



**HAL**  
open science

## Les partis politiques et leur projet d'école

Guy Lapostolle, Georges Solaux

► **To cite this version:**

Guy Lapostolle, Georges Solaux. Les partis politiques et leur projet d'école. Éditions Universitaires de Dijon, pp.171, 2022, 978-2-36441-434-1. <hal-03590004>

**HAL Id: hal-03590004**

**<https://hal.science/hal-03590004v1>**

Submitted on 14 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# **Les partis politiques et leur projet d'école**

**Rassemblement national, Les Républicains, La République en marche, Parti socialiste, Europe Ecologie Les Verts, La France insoumise, Parti communiste**

Lapostolle Guy  
Solaux Georges

## Table des matières

Introduction .....	5
L'éducation : une thématique peu médiatisée en période électorale .....	5
Les partis et l'école : une thématique relativement peu abordée par la recherche .....	8
Enjeux et limite de la recherche .....	10
Sélectionner les partis à étudier .....	13
Méthodologie et construction du corpus empirique .....	14
Champs disciplinaires et objectifs .....	14
Les axes d'analyse .....	16
Les sources .....	16
Plan .....	19
Le Rassemblement national .....	20
Genèse d'un parti .....	20
Le Rassemblement national et l'école .....	23
Présentation des sources .....	23
Le projet pour l'école .....	23
Des valeurs inféodées à une exigence d'ordre et de préservation de l'identité nationale .....	26
Les Républicains .....	28
Genèse du parti .....	28
Le projet d'école .....	31
Présentation des sources .....	31
La fin d'un complexe .....	32
Lecture des dysfonctionnements et mesures emblématiques .....	34
Permanences et continuité dans les idéologies : valeurs et principes .....	37
La République en marche .....	41
Genèse d'un mouvement .....	41
Le projet d'école .....	44
Présentation des sources .....	44
Le projet d'école .....	45
Des valeurs et principes au-delà des « clivages stériles » ? .....	51
Le Parti socialiste .....	57
Construction du Parti socialiste .....	57
Les sources .....	57
Construction et valeurs du Parti socialiste .....	57

Le parti socialiste et le système éducatif.....	61
Passé et perspectives .....	70
Europe Ecologie les Verts .....	74
Genèse du parti.....	74
Le projet d'école.....	77
Les sources .....	77
L'éducation au cœur d'un projet de société durable.....	77
Mise en perspective du rapport des écologistes à l'école.....	80
La France insoumise.....	81
Le mouvement La France Insoumise .....	81
Les sources .....	81
Le mouvement.....	81
La France Insoumise et l'école.....	87
Conclusion.....	88
Le parti communiste.....	89
Les sources .....	89
Le Parti communiste français.....	89
Le Parti communiste, une école du peuple.....	91
Le projet d'école.....	94
Le projet du PCF pour 2022 et l'école .....	96
Conclusion.....	99
Synthèse thématique.....	101
Du Libéralisme au néolibéralisme : Une relative continuité entre les oppositions politiques au pouvoir .....	101
De la valorisation de la liberté... en technocratie .....	102
Carte scolaire : un débat entre logique gestionnaire contraignante et liberté de choix .....	104
La laïcité.....	106
Pédagogie et contenus d'enseignement.....	109
Le management des établissements.....	111
L'apprentissage .....	113
Conclusion.....	118
Bibliographie.....	121
Liste des sources mobilisées.....	126
Le Rassemblement national.....	126
Presse.....	126
Projet de parti .....	127

Expertise.....	127
Les Républicains .....	127
Expérience de gouvernement .....	127
Presse.....	127
Projet de parti .....	128
Expertise.....	128
La République en marche.....	128
Expérience de gouvernement .....	128
Presse.....	128
Projet de parti .....	129
Expertise.....	129
Le parti socialiste.....	130
Expérience de gouvernement .....	130
Presse.....	130
Projet de parti .....	131
Expertise.....	131
Europe écologie les Verts.....	131
Presse.....	131
Projet de parti .....	131
La France insoumise.....	132
Presse.....	132
Projet de parti .....	132
Le parti communiste.....	133
Expérience de gouvernement .....	133
Presse.....	133
Projet de parti .....	133

## Introduction

### L'éducation : une thématique peu médiatisée en période électorale

Lorsque les candidats aux élections présidentielles défendent dans les médias leur programme, ils prennent appui sur les projets de leur parti. Répondant aux questions des journalistes, ils sont bien souvent amenés à évoquer les projets qui concernent l'économie, la santé, la sécurité, l'emploi... Rarement ceux qui concernent l'éducation.

Pourtant, les politiques éducatives sont une des composantes majeures des politiques publiques. Elles ont en charge la conduite d'un système éducatif dont les ministres qui sont à sa tête ne cessent de rappeler le gigantisme. Ce système se distingue par les chiffres qui le caractérisent, par l'étendue du public auquel il s'adresse et par l'importance des missions qui lui sont confiées. Le budget du ministère de l'Éducation nationale est le premier budget de la Nation, avec en 2021 un montant de 53 Mds d'euros sur un ensemble de dépenses estimées à 290 Mds d'euros. Le coût de l'éducation, tous ministères confondus, collectivités territoriales, entreprises et ménages a dépassé les 150 Mds d'euros en 2020. Le système éducatif scolarise plus de douze millions d'élèves, emploie plus d'un million de professionnels. Qui plus est, ses missions sont au fondement de notre organisation sociale et de sa pérennité : instruire les élèves, éduquer les futurs citoyens, former les futurs travailleurs. Ce système est une des institutions majeures de notre société.

Le fait que les projets des partis relatifs à l'école soient si peu présents dans la plupart des débats qui précèdent les élections, notamment présidentielles, est, de notre point de vue, dommageable à la compréhension des valeurs que ces partis portent et de l'avenir qu'ils envisagent comme souhaitable. Quelques raisons peuvent cependant expliquer cette quasi-absence des débats concernant l'école avant ces élections.

Tout d'abord, domine l'idée, assez largement entretenue par les ministres, que le système éducatif du fait de son gigantisme ne peut se transformer qu'à la marge. Un exemple pourrait conforter cette idée. Il existe 25 000 classes de 6ème. Si l'on ajoute une heure de cours par semaine pour chacune de ces classes, sachant qu'un enseignant assure un peu moins d'une vingtaine d'heures de cours par semaine, il convient de recruter plus de 1000 enseignants ! Le coût d'une telle décision peut apparaître d'emblée élevé au regard du manque de certitude que l'on pourrait avoir quant aux effets qu'elle est pourrait produire. Pour autant l'exemple est un peu grossier. Des moyens de moindre ampleur, mais plus ciblés, comme par exemple la réduction du nombre d'élèves par classe dans le cadre de l'éducation prioritaire, peuvent produire des effets significatifs (Piketty, Valdenaire, 2006). Les choix politiques et leurs effets en matière d'éducation ne se mesurent pas seulement à l'aune des recrutements, ni à la quantité des moyens alloués à telle ou telle mesure. Il n'empêche que les ministres ne cessent de rappeler la difficulté de réformer le système éducatif, son inertie, évoquant à son sujet « l'Armée rouge » ou encore « le mammoth ».

Une des autres raisons qui peut expliquer le peu de place faite aux questions d'éducation dans les débats précédant les élections, tient au fait que la gestion du ministère de l'éducation, si elle est fondamentalement politique, saturée de valeurs, en ce sens qu'elle est sous-tendue par un idéal de société et d'homme que l'on souhaite voir advenir, nécessite des mesures souvent très techniques et de ce fait, difficiles à exposer dans le cadre d'un débat public. En témoignent par exemple le contraste entre les attentes du public relatives à la lutte contre les

violences commises à l'égard des personnels d'éducation et la complexité des mesures à prendre et des dispositifs à mettre en œuvre pour prévenir et lutter contre ces phénomènes. Le respect du droit, notamment de l'obligation de scolarisation, la poursuite des missions de l'école, tout comme la revendication légitime des professionnels de travailler dans des conditions satisfaisantes sont autant de données qu'il convient de prendre en compte pour prendre des dispositions susceptibles d'apporter des réponses à ces problèmes.

Deux autres raisons contribuent à minimiser la place faite à l'éducation dans les débats. La première est liée à ce que l'on nomme la territorialisation des politiques éducatives. La seconde, à l'opposé, relève d'un processus que l'on pourrait qualifier de mondialisation.

La territorialisation des politiques éducatives va de pair avec une particularisation des actions de l'Etat et une plus grande liberté d'initiative accordée aux acteurs locaux de l'éducation. La gestion de l'école primaire était déjà dans une certaine mesure laissée à l'administration des communes. Cependant les instituteurs étaient formés dans des écoles normales qui leur assuraient une formation relativement uniforme, les programmes d'enseignement restaient très contrôlés, et ce depuis les lois Ferry, celui-ci témoignant à maints égards d'une grande méfiance à l'égard du « local » (Lelièvre, 2002). Les projets d'école, instruments de leur relative autonomie, apparaissent au début des années 1990.

Cette territorialisation prend son essor avec les lois Defferre<sup>1</sup>. Celles-ci introduisent de nombreuses transformations : elles instaurent le contrôle de l'Etat a posteriori ; elles transfèrent au président du conseil général la mise en œuvre des politiques du département ; elles font de la région une collectivité territoriale pleine et entière (la région est désormais administrée par un conseil régional dont les membres sont élus au suffrage universel) ; elles transfèrent des blocs de compétences qui étaient jusqu'alors celles de l'Etat aux communes, départements et régions ; elles accordent des aides financières aux collectivités locales, qui sont globalisées sous la forme de dotations. En matière d'éducation, la gestion des collèges passe sous l'autorité des départements, celle des lycées sous celle des régions. Et la formation professionnelle est confiée à ces dernières. Deux mesures emblématiques de cette territorialisation sont la création de l'éducation prioritaire sous le ministère d'Alain Savary, en 1981, et la création des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement), en 1985. La création des ZEP (zones d'éducation prioritaire) introduit une rupture avec le principe d'égalité formelle qui jusqu'alors prévalait. Il s'agit d'une rupture avec le sacro-saint principe d'une offre égale d'éducation à tous les élèves sur l'ensemble du territoire. Avec les ZEP, il convient désormais, à partir de critères scolaires et sociaux de mettre en place une discrimination positive. Il faut « *donner plus à ceux qui ont moins* ». Des établissements bénéficient, en fonction des publics d'élèves qu'ils accueillent, de moyens supplémentaires. Après de multiples plans de relance et quelques recadrages, cette politique se perpétue sous des formes différentes jusqu'à nos jours. La création des EPLE, quant à elle, consacre une certaine autonomie aux établissements scolaires du second degré afin qu'ils puissent s'adapter aux caractéristiques des élèves qu'ils accueillent. Le « projet d'établissement » devient l'instrument privilégié de cette autonomie. Il permet aux EPLE, de bénéficier d'un peu de liberté pour faire face aux réalités qu'ils rencontrent, dans un cadre qui demeure national.

Depuis lors, cette territorialisation se déploie par l'intermédiaire des différents « dispositifs » engageant des « partenariats » entre le ministère de l'Éducation nationale, d'autres ministères et les collectivités territoriales. De ce fait, les partis qui accèdent au sommet de l'Etat peuvent revendiquer ne pas endosser l'entière responsabilité de l'action publique en matière d'éducation. Le transfert des responsabilités d'un Etat autrefois centralisé à des acteurs

---

<sup>1</sup> Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ; Loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ; Loi du 22 juillet 1983 qui complète la loi du 7 janvier 1983.

locaux n'encourage pas les débats à ce sujet, même si les partis défendent à ce sujet des propositions qui leur sont propres.

Les politiques éducatives apparaissent par ailleurs, à l'instar des autres politiques publiques, surdéterminées par un ensemble de normes supranationales. Weber et Laval (2002) montrent comment des organismes tels que l'OMC (Organisation mondiale du commerce), la Banque mondiale, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), la Commission européenne cadent l'action des Etats en matière d'éducation. Selon les auteurs, si l'OMC n'a pas véritablement de point de vue sur l'éducation, elle contribue à la soumettre aux règles du marché. L'école a perdu sa fonction d'institution chargée de transmettre et promouvoir des valeurs nécessaires à la préservation d'une organisation sociale stable et idéalement harmonieuse. Elle semble avoir perdu de ses attributs qui lui garantissaient un statut de « service public ». Elle devient une activité guidée par la rencontre entre une offre et une demande. L'éducation est de moins en moins construite comme un échange entre un maître et un élève, elle est envisagée comme un produit soumis aux mécanismes marchands. La Banque mondiale, quant à elle, déploie son action particulièrement en direction des pays en développement. La diffusion des thèses libérales, notamment la réussite individuelle comme moteur de développement collectif, risque de porter atteinte à des organisations sociales dans lesquelles des solidarités traditionnelles jouaient un rôle fondamental. L'OCDE par son souci de rendre l'économie plus performante contribue à faire le lit de l'assujettissement de l'éducation au développement économique. La valorisation de cette valeur qu'est l'efficacité pour qualifier la fonction de « production » du système éducatif, de même que l'invasion des nouveaux concepts tels celui de « compétences » dans le langage qui traite de l'éducation, sont des signes de ces transformations. La commission européenne qui n'a pas compétence à intervenir dans les politiques éducatives des Etats, ne cesse d'ouvrir des voies diverses pour tenter de s'immiscer dans ces politiques. Les « échanges de bonnes pratiques » ou encore le « benchmarking » apparaissent comme autant de stratégies pour infléchir les politiques nationales.

Ces faits ne sont pas sans influence sur la conduite des politiques d'éducation. Les actions à conduire potentiellement se présentent ainsi comme ne relevant pas de l'entière responsabilité de l'Etat, ni des partis qui sont susceptibles d'en conquérir le sommet. D'ailleurs, bien des orientations politiques et des réformes sont justifiées par ce que Oriane, Draelants et Donnay (2008) nomment les « *théories des changements nécessaires* ». Ces théories normatives s'attachent à pointer les défaillances d'un modèle devenu obsolète et à convaincre d'un nécessaire changement politique et institutionnel.

En somme, ces quelques raisons pourraient expliquer le manque d'intérêt que manifestent les journalistes qui ont la charge de transmettre l'information et de faire vivre les débats à propos des questions relatives aux politiques d'éducation en période préélectorale. Pourtant, si les débats relatifs à l'éducation sont peu médiatisés, cela ne signifie pas que les partis politiques n'accordent aucune importance à cette question de l'éducation. Aucun leader de parti ne se refuse dans les médias quelques mots sur l'école et sur les décisions qu'il conviendrait de prendre à l'occasion de tel ou tel fait d'actualité médiatisé. D'ailleurs, aucun projet de parti n'évince cette question de l'école, de ses dysfonctionnements et de ce qu'il conviendrait qu'elle devienne ou redevienne. Presque tous les ministres lorsqu'ils sont restés plus de quelques mois à la tête du ministère de l'Éducation nationale, quel qu'ait été le parti auquel ils appartenaient, ont engagé au cours des dernières décennies, des réformes du système éducatif. De plus ou moins grande ampleur, certes, mais ils n'ont cessé de le réformer. Affirmer que ces réformes ont porté leur fruit est une autre affaire.

Un autre constat doit être mentionné à propos de la relation que les partis politiques entretiennent avec l'école. Cette relation a été relativement peu étudiée par la recherche. De ce fait, peu de commentateurs issus de l'université, ceux que l'on range parmi les experts censés

interroger ou encore éclairer et analyser les propos des représentants politiques, ne sont présents au moment des grandes échéances électorales pour faire vivre le débat à propos des relations entre les partis et l'école. Un état des savoirs peut attester du caractère récent de l'extension du volume de recherches centrées sur l'éducation.

## Les partis et l'école : une thématique relativement peu abordée par la recherche

Parmi les disciplines susceptibles de traiter de cette question des partis politiques et de l'école, la science politique est restée relativement en retrait jusqu'aux années 2000. La discipline qui s'est engagée dans l'étude de nombreuses politiques publiques ne s'est que récemment vraiment préoccupée des politiques éducatives. Sawicki (2012) coordonne un dossier sur les politiques scolaires et fait le constat que ce domaine a été monopolisé par des experts, statisticiens, hauts fonctionnaires, universitaires ayant occupé d'importantes responsabilités administratives dans l'Éducation nationale, préoccupés avant tout d'évaluation et par des sociologues, des économistes et des spécialistes de sciences de l'éducation qui eux aussi ont privilégié l'analyse des effets des politiques éducatives au détriment de leur élaboration et de leur légitimation. Les recherches conduites au sein de l'IREDU (Institut de recherche en sociologie et économie de l'éducation) sont emblématiques de ces travaux qui mesurent les effets produits par les politiques éducatives. Celles de Mons (2007) également lorsque la sociologue recourt à des comparaisons entre différents pays pour évaluer les choix de la France. Ce qui n'empêche Pons (2011) de constater que les évaluations produites sont très peu utilisées dans la régulation des politiques.

Quoi qu'il en soit, Sawicki (2012) invite à un renouvellement des recherches sur les politiques d'éducation. Il plaide en faveur d'études plus nombreuses sur la manière dont se problématisent les grandes questions de l'éducation. Il appelle, dans le sillage de ce que propose l'histoire politique depuis de nombreuses années déjà (Berstein, Milza, 1996), à étudier les luttes entre les divers acteurs qui contribuent à façonner les problèmes légitimes en matière d'éducation. Ces problèmes sont à considérer comme résultant d'un équilibre entre des forces en présence défendant, en fonction de leur idéologie, de leur intérêt particulier et de leur conception de l'intérêt général, ce que sont les problèmes dignes d'être posés et résolus. (Lapostolle, 2004).

Sawicki (*ibid.*) constate également « *l'émergence récente d'une génération de politistes et de sociologues qui a entrepris de compléter les approches centrées sur les établissements et les usagers de l'École par une investigation des acteurs et des instances gouvernementaux, nationaux et internationaux, qui élaborent et légitiment les grandes orientations et les nouveaux instruments des politiques scolaires et éducatives* ». Leurs investigations conduisent, au regard du sujet qui nous préoccupe, à observer l'Etat en action. En ce sens, elles apportent des connaissances, mais de manière indirecte seulement, sur la manière dont les partis au pouvoir orientent les politiques éducatives et les mettent en œuvre<sup>1</sup>.

Une place particulière doit être réservée aux travaux de Van Zanten (2011) sur les politiques d'éducation, dont elle est l'une des spécialistes les plus reconnues. Interrogeant les valeurs et les idées qui permettent d'informer les politiques d'éducation, recensant les méthodes avec lesquelles il était possible d'appréhender ces politiques, ses travaux ont mis en lumière un certain nombre de faits qui caractérisent les politiques éducatives des quarante dernières années. La sociologue a notamment mis en évidence le triomphe d'une nouvelle valeur, « l'efficacité »,

---

<sup>1</sup> Cette nouvelle génération a contribué au numéro dirigé par Sawicki (2012) : Aebischer (2012), Bongrand (2012) ; Clément (2012) ; Lemêtre (2012) ; Barrault-Stella (2012) ; Buisson-Fenet et Pons (2012).

qui se substituait aux valeurs et principes qui, jusqu'aux années 1980, étaient susceptibles d'éclairer les choix politiques : l'idéal de laïcité et d'universalité. Elle a aussi fait le constat d'une mise en question du principe d'« égalité », mis à mal par la réalité ordinaire, et d'une transformation de ce principe en une pragmatique compensation des inégalités, qui devenait « équité ». Elle s'est également employée à montrer que la globalisation et la territorialisation des politiques publiques contraignaient l'Etat central de telle sorte que les gouvernants bénéficiaient d'une autonomie très relative dans la conduite des politiques éducatives. Nous nous reconnaissons en grande partie dans ces conclusions. Elles sont cependant liées à l'approche proposée par la sociologue. En observant le système fonctionner à partir des dispositifs mis en œuvre, en prenant appui sur les évaluations qui sont faites de ces dispositifs, son intention n'est pas de faire émerger le rôle des acteurs politiques, encore moins les positions défendues par les partis.

Les historiens qui se sont intéressés aux politiques d'éducation proposent une approche différente. Ils accordent une place et un rôle aux acteurs politiques dans la construction de ces politiques, qui sont loin d'être négligeables. L'histoire politique postule en effet que les acteurs ne sont pas déterminés par des structures profondes et qu'ils sont relativement conscients des processus qui les dépassent. Ils agissent de ce fait en connaissance de cause. Le rôle des responsables politiques et administratifs, des membres des cabinets ministériels, des représentants des professions, syndicats ou associations de spécialistes, associations de parents d'élèves, celui des experts sont au cœur des analyses de ces historiens. Prost (1968) dans son histoire de *L'enseignement en France (1800-1967)*, s'il met en lumière les grandes étapes de l'évolution de ces « ordres scolaires » initialement séparés qui se transformeront au cours du XXème siècle en un système éducatif, ne manque pas de faire apparaître les luttes qui ont soutenu ces évolutions. Extrêmement documenté, s'appuyant sur des archives judicieusement choisies, l'historien met en lumière la place de bon nombre d'acteurs qui ont contribué, par leurs actions, leurs luttes, leurs stratégies, à influencer le cours de ces évolutions. La place et le rôle des présidents de la République, des ministres, des parlementaires, des directeurs d'administration, des syndicalistes, des représentants de parents d'élèves, des militants... sont restitués dans les contextes économiques et sociaux qu'ils traversent, pour donner à voir les dessous de l'évolution de l'enseignement en France. L'historien, à partir des archives des cabinets ministériels, a aussi donné à voir comment ont été prises quelques décisions au sommet de l'Etat, qui marqueraient des virages remarquables dans l'évolution du système éducatif.

Lelièvre et Nique (1995) ont quant à eux examiné la vision de l'école de chacun des quatre premiers présidents de la Vème République. Les deux auteurs montrent que le rôle des présidents fut beaucoup plus important qu'on ne le croit ordinairement dans l'évolution des politiques éducatives. Lelièvre (2002) a, pour sa part, conduit il y a une vingtaine d'années un projet dont l'intention était assez clairement de montrer l'importance des choix politiques en matière d'éducation : « *Les choix politiques en matière d'éducation ne sont pas toujours facilement lisibles et l'on ne comprend pas aisément les positions des uns et des autres. Que pensent ceux qui sollicitent nos suffrages du collègue unique ou des langues régionales ?* ». En traitant de douze questions ciblées, l'historien de l'éducation s'efforce de montrer que les choix politiques opérés sont décisifs pour l'avenir de l'école et plus largement de la société, mais il met surtout en lumière le fait que ces choix sont révélateurs de lectures du monde et d'idéologies qui ont une réelle constance dans les partis politiques.

Dans la suite de ces travaux, d'autres chercheurs ont travaillé sur les gauches et l'éducation (Lapostolle, 2004 ; Ferhat, 2013). Barreau (2003) a consacré quelques-uns de ses travaux à l'extrême-droite. Peu de travaux à notre connaissance ont été produits sur les droites et autres partis et leur rapport à l'école. C'est précisément à cette étude des partis que nous souhaitons consacrer notre ouvrage. Il s'agira de comprendre, mais aussi de tenter d'expliquer

ce que les partis « pensent », « envisagent de faire » et le cas échéant « ont fait » de - et pour - l'école.

## Enjeux et limite de la recherche

L'intérêt de la question est de tenter, autant qu'il soit possible de le faire, de repolitiser la question de l'école. Les choix qui sont faits - ou à faire - en matière d'éducation ne relèvent pas, de notre point de vue, de simples logiques techniques ou gestionnaires. Ces choix ne sont pas non plus contraints au point d'admettre que les partis politiques n'ont la possibilité de transformer le système éducatif qu'à la marge. D'ailleurs, les partis expriment clairement leur volonté de faire évoluer le système éducatif.

Pour autant, entre la volonté et la possibilité, il existe un écart qu'il convient d'instruire. Pour mettre en œuvre des réformes, il convient d'accéder au pouvoir. Et ce n'est pas le cas de tous les partis que nous allons étudier. De ce fait, le statut du projet d'école de chacun de ces partis n'aura pas la même portée. Confronté au pouvoir, un parti, comme chaque citoyen a pu le constater, est bien obligé de faire évoluer ses ambitions initiales. Il ne s'agit pas toujours d'un renoncement que d'aucuns s'empressent un peu hâtivement de fustiger. Les décisions et programmes politiques se construisent avec le temps, au fur et à mesure que les contextes rencontrés évoluent. Les chercheurs en sciences politiques le savent bien. Les *policy sciences* qui, dans les années 1950, se donnaient pour but de produire des connaissances au service de la rationalisation de l'action de l'Etat ont, au tournant des années 1960-1970, fait le deuil de cette ambition. Construire scientifiquement des programmes ou des plans ne garantissait pas que ces programmes ou ces plans seraient systématiquement mis en œuvre. Les chercheurs en science politique ont abandonné ces deux postulats que sont la rationalité de la décision et le caractère non problématique de sa mise en œuvre.

Ce constat ne saurait conduire à minimiser les programmes des partis politiques, en l'occurrence des projets qu'ils nourrissent pour l'école. Notamment pour une raison principale que nous enseignons l'histoire : les partis au pouvoir finissent toujours par faire évoluer ou tenter de faire évoluer le système éducatif conformément à leurs idéologies, aux valeurs qui les portent et qu'ils entendent porter. Même si la réalité a bien souvent limité la portée des réformes envisagées. Par exemple, il semble difficile de nier le fait que les partis de droite ont toujours été sensibles et ont toujours tenté de donner satisfaction aux revendications de l'enseignement catholique. Leurs actions en ce sens ont été limitées par la crainte de rallumer la « guerre scolaire ». L'histoire nous enseigne en effet que ce type de guerre entraîne très facilement la chute d'un gouvernement. C'est pour cette raison d'ailleurs que des ministres de gauche, que nous avons par ailleurs nommé « pacificateurs » (Lapostolle, 2004), ont parfois donné satisfaction aux revendications émanant de l'enseignement catholique, même s'ils ne semblaient dans ces circonstances pas être véritablement soutenus par les membres du parti auquel ils appartenaient.

Ce constat d'un ministre qui prend des décisions susceptibles de ne pas être strictement conformes au projet de son parti, pourrait nous amener à mettre en question l'unité et la cohérence des projets relatifs à l'école, que portent les partis, voire de condamner l'intérêt de leur étude à laquelle nous entendons nous livrer. Il en est de même de l'existence de « commissions » nommées par les ministres, pour les guider dans les réformes qu'ils entendent mettre en œuvre. Cette existence n'est-elle pas de nature à interroger cet intérêt pour un projet de parti qui sera de toutes manières traduit par des experts qui rédigeront un rapport pour aider le ministre à mener à bien les réformes envisagées ? Ici encore, Prost (2016) rappelle que la suite donnée au rapport est largement dépendante du contexte et de la réception du rapport par les membres de la haute administration, les syndicats... En dernière instance, l'historien rappelle qu'il apparaît préférable d'appréhender la réforme comme un processus, et non comme

un ensemble de mesures ponctuelles. Quoi qu'il en soit, que la réforme aboutisse, qu'elle stagne, ou qu'elle dévie du projet initial, elle ne condamne pas à négliger l'étude du projet de parti. Bien au contraire, ne serait-ce que parce que cette étude peut permettre de mesurer les écarts entre les ambitions initiales et les transformations réelles que la réforme aura fait aboutir.

Il existe par ailleurs bien souvent des voix discordantes au sein d'un parti. Ces voix, si elles n'entrent pas en opposition stricte avec la ligne principale du parti, sont à prendre en considération. Elles montrent en tous cas que la construction d'un projet de parti est aussi un équilibre à un moment donné des différentes tendances qui peuvent se rassembler en son sein. Derrière le projet rendu public qui adopte une forme consensuelle, se cachent bien souvent des luttes, des stratégies d'alliance pour faire triompher certaines options au détriment d'autres. Les débats internes à chaque parti font partie des processus ordinaires de construction des projets. Et ce constat ne condamne pas non plus l'intérêt qu'il puisse y avoir à étudier le projet relatif à l'école d'un parti.

Il est également fréquent que des composantes de projets émanent directement des candidats aux élections présidentielles. Dans la plupart des cas, les candidats proposent leur interprétation du programme du parti qui les porte. Il convient que le candidat aux présidentielles susceptible de devenir le président de tous les Français fasse ses propres propositions. Celles-ci apparaissent bien souvent sous une forme ramassée, comme ce fut le cas par exemple des « 110 propositions de Mitterrand » en 1981 ou encore plus récemment du programme de François Fillon, « Mon projet pour la France », ou encore celles d'Emmanuel Macron, « Mon contrat avec la nation », pour les élections de 2017. Ces propositions sont généralement relativement concrètes ou ramenées à des décisions ou des actes dont il sera possible de vérifier s'ils ont ou non été mis en œuvre. Si cette démarcation du candidat doit aussi être prise en compte dans l'étude des projets de partis, elle en constitue une réappropriation ou une reformulation. Elle n'a jamais été à notre connaissance une voix discordante.

Il nous semble qu'il convient en dernière instance de distinguer dans ce que les partis envisagent pour l'école plusieurs moments. Nous pouvons tout d'abord distinguer les moments de (re)construction idéologique. Ces moments concernent les périodes éloignées des périodes électorales ou encore les périodes pendant lesquelles les partis restent longtemps dans l'opposition comme ce fut par exemple le cas du PS avant 1981. Pendant plus de vingt années qu'il resta dans l'opposition, il eut le temps de produire plusieurs projets ambitieux, largement étayés par des apports de diverses natures : ceux des syndicats, des scientifiques et experts aux compétences multiples (Lapostolle, 2004). Il existe également des moments de préparation à la conquête du pouvoir, proches des échéances électorales. Les arguments se font parfois plus incisifs, plus radicaux. Ils peuvent même laisser transparaître ce qu'un Inspecteur général de l'Éducation nationale avait, lors d'un entretien dans le cadre d'un travail de recherche (Lapostolle, 2004), nommé des « marottes » des hommes politiques, futurs présidents de la République ou ministres de l'éducation. Il observait des focalisations quelque peu excessives sur des problèmes et sur les solutions à apporter à ces problèmes en décalage avec les réalités existantes. Il semble qu'il en soit toujours ainsi. Peuvent encore en témoigner les déclarations à propos de la « méthode globale » qu'il s'agirait d'interdire pour surmonter le constat d'une maîtrise de la langue qui semble se détériorer avec le temps chez bon nombre d'élèves, alors que la méthode n'a plus vraiment cours, que chaque personne qui a pris le temps d'écouter les professeurs des écoles, sait qu'après quelques années d'ancienneté, ceux-ci ont fabriqué leur « propre méthode ». Est-ce d'ailleurs pertinent de croire encore qu'une « bonne » méthode serait pertinente en tout lieu et avec tout public ? Il en est de même du souhait de restaurer une autorité perdue des enseignants en durcissant les sanctions en direction des élèves qui ont transgressé, parfois violemment la loi. Comme si la sanction exemplaire pouvait à seule mettre un terme à des phénomènes sans aucun doute graves, intolérables et parfois même impensables,

mais qui puisent leurs origines dans des processus complexes qui dépassent largement le cadre de l'école. Si ces arguments semblent excessifs, relever d'une lecture idéologique des problèmes, d'autres arguments peuvent au contraire parfois s'avérer d'une prudence extrême pour se borner à proposer des constats et des analyses largement partagées par l'opinion. Quoiqu'il en soit, il est nécessaire de ramener les propos tenus par ces éventuels candidats aux conditions dans lesquelles ils sont avancés. Ces propos ont en effet pour fonction de convaincre un large public et sont soumis aux rudes exigences de règles de la communication : prise en compte du public auquel le propos est adressé, circonstances ou événements divers susceptibles de modifier la réception du propos... C'est un fait, les arguments évoluent d'un moment à l'autre, et il conviendra de prendre en compte ce constat en tentant d'accorder à ces arguments leur juste place. Un propos malheureux, maladroit ou encore un lieu commun peuvent être insignifiants ou au contraire révélateurs des fondements idéologiques d'un parti. Nous nous efforcerons le cas échéant de les situer, d'en expliquer le sens, au regard de la cohérence des projets que nous tenterons d'analyser. Ces différents moments de la vie des partis, s'ils conduisent à des formes d'expression, à des analyses ou encore à des propositions différentes, ne semblent pas compromettre notre projet qui consiste à identifier et analyser les projets des partis.

En somme, ces arguments pourraient montrer les limites de notre recherche, notamment parce qu'un projet n'est que ce qu'il est, qu'il est appelé à être modifié, à évoluer, qu'il n'est qu'un élément constitutif de ce long processus qui conduit à la mise en œuvre de la politique, en l'occurrence éducative, d'un parti qui accède au pouvoir. Cependant, l'étude des projets relatifs à l'école des partis politiques peut présenter de multiples intérêts.

Tout d'abord, cette étude peut permettre de faire émerger les idéaux d'homme ou de société que chaque parti défend. Elle peut aussi révéler les valeurs et les conceptions de la justice qui guident les partis dans l'élaboration de leur projet. Postulent-ils par exemple que l'égalité devant l'éducation doit être privilégiée ? Si tel est le cas, quelle forme cette égalité doit-elle prendre ? Est-elle fondée sur le mérite ? Est-elle compensatrice ? Ces partis postulent-ils qu'une entière liberté doit être accordée aux usagers, notamment quant au choix de leur établissement ? Quelles mesures doivent être mise en œuvre pour faire respecter le principe de laïcité ? Quel sens donner à l'efficacité ?

Nous tenterons de faire émerger les idéologies, entendues comme des systèmes de représentation du monde construites pour le transformer. L'usage de ce terme dans notre étude ne se teinte d'aucune connotation péjorative. Les idéologies sont nécessaires. Et vouloir leur substituer des sciences pour guider les politiques relève aussi de l'idéologie. Ces idéologies sont au fondement des programmes des partis. Elles renvoient certes aux croyances, mais aussi à l'imaginaire et aux idéaux de ces partis. Elles sont bien souvent un filtre au travers duquel les partis interprètent les dysfonctionnements ou les améliorations à apporter au système éducatif, à son fonctionnement, aux fins qu'il doit poursuivre. Elles se traduisent par des programmations d'actions ou de réformes dont il conviendra de tenter de mettre en lumière la cohérence. Les transformations envisagées - ou réalisées - des modalités de gestions des établissements scolaires, de la formation des enseignants, des contenus d'enseignements proposés aux élèves, des dispositifs de lutte contre tel ou tel problème, tous ces projets d'actions et de réformes, qu'ils aient été réalisés ou qu'ils n'aient pas encore été mis en œuvre, seront recensés et analysés.

L'étude d'un projet de parti est aussi une manière d'envisager ce que pourrait devenir l'école en cas d'accession au pouvoir de ce parti. Elle peut aussi dans le cadre d'alliances entre des partis ou dans le cas où un parti au pouvoir accorderait le ministère de l'éducation à un membre d'un autre parti, apporter quelque éclairage sur la politique qui pourrait être menée.

Il convient en dernière instance, pour compléter cette mise en perspective des quelques ambitions et limites de notre étude, de préciser que notre étude sera avant tout centrée sur

l'école, le collège et le lycée. Elle ne rendra pas compte des politiques de l'enseignement supérieur. Ce qui peut apparaître comme une limite à la cohérence de l'objet de recherche que nous avons construit, tant il est vrai que les réformes de l'enseignement supérieur préfigurent celles de l'enseignement primaire et secondaire. L'enseignement supérieur témoigne en effet à bien des égards d'une tendance à la « dépolitisation de l'école » et à un effacement « technocratique » des enjeux idéologiques qui animent les politiques éducatives. Nous avons concentré notre étude sur la période de la scolarité obligatoire : de 3 ans à 18 ans pour 80 % d'une classe d'âge, depuis la loi Jospin de 1989<sup>1</sup>.

## Sélectionner les partis à étudier

Pour étudier les projets des partis relatifs à l'école, nous devons d'abord recenser ces partis, puis les décrire pour en extraire leurs caractéristiques. Il convenait de leur conférer une unité ou une identité en mettant en lumière ce qui les distinguait et ce qui les rapprochait éventuellement. Il s'agissait en quelque sorte de créer des catégories pour les classer. Or pour identifier et catégoriser ces partis, deux possibilités quelque peu extrêmes s'offraient à nous.

La première possibilité était de rester enfermé dans cette topographie binaire qui nous aurait conduit à ne traiter que de l'opposition entre deux camps : la droite et la gauche. Or, la plupart des historiens, s'ils reconnaissent le caractère fondateur de ce clivage, admettent qu'il n'est pas toujours opérant pour comprendre l'actualité des partis politiques. Rappelons que ce clivage date du 22 août 1789, lorsque, à l'Assemblée nationale constituante, le premier vote important eut lieu à propos de la future Constitution de la France. Les membres de l'Assemblée qui souhaitaient accorder le droit de veto au roi Louis XVI, et qui souhaitaient garder un pouvoir royal fort dans la perspective d'un retour à l'Ancien Régime, se placèrent à droite du président de séance. Ceux qui voulaient construire un régime qui garantirait la souveraineté du peuple se placèrent à gauche du président de séance pour signifier leur choix. Or comme le rappelle Richard (2017, p.19) : « *Aucun parti aujourd'hui ne conteste plus la souveraineté populaire, principe premier de la République, mais toute la France n'est pas pour autant de gauche* ».

Pourtant, cette distinction contribue toujours à mettre un certain ordre dans la perception des partis politiques. Elle y contribue cependant sous une forme assez différente. Du moins chez les historiens qui s'intéressent aux partis politiques. Cette forme est révélatrice d'une rupture dans la manière de considérer la répartition des forces et mouvements sur l'échiquier politique. Les historiens évoquent depuis une quarantaine d'années : « des droites » et « des gauches » (Richard (2017, p.448). Pierre Bourdieu louait « la gauche de la gauche » pour en montrer la pluralité.

La seconde possibilité qui s'offrait à nous pour appréhender et identifier ces partis était de prendre en compte la liste de ces familles. Nous encourions cependant le risque de comparer des projets relatifs à l'école qui ne portaient pas sur la même période, des projets qui s'inscrivaient dans des contextes dont « la question politique centrale » se posait dans des termes fort différents. Cette comparaison nous aurait exposé au risque de l'anachronisme.

Il nous a paru plus pertinent de comparer des partis confrontés à des problèmes semblables qui gardaient une certaine cohérence ou une certaine continuité. Or en matière

---

<sup>1</sup> La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, dite « loi Jospin » mentionne dans son article 2 que « tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande » et dans son article 3 que « la Nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles et 80 p. 100 au niveau du baccalauréat ».

Il convient de noter que cette disposition sera complétée par la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École (dite loi Fillon) qui propose de conduire 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

d'école, il apparaît que depuis une trentaine, voire une quarantaine d'années, le système éducatif fait face à un ensemble de défis qui continuent de se poser dans des termes relativement semblables. Parmi ces défis, les plus centraux sont : la gestion des effets de la démocratisation ; la contribution du système éducatif à la formation professionnelle ; l'accommodation de ce système à la mondialisation et à la territorialisation des politiques qui le guident dans ses évolutions ; l'acceptation des règles nouveau management public dans les EPLE... Ce sont alors les partis qui ont eu affaire à ces mêmes défis qui ont retenu notre intérêt.

Et parmi ces partis, nous avons décidé de proposer une étude de ceux qui dominent la scène médiatique, notamment en raison de leurs résultats aux élections présidentielles, législatives, sénatoriales, régionales, départementales et municipales depuis une trentaine d'années et de celui dont les ambitions en matière d'éducation ont été fondamentales pour la démocratisation de l'enseignement, même si sa représentation aux élections est désormais moindre : le parti communiste. Notre choix s'est en dernière instance arrêté sur les programmes des partis suivant : le Rassemblement national (RN), les Républicains (LR), la République en marche (LREM), le Parti socialiste (PS), Europe Ecologie Les Verts (EELV), la France insoumise (LFI), le Parti communiste (PCF). Dans cet éventail LREM et LFI occupent une place singulière du fait de leur création récente. Ces deux partis ont vu le jour à l'occasion de la campagne présidentielle de 2017. Structurés initialement autour de leur leader respectif, ils ont peu évolué ces cinq dernières années en matière de tissu militant qui reste très faible, ou en matière d'ancrage local (voir les résultats des élections locales qui leur donnèrent peu d'élus). Ils occupent toutefois des places essentielles dans l'espace politique français du fait de la présence de LREM à la tête de l'Etat et de sa place majoritaire à l'Assemblée nationale, et de LFI en tant qu'opposant, pour le moins actif, à la tête de l'Etat et à la majorité de l'Assemblée nationale. Le chapitre consacré à LFI permettra de préciser l'originalité de son organisation militante.

## Méthodologie et construction du corpus empirique

### Champs disciplinaires et objectifs

Pierre Bourdieu (2012, p. 171) dans ses cours au Collège de France entre 1989 et 1992 traite de l'Etat. Il propose d'articuler méthode historique et méthode génétique pour approcher cet objet. Il distingue « *l'approche génétique de l'approche historique ordinaire* » afin « *d'essayer de montrer en quoi l'approche génétique est particulièrement indispensable. Pourquoi d'un phénomène comme l'Etat le sociologue est-il obligé de se faire historien au risque évidemment de commettre un des actes les plus fortement tabous dans le travail scientifique, l'acte sacrilège qui consiste à transgresser une frontière sacrée entre disciplines ?* ». Il ajoute plus loin : « *Je pense que la conquête des faits contre les idées reçues et le sens commun, dans le cadre d'une institution comme l'Etat, implique nécessairement le recours à l'analyse historique* ». Les auteurs de cet ouvrage, engagés pour l'un dans le champ de l'histoire de l'éducation et l'autre dans le champ de la sociologie de l'éducation, tenteront d'articuler approche historique et sociologique pour comprendre les politiques du temps présent, celles défendues pour l'école en vue de l'élection présidentielle de 2022. Les contempteurs de Pierre Bourdieu lui reprochèrent son adhésion au structuralisme, lui prêtant ainsi l'intention de figer le monde social. Face à cette critique, ses défenseurs répliquèrent qu'il n'y avait pas de structure sans genèse, ni de genèse sans structure et qu'il fallait comprendre son analyse du social comme relevant du structuralisme génétique. D'où l'association des termes « génétique » et « historique », le premier relevant davantage des analyses sur le temps présent et du sociologue, le deuxième davantage du temps long et de l'historien.

Philippe Braud (1994, p. 505) termine son manuel de sociologie politique par le chapitre « Expliquer un phénomène politique ». Un phénomène politique comprend des « situations socialement structurées » qui nécessitent de se pencher sur les stratégies d'acteurs et relations interpersonnelles au sein des partis politiques ou entre ceux-ci, et plus généralement entre les acteurs et partenaires sociaux. Lorsque les documents dont nous disposons nous le permettront nous ferons paraître ces interactions, conflits et soutiens susceptibles d'expliquer une direction prise. Toutefois, nous partageons l'appréciation de Braud selon laquelle tenter d'expliquer des décisions ou directions politiques est une entreprise « ambitieuse et ardue ». Il développe dans son ouvrage la notion de champ proposée par Pierre Bourdieu qui le définit comme des « *espaces structurés de position (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysées indépendamment des caractéristiques de leurs occupants (en partie déterminées par elles)* » (Bourdieu, *ibid.*, p.1081). Braud ajoute « *Le champ est donc un lieu où s'organisent des relations de pouvoir et de domination* ». Nous illustrerons ces relations autour de la prise de pouvoir et de direction des partis politiques mais aussi autour des luttes entre partis politiques pour la prise du pouvoir de l'Etat, en faisant l'hypothèse que l'éducation est un champ politique.

Ce préalable théorique étant posé, et sur lequel nous reviendrons en fin d'ouvrage, l'histoire et la sociologie seront mobilisées pour tenter de faire émerger ce qui semble être l'essentiel des idéologies politiques à l'œuvre dans la genèse des projets relatifs à l'école. Les différences observées entre les partis analysés, répertoriées également en fin d'ouvrage, permettront, autant que faire se peut, d'éclaircir le paysage idéologico-politique relatif à l'école.

La genèse des partis politiques sera envisagée, lorsque cela est possible, essentiellement sur les cinquante dernières années sans toutefois négliger les faits les plus marquants qui les précèdent. Il sera difficile de ne pas articuler histoire et sociologie tant le positionnement des acteurs dans le champ semble déterminant pour approcher les évolutions, inflexions ou scissions des partis politiques. Dans le temps présent, les projets et programmes des partis seront identifiés dans des dimensions spécifiques à chaque parti mais aussi dans les confrontations aux programmes des autres partis. En fin d'ouvrage nous tenterons d'identifier quelques continuités ou ruptures entre les différents programmes proposés.

Les notions de continuité et de rupture sont entendues dans le sens suivant. Pour qui connaît l'histoire gouvernementale française des années 1990, il est par exemple intéressant de se poser la question de la continuité ou de la rupture entre les politiques publiques souhaitées par les gouvernements de gauche et les gouvernements de droite qui se succèdent sur ces dix années. L'étude de quatre circulaires signées toutes par des Premiers ministres et prioritairement adressées aux ministres serait à cet égard éclairante. Ces quatre circulaires sont les suivantes :

- Circulaire du 26 janvier 1988 relative à l'étude d'impact des projets de loi et de décret en Conseil d'Etat, JORF (Journal Officiel de la République Française) n°31 du 6 février 1988 signée par Michel Rocard.
- Circulaire du 23 février 1989 Relative au renouveau du service public, JORF du 24 février 1989, signée par Lionel Jospin.
- Circulaire du 21 novembre 1995 relative à l'expérimentation d'une étude d'impact accompagnant les projets de loi et de décret en Conseil d'État, JORF n°279 du 1 décembre 1995 signée par Alain Juppé.
- Circulaire du 26 juillet 1995 relative à la préparation et à la mise en œuvre de la réforme de l'Etat et des services publics, JORF n°174 du 28 juillet 1995 signée par Alain Juppé.

Les notions de champ d'intervention de l'Etat, de développement des responsabilités, de nécessité d'évaluation des politiques publiques sont-elles de droite ou de gauche ? Un gouvernement de gauche n'a-t-il pas préparé par ses décisions l'installation ultérieure de politiques de droite, ou inversement des décisions de droite n'ont-elles pas préparé des

dispositions de gauche ? Y-a-t-il continuité ou rupture ? Les politiques scolaires seront l'occasion d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions.

### Les axes d'analyse

Les enseignements scolaires de l'école maternelle au lycée incluant la formation professionnelle initiale et l'apprentissage constituent l'objet privilégié de ce travail. L'analyse de chacun des partis politiques sera l'occasion de mettre en évidence l'action de son ministre – ou de ses ministres successifs – à la tête de l'Éducation nationale durant une législature. Cette analyse des partis concerne également ceux de ces partis qui n'ont jamais été en position de gouverner la France. Il conviendra d'observer également pour eux la place que prend le système éducatif dans leur projet politique.

Cette place prise par le système éducatif fonde les questions suivantes : Quelle place lui donne donc chaque parti politique dans son programme ? Que mettent – ou que mettraient – en place les gouvernements soutenus par ces partis politiques en fonction du programme présidentiel ? Quelles considérations sur l'école développent-ils pour justifier leurs décisions en la matière ? A ce niveau, quels sont les dysfonctionnements sur lesquels ils mettent prioritairement l'accent ? L'accent mis sur la liberté, l'efficacité, l'égalité d'accès, l'équité, l'évaluation, et le mode de gouvernance au niveau du renouveau du service public depuis trente ans ont-ils gagné les programmes et réalisations relatifs à l'Éducation nationale ? L'enseignement privé, l'apprentissage en entreprise, la contribution financière et pédagogique des entreprises à la formation professionnelle, l'autonomie des établissements scolaires et leur mode de management, les dispositifs d'aide aux zones géographiques en difficulté, la compréhension de la notion de démocratisation sont autant d'axes sur lesquels sera portée notre attention.

### Les sources

Nous avons eu recours à différents types de sources pour conduire notre étude. Nous nous sommes d'abord appuyés sur des travaux d'historiens, de sociologues, de politistes et de chercheurs en sciences de l'éducation dont les travaux sont cités en bibliographie. Nous avons également eu recours à des sources de première main notamment pour étudier les projets d'école et le cas échéant les expériences de gouvernement.

Il convient de ce point de vue de distinguer les sources qui relèvent des projets des partis, proprement dits, de celles qui permettent de mettre en lumière les expériences de gouvernements de ces partis. Cette distinction est nécessaire car l'action d'un gouvernement n'est pas l'exact calque du projet du parti dont il émane. Cependant l'étude de cette action ou de cette expérience nous a paru nécessaire pour au moins trois raisons. Elle permet tout d'abord d'apprécier la manière dont les projets précédents ont pu être mis en œuvre. Elle permet ensuite de mettre en lumière quelques-uns des aspects de la genèse du projet actuel. Par exemple, les lectures des dysfonctionnements proposées au moment de l'exercice du pouvoir peuvent présenter des caractéristiques singulières qui contribuent à éclairer les fondements et la colonne vertébrale du projet actuel. Enfin, compte tenu du fait que les projets de partis ne sont pas encore complètement achevés ou qu'ils peuvent encore connaître quelques inflexions ou évolutions avant les élections présidentielles, ces expériences de gouvernements peuvent contribuer à saisir ce qui dans les projets de parti n'est pas nécessairement écrit, mais qui est à l'état latent et est susceptible d'être mis en œuvre. Par exemple, l'expérimentation de recrutement des enseignants par les directeurs d'école<sup>1</sup> mise en œuvre par Jean-Michel Blanquer renvoie sans aucun doute à

---

<sup>1</sup> M. Cei. (2021). Marseille : Le gouvernement va maintenir l'expérimentation de recrutement des enseignants par les directeurs d'école, assure Jean-Michel Blanquer. *Vingt minutes*- 08/11/21

la volonté du ministre de promouvoir une certaine responsabilité des chefs d'établissements. Cette volonté n'est pas exprimée dans le projet actuel qui n'a pas encore fait l'objet d'une rédaction explicite, mais elle l'était dans le projet de 2016 (Blanquer, 2016, p.73). De ce point de vue, le projet actuel que nous nous tentons de présenter, s'il n'est pas encore entièrement rédigé, relève d'une interprétation plus que d'une description. Mais nous assumons cette interprétation. Nous pouvons en effet admettre qu'il ne s'agit que d'un projet en germe susceptible d'être formulé selon des formes et avec des précautions diverses compte tenu des résistances qu'il pourra rencontrer. Il n'en demeure pas moins que l'intention du ministre montre dans le temps une certaine robustesse. Ceci étant, afin de conserver une certaine prudence, nous avons fait appel à des sources susceptibles de renseigner sur l'accueil potentiel des propositions. Le recours à des sources telles que la presse syndicale ou généraliste constitue vraisemblablement un ensemble d'informations susceptibles d'influencer la présentation qui sera faite du projet.

En dernière instance, il convient de mentionner que c'est le croisement de ces différents types de source qui permet d'approcher de la manière la moins incertaine ce que révèlent les projets des partis politiques. Ce croisement doit permettre de montrer la portée mais aussi les limites de l'interprétation que nous proposons de ces projets. Nous souhaitons en tous cas qu'il apporte au lecteur des indications sur les arguments que nous proposons.

Il convient de présenter la classification des sources que nous avons utilisées. Lorsque nous avons étudié les projets des partis qui ont accédé au pouvoir, nous avons eu recours aux textes législatifs et réglementaires qui ont été publiés pendant cette période où ils étaient au pouvoir. Nous avons également pris appui sur des actions et des dispositifs mis en œuvre par les ministres de l'éducation dès lors que ces actions et dispositifs nous paraissaient significatifs, c'est-à-dire qu'ils étaient révélateurs des idéologies qui portaient les partis et qu'ils introduisaient des modifications relativement singulières dans la gestion des politiques éducatives. Ces sources sont classées en annexe sous la rubrique « sources relatives aux expériences de gouvernement ».

Concernant les projets des partis, nous avons en grande partie fondé notre travail sur les documents que nous ont procurés les « services de presse » et les conservateurs d'archives des sièges centraux des partis, que ces partis aient ou non accédé au pouvoir. Nous avons également collecté des informations sur les sites officiels des partis. Lorsque les sources le permettaient, nous avons bien sûr analysé les projets les plus récents, notamment ceux qui seront proposés à l'occasion des prochaines élections présidentielle et législative de 2022. Il se peut bien sûr qu'entre le moment où nous confions le manuscrit à l'éditeur, à la mi-décembre 2021 et le moment de la parution de l'ouvrage, vraisemblablement au début de l'année 2022, des précisions soient apportées quant à ces projets. Ces précisions sont nécessaires pour compléter notre travail et éventuellement nuancer ou conforter les analyses proposées. Il semble cependant que les grandes orientations que nous avons dégagées ne devraient pas être fondamentalement contredites. Ces sources sont au cœur de notre étude. Elles sont classées en annexe sous la rubrique « sources émanant des partis ».

Une lecture parallèle de la presse syndicale et généraliste nous a permis de compléter notre corpus pour mesurer la manière dont les réformes mises en œuvre, ou les absences de réformes, ont été perçues par les professionnels de l'éducation. Ces sources sont classées en annexe dans la rubrique « sources émanant de la presse syndicale et généraliste ». Par ailleurs, un autre type de sources nous a paru avoir sa place dans ce recueil de données empiriques. L'incitation partagée sur le plan politique à mettre l'accent sur l'évaluation nous a conduit à accorder une place importante aux « savoirs mobilisés » et/ou aux « références scientifiques mobilisées » pour construire les projets ou les réformes. Le type de science mobilisée est un

indicateur pertinent. L'expert auquel un parti ou un ministre a recours pour élaborer un programme ou conduire une réforme est révélateur des conceptions de l'école développées par le parti. Recourir à des pédagogues, à des gestionnaires, à des neurobiologistes, des philosophes, des historiens ou encore des sociologues ne reflète pas les mêmes choix idéologiques. Ces sources sont classées dans la rubrique « source émanant de l'expertise ».

L'analyse des partis politiques, pour en réaliser quelque comparaison depuis les années 1980, nécessite une mise en perspective de la succession au pouvoir des présidents de la République, de leurs Premiers ministres et ministres de l'Éducation nationale :

Présidents de la République	Premier ministre, dominante politique, dates	Ministre de l'Éducation nationale
François Mitterrand 1981 - 1995	Pierre Mauroy, gauche, 1981 – 1984	Alain Savary
	Laurent Fabius, gauche, 1984 – 1986	Jean-Pierre Chevènement
	Jacques Chirac, droite, 1986 – 1988. Gouvernement de cohabitation	René Monory (Éducation nationale) et Alain Devaquet (Enseignement supérieur)
	Michel Rocard, gauche, 1988 – 1991	Lionel Jospin
	Edith Cresson, gauche, 1991 – 1992	Jack Lang
	Pierre Bérégovoy, gauche 1992 – 1993,	
	Edouard Balladur, droite, 1993 – 1995, gouvernement de cohabitation	François Bayrou (Éducation nationale)
Jacques Chirac 1995 - 2007	Alain Juppé, droite, 1995 – 1997	François Bayrou
	Lionel Jospin, gauche, 1997 – 2002, gouvernement de cohabitation	Claude Allègre 1997 – 2000 et Jack Lang 2000 – 2002.
	Jean-Pierre Raffarin, droite, 2002 – 2005	Xavier Darcos 2002 – 2004 François Fillon 2004 - 2005 -
	Dominique de Villepin, droite, 2005 – 2007	Gilles de Robien 2005 - 2007
Nicolas Sarkozy 2007	François Fillon, droite, 2007 – 2012.	Xavier Darcos 2007 – 2009 Luc Chatel 2009- 2012
François Hollande 2012 - 2017	Jean-Marc Ayrault, gauche 2012 - 2014	Vincent Peillon 2012 – 2014 Benoit Hamon 2014
	Manuel Valls, gauche, 2014 – 2017	Najat Vallaud Belkacem 2014 - 2017
Emmanuel Macron 2017	Edouard Philippe, droite, 2017 – 2020	Jean-Michel Blanquer 2017 - 2021
	Jean Castex, droite, 2020	

## Plan

Nous proposons dans les sept premiers chapitres une analyse des projets de chacun des partis dans l'ordre suivant : RN, LR, LREM, PS, EELV, LFI, PC. L'ordre de présentation reprend, par souci de clarté pour le lecteur, une classification qui est vraisemblablement davantage adoptée par le sens commun que par la communauté scientifique. Elle va des partis considérés communément comme étant les plus à droite aux partis considérés comme étant les plus à gauche sur l'échiquier politique, avec une incertitude toutefois à propos du PS et de EELV.

Nous avons, dans chaque chapitre consacré à un parti, rappelé ce qui nous semblait essentiel dans son histoire pour expliquer sa situation actuelle. Les évolutions et recompositions internes, les résultats aux différentes élections, les positions à l'égard des autres partis, les manières d'envisager les grands problèmes actuels, les idéologies et valeurs privilégiées sont autant d'éléments auxquels nous avons prêté la plus grande attention pour tenter de dégager les traits saillants de chaque parti. Nous avons ensuite, pour chacun de ces partis, présenté le projet qu'il proposait pour l'école, en tentant de mettre en lumière les continuités qui existaient entre ce projet et les fondements idéologiques et l'histoire du parti.

Un huitième et dernier chapitre tente une synthèse thématique qui permet une comparaison entre les partis. Parmi ces thèmes nous avons retenu le positionnement à l'égard de la doctrine néolibérale. L'influence qu'elle exerce sur le positionnement des partis, en l'occurrence à l'égard de l'école, est incontestable. Elle se propage dans un mouvement de fond à de nombreux Etats et tend à uniformiser bon nombre des politiques publiques. Elle finit par rapprocher les positions des partis de droite et de gauche, tant dans la manière d'identifier et d'analyser les problèmes qui se posent que dans les modalités de construction des décisions à prendre pour résoudre ces problèmes. Nous avons également tenté de montrer comment une certaine référence à la liberté diffusait dans les discours des représentants des partis de gouvernement, et que dans le même temps, cette liberté était accompagnée de nouveaux dispositifs de contrôle des personnels de l'Éducation nationale. D'autres thèmes qui peuvent apparaître comme renvoyant à des questions de nature plus technique n'en sont pas moins révélateurs des idéologies et des valeurs que privilégient les partis. Ces thèmes que nous avons retenus sont les suivants : la carte scolaire, la laïcité, la pédagogie et les contenus d'enseignement, le management des établissements scolaires, l'apprentissage. Le positionnement de chacun des partis par rapport à l'ensemble de ces thèmes est susceptible de montrer que chacun des partis propose en dernière instance un projet pour l'école qui lui est propre. Par-delà une tendance à la convergence des partis relevée initialement, les choix opérés par les partis à l'égard de ces thèmes témoignent d'une réelle singularité qui traduit bien plus que des idéologies parfois hâtivement jugées passéistes. En fait, ces partis nous donnent à voir ce que pourrait, de leur point de vue, être un avenir désirable pour l'école, mais également pour la société et les individus qui la composent. Si l'éventail de choix n'est pas infini, l'ensemble des partis n'en propose pas moins une diversité d'options qui sont susceptibles de répondre aux grands défis actuels, que ces défis soient sociaux, sociétaux, économiques, culturels ou environnementaux.

# Le Rassemblement national

## Genèse d'un parti

Le RN (Rassemblement national) est un parti que les observateurs politiques classent à « l'extrême droite ». Winock (2015) fait partie des historiens qui usent de ce terme pour classer le parti. Richard (2017) refuse de qualifier le RN de parti d'extrême droite, lui préférant l'expression de « parti nationaliste », au nom d'une conception plurielle de la droite. Les représentants du RN quant à eux récusent en général cette appartenance.

Pour Winock (2015), l'extrême droite est issue d'une double tradition dont l'une est contemporaine de la Révolution de 1789 et l'autre de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. La première tradition rejette l'héritage de la Révolution. La formation de sa pensée évolue de l'ultraroyalisme à l'intégrisme et au catholicisme social. Cette pensée se régénère après l'affaire Dreyfus sous l'impulsion de Charles Maurras et de l'Action française dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Cette tradition est en fait associée initialement aux tentatives armées de la contre-révolution auxquelles s'associent des « impulsions de colère » qui éclatent dès 1792-1793 dans les campagnes. La pensée réactionnaire trouve ensuite ses théoriciens, Burke, Joseph de Maistre ou encore Louis de Bonald, qui vont défendre la religion contre « *la prétention orgueilleuse des philosophes à fonder l'homme en individu libre et égal aux autres individus* ».

La seconde tradition est populaire. Elle émerge à travers le boulangisme<sup>1</sup> (1885- 1889) et les ligues qui connaissent leur apogée dans l'entre-deux-guerres. Celles-ci sont hostiles à la République parlementaire, elles sont antibolcheviques et souvent antisémites. Dans les années 1930, l'extrême droite devient alors un fascisme à la française qui prend corps dans des ligues telles que le Francisme, le mouvement Solidarité française, le Comité secret d'action révolutionnaire, surnommé « La cagoule », et surtout le Parti populaire français de Jacques Doriot. Pendant l'expérience de Vichy, une grande partie de l'extrême droite se rallie au régime et fait vivre les valeurs maurrassiennes. C'est avec le boulangisme, l'affaire Dreyfus et l'Action française qu'apparaissent le « populisme » et le « nationalisme ». L'aventure du général Boulanger montre que des réponses « *simples et aisément identifiables* » aux difficultés que rencontre la République peuvent séduire une grande partie de la population. Le combat des ligues contre « *l'universalisme républicain* », au temps de l'affaire Dreyfus, prolonge cette « *mobilisation identitaire* ». Enfin, l'Action française, sous l'impulsion de Charles Maurras, invente « *une greffe originale, celle de la contre-révolution sur le nationalisme* ».

Après la Libération, ces idées et leurs propagateurs semblent avoir vécu. Une longue période de purgatoire s'installe. Si l'extrême droite connaît deux brèves percées liées au poujadisme<sup>2</sup> (1953-1958) et à la guerre Algérie (1954-1962), elle peine à se relever de sa compromission avec la collaboration et le nazisme. Mais, comme le rappelle Winock (2015, p. 14), ces idées provenant de droites si diverses constituent : « *un capital de refus et d'émotions toujours prêt à fructifier. Dans les périodes calmes c'est un bas de laine caressé par des gardiens du temple sans joie qui cultivent solitaires la nostalgie et la fidélité dans un monde qu'ils exècrent. Dans les périodes de crise, d'insécurité, d'instabilité, le patrimoine des idées reçues et de haines recuites sert de nouveau* ».

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un mouvement politique conduit par le général Georges Boulanger qui fut ministre de la Guerre et se rendit populaire par ses réformes mais qui constitua une menace pour la Troisième République.

<sup>2</sup> Il s'agit d'un mouvement politique conduit par Pierre Poujade qui revendiquait la défense des « petits » commerçants et des artisans, mis en danger par le développement des grandes surfaces, et qui condamnait l'inefficacité du parlementarisme sous la Quatrième République.

Au début des années 1980, les conditions sont présentes pour qu'un parti puisse faire revivre ce capital. Ce parti, c'est le FNUF (Front national pour l'unité française), ou sous sa forme raccourcie le FN (Front national). Il est créé en 1972 à partir du mouvement « Ordre nouveau »<sup>1</sup>. Il est censé permettre au mouvement de jouer le jeu de l'élection dès que le contexte le permettra. Les chocs pétroliers de la décennie précédente, la déroute de la droite à la suite de sa défaite aux élections de 1981, la montée de l'insécurité et le développement de l'immigration constituent des conditions favorables à la montée en puissance du parti. Les élections cantonales de mars 1982, puis les municipales de Dreux en 1983, marquent la première percée du FN. Le parti ne cessera dès lors de conquérir les suffrages des Français lors des élections qui suivront.

L'énergie que déploie son président, Jean-Marie Le Pen, n'y est pas étrangère. Ce dernier est un ancien président de la corporation des étudiants en droit de Paris. Volontaire pour l'Indochine, il est nommé sous-lieutenant avant d'arriver au Vietnam peu après la chute de Diên Biên Phu et la fin de la guerre en juillet 1954. Il regagne la métropole l'année suivante. Cette expérience suscite chez lui une grande hostilité envers les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République, qu'il accuse d'avoir « *fait tuer 80.000 soldats français et indochinois pour finalement abandonner l'Indochine* ». Présenté à Pierre Poujade, fondateur de l'UDCA (Union de défense des artisans et commerçants), qui entend être le défenseur des « petits » humiliés par les « gros » et des travailleurs indépendants menacés par les mutations de l'économie, il est encouragé par celui-ci à se présenter aux législatives sous sa bannière. Le 2 janvier 1956, à 27 ans, Jean-Marie Le Pen est élu député. Il sera battu en 1962 et devra attendre 1986 pour retrouver l'Assemblée nationale, pendant deux ans, sous la bannière cette fois du Front national (Perrault, 2012).

Juste avant cette élection de 1986, le Front national a déjà recueilli 10,95 % des suffrages exprimés lors des élections européennes de 1984. Ce score lui a permis d'avoir dix élus au Parlement européen. Le succès de la liste emmenée par Jean-Marie Le Pen est alors interprété comme une « poussée de fièvre » caractéristique des mouvements de la droite plébiscitaire et nationaliste, tels que le bonapartisme, le boulangisme et le poujadisme, qui ne réussissent cependant jamais vraiment à s'implanter de manière durable dans le paysage électoral. Les élections législatives de 1986 confortent d'ailleurs cette idée : si Jean-Marie le Pen a été élu, c'est en partie à cause du scrutin proportionnel, promesse de campagne de François Mitterrand. Le Front national entre cependant à l'Assemblée nationale avec 35 députés.

Dans les années 1990, le FN prend une place de plus en plus importante dans la vie politique française. Il se pose en parti intègre, dénonçant la corruption qui toucherait le PS (Parti socialiste) ou le RPR (Rassemblement Pour la République). Le FN attire ainsi les voix des déçus des partis ayant gouverné les décennies précédentes (Igounet, 2014). A l'élection présidentielle de 1995, Jean-Marie Le Pen dépasse les 15 % de suffrages exprimés (4,3 millions des électeurs) et semble capter toujours plus l'électorat populaire. C'est la thèse du « gaucholepénisme » développée par Perrineau (2014) selon laquelle une partie de l'électorat populaire s'écartere de la gauche pour adhérer à une critique de l'immigration et des valeurs traditionnellement défendues à gauche. Les élections municipales de juin 1995 donnent au Front national ses premiers maires dans plusieurs grandes villes de Provence-Alpes-Côte d'Azur : à Marignane, avec Daniel Simonpieri, à Orange, avec Jacques Bompard, et à Toulon, avec Jean-Marie Le Chevallier.

En 1998, le parti connaît des problèmes en interne, notamment en raison de divergences entre Brunot Mégret, enclin à des alliances avec la droite, et Jean-Marie Le Pen qui s'y oppose. Une scission voit le jour qui n'empêche cependant pas Jean-Marie Le Pen d'accéder, en provoquant une surprise générale, le 21 avril 2002, au second tour de l'élection présidentielle avec 4 804 772 de voix (17% des suffrages exprimés), devançant le Premier ministre et candidat socialiste, Lionel Jospin. C'est la première fois qu'un candidat d'extrême droite accède au second

---

<sup>1</sup>Sa dénomination complète est : Centre de recherche et de documentation pour l'avènement d'un ordre nouveau dans les domaines social, économique et culturel. Le mouvement est classé dans le courant néofasciste. Il utilise la croix celtique comme emblème.

tour d'une élection présidentielle. Cependant, lors de l'élection présidentielle de 2007, Jean-Marie Le Pen ne renouvelle pas son score. Après un rebond aux élections régionales de 2010, Jean-Marie le Pen a annoncé qu'il ne sera pas candidat à sa propre succession pour la présidence du parti. Bruno Gollnisch et Marine Le Pen s'affrontent pour la conquête de la présidence du parti. La fille de Jean-Marie Le Pen sort victorieuse de cet affrontement en 2011. Elle arrive en troisième position à l'élection présidentielle de 2012 et elle ne donne pas de consigne de vote pour Nicolas Sarkozy. L'enracinement local du FN, lors des élections municipales et départementales, lui profitera cependant pour l'élection présidentielle de 2017 ou elle affronte au second tour Emmanuel Macron.

Marine Le Pen a opéré une stratégie de « dédiablement ». Elle a adopté un discours plus « respectable » en s'éloignant des positions et déclarations les plus controversées de son père à propos de l'antisémitisme, de l'immigration ou de l'avortement au profit de problématiques plus sociales. Les membres du parti les plus radicaux en ont été exclus. Alors que Jean-Marie Le Pen défendait les petits commerçants, au temps de Poujade, Marine Le Pen semble se tourner vers la France des « petits ». Dans son projet présidentiel de 2017, elle s'engage entre autres à : « fixer l'âge légal de la retraite à 60 ans avec 40 annuités de cotisations pour percevoir une retraite pleine », à « revaloriser le minimum vieillesse partout en France et le conditionner à la nationalité française », à « maintenir la durée légale hebdomadaire du travail à 35 heures. »<sup>1</sup> Le projet porte aussi sur la sécurité. Il s'agit de « réarmer massivement les forces de l'ordre » et de « mettre en place un plan de désarmement des banlieues concernées et de reprise en main par l'État des zones de non-droit ». Il convient de noter que pour chacun des chapitres du programme, des actions sont prévues pour lutter contre l'immigration, pour protéger le territoire, défendre la laïcité, lutter contre l'islamisme.

Pour l'élection présidentielle de 2022, Marine Le Pen semble vouloir apporter quelques modifications à son programme de 2017. Entre temps, le Front national est devenu Rassemblement national. Ce changement de nom témoigne de la volonté de s'adresser à une base électorale plus large en essayant de dissiper la méfiance que le FN inspirait aux autres formations et aux électeurs. Dans le programme de 2022, quelques modifications sont apportées qui élargissent la palette du programme. Marine Le Pen accorde davantage de place à l'écologie, renonçant à sa position de 2012 dans laquelle elle se considérait climatosceptique<sup>2</sup>. Elle défend une écologie conservatrice qui condamne la mondialisation « qui est la plus polluante » au profit d'industries locales. De ce point de vue, elle reste dans la même logique que celle qu'elle défendait en 2012 : « *Le modèle ultralibéral et de libre-échange que les Verts ont choisi est destructeur pour la planète* ». Autre inflexion dans son programme, sa position à l'égard de l'Europe. Elle y semble moins hostile. Il n'est entre autres plus question du retour au franc. Il semble que le départ de Florian Philippot qui avait contribué à dédiablement le FN, tout en défendant un rejet de l'Europe, puisse en partie contribuer à ce changement.

Dans l'ensemble, la stratégie « nationale-républicaine » continue à porter ses fruits comme le mentionnait déjà Richard (2017) : « *Les principales thématiques du nationalisme (État fort, défense des frontières nationales, franc fort, culture comme vecteur de transmission des traditions ou « racines ») et la référence aux principes de la République (respect de la volonté populaire, services publics au service de tous, « laïcité » – envisagée à seule fin de faire rempart à l'islamisme)* » ont permis de capter un électorat élargi. Cependant, comme le notent Camus, Gérard et Potier (2021), le RN doit mener une opération délicate pour conquérir encore des voix : il doit gommer les aspérités idéologiques de radicalité figurant dans son programme et lors des prises de parole publiques, ceci tout en sachant qu'il ne peut prospérer que sur le positionnement antisystème et identitaire qui fait sa spécificité dans l'offre politique.

---

<sup>1</sup> 144 engagements présidentiel. Marine 2017. <https://rassemblementnational.fr/pdf/144-engagements.pdf>

<sup>2</sup> Challenges. Marine Le Pen n'aime ni les énergies renouvelables ni le bio. Avec AFP. 21.02.2012.

Il n'en demeure pas moins que dans une période où le clivage gauche/droite semble ne plus faire sens auprès d'un grand nombre d'électeurs, ainsi qu'en témoigne la campagne réussie d'Emmanuel Macron, qui reposait sur cet argument, le RN qui a toujours refusé de se situer sur cet axe, peut se montrer dans ces circonstances comme un parti alternatif à LREM.

## Le Rassemblement national et l'école

### Présentation des sources

Nous avons recueilli la plupart de nos sources relatives à l'école sur le site officiel du RN. Au moment où nous faisons la recension des sources, le programme pour l'élection présidentielle de 2022 n'étant pas encore achevé, nous avons eu recours au programme de Marine Le Pen pour la présidentielle de 2017<sup>1</sup>. Nous nous sommes aussi appuyés sur les publications du *collectif Racine*<sup>2</sup>, fondé en 2013 par Alain Avello, professeur de philosophie, membre du comité stratégique de la campagne et en charge du volet éducation. Le collectif Racine compte 950 adhérents au sein de l'Éducation nationale (enseignants, personnel de direction et d'inspection). Avant l'élection présidentielle, le collectif avait remis « solennellement » 100 propositions à Marine Le Pen. Une dizaine de ces propositions figurent dans les 144 engagements de la candidate. Régulièrement et ce jusqu'à nos jours, ce collectif publie des analyses de ses membres, il a cependant rejoint Florian Philippot qui a quitté le Front national en 2017. Le collectif se nomme désormais « *Racine. Les enseignants patriotes* ».

Nous avons également complété cette recension en prenant appui sur des documents rassemblés dans la rubrique « Publications thématiques »<sup>3</sup> du site du RN. Ces documents traitent de la position du RN à l'égard des évolutions plus récentes de la vie politique française et internationale. Ils contiennent des informations sur ce que le parti envisage pour l'école. Le plan « Le Pen pour les banlieues »<sup>4</sup>, la réaction à la loi sur le séparatisme<sup>5</sup>, la proposition de loi pour combattre les idéologies islamistes<sup>6</sup> présentent des propositions pour l'école qui complètent ce que le programme présidentiel pour les élections de 2017 proposait.

### Le projet pour l'école

Ce qui caractérise avant tout le projet du RN pour l'école, c'est la volonté de combattre au sein de cette dernière - et avec elle - tout ce qui porte atteinte au « sentiment national », aux valeurs, normes et traditions qui y sont traditionnellement associées. Et comme le remarque Mayer (1998, p. 271) : « *La valorisation du sentiment national est associée à une vision hiérarchique et autoritaire des rapports sociaux, à l'ethnocentrisme, au pessimisme devant l'avenir et au conservatisme moral et politique* ». Chacun de ces éléments que la politiste associe à la valorisation du sentiment national trouve en effet sa concrétisation dans le projet que le RN porte pour l'école.

---

<sup>1</sup> 144 engagements présidentiel. Marine 2017. <https://rassemblementnational.fr/pdf/144-engagements.pdf>

<sup>2</sup> Collectif Racine. <https://rassemblementnational.fr/author/collectif-racine/>

<sup>3</sup> Publications thématiques. <https://rassemblementnational.fr/publications-thematiques/>

<sup>4</sup> Plan Le Pen pour les banlieues. Pour un retour de la République dans tous les territoires. [https://rassemblementnational.fr/telecharger/publications/A4\\_LIVRET\\_PLAN\\_BANLIEUE\\_HD.pdf](https://rassemblementnational.fr/telecharger/publications/A4_LIVRET_PLAN_BANLIEUE_HD.pdf)

<sup>5</sup> Face au séparatisme islamique. Retrouver l'indivisibilité de la République. <https://rassemblementnational.fr/telecharger/publications/livret-separatisme.pdf>

<sup>6</sup> Proposition de loi. Combattre les idéologies islamistes. 2020. [https://rassemblementnational.fr/wp-content/uploads/2021/01/A4\\_Livret\\_ISLAMISME.pdf](https://rassemblementnational.fr/wp-content/uploads/2021/01/A4_Livret_ISLAMISME.pdf)

La « *vision hiérarchique et autoritaire des rapports sociaux et l'ethnocentrisme* » sont présents dans la plupart des documents qui traitent de l'école. Il convient de rajouter que la hiérarchie des rapports sociaux et l'ethnocentrisme sont la plupart du temps explicitement revendiqués, dans des références permanentes à la « *priorité nationale* » ou encore à un traitement différencié des « *étrangers* ». L'autorité, quant à elle, n'est pas seulement associée au respect de la loi et des normes. Elle est bien souvent envisagée sous un angle répressif. En témoignent ces propositions du plan pour les banlieues :

« *I- Une politique de responsabilisation des parents*

*Action 11 : Suspender les aides et allocations aux parents dont les enfants délinquants sont non accessibles à une sanction pénale.*

*Action 12 : Expulser les parents des mineurs étrangers de moins de 13 ans coupables de crimes ou de graves délits.*

*Action 13 : Suspender les allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire.*

*II - Une politique pour l'école*

*Action 14 : Instaurer une tenue d'uniforme pour les écoliers et collégiens.*

*Action 15 : Renforcer le contrôle des écoles privées.*

*Action 16 : Supprimer les enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO).*

*Action 17 : Renforcer le volume horaire des cours d'histoire et de français.*

*Action 18 : Lancer un plan de contrôle des enseignements.*

*Action 19 : Développer les internats d'excellence et y instaurer la priorité nationale. »<sup>1</sup>*

Ces mesures qui s'inscrivent dans une vision hiérarchique, ethnocentrée et autoritaire des rapports sociaux sont envisagées dans le cadre d'une lutte, si ce n'est une guerre, pour la sauvegarde de l'identité de la France. La menace vient des étrangers et en particulier de l'islamisme. Les documents consultés font apparaître cette nécessité pressante d'organiser une défense de cette identité et de prendre les devants pour revenir aux valeurs qui sont censées fonder la nation. Le programme pour les présidentielles de 2017 mentionnait dans les propositions 91, 92, 96 et 98 qu'il fallait :

*« Défendre l'identité nationale, les valeurs et les traditions de la civilisation française. Inscrire dans la Constitution la défense et la promotion de notre patrimoine historique et culturel [...] Ériger la citoyenneté française en privilège pour tous les Français par l'inscription dans la Constitution de la priorité nationale. [...] Défendre la langue française. [...] Promouvoir l'assimilation républicaine, principe plus exigeant que celui d'intégration. »*

De ce fait, la « *laïcité* », principe au cœur de tous les projets d'école des partis que nous étudions, n'est plus simplement une norme qui doit garantir un ordre social harmonieux, elle est un principe qui doit être préservé et durci pour défendre une nation en danger. La mise en œuvre de la laïcité se traduit par « *l'interdiction des repas de substitution* »<sup>2</sup> et par « *l'obligation faite aux accompagnateurs de se plier aux règles de neutralité religieuse* ».<sup>3</sup> Il est envisagé d'ailleurs de « *promouvoir la laïcité et lutter contre le communautarisme. Inscrire dans la Constitution le principe : "La République ne reconnaît aucune communauté"* » et de « *rétablir la laïcité partout, l'étendre à l'ensemble de l'espace public et l'inscrire dans le Code du travail* »<sup>4</sup>.

S'il y a nécessité de redresser de manière autoritaire une France assaillie par l'étranger et l'islamisme, en l'occurrence en proposant une laïcité de combat, c'est aussi parce que le RN

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Face au séparatisme islamique. Retrouver l'indivisibilité de la République. (*op.cit.*)

<sup>3</sup> Plan Le Pen pour les banlieues. Pour un retour de la République dans tous les territoires. (*op.cit.*)

<sup>4</sup> 144 engagements présidentiel. Marine 2017. (*op.cit.*)

montre un réel « *pessimisme devant l'avenir* » tel que le note Mayer (*op.cit.*). Barreau (2019, p.13), à propos de l'école, évoque quant à lui, des références permanentes à une certaine « *décadence* » qui renvoie à un processus de dégradation engagé dans de nombreux domaines : « *Le concept de « décadence » décliné en une quadrilogie catastrophiste laxisme/ barbarie / débauche / illettrisme, est l'argument central de cette guerre des valeurs scolaires. Le laxisme, c'est la décadence de l'autorité. La débauche, c'est la décadence de la morale. La barbarie, c'est la décadence de l'ordre. L'illettrisme, c'est la décadence du niveau* ».

Si l'ennemi vient de l'extérieur et qu'il porte atteinte à l'identité de la France, au « *sentiment national* », il est aussi possible de sauver ce qui est perdu ou ce qui est en voie de l'être, en formant différemment les enseignants, en revenant à des méthodes pédagogiques plus traditionnelles, mais également en révisant les contenus d'enseignement. Les directions données sont cependant relativement floues, elles reposent davantage sur la condamnation de l'existant que sur des propositions clairement énoncées.

Alain Avello, dans les propositions qu'il avait formulées dans le cadre du collectif Racine, entendait ne pas modifier les structures de la formation des enseignants. Si ses propositions n'avaient pas été entièrement reprises dans les 144 propositions de Marine Le Pen, elles semblent toujours être susceptibles de nourrir des réformes en cas de victoire du RN aux élections présidentielles et parlementaires. Il rappelait d'abord la nécessité de faire une large confiance à « *l'autorité naturelle du maître* » : « *L'autorité, ce n'est pas simplement la sanction mais ce qui inspire naturellement le respect. Les maîtres doivent incarner la noblesse de leur fonction* ». <sup>1</sup> Il mentionnait qu'il fallait « *centrer la formation sur les savoirs disciplinaires seulement et ne plus enseigner la pédagogie. Cela est un non-sens qui fait perdre du temps à tout le monde, car la pédagogie n'est pas une science. C'est un art* ». Déjà en 2013, Marine Le Pen s'exprimait, à propos de pédagogie, en ces termes : « *Je ne reviendrai pas sur la situation de l'école en France, après un quasi demi-siècle de démantèlement continu sous l'emprise d'une idéologie pédagogue mortifère qui veut faire de l'Ecole un lieu de vie ludique et festif dont l'élève serait le centre* » <sup>2</sup>.

Les propositions de Marine Le Pen portent sur la pédagogie mais aussi sur les contenus d'enseignement. Elle propose un certain nombre d'orientations qui, si elles ne constituent pas encore un tracé applicable, sont susceptibles de guider son action : « *En dehors de Jean-Pierre Chevènement qui, il y a bientôt trente ans, avait rappelé que dans le primaire il fallait apprendre à lire, à écrire et à compter, et en dehors de Gilles de Robien qui, il y a moins de dix ans, s'est élevé contre la méthode globale, tous les ministres de l'Éducation nationale de droite et de gauche ont contribué à cautionner les lubies dévastatrices* ». La pédagogie, la méthode de transmission des savoirs, de même que les contenus d'enseignement doivent faire l'objet d'une révision. Quelques modifications ont été clairement énoncées qui illustrent cette volonté de réviser ces contenus. Alain Avello proposait d'introduire une nouvelle discipline : « *civisme et droit* » avec un Capes dédié, et un enseignement dispensé dès le primaire et jusqu'en terminale, à raison de trois heures hebdomadaires. Cette proposition n'a pas été retenue dans les 144 propositions. D'autres propositions, dans l'esprit des recommandations d'Alain Avello, ont cependant été adoptées : « *assurer la transmission des connaissances par le renforcement des apprentissages fondamentaux (français, histoire, calcul). À l'école primaire, réserver la*

---

<sup>1</sup> Piquemal, M. (2017). Un programme à la loupe Marine Le Pen : ce qu'elle a (vraiment) en tête pour l'école publié le 28 avril 2017. [https://www.liberation.fr/politiques/2017/04/28/marine-le-pen-ce-qu-elle-a-vraiment-en-tete-pour-l-ecole\\_1565810/](https://www.liberation.fr/politiques/2017/04/28/marine-le-pen-ce-qu-elle-a-vraiment-en-tete-pour-l-ecole_1565810/)

<sup>2</sup> Collectif Racine. Les enseignants patriotes. Discours de clôture de Marine Le Pen, 12 octobre 2013.

*moitié du temps d'enseignement au français, à l'écrit comme à l'oral. Supprimer « l'enseignement des langues et cultures d'origine » (ELCO) »<sup>1</sup>.*

Concernant l'organisation plus générale de la scolarisation des élèves, il est question de supprimer le « collègue unique » qui consiste à garantir à tous les élèves le même enseignement jusqu'à l'âge de la fin de la scolarité obligatoire. Il convient d'« *autoriser l'apprentissage à partir de 14 ans* ». Alain Avello justifie cette décision par le fait qu'« *une orientation précoce permettrait aux élèves de trouver du sens à l'enseignement et qu'ils cesseraient d'être des perturbateurs* »<sup>2</sup>. De ce point de vue, les positions du RN sont identiques à celle de LR. Ce qui est en cause, c'est une forme d'égalitarisme qui conduit à bien des dysfonctionnements. Ceci étant, les valeurs défendues par le RN témoignent d'une certaine singularité.

Des valeurs inféodées à une exigence d'ordre et de préservation de l'identité nationale

A propos de la dénonciation d'un certain « égalitarisme », les partis LR et RN se rejoignent. Cet égalitarisme conduit « *à un nivellement par le bas, à une perte du sens de l'école pour les élèves, à un échec scolaire massif, à des difficultés pour les enseignants de gérer les élèves en difficulté et qui posent des problèmes en raison de leur comportement...* »<sup>3</sup>. Cet égalitarisme conduit au désordre. Le collège unique, avec son lot de pédagogues qui ne font plus autorité, avec leurs méthodes innovantes, renonçant aux apprentissages fondamentaux, serait une des causes de ce désordre. Des politiques sous-tendues par une telle conception de l'égalité ne sauraient conduire qu'aux dysfonctionnements actuels du système éducatif.

Ce qui constitue par ailleurs la singularité du RN, c'est la défense des valeurs en lien avec la préservation d'une identité nationale en danger. De ce fait, la liberté n'est possible que si elle ne porte pas atteinte à une certaine tradition culturelle considérée comme fondatrice de la nation. La valorisation du patrimoine, de l'autorité des maîtres, de la langue française... sont autant de références à un passé qui doivent être sauvegardées pour faire face à des évolutions sociales et sociétales qui pourraient bouleverser un équilibre qui autrefois garantissait à la France son autonomie et sa grandeur. Cette liberté ne saurait pas non plus être tout à fait celle qui conditionnerait le bon fonctionnement d'un marché en mesure de réguler l'ordre économique et social, et en l'occurrence l'école. Le RN n'est pas opposé au libéralisme économique, il n'a pas de dogme en la matière. Marine Le Pen critique surtout la mondialisation, l'inféodation aux directives européennes et souhaite mettre en œuvre une politique « plus patriotique »<sup>4</sup>. Ce qui importe, c'est que l'Etat soit protecteur économiquement, socialement, culturellement.

En matière d'éducation, le RN ne semble donc pas favorable à l'instauration d'un marché. Marine Le Pen n'entend pas gérer les écoles publiques à la manière des écoles privées, par une offre et une demande, toutes deux libérées, qui conduiraient à une « émulation » censée améliorer les performances de l'école, comme cela est entendu à LR. Elle est par ailleurs plutôt discrète sur le sort à réserver à l'enseignement privé, bien qu'elle ait eu passagèrement recours

---

<sup>1</sup> 144 engagements présidentiel. Marine 2017. (*op.cit.*)

<sup>2</sup> Collectif Racine (*op.cit.*)

<sup>3</sup> Avello, A. (2021). Communiqué de presse d'Alain Avello, président de Racine : « Enseignement de la philosophie en bac' pro' : le mirage égalitariste, encore et toujours » Date mars 03, 2021. <http://www.collectifracine.fr/?p=4416>

<sup>4</sup> Andrieu, P. (2015). Comment le FN est massé de l'ultralibéralisme à l'Etat-protecteur. Le 2/12/2015. [https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/comment-le-fn-est-passe-de-l-ultra-liberalisme-a-l-etat-protecteur\\_AN-201512010193.html](https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/comment-le-fn-est-passe-de-l-ultra-liberalisme-a-l-etat-protecteur_AN-201512010193.html)

à l'enseignement catholique pour ses enfants<sup>1</sup>. Lorsqu'elle évoque le fait de contrôler les établissements scolaires privés, elle fait référence à ceux qui ne sont pas sous contrat et qui pourraient diffuser des propos antirépublicains.

L'autorité a donc toute sa place dans la restauration d'une école au service de cette identité : celle de l'Etat et des enseignants qui doivent concourir à retrouver un passé que le RN, en matière d'éducation, glorifie. Pourtant, quelques remarques de notre part s'imposent à ce sujet. L'école du passé était bien inégalitaire : au début du XXème siècle, le lycée était réservé à l'élite de la nation, il scolarisait quelques centaines de milliers d'élèves alors que quelques trois millions d'élèves fréquentaient l'école primaire ; le collège créé à la fin des années 1950 constitua cette passerelle que le plan Langevin Wallon appelait de ses vœux et qui allait ouvrir la porte du lycée à des élèves issus de milieux modestes, jusqu'alors confinés dans l'école primaire. Lorsque chacun était assigné à sa place en fonction de son origine sociale, dans une école taillée à sa mesure, l'ordre régnait, l'échec scolaire n'était pas un problème social, mais un problème individuel. Certes, le processus de démocratisation de l'enseignement secondaire a inévitablement été accompagné de bon nombre d'effets pervers et de nombreux échecs. Bien des dysfonctionnements demeurent auxquels des solutions devraient être apportées. Cela ne semble pas signifier pour autant que l'école du passé était animée par un souci de justice sociale ou de traitement égalitaire de tous les élèves, et encore moins qu'il soit opportun et possible de revenir à une organisation de l'enseignement telle qu'elle existait au début du XXème siècle. De ce point de vue, il semble que le RN fasse davantage référence à un passé mythifié de l'école qu'aux réalités de son organisation, de son fonctionnement et des fins qu'elle poursuivait.

---

<sup>1</sup> Rossignol, A. (2017). Vrai-faux : les enfants de Le Pen ont-ils vraiment fait leur scolarité dans le public ? Le Parisien. Le 10 février 2017. <https://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/vrai-faux-les-enfants-de-le-pen-ont-ils-vraiment-fait-leur-scolarite-dans-le-public-10-02-2017-6670632.php>

# Les Républicains

## Genèse du parti

Pour qui entend connaître les partis de droite actuels, il convient de revenir à leur histoire. Quelques historiens ont produit des travaux qui contribuent à une meilleure compréhension du temps présent. Les débats qui animent leur communauté ainsi que le renouvellement des approches qu'ils proposent constituent un ensemble de points de repères indispensables pour appréhender les positions actuelles de ces partis, notamment leurs positions relatives aux problèmes centraux de notre époque, et dans notre cas, à ceux que pose l'éducation. Sans prétendre nous livrer à une étude historiographique exhaustive, il convient de rappeler quelques-uns des apports de ces historiens qui ont traité de cette histoire des droites.

Rémond (1954, 1963, 1982, 2007) est l'un des initiateurs de cette histoire. Il a montré l'existence de trois familles traditionnelles à droite, « légitimiste », « orléaniste » et « bonapartiste », qui se perpétuaient jusque dans les familles actuelles. Il a concédé dans ses derniers écrits l'existence possible d'une ou deux droites supplémentaires, la démocratie chrétienne et le radicalisme d'après la Libération. Cependant, Richard (2017), s'il reconnaît à ce précurseur d'avoir mis en lumière l'existence de plusieurs familles à droite, ne manque pas d'adresser quelques critiques à ses travaux. Une de ces critiques porte sur « *sa volonté systématique de chercher – et de toujours trouver – dans le présent les éléments déjà en place dans le passé pour prouver la continuité des trois traditions qu'il mit à jour en 1954* ». Richard (ibid., p.20) se justifie en ces termes :

*« Réticent face à une méthode qui cherche en priorité l'explication des faits dans leurs prémices, nous tenons plus volontiers pour l'idée que les faits s'expliquent d'abord par leur contexte. Autrement dit et en plagiant Marc Bloch, nous sommes convaincus que les êtres humains sont bien davantage les enfants de leur temps que de leurs parents ».*

Ce présupposé philosophique ne nous semble pas si radical. Il n'exclut pas bien sûr la recherche de racines des partis dans leur passé, ce serait bien sûr un contresens pour un historien que de prononcer cette exclusion, il déplace simplement le regard du chercheur sur un passé plus proche. C'est ainsi que nous l'interprétons. Il justifie d'ailleurs d'une certaine manière notre choix de centrer notre étude sur les partis qui ont dominé les élections au cours de ces trente dernières années.

Un ouvrage de taille est également à mentionner dans ces quelques éléments d'historiographie : celui qui est réalisé sous la direction de Sirinelli (1992). Les apports de cet ouvrage qui compte plus de cinquante contributions sont nombreux. Parmi ces apports, nous retenons une certaine ouverture sur la dimension culturelle, sur la dimension des sensibilités des adhérents aux familles de droite, de même que sur l'importance de la mémoire d'événements qui sont considérés comme structurant le paysage politique français. Cet ouvrage peut aussi être envisagé, par-delà l'ensemble des connaissances et analyses qu'il propose pour aborder « scientifiquement » l'histoire des droites, comme un ensemble de ressources permettant de construire une réponse à cette question à la fois simple et complexe : « Qu'est-ce qu'être de droite aujourd'hui ? ».

Winock (2012), quant à lui, en partie dans le sillage de Rémond, en ce qu'il reprend le schéma classique des trois droites, met au cœur de son ouvrage les combats et les passions

françaises qui ont fait les droites. Il contribue également à apporter des éléments de réponse à qui se poserait la question de ce que signifie « être de droite de nos jours ».

Nous avons fait le choix de retenir LR (Les Républicains) parmi les partis de droite. Il convient de revenir au passé récent du parti pour comprendre les conditions de sa construction et les positions qu'il défend. LR est un parti politique qui fait suite à l'UMP (Union pour un mouvement populaire), et qui est créé en 2015. L'UMP a été créé en 2002 au lendemain du 21 avril qui porta au premier tour des élections présidentielles Jean-Marie Le Pen, du Front national, contre Jacques Chirac. D'abord « Union pour la majorité présidentielle », pour rassembler les forces de droite derrière Jacques Chirac, en vue des élections législatives de juin, le parti, conservant le même sigle, fut rebaptisé « Union pour un mouvement populaire » après la victoire du parti aux législatives.

Mais quelques années après la création de l'UMP, la politique économique et sociale conduite sous la présidence de Jacques Chirac ne remportait pas l'assentiment des Français. La déroute du 29 mai 2005, au référendum pour ratifier le « traité constitutionnel européen » finit par disqualifier le président. Nicolas Sarkozy, figure montante à droite, fut jugé comme la personne dans la position la plus favorable pour faire aboutir les réformes nécessaires pour conserver à la France sa place dans une Europe élargie. Il était en même temps perçu comme le plus à même de marginaliser le Front national dont la présence au second tour des présidentielles inquiétait à droite comme à gauche. C'est donc sans difficulté qu'il se faisait élire en septembre 2004 à la tête de l'UMP. Le 16 mai 2007, il devenait président de la République avec 19 millions de suffrages contre 16,8 millions à Ségolène Royal.

Pratiquant l'ouverture à gauche, appelant au gouvernement quelques personnalités de l'écologie, tout en tentant de déstabiliser le front national, il confortait les liens de l'UMP avec les milieux d'affaire par une série de mesures susceptibles de répondre à leurs attentes, entre autres en instaurant un « bouclier fiscal » au profit des plus grandes fortunes. La défiscalisation des heures supplémentaires, l'instauration d'un service minimum dans les transports publics et dans l'enseignement en cas de grève, le démantèlement des régimes spéciaux des retraites... furent autant de mesures emblématiques marquant le volontarisme d'un président présent sur de nombreux fronts. De même, la restauration des « peines plancher » dans le domaine de la justice confortait l'image d'un président partisan d'un Etat fort et en même temps à l'écoute des Français.

Mais, comme le note Richard (2017), alors que le président revendiquait puiser son inspiration en matière de politique publique dans les principes du néolibéralisme, le système économique néolibéral entraînait dans une crise mondiale sans précédent. La crise des *subprimes* venait désorganiser le système financier mondial et finissait par affaiblir les banques européennes. Le président était contraint de tourner le dos à un dogme qu'il avait jusqu'alors porté : la toute-puissance du marché était devenue une « idée folle ». Pourtant, les mesures adoptées ne changèrent pas les règles qui jusqu'alors avaient prévalu. Les banques françaises furent recapitalisées et leur financement opéré par des emprunts fut en majeure partie assuré par les salariés. Le principe premier du néolibéralisme qui fait de l'État le garant de la pérennité de « l'économie de marché » triomphait à nouveau. L'engagement du président à « être le candidat du travail » n'avait pu être tenu.

Il convient cependant d'être prudent quant à l'usage du mot « néolibéralisme ». Il s'agit d'un terme visant généralement à critiquer et à disqualifier un acteur politique ou les actions qu'il conduit. Personne ne se déclare « néolibéral » et l'on utilise rarement ce terme dans un sens positif. Les acteurs politiques eux-mêmes se qualifient plus volontiers de « libéraux ». Mais comme le mentionne Simon (2017), le « libéralisme », dans les discours politiques de

ceux qui le revendiquent actuellement, est très souvent le cache-sexe du « néolibéralisme ». Un bref recours à la définition de Warnier (2017, p.28) peut permettre de dresser les contours de cette idéologie : « *On entend par “néolibéralisme” un ensemble de préconisations qui s’imposent aux pays occidentaux puis à l’ensemble de la planète à partir des années 1970. Elles placent l’individu libre et compétitif, manager de lui-même, sujet de droits humains, au centre de l’activité politique et économique. L’agrégat des choix individuels dans des espaces politiques libéralisés, dans la société civile et sur des marchés efficients s’impose comme la norme d’une organisation collective flexible, dynamique et débarrassée des clivages politiques qui sont facteurs de blocage. Ces préconisations vont de pair avec la dérégulation des marchés, le libre-échange international, la mise en compétition de tous les acteurs à l’échelle mondiale, la globalisation des flux culturels, financiers, marchands, médiatiques, à l’exception des flux migratoires qui restent entravés. La gouvernance horizontale par les acteurs de la société civile est appelée à se substituer au gouvernement vertical par les États. Elle doit obéir à des normes définies par des instances qualifiées, y compris privées.* ».

Or, pour Simon (2017), les politiques conduites par Nicolas Sarkozy s’inscrivent davantage dans une perspective néolibérale que libérale. Ses combats assumés contre le pouvoir syndical ne sauraient laisser les partenaires sociaux négocier librement des contrats, modalité chère aux libéraux ; l’État fort allant au-delà des strictes fonctions régaliennes le situe clairement plus du côté des gouvernements autoritaires que du côté de la tradition libérale qui défend l’individu contre l’arbitraire de la puissance publique.

Quoi qu’il en soit, Nicolas Sarkozy perdit les élections présidentielles de 2012. Ce qui entraîna une grave crise au sein de l’UMP. Pendant que le PS (parti socialiste) était au pouvoir, l’UMP, dont Nicolas Sarkozy était redevenu le leader, peinait à regagner unité et cohérence. Certes, la « Manif pour tous », farouchement opposée à une loi autorisant l’adoption pour les couples homosexuels, de même qu’à « l’ABCD de l’égalité » proposé par la Ministre Najat Vallaud-Belkacem, pouvaient laisser croire qu’une certaine unité pouvait se retrouver autour de la préservation de valeurs traditionnelles. Il n’en fut rien.

Profitant de la victoire électorale de l’UMP aux élections départementales de 2015, Nicolas Sarkozy saisit l’opportunité pour changer le nom de l’UMP. Il s’agissait de faire oublier la défaite de 2012, de tenter d’en finir avec les affaires douteuses, dont « l’affaire Bygmalion », et de tenter de retrouver une certaine unité, notamment en supprimant les tendances susceptibles de faire perdre toute cohérence au parti. En mai 2015, l’UMP devenait « Les républicains ».

LR s’était alors rangé derrière François Fillon pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017. Celui-ci ayant très largement gagné, avec deux tiers des suffrages, la « primaire de la droite et du centre ». Mais sa campagne allait être fortement perturbée à partir de janvier 2017 par une série d’affaires, notamment par les accusations dont il était l’objet : celles d’avoir créé des emplois fictifs pour son épouse et ses enfants, auxquelles s’ajoutait celle de trafic d’influence. Vaincu au premier tour, il appelait à voter au second tour pour Emmanuel Macron opposé à Marine Le Pen.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le parti vient d’organiser des primaires pour les présidentielles de 2022 et Valérie Pécresse a remporté ces primaires. Elle devra composer avec les différentes sensibilités du parti, notamment avec une tendance réputée dure menée par Eric Ciotti qui est arrivé en seconde place à ces primaires et une tendance plus sociale attendue de la part des militants LR. Maurer (2021), journaliste à Public Sénat, l’explique en ces termes : « *Une frange de l’ex-UMP n’entend pas rejouer le programme de François Fillon version 2017. Crise sanitaire oblige, le social doit irriguer le projet présidentiel des LR, plaignent-ils. Economie en berne, précarité des étudiants... Les conséquences de la crise du covid-19*

*poussent la formation de droite à embrasser la cause sociale, longtemps dévolue à la gauche* ». Quelques responsables du parti souhaitent s'éloigner de la ligne réputée socialement « dure » de François Fillon. La crise sociale consécutive à l'épidémie de Covid a conduit ces responsables à interroger le parti et à faire des propositions pour les « *10 millions de nos concitoyens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté* » (Belouezzane, 2021). Il est assez clair que le point de vue adopté sur la question sociale impactera l'éducation. Ne serait-ce que parce que les ressources allouées aux familles conditionnent sans aucun doute leur contribution à l'éducation de leurs enfants.

Ceci étant, le travail de préparation du programme pour l'élection présidentielle est déjà engagé et les documents qui nous ont été communiqués par le service de presse du parti témoignent de cette avancée. Ils sont en tous cas d'une aide précieuse pour tenter de faire émerger ce que ce parti attend – et entend faire – de l'école.

## Le projet d'école

### Présentation des sources

Pour tenter de cerner le projet d'école, pour en décrire les grandes lignes et tenter de les analyser, nous avons pris principalement appui sur six documents qui nous ont été confiés par les services de presse de l'UMP en 2009 et par ceux de LR en juillet 2021.

Le Dossier de l'UMP « *Convention pour la France d'après. Education : Le devoir de réussite, du 22 février 2006* » est le fruit de la Direction des études de l'UMP. C'est un document de synthèse de quatre-vingts pages qui s'appuie sur des références précises avec une bibliographie qui distingue et mentionne une quinzaine d'ouvrages, une vingtaine d'articles scientifiques et une trentaine de rapports d'experts divers (Cour des comptes, Haut conseil d'évaluation de l'école, OCDE, Commission Thélot...). Il constitue à la fois un état de l'école fondé sur ces références bibliographiques et il propose une lecture, une interprétation des dysfonctionnements qui fait apparaître sans aucun doute ce qu'est l'idéologie, ce que sont les valeurs et les idéaux qui sous-tendent l'analyse proposée.

L'intervention de Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, « *Convention pour la France d'après. Education : Le devoir de réussite. Intervention à Paris Maison de la Chimie, 22 février 2006* » est un document dactylographié de dix-huit pages. Ce document, s'il porte le même titre que le précédent s'en éloigne légèrement sur le fond et sur la forme. Il prend appui sur les connaissances du premier, mais les propositions sont plus vives, elles sont souvent précédées d'une interpellation de l'auditeur sur le registre de l'humour ou du pathos.

Le programme présidentiel de François Fillon en 2017, « *Mon projet pour la France* », se présente sous la forme d'un document de près de quatre-vingt-dix pages. Ce programme est introduit comme proposant « un redressement national » sur les plans économique, social, financier, écologique, européen, militaire mais aussi, face au totalitarisme islamique. Trois pages sont réservées à l'éducation. Les orientations qu'il convient de donner aux politiques d'éducation sont sous-tendues par un constat assez tranché : « *Il faut refonder l'école. Elle est devenue un laboratoire d'expérimentations hasardeuses. Je veux le retour du bon sens à l'école* ».

Le « *programme pour les élections législatives de 2017* » est proposé par LR et l'UDI. Cette dernière formation avait en majorité soutenu François Fillon à la suite des primaires

précédant les présidentielles. Ce programme est construit après la victoire d'Emmanuel Macron aux présidentielles. « *Il est de la responsabilité de la droite et du centre de proposer une vraie alternance et de la clarté* » face au « *projet d'Emmanuel Macron fondé sur la confusion et la demi-mesure* » et à « *la politique démagogique du Front national* ». Il s'agit de « *renforcer les quatre piliers de la République* » que sont dans l'ordre « *l'école, l'entreprise, la famille et la laïcité* ». Quelques propos sont tenus sur l'école qui relèvent davantage de la place et de l'attention qu'il convient de lui accorder que de véritables orientations ou propositions concrètes.

La « *charte des principes fondamentaux des républicains* » est rendue publique en octobre 2019. Les rédacteurs la présentent ainsi : « *Elle définit le corpus idéologique de notre famille politique* ». C'est un document d'une cinquantaine de pages qui apparaît comme résultant d'une volonté de revenir aux fondements idéologiques du parti. Il est construit à un moment suffisamment éloigné des élections pour proposer des principes qui doivent guider les actions politiques. Cette charte présente l'intérêt de ne pas être seulement l'œuvre des cadres du parti puisqu'elle résulte d'une grande consultation dans laquelle interviennent des adhérents mais aussi des sympathisants du parti. Elle propose quelques principes susceptibles d'orienter les politiques publiques, notamment les politiques éducatives.

Les propositions émanant de la « *Convention Ecole et jeunes* » qui s'est tenue en avril 2021 sont l'aboutissement d'un travail de réflexion initié par Christian Jacob, président du groupe à l'Assemblée Nationale, en 2019. Elles serviront, selon le service de presse de LR, de socle programmatique pour le projet présidentiel de 2022. Il s'agit d'un document d'une trentaine de pages qui part des constats d'échec de l'école, appuyés en grande partie sur une documentation établie par des scientifiques ou des experts, et fait un certain nombre de propositions qui se rangent dans deux catégories : « *Rebâtir l'école républicaine* » et « *Mieux préparer les jeunes au mode du travail* ». Les *Résultats d'un questionnaire de la convention « Ecole jeune »* qui porte sur l'approbation ou la désapprobation des mesures envisagées apparaissent au milieu de ce document. Toutes les réponses de l'enquête approuvent à la hauteur de 90% en moyenne les mesures envisagées. Aucune indication n'est apportée quant à la constitution de l'échantillon.

Nous avons eu recours à d'autres sources : textes réglementaires et législatifs du Journal officiel de la République française, presse publique, presse syndicale, vidéos de la chaîne Public Sénat. Ces sources recueillies sur divers sites en ligne sont mentionnées en annexe de cet ouvrage.

L'ensemble de ces données empiriques nous a permis de conduire une analyse que nous traitons selon trois axes : les rapports du parti à l'Éducation nationale et à l'école ; la lecture des dysfonctionnements et les mesures emblématiques ; les permanences et continuités idéologiques.

## La fin d'un complexe

Les formations de droite, en l'occurrence celles que nous proposons d'observer, l'UMP et LR, semblent souffrir d'un complexe vis-à-vis de l'école. Nicolas Sarkozy (2006) se fait lui-même le porte-parole de ce malaise dont il convient de se libérer :

« *Parce qu'elle s'occupe de ce que nous avons de plus cher, parce qu'elle transmet des valeurs, parce qu'elle délivre les savoirs à ceux qui sont notre avenir, l'éducation est éminemment politique. Mais parce qu'elle est politique, elle n'est la propriété d'aucun camp,*

*pas plus du public que du privé, pas plus de pédagogues que des républicains, pas plus de la gauche... que de la gauche. Depuis près de trente ans, c'est la gauche qui prétend penser pour l'école, parler au nom de l'école... ».*

Une des causes lointaines de ce complexe, si tant est qu'il soit possible d'évoquer des causes en l'occurrence, tient probablement au fait que les penseurs, les intellectuels - ceux à qui l'on reconnaît la légitimité d'interpeller l'opinion et les politiques quand les valeurs cardinales, les droits de l'homme et son droit à vivre dignement sont en danger - sont considérés, depuis la Libération, comme étant généralement de gauche. Comme le rappelle Sirinelli (1992), la droite tout entière, même la droite modérée, souffre de la compromission de l'extrême-droite avec la collaboration et le nazisme. Il s'agit sans aucun doute d'un amalgame, mais ses idées, celles de ses penseurs ont été délégitimées. A la fin des années 1970, si des intellectuels de droite, parfois même d'extrême-droite comme ceux de « la nouvelle droite », réapparaissent, l'historien note que le simple qualificatif « de droite » conserve toujours une connotation négative. Les penseurs ne sauraient être dans son camp. Cette injustice, consécutive à un amalgame, conduit Nicolas Sarkozy à appeler à en finir avec ce complexe dans le domaine de la pensée, et en particulier en ce qui concerne l'école.

Il existe par ailleurs une autre raison qui pourrait contribuer à alimenter ce complexe. Elle est plus directement liée à l'histoire de l'école elle-même. Les grandes réformes en faveur de la démocratisation de l'école (Lapostolle, 2004), depuis la seconde moitié du XXème siècle, ont pour la plupart d'entre elles été inspirées par le plan Langevin Wallon, paru en 1947. Or les deux présidents successifs de la commission, Paul Langevin et Henri Wallon, qui accoucha de ce plan, furent en effet tous deux membres du parti communiste. Et il faut bien reconnaître que ce plan inspira toutes les propositions émanant des forces de gauche, syndicats et partis, pour faire évoluer l'école dans le sens d'une ouverture plus grande de l'enseignement secondaire, puis de l'université, à tout un public d'élèves qui au début du XXème siècle restait confiné dans l'enseignement primaire. Même s'il est possible de percevoir dans la réforme Haby, de 1975, une étape décisive de la construction d'une « école unique » que le plan appelait de ses vœux, son accueil fut si polémique, qu'il semble difficile, aux yeux de l'opinion tout au moins, de mettre en évidence cette contribution de la droite à ce long processus de démocratisation. Même si par ailleurs, la loi Fillon<sup>1</sup> de 2005 s'inscrivait dans le prolongement de la loi Jospin<sup>2</sup> de 1989, et qu'elle témoignait avec l'instauration d'un « *socle commun de connaissances* », d'un vif intérêt pour les élèves qui n'avaient pas véritablement bénéficié du processus de démocratisation - ou de massification pour les plus pessimistes - engagé depuis quelques décennies.

Nicolas Sarkozy (2006, p.2) évoque lui-même une autre raison pour expliquer ce désamour qui semble caractériser les liens entre son parti et l'Éducation nationale : « *Pour faire taire l'école, on lui a donné des moyens considérables, sans chercher à savoir si ces moyens lui permettaient de remplir les objectifs qu'on lui fixait. Pour achever de la discréditer, on a soutenu - parfois d'ailleurs aussi dans notre propre famille politique - que l'Éducation nationale serait par nature hostile à toute évolution... L'école n'est ni immobile, ni monolithique, encore moins préhistorique comme le rappelait un ministre socialiste* ».

Le discours du futur président de la République poursuit vraisemblablement deux desseins. Le premier est de fédérer ce que Sirinelli (1992) a nommé des « cultures » et des « sensibilités » de familles de droite autour du passé d'une école qui a « *accompagné tous les*

---

<sup>1</sup> Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École.

<sup>2</sup> Loi n° 89-486 d'orientation du 10 juillet 1989.

*progrès de la société française* » (Sarkozy, 2006). L'opération pourrait s'apparenter à un appel à la « reprogrammation » d'une mémoire qui chez les membres de certaines familles pourrait se constituer en obstacle à la réconciliation du parti et de l'Éducation nationale. Car le second dessin est de proposer un projet ambitieux pour l'école, pour relever deux grands défis : l'entrée dans « *la société de la connaissance... pour notre avenir économique et culturel* » et la restauration de « *l'égalité des chances* » (Sarkozy, 2006, p.3), facteur de cohésion sociale. Un projet ambitieux pour l'école nécessite un rapport décomplexé à cette école et une conversion du regard que l'on a pu porter sur l'Éducation nationale.

Rien ne permet d'affirmer que cette conversion n'aura pas eu lieu. En tous cas, l'opposition à la droite ne cessera de déceler de l'hostilité dans les propos des membres de cette droite à l'égard de l'Éducation nationale et de ses personnels. L'accueil des propos malheureux de Xavier Darcos (2008) devant la Commission des finances du Sénat, le 3 juillet 2008, au sujet de la scolarisation des très jeunes enfants est de ce point de vue révélatrice. Alors que le ministre expose sa réserve à cette scolarisation en préélémentaire, ses propos sont perçus comme trahissant un mépris pour les enseignants en préélémentaire : « *...que nous fassions passer des concours bac+5 à des personnes dont la fonction sera de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches. Je me pose la question, ces personnes ayant les mêmes compétences que si elles sont institutrices en CM2* ». Les propos du ministre semblent davantage porter sur les bénéfices d'une telle scolarisation, il ne remet pas, à strictement parler, en question les compétences de ces enseignants, bien au contraire. Il laisse cependant entendre qu'il ne croit pas dans l'efficacité et les effets d'un travail pour lequel ces enseignants seraient par ailleurs « surdiplômés ».

Il est difficile de juger de cette restauration d'une confiance réciproque entre ce parti, l'UMP, et l'Éducation nationale. Mais ce qui est notable, c'est que cette question ne sera plus abordée en ces termes par la formation LR. Ce qui en revanche perdurera, ce sont les analyses des dysfonctionnements de l'école et les mesures envisagées pour venir à bout de ces dysfonctionnements.

## Lecture des dysfonctionnements et mesures emblématiques

Le document principal qui sert de base empirique à notre étude est la « Convention Ecole et jeunes » (2021). Cette convention servira de base programmatique, selon le service de presse de LR, au projet final. Elle est écrite dans un contexte particulier qui est celui de la crise sanitaire liée au covid 19. Ceci étant, l'analyse des dysfonctionnements qu'elle propose s'inscrit dans une certaine continuité des analyses qui ont été faites depuis quelques décennies à propos de ces dysfonctionnements. Elle ne fait que mettre « *en exergue les failles structurelles de notre système éducatif, connues bien avant cette crise sanitaire inédite* »<sup>1</sup>.

Un certain nombre de constats sont faits qui témoignent de dysfonctionnements profonds. Ces constats sont étayés par des données émanant d'études provenant des grands organismes internationaux tels que l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique), mais également de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) et de divers instituts de sondage. Ils sont aussi fondés sur l'analyse des mesures prises par les prédécesseurs, mais également sur des informations puisées dans la presse, qui reflètent un certain nombre d'opinions. La liste des dysfonctionnements est relativement éclectique : « *baisse du niveau des élèves ; effondrement de la maîtrise de la*

---

<sup>1</sup> Convention Ecole et jeunes, 2021.

*langue ; faible niveau en anglais ; inégalités scolaires ; programmes d'histoire abandonnant le récit national ; enseignants confrontés à des difficultés croissantes ; faible salaire des enseignants ; effondrement de la discipline ; accroissement des atteintes à la laïcité en milieu scolaire ».* Sont aussi détaillées les raisons pour lesquelles les jeunes éprouvent des difficultés à entrer dans le monde du travail : *« inadéquation entre la formation délivrée dans l'enseignement supérieur et les besoins réels de l'économie ; insuffisance de l'orientation en France ; fuite des cerveaux ; voie professionnelle dévalorisée alors que les jeunes en apprentissage ont un taux d'employabilité supérieur aux jeunes diplômés des universités, précarité des jeunes accrue ».*

A partir de ces constats, des mesures sont envisagées sous une forme relativement concrète. Deux grands axes encadrent ces mesures : *« Rebâtir l'école républicaine »* et *« Mieux préparer les jeunes au monde du travail »*. Il convient de noter que ces axes s'inscrivent dans la perspective de deux missions fondamentales assignées à l'école : éduquer et former.

La première renvoie au rôle que doit jouer l'école en termes de formation du citoyen, mais également de cohésion sociale. Elle est aux origines de la création de l'institution scolaire. L'instituteur était celui qui en instruisant les élèves, les préparait entre autres à devenir citoyen, il instituait en quelque sorte la République. La seconde mission, celle qui consiste à former, notamment professionnellement, apparaît plus tardivement, avec l'avènement de l'Etat Providence, lorsque l'école est amenée à accompagner le développement économique du pays. Ces deux missions sont proposées en préambule de tous grands textes, notamment des lois, qui encadrent l'éducation depuis quelques décennies. Ceci étant, les propositions concrètes faites par le parti offrent des déclinaisons relativement singulières de ces missions.

Pour *« rebâtir l'école républicaine »*, quelques décisions devront être prises. Nous mentionnons celles qui nous semblent les plus emblématiques.

Il convient de *« revenir aux enseignements fondamentaux [...] Il est donc urgent de certifier les méthodes d'apprentissage des enseignements fondamentaux dans le cadre du cursus de formation des étudiants qui se destinent à l'enseignement »*<sup>1</sup>. Il est présumé que des méthodes sont garanties par la science qui permettraient de mieux faire apprendre aux élèves à lire, écrire et compter. Les choix pédagogiques et ceux des contenus à enseigner sont ici remis en question. Une permanence se doit aussi d'être mentionnée, dans ce qui apparaît comme fondamental pour les familles de droite : l'attention portée à l'histoire et l'écriture de ses programmes. Le projet Fillon mentionnait : *« [Il faut] réécrire les programmes d'histoire et de français du collège sous l'autorité d'académiciens »*<sup>2</sup> quand la Convention Ecole et jeunes propose de *« concevoir les programmes d'Histoire avec pour finalité la narration d'un récit national et la transmission d'un héritage commun »*

La question de la laïcité est aussi au cœur de la restauration de l'école républicaine. Il convient de *« garantir la sécurité et de lutter contre les atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires »*. Pour ce faire un ensemble de mesures aussi concrètes que diverses sont proposées : *« suspension des allocations familiales, en cas de comportements nuisibles et répétés des parents ; conditionner la prise de fonction des personnels de l'Éducation nationale à un serment d'adhésion aux valeurs de la République ; rendre obligatoire pour tout le personnel scolaire une formation sur les enjeux de laïcité et les modalités de son enseignement ; interdire le voile des accompagnants scolaires... »*<sup>3</sup>

La gestion, ou le management comme il est plus courant de le nommer, des établissements scolaires est aussi un des moyens envisagés pour restaurer cette école républicaine et l'égalité des chances qu'elle doit promouvoir. Il convient de *« gérer l'école au*

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Fillon (2017) Mon projet pour la France.

<sup>3</sup> Convention Ecole et jeunes (*op.cit.*)

*plus près des citoyens et [de] donner les mêmes chances à tous les élèves* »<sup>1</sup>. Le parti reste de ce point de vue fidèle à la conviction selon laquelle un pouvoir accru des chefs d'établissement serait susceptible de rendre l'école plus égalitaire et efficace. François Fillon (*op. cit.*) envisageait de « *confier progressivement aux chefs d'établissement du second degré la possibilité de recruter les professeurs et personnels de l'établissement* ». La convention Ecole et jeunes propose plus vaguement de « *donner davantage d'autonomie aux chefs d'établissement* ». Il s'agit également pour cette dernière de « *d'associer systématiquement les élus territoriaux à l'élaboration de la carte scolaire et à la gestion des établissements* » et « *de multiplier par quatre le nombre d'internats d'excellence accueillant des élèves méritants des milieux modestes* ».

La revalorisation du métier d'enseignant est aussi envisagée comme permettant de restaurer l'école républicaine, selon des modalités toutefois originales : « *Proposer des contrats de mission à durée déterminée aux enseignants pour qu'ils s'engagent dans une zone géographique prioritaire ou rurale ou encore en vue d'une tâche spécifique en contrepartie d'une meilleure rémunération* ». Concernant leur formation, il convient d'« *allonger les périodes d'alternance des élèves enseignants et les rendant « obligatoires dès la première année de Master* »<sup>2</sup>.

Le second axe du projet est orienté par le souci de « *Mieux préparer les jeunes au monde du travail* »<sup>3</sup>. Pour ce faire un certain nombre de mesures sont proposées. Il s'agit tout d'abord de « *renforcer le lien entre les établissements scolaires et le monde du travail* », notamment « *en multipliant les échanges entre les élèves et les acteurs économiques du territoire, en développant la pratique d'immersion des enseignants au sein des entreprises et en renforçant la présence des représentants des secteurs professionnels du territoire dans les lycées* ».

Une autre évolution souhaitée est celle de « *développer l'alternance et l'apprentissage* ». La concrétisation de ce souhait est relativement originale et emblématique du parti car elle repose sur la « *fin au collège unique et en permettant l'apprentissage dès 14 ans* ». Elle constitue, de ce point de vue, une rupture avec l'histoire récente du collège, qui n'a cessé de retarder les moments de l'orientation des élèves pour leur accorder la possibilité de faire des choix suffisamment éclairés.

Ce projet décrit prioritairement celui qui concerne les présidentielles de 2022. Formulé essentiellement à partir de la convention Ecole et jeunes (2021), il semble témoigner de quelques différences par rapport aux projets et mesures qui l'ont précédé ; entre autres, par rapport aux propositions de Xavier Darcos, ministre de l'éducation de mai 2007 à juin 2009, et de François Fillon candidat à l'Élysée en 2017. Quand Xavier Darcos<sup>4</sup> faisait part de ses doutes quant à la scolarisation des enfants de moins de 5 ans et que François Fillon (2017, p.32) envisageait faire : « *commencer la scolarité obligatoire à cinq ans de sorte que l'apprentissage de la lecture, avec des méthodes efficaces, débute plus tôt...* », le programme ne reprend pas l'idée de rester à un âge d'entrée dans la scolarité obligatoire à 5 ans. Il serait difficile de revenir sur la mesure de Jean-Michel Blanquer qui a fait entrer dans la loi la scolarisation obligatoire à l'âge de 3 ans<sup>5</sup>. En matière de responsabilité et de pouvoir accordés aux chefs d'établissement, le programme reste muet quant à la possibilité qui pourrait leur être donnée de choisir leur enseignants... Quelques mesures concrètes se transforment parfois d'un projet à l'autre, elles doivent s'adapter au contexte. La cohérence des projets et ce qui fonde leur identité semblent avant tout tenir de la permanence des valeurs et des principes qui les sous-tendent.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Xavier Darcos, Commission des finances du Sénat, 3 juillet 2008, <https://www.dailymotion.com/video/x37sa9z>.

<sup>5</sup> Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (Dite loi Blanquer)

## Permanences et continuité dans les idéologies : valeurs et principes

Quelques nuances peuvent apparaître entre les différentes composantes qui ont permis de construire le projet actuel. Ces nuances sont liées, sans doute à la nature des documents, notamment au moment de leur publication et à l'auteur qui en porte la responsabilité. Mais ce sont surtout des permanences et des continuités que l'on retrouve dans les composantes du projet actuel.

La « charte des principes fondamentaux » (2019) n'a exclu aucune des « sensibilités » qui constituent LR. : familles gaulliste, démocrate-chrétienne, libérale, radicale et sociale. Ces familles seraient ainsi susceptibles de faire entendre les positions qu'elles défendent. Mais à propos de l'école, rien ne permet de constater qu'elles présentent des divergences dans leurs positions, dans les valeurs et principes qu'elles portent, ni pendant la période pendant laquelle elles se rassemblaient à l'UMP, ni depuis qu'elles se sont rangées sous la bannière de LR. Et s'il est probablement vrai que quelques tensions sont susceptibles de naître à propos de la question sociale, cela ne semble pas porter atteinte aux valeurs et principes qui sont portés par la formation LR qui fédère ces familles.

Peut-être l'hypothèse de Houard-Vial (2021) pourrait-elle en partie expliquer ce consensus autour des valeurs et principes qui ont porté les projets pour l'école de ces deux formations, l'UMP et LR. Pour le doctorant<sup>1</sup>, il n'y pas à proprement parler de ligne à trancher : « *La droite française actuelle est le résultat d'un long processus d'indifférenciation de ses différentes filiations, au profit d'un consensus économiquement libéral et culturellement conservateur [...] La référence idéologique la plus affirmée, celle du gaullisme - mouvement déjà largement composite et pragmatique - s'est rapidement vidée de sa substance après la mort de son inspirateur, pour ne plus constituer qu'un ensemble de codes verbaux.* (Haegel, 1990) »

Les valeurs et principes sous-tendant le projet s'inscrivent en effet dans une idéologie « libérale-conservatrice ».

La « liberté » n'est pas un vain mot pour les formations de droite en général, elle ne l'est pas non plus pour LR. Pour les libéraux, ce sont la privation des libertés et les freins aux initiatives individuelles qui sont aux origines de bon nombre de dysfonctionnements économiques et sociaux. : il faut « encourager à entreprendre », « redonner de la marge aux agriculteurs », faire « disparaître la peur d'embaucher », « libérer l'innovation », « supprimer des normes » ... Ce qui vaut pour l'économie vaut aussi pour l'éducation : la liberté ou le rétablissement de cette liberté est une condition au bon fonctionnement de l'école : liberté accordée aux établissements scolaires, marges d'initiatives envisagées pour les chefs d'établissement des EPLE, à l'instar de celles dont disposent les établissements privés ; liberté accordée aux parents d'élèves du choix de leur établissement scolaire.

Le « marché » envisagé comme régulateur du système économique l'est aussi pour le système éducatif. Cependant quelques précisions s'imposent. Il ne s'agit plus tout-à-fait d'un marché qui spontanément conduirait à un ordre économique et social apaisé, avec un Etat en retrait. L'Etat doit au contraire intervenir, mais pour garantir précisément le bon fonctionnement du marché. Le « *dossier Education : le devoir de réussite* » de 2006<sup>2</sup> recelait déjà cette idée d'une intervention de l'Etat qui, par la mise en place d'agences d'évaluations indépendantes, assurerait le bon fonctionnement d'un marché garant de la « *qualité de l'enseignement obligatoire* » : « *Certaines leçons pourraient être tirées du système d'évaluation qui a été mis*

---

<sup>1</sup> Houard-Vial, E. Comment produit-on et diffuse-t-on de l'idéologie aujourd'hui ? Le cas de la droite partisane française, Projet de thèse en science politique, depuis le 10-10-2018, sous la direction de Florence Haegel.

<sup>2</sup> Convention pour la France d'après (2006)

en place en Grande-Bretagne [...] La publication et la diffusion de larges constats opérés lors des différentes évaluations permet d'instaurer une politique de sanction et d'amélioration par l'information, particulièrement efficace dans un système où les parents choisissent librement les établissements scolaires »<sup>1</sup>. Le HCE (Haut conseil de l'éducation) qui a été créé par la loi Fillon (MEN, 2005) était alors invité à prendre modèle sur l'OFSTED (Office pour les standards d'éducation) britannique qui ne prend pas seulement en compte les résultats des élèves, mais tous les critères administratifs et pédagogiques pour produire ses évaluations. Il était rappelé que « l'OFSTED publie toutes les évaluations des établissements, notamment via internet, ce qui permet une information totale et transparentes des parents d'élèves sur l'école de leurs enfants »<sup>2</sup>. Ainsi, cette agence que constitue l'OFSTED, indépendante à l'égard de l'Etat, est emblématique de l'intervention d'un Etat qui met en place des instruments permettant de garantir que la loi du marché fonctionnera et conduira à une amélioration de la qualité de l'éducation.

Allant de pair avec cette liberté et cette loi du marché, la responsabilité, autre valeur qui ne prend de sens qu'associée à la valorisation du mérite ou encore à de possibles sanctions. Elle est évoquée à propos des parents. Des sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension des allocations familiales lorsque des parents ne répondent pas aux obligations qui leur sont faites, notamment de veiller à l'assiduité de leurs enfants<sup>3</sup>. Elle est évoquée à propos des enseignants qui se verront accorder une « liberté pédagogique » et pourront être « rémunérés au mérite »<sup>4</sup>. Elle l'est à propos des chefs d'établissement du second degré qui doivent se voir confier la possibilité de recruter les professeurs et personnels de l'établissement et doivent également pouvoir décider de l'organisation des équipes éducatives et de la gestion quotidienne<sup>5</sup>.

Ces valeurs et principes sont caractéristiques d'une idéologie libérale ou plutôt « néolibérale ». Nous n'entrerons pas dans les théories et débats, fort intéressants par ailleurs, qui animent les politistes au sujet des nombreuses différences entre les deux idéologies. Nous nous limitons en l'occurrence à retenir de cette doctrine néolibérale le fait qu'elle ne milite pas en faveur du retrait de l'Etat pour laisser le marché naturellement agir, mais que bien au contraire, elle lui confie le rôle de construire le marché afin de garantir l'avènement d'un ordre économique et social souhaitable. Nous retenons également que la rationalité néolibérale ne met pas le marché au premier plan seulement dans le domaine de l'économie. Elle consiste aussi - et peut-être surtout - à promouvoir l'extension des valeurs du marché à la politique sociale et à toutes les institutions, y compris l'école.

Parallèlement à cette fibre néolibérale, LR, comme l'UMP, est porté par une fibre conservatrice. Il s'agit de préserver des traditions établies. Le terme « conservateur », s'il peut dans l'opinion être porteur de connotation péjorative, ne l'est pas dans notre esprit, comme il ne l'est pas non plus dans celui des membres de LR ou de l'UMP. Il qualifie surtout cette volonté de prendre en compte « ce qui vaut d'être conservé » de la tradition dans le présent. La sécurité, l'ordre, le respect de l'autorité, la laïcité sont au cœur des préoccupations de ces formations. En témoignent ces appels à : « réaffirmer le sens de l'effort et le respect de l'autorité » ; « exiger des tenues vestimentaires correctes pour les élèves »<sup>6</sup> ; « renforcer la sécurité dans les écoles en permettant l'intervention des membres de la réserve civile de la

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Fillon (op.cit.)

<sup>5</sup> Convention Ecole et jeunes, 2021 (op.cit.).

<sup>6</sup> Fillon (op.cit.)

*police nationale aux abords et au sein des établissements sur demande du proviseur », « conditionner la prise de fonction des personnels de l'Éducation nationale à un serment d'adhésion aux valeurs de la République », « Interdire le voile des accompagnants scolaires », « Rendre obligatoire pour tout le personnel scolaire une formation sur les enjeux de laïcité et les modalités de son enseignement »<sup>1</sup>.*

La fibre sociale qui traverse le parti transparait derrière différentes conceptions de la justice identifiées par Duru-Bellat et Dubet (2004). « *L'égalité des chances* » renvoie à une de ces conceptions. Elle est évoquée par Nicolas Sarkozy<sup>2</sup>. Cette égalité des chances, si elle doit être organisée par l'École, est aussi conditionnée par le mérite : « *Quel que soit son milieu d'origine, on peut accomplir son destin par son effort et son mérite* »<sup>3</sup>. La justice est également envisagée comme offrant des garanties minimales ou encore pouvant être compensatrice car « *l'école se doit aussi de ne laisser personne au bord du chemin* »<sup>4</sup>. Il est à remarquer que des mesures législatives peuvent attester d'une attention particulière portée aux élèves en difficulté et à ceux qui sont en situation de handicap. La création d'un « socle commun de connaissances et de compétence »<sup>5</sup> dans l'article 9 de la loi Fillon (MEN, 2005) doit garantir aux élèves de ne pas quitter l'école sans un minimum de connaissances et compétences. La loi du 11 février 2005, qui fut largement soutenue par le président Jacques Chirac, fait la promotion d'une école inclusive<sup>6</sup>.

Une dernière valeur ou un principe qui ne figure pas de manière explicite au panthéon des valeurs ou principes couramment mentionnés et analysés en politique, et qui de ce fait est difficile à nommer, peut s'exprimer dans une confiance accordée aux « acteurs de terrain », dirait-on dans un registre de langage courant, ou à leur « expérience ». Cette « expérience » est estimable, elle est en soi une qualité, elle possède une réelle valeur. Elle est aussi un principe en ce sens qu'elle légitime celui qui en est détenteur dans ses prises de parole ou ses actions. Cette valeur accordée au terrain, à l'expérience, est présente dans de nombreux présupposés philosophiques qui président à des propositions d'action ou à des actions. La place accordée à l'apprentissage en est le témoignage le plus probant. Le fait de proposer de « *mettre fin au collège unique et en permettant l'apprentissage dès 14 ans comme en Allemagne* », ou d'instaurer « *un dispositif "zéro charge patronale" pour tout recrutement d'un apprenti* » ou « *de développer la pratique d'immersion des enseignants au sein des entreprises et de renforcer la présence des représentants des secteurs professionnels du territoire dans les lycées* » ou encore de « *renforcer l'alternance dans le cadre du cursus universitaire...* »<sup>7</sup> sont révélateurs de cette valeur accordée au terrain. Il en est de même à propos de la formation des enseignants. Le fait de « *renforcer l'acquisition des compétences pratiques et de mise en situation dans la formation des enseignants et [d'] allonger les périodes d'alternance des élèves enseignants et*

---

<sup>1</sup> Convention Ecole et jeunes (*op.cit.*)

<sup>2</sup> Convention pour la France d'après (*op.cit.*)

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Fillon (*op.cit.*)

<sup>5</sup> L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école en arrête le principe en précisant que « *la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société* ».

<sup>6</sup> La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

<sup>7</sup> Convention Ecole et jeunes (*op.cit.*)

*les rendant obligatoires dès la première année de Master* »<sup>1</sup> témoigne de cette croyance selon laquelle c'est surtout auprès de la réalité de l'exercice du métier, au contact des élèves et professionnels, que le métier s'apprend.

Enfin, un credo accompagne ces valeurs et principes. C'est celui d'un Etat qui doit être peu dispendieux. La doctrine libérale comme la doctrine néolibérale tiennent pour principe, toutes les deux, mais vraisemblablement chacune à sa manière, que l'Etat doit être économe, soucieux de l'argent public. Il s'agit de limiter drastiquement les interventions de la puissance publique dès lors que leur impact socioéconomique n'est pas garanti. S'il convient de constater que pour gérer la crise consécutive aux *subprimes*, en 2008, une entorse a été faite à ce principe, il n'en demeure pas moins que Nicolas Sarkozy quelques années plus tôt rappelait la nécessité d'une gestion stricte du budget de l'Éducation nationale<sup>2</sup>. Plus tard François Fillon rappelait : « *Je veux baisser la dépense publique après avoir évalué son efficacité, de 100 Mds € sur cinq ans, en recherchant les sources d'efficacité et en conduisant une réflexion approfondie sur le poids du secteur public. Je souhaite que la sphère publique ne prenne pas plus de place en France que dans des pays comparables au nôtre, ce qui suppose de réduire le nombre d'emplois publics mais également de revoir le périmètre des interventions de l'Etat* »<sup>3</sup>. Les arguments de François Fillon complètent ceux de Nicolas Sarkozy.

Les projets relatifs à l'école, quels que soient les valeurs et les principes qui les sous-tendent, ne sont bien souvent menés à leur terme qu'à la suite de rudes négociations. Or ces projets s'inscrivent dans des programmes politiques plus vastes qui ne sont pas sans impacter leur mise en œuvre. Aussi l'attention portée à ces projets d'école ne prend-elle son sens véritable que lorsqu'elle est resituée dans une approche plus large des principes et des valeurs qui fondent les orientations idéologiques du parti. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé nécessaire d'essayer de dépasser le simple recensement et la description des actions programmées pour transformer l'école. Il apparaît que ces actions, si elles prennent sens dans le contexte dans lequel elles sont programmées, sont sous-tendues par des idéologies qui s'inscrivent dans un temps plus long et qui confèrent au parti les soubassements de son identité.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Convention pour la France d'après (op.cit.)

<sup>3</sup> Fillon (op.cit.)

# La République en marche

## Genèse d'un mouvement

LREM (La République en marche) est un parti dont la création est récente puisqu'elle remonte à 2016. Tenter d'en décrire et d'en analyser la genèse oblige d'abord à mentionner l'ascension fulgurante d'Emmanuel Macron. D'abord secrétaire général adjoint de François Hollande, il est nommé ministre de l'économie en août 2014, malgré le peu d'expérience politique qu'il possède. Il devient bientôt la coqueluche des médias. S'il a été membre du PS, il a rapidement pris ses distances avec le parti et a souvent fait entendre une voix dissonante sur des sujets emblématiques : critique à l'égard des trente-cinq heures, de l'ISF (Impôt sur la fortune) et du statut des fonctionnaires. Cette singularité, signe d'une certaine liberté de parole, n'est probablement pas étrangère à son ascension. Le contexte politique lui est par ailleurs favorable pour diverses raisons. Martigny (2017, p. 49) les évoque en ces termes : « *Son ascension est la conséquence d'un alignement des planètes qui repose sur une faiblesse devenue structurelle du chef de l'Etat à partir du printemps 2016, sur l'incapacité de Manuel Valls à occuper l'espace laissé vacant par François Hollande [...] et sur une absence de candidature alternative dans l'espace central allant du centre gauche au centre droit.* ».

C'est dans ces conditions que le 6 avril 2016, il s'adresse aux médias en annonçant la création d'un « mouvement ». Martin, dans le *Nouvel Observateur*, égratigne la stratégie du futur candidat : « *Le "mouvement" de Macron ? En fait, un parti politique très classique". J'ai mis du temps, j'ai réfléchi, j'ai consulté, j'ai associé des gens et j'ai décidé qu'on allait créer un mouvement politique", a annoncé Emmanuel Macron, mercredi, depuis sa ville natale d'Amiens. Et d'insister aussitôt : "Un mouvement politique nouveau." Prière de ne pas parler de "parti". Beaucoup trop rétrograde pour le chanfre de la rénovation. "En marche" est ainsi né* »<sup>1</sup>. Pourtant, les statuts du mouvement sont strictement identiques à ceux des partis classiques. Quoi qu'il en soit, le ministre de l'économie a tombé le masque, l'intention qu'on lui prêtait est devenue une réalité qu'il assume. Il démissionne le 30 août du ministère de l'économie. Selon un porte-parole d'En marche : « *Il va reprendre sa liberté pour continuer à construire une nouvelle offre politique* ».

La démarche est singulière. En d'autres temps, il n'aurait pas créé son propre mouvement, il aurait probablement cherché à prendre le contrôle d'un parti déjà existant pour le mettre au service de ses ambitions ; un parti comme le PS dont il a été membre aurait pu le servir. Mais probablement le PS a-t-il montré trop de des signes de faiblesse. La vie politique dans son ensemble est d'ailleurs marquée par l'affaiblissement des structures des partis. La meilleure façon de devenir audible, visible et crédible est désormais de s'émanciper d'un collectif, en l'occurrence d'un parti.

Le discours d'Emmanuel Macron passé au crible de l'étude de Mayaffre (2017, p.143) montre que ses propos renvoient davantage à une dynamique qu'à un ensemble de réflexions thématiques. La référence à un « projet » plus qu'à un « programme » en est le symbole. Un programme montre moins de souplesse, il est moins représentatif du mouvement que le candidat souhaite impulser. Le principe qui doit guider le mouvement repose sur ce que le candidat a nommé le : « *En même temps : Nous serons la génération du "en même temps" ; parce qu'on*

---

<sup>1</sup> Martin, J. (2017). Le "mouvement" de Macron ? En fait, un parti politique très classique. Le nouvel observateur. <https://www.nouvelobs.com/politique/20160408.OBS8166/exclusif-le-mouvement-de-macron-en-fait-un-parti-politique-tres-classique.html>

*se trompe à nous obliger à choisir* ». Il s'agit « *de protéger et libérer* ». (Meeting de Nantes, 19 avril 2017). Pour Mayaffre (2017, p.144), Emmanuel Macron multiplie les éléments de langage : « *efficacité* », « *rassemblement* », « *refonder* », « *renouvellement* », « *moralisation* », « *projet de changement* », « *repartir de l'avant* », « *optimisme* », mais il cultive un vide idéologique et programmatique pour ne désobliger personne.

Sa victoire à l'élection présidentielle est analysée comme étant liée à la conjonction de cinq éléments : la victoire de François Fillon au second tour de la primaire de droite ; le renoncement de François Hollande à une nouvelle candidature ; l'ouverture par le *Canard enchaîné* de ce qui deviendra l'« affaire Fillon » ; la victoire de Benoît Hamon au second tour de la primaire de la Belle Alliance populaire ; le ralliement de François Bayrou à Emmanuel Macron. Strudel (2017) rappelle qu'à chaque fois, Emmanuel Macron a su saisir le moment opportun (kairos) en ne comptant pas seulement sur la chance mais en faisant preuve de ruse (la métis d'Ulysse), d'intuition, de perspicacité et d'efficacité. Sans ces conditions, LREM n'aurait sans doute jamais connu cette destinée.

Il reste cependant difficile de percevoir toujours clairement ce que sont les fondements idéologiques de ce parti encore jeune. Les lectures des dysfonctionnements économiques et sociaux qu'il propose, les principes qu'il valorise pour mener à bien des actions politiques ne s'ancrent dans aucune expérience, aucune histoire qui pourrait nous servir de référence pour conduire une analyse. C'est alors sur l'exercice du pouvoir et les décisions adoptées sous la présidence d'Emmanuel Macron que nous prenons appui pour tenter de dégager ce que sont les grands défis que le président et son parti entendent relever, sur les grandes orientations données aux différentes politiques publiques. Nombreux sont les analystes qui remarquent qu'Emmanuel Macron est convaincu que ces politiques se jouent majoritairement à l'Élysée. De ce fait, il n'aurait pas au fond besoin d'un parti, ni même d'un gouvernement ou d'un parlement. Il convient de noter qu'en trois ans, le parti d'Emmanuel Macron, arrivé hégémonique à l'Assemblée nationale avec 313 députés (sur 577), a perdu 44 sièges en mai 2020. Une majorité de ces quarante-quatre députés ont démissionné en raison de désaccords sur la ligne politique : critiques d'un manque de démocratie dans le mouvement, regrets d'ambitions environnementales ou sociales jugées trop faibles, ou encore réprobation du recours à l'article 49.3 sur les retraites. Il s'agit d'un record pour un groupe majoritaire sous la Vème République. Avec 270 élus aujourd'hui, LREM ne dispose plus de la majorité absolue. Mais il peut toujours compter sur ses 58 alliés du « MoDem » et ses 22 partenaires du groupe « Agir ensemble » pour adopter les textes de loi. Qui plus est, LREM s'est construit en prenant appui sur des membres de la société civile et il a fort peu d'ancrage dans les territoires. En témoignent les résultats décevants qu'il a obtenus aux élections régionales de juin 2021<sup>1</sup>.

Alors que le début de quinquennat est marqué par plusieurs réformes symboliques : celle du code du travail, une loi de « moralisation » de la vie politique et l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, à partir de 2018, quelques obstacles se dressent qui impactent les politiques envisagées et leur réception par les citoyens. Le 5 octobre 2016, à Strasbourg, il s'était exprimé en ces termes : « *Ce qui bloque notre société politique, c'est qu'il y a une démocratie qui manque d'adhésion [.] Tout est encore décidé d'en haut, par le haut, créant une frustration bien souvent légitime des acteurs de terrain* »<sup>2</sup>. Mais les réalités viennent rapidement contredire cet engagement en faveur d'un renouveau démocratique. Le mouvement des « Gilets jaunes » qui est d'abord une révolte fiscale laisse transparaître une crise de la représentation. Ce mouvement fait peser sur Emmanuel Macron de nombreux doutes quant à

---

<sup>1</sup> Élections départementales et régionales 2021 : les résultats du 2nd tour en ligne. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/280458-elections-departementales-et-regionales-2021-resultats-du-2nd-tour>.

<sup>2</sup> Cornudet, C. (2018). Pourquoi Macron a rangé son « gilet jaune » ? Les échos, 17 décembre 2018. <https://www.lesechos.fr/politique-societe/emmanuel-macron-president/pourquoi-macron-a-range-son-gilet-jaune-239649>

sa connaissance de la réalité sociale de nombreux Français et sa capacité à anticiper leur réaction. Dans ce contexte de défiance, son projet de réforme des retraites finit par être abandonné. Ce projet peine dès lors à être réactivé. D'autant plus qu'à l'heure de la pandémie de Covid-19, et de son traitement par une série de confinements et de couvre-feux, un état d'urgence sanitaire a été décrété, puis un « pass sanitaire » mis en place en août 2021 qui suscitent de nombreuses controverses.

Son mandat est par ailleurs marqué par de multiples attentats. Les réactions provoquées par ces actes et une certaine crainte d'une radicalisation islamiste le conduisent à faire voter une loi anti-terroriste et une législation contre le « séparatisme » islamiste. Le texte contient une batterie de mesures sur la neutralité du service public, la lutte contre la haine en ligne, l'encadrement de l'instruction en famille, le contrôle renforcé des associations, une meilleure transparence des cultes et de leur financement, la lutte contre les certificats de virginité, la polygamie ou les mariages forcés... Mais cette loi n'est pas sans provoquer des réactions de la part des partis d'opposition. Le projet de « loi confortant le respect des principes de la République » est adopté par le Parlement définitivement le 23 juillet 2021<sup>1</sup>. Les réactions des partis mettent alors en évidence la difficulté de naviguer pour le parti entre LR et les gauches pour gérer le phénomène. Au fur et à mesure que les échéances de l'élection présidentielle se rapprochent, les partis entendent marquer leur différence. Les gauches dénoncent une chasse à droite. La France insoumise critique une loi qui « stigmatise les musulmans ». Pour le parti socialiste, la loi n'apporte « pas de réponse à la ghettoïsation ». Le parti communiste regrette que le volet social soit absent. Il s'agit d'un « texte mou » pour Les Républicains. Le Rassemblement national regrette que ne soient pas interdits dans tout l'espace public les « tenues islamistes » et le voile. Cette loi montre que sur des sujets de société, les partis restent dans leur ligne idéologie historique et qu'une position équilibrée reste difficile à trouver.

Une dernière loi doit être mentionnée car elle préfigure ce que, sur le long terme, l'école peut devenir. Les lois portant sur l'enseignement supérieur livrent bien souvent un certain nombre de valeurs et de principes qui sont susceptibles de sous-tendre les politiques éducatives. La LPPR (Loi pluriannuelle de programmation de la recherche)<sup>2</sup> apparaît de ce point de vue emblématique des choix opérés en matière de formation et d'éducation. Tout d'abord, cette loi est considérée comme prolongeant la loi « LRU » (Loi « libertés et responsabilités des universités »), adoptée en 2007, sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Par l'autonomie qu'elle accorde aux universités, les droits qu'elle octroie au président d'université, la mise en place de recrutement d'enseignants chercheurs sur des contrats de quelques années, et le financement de la recherche par projets, cette loi montre que les valeurs et principes traditionnellement défendus à droite, la liberté, la responsabilité et l'émulation par la concurrence sont considérés comme les plus à même de réguler les grandes institutions de la République.

En somme, le virage à droite opéré par LREM, relevé dans de nombreux médias, notamment à proximité des futures élections se confirme. Les choix de deux premiers ministres issus des rangs de LR, Edouard Philippe et Jean Castex, en attestent. Les alliances opérées au second tour des élections régionales également. Il s'agit certes de stratégies électorales, mais sur le fond, à l'exception des questions sociétales, il semble bien que l'ADN de LREM comporte de nombreux gènes communs avec LR.

---

<sup>1</sup> Au moment où nous rédigeons ces lignes, le conseil constitutionnel vient d'être saisi et la loi n'est pas encore promulguée.

<sup>2</sup> Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

## Le projet d'école

### Présentation des sources

Au moment où nous rédigeons l'ouvrage, nous n'avons que très peu d'informations sur le programme pour les présidentielles de 2022. Le projet précédent pour les présidentielles de 2017 et l'action du ministre Jean-Michel Blanquer constituent, de ce fait, la base de notre travail, supputant que le projet à venir ne saurait se désolidariser des actions menées par le ministre pendant le quinquennat qui vient de se dérouler. Il convient de présenter ces sources.

L'ouvrage d'Emmanuel Macron, *Révolution*, paru le 24 novembre 2016 revêt un caractère symbolique puisque le futur président de la République vient juste de se déclarer candidat à l'élection présidentielle. Cet ouvrage raconte son histoire personnelle et fait part de sa vision de l'avenir de la France. Un certain nombre d'analyses et de propositions relatives à l'école sont exposées. Elles seront par la suite précisées, notamment dans le *Programme En Marche pour l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017*, dans lequel figurent les engagements du futur président : « *Mon contrat avec la nation* ». Ces deux documents nous informent à propos des principes qui vont guider les actions du futur gouvernement, notamment, dans le cadre des politiques éducatives. Ils proposent quelques mesures phares s'adressant à un large public. D'autres informations relatives à l'école sont proposées sur le site de la *République En Marche*, mais celles-ci se présentent de manière relativement éparse et ne sont pas datées.

Ceci étant, ces sources ne permettent pas d'envisager l'entièreté de ce projet pour l'école : ni les réflexions qui l'ont précédé ; ni les principes qui le sous-tendent, même si les origines de ces réflexions et de ces principes apportent déjà quelques renseignements à leur sujet. Elles lui ont été soumises par Laurent Bigorgne, directeur de l'Institut Montaigne, dont les positions libérales sur l'école sont de notoriété publique<sup>1</sup>. Le cœur de ces réflexions et principes est rassemblé dans un ouvrage publié le 19 octobre 2016, par celui qui n'est pas encore ministre, mais sans aucun doute déjà pressenti pour le devenir en cas de victoire d'Emmanuel Macron à l'élection présidentielle : Jean-Michel Blanquer, *L'École de demain. Propositions pour une Éducation nationale renouée*. Quelques années auparavant, un ouvrage du futur ministre avait jeté les bases de ses convictions à propos de l'éducation : Blanquer, J.-M. (2014). *L'école de la vie, pour que chacun puisse réussir*. Jean-Michel Blanquer avait produit cet ouvrage en participant à plusieurs projets d'une organisation, *Agir pour l'école*, considérée comme un satellite de l'Institut Montaigne.

C'est alors en prenant appui sur les propositions de Jean-Michel Blanquer et sur les actions qu'il conduira en tant que ministre de l'éducation, que nous tenterons de faire émerger ce qu'est le projet relatif à l'école de LREM. Nous disposons pour les partis qui ont été au pouvoir, de la possibilité d'observer les modalités de la mise en œuvre de leur projet. Nous pourrions donc nous appuyer sur quelques mesures prises par le ministre pour compléter et conforter l'étude du projet. Nous prendrons entre autres appui sur un ouvrage du ministre, Blanquer, J.-M. (2018). *Construisons ensemble l'école de la confiance*, qui préfigurera la loi qu'il proposera pour encadrer les réformes qu'il mettra en place<sup>2</sup>. Quelques-unes des décisions du ministre seront également rappelées pour analyser les modalités de la mise en œuvre du projet, car ces modalités sont tout autant que les principes énoncés, révélatrices d'une certaine conception de l'école, notamment de son management, de celui de ses personnels, de ce que l'on attend d'elle et d'eux. Nous aurons enfin recours notamment à des articles de presse publique et syndicale pour rendre compte des réactions relatives à cette mise en œuvre du projet.

---

<sup>1</sup> Halissat, I. (2017). Education : le libéral Institut Montaigne, maître à penser de Macron, *Libération*, le 7 juin 2017.

<sup>2</sup> La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. (Loi Blanquer)

## Le projet d'école

Emmanuel Macron, dans son ouvrage *Révolution*, cite quelques finalités qui seraient susceptibles de guider les transformations que l'école devra connaître s'il remporte les élections présidentielles. Ces finalités s'inscrivent dans la perspective de tous ceux qui, intellectuels, scientifiques et experts, ont questionné ou milité en faveur de la démocratisation de cette école : le but de l'école ne devrait plus être « *de classer, ni de trier* » les élèves mais au contraire de les aider à « *s'émanciper et innover* ». Il introduit également l'idée de « bonheur », dans le sillage des appels à la « *bienveillance* » introduite dans la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013 (Loi Peillon) : L'école doit permettre de rendre les élèves « *libres dans le monde de demain* ». Elle doit leur permettre également « *d'acquérir un socle de savoirs, d'apprendre des savoirs, puis de s'émanciper et d'être heureux, et d'avoir peut-être l'idée qui changera notre futur* ». Une proposition importante doit également être mentionnée : celle de conserver le « collègue unique », institution dont la création est par ailleurs considérée comme une étape importante du processus de démocratisation de l'école, lorsqu'à droite ce collège, compte tenu de ses dysfonctionnements, doit être supprimé pour développer l'apprentissage qui pourrait commencer dès l'âge de quatorze ans.

Ces grandes orientations sont complétées par le programme *En marche pour les présidentielles*. Elles sont ainsi introduites : « *Le premier chantier sera celui de l'éducation et de la culture. C'est la condition de notre cohésion nationale. C'est pourquoi je veux remettre la transmission des savoirs fondamentaux, de notre culture et de nos valeurs au cœur du projet de notre école et de nos universités* ». Les mesures qui doivent permettre de mettre en œuvre ces orientations sont ainsi listées : *Nous donnerons la priorité à l'école primaire ; nous interdrons l'usage des téléphones portables dans l'enceinte des écoles primaires et des collèges ; nous donnerons plus d'autonomie aux équipes éducatives qui seront suivies et évaluées. La formation des enseignants sera adaptée à ce nouveau contexte ; nous limiterons à 12 élèves par enseignant la taille des 12 000 classes de CP et de CE1 en zone prioritaire. Ces enseignants recevront une prime annuelle de 3000 euros nets. Et ils seront plus expérimentés : d'ici 2022, ceux affectés en zones prioritaires auront au moins 3 ans d'ancienneté ; nous rendrons possible le rétablissement de parcours bi-langues au collège, de parcours européens et d'un véritable enseignement du grec et du latin. Nous proposerons à tous un accompagnement après la classe. Au collège, nous rétablirons les études dirigées après la classe grâce à des bénévoles (étudiants et retraités) ; Nous moderniserons le baccalauréat. Il y aura désormais 4 matières obligatoires à l'examen final. Les autres seront validées par un contrôle continu. Nous renforcerons l'autonomie des universités... Nous demanderons à chaque lycée professionnel et université de publier ses résultats (débouchés, salaires, etc.) sur les 3 dernières années [...] Nous appliquerons strictement le principe de laïcité. Nous organiserons pour les ministres du culte une formation universitaire à la laïcité, aux valeurs de la République et à la langue française. Nous développerons la connaissance des différentes religions à l'école en prévoyant un enseignement spécifique sur le fait religieux.* ».

Ces informations relatives au projet permettent d'appréhender ce que sont les grandes orientations et les mesures phares censées permettre de les mettre en œuvre. Les réflexions et les principes qui les sous-tendent, la programmation des mesures à prendre, sont cependant développés dans l'ouvrage de Jean-Michel Blanquer (2016) qui s'efforce d'en montrer la cohérence. L'homme est riche d'une expérience qu'il a acquise en assumant de hautes responsabilités dans l'Éducation nationale : professeur de droit public, il a été nommé recteur de l'académie de Guyane en 2004. Il est devenu en 2006 directeur adjoint du cabinet du ministre

de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Gilles de Robien. Il est ensuite nommé en 2007 recteur de l'académie de Créteil, quand Xavier Darcos, dont il est proche, devient ministre. En 2009, il est nommé directeur général de l'enseignement scolaire auprès du ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Juste avant de devenir ministre, il sera directeur de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales. Engagé aux côtés de responsables politiques de droite, il a eu l'occasion de se confronter à la mise en œuvre de politiques éducatives conformes aux valeurs et principes de ces responsables. Ce qui n'empêche pas le rédacteur du projet de LREM, d'emblée, d'affirmer qu'il entend s'inscrire dans les traces d'Emmanuel Macron à propos du clivage gauche-droite : « *Il est grand temps de tracer une voie propre, par-delà les clivages stériles* » (Blanquer, 2016, p.7).

Son projet est structuré suivant une logique claire qui présente les fondements des propositions. Le système doit être guidé en prenant appui sur trois piliers : « *l'expérience* », « *les comparaisons internationales* » et « *la science* ». Pour chacun des thèmes abordés, « *l'école maternelle* », « *l'école élémentaire* », « *le collège* », « *le lycée* », « *la carrière des professeurs* » et « *l'organisation du système éducatif* », ces trois piliers conduisent à produire : un « *scénario fondamental* », un « *scénario optimal* » et des « *mesures clés* ». Il convient de présenter les mesures les plus représentatives du projet.

Concernant les deux premières écoles, maternelle et élémentaire, un constat précède la liste des mesures à prendre : « *à la sortie de l'école primaire, plus d'un enfant sur trois est en difficulté ou n'a que des acquis fragiles en lecture, en écriture et en calcul* » (Blanquer, 2016, p.20). Parmi les analyses et les mesures que Jean-Michel Blanquer propose, quelques-unes nous apparaissent être emblématiques de sa lecture des dysfonctionnements de l'école primaire et de la manière dont il serait opportun d'y remédier. Il faut « *diffuser des techniques pédagogiques qui ont fait leurs preuves, inspirées directement par la recherche et fondées sur les meilleures expériences internationales* » (Blanquer, 2016, p.38). Cette analyse est en totale cohérence avec celle qu'il proposait quelques années auparavant : « *Depuis deux ou trois décennies, nous sommes donc dans une sorte d'entre-deux mal défini, dont le ministère essaie de se dédouaner en invitant les enseignants à définir leurs propres méthodes au nom de la liberté pédagogique. Je me souviens ainsi d'une enseignante de CP faisant la leçon à un inspecteur général (pourtant totalement insoupçonnable de conservatisme) parce qu'il lui faisait remarquer qu'il était anormal au mois de janvier de se retrouver avec la moitié de la classe incapable de déchiffrer un mot. Elle estimait que la méthode globale qui lui avait été enseignée à l'IUFM était le nec plus ultra...* » (Blanquer, 2014, p.58). La montée en généralité à propos des enseignements de la méthode globale qu'il opère, pourrait interroger les formateurs en IUFM qui ont enseigné les manières d'enseigner la lecture. Les psychologues et autres chercheurs en sciences de l'éducation, de même que les professionnels qui forment les futurs enseignants proposent des approches bien plus nuancées de l'apprentissage de la lecture. Ceci étant, ces constats de Jean-Michel Blanquer impliquent un certain nombre de mesures qui devraient permettre de surmonter ce qui a conduit l'école primaire à produire des résultats, somme toute, médiocres : « *accompagner les programmes existants d'un cadre pédagogique très précis afin de privilégier les pédagogies qui sont efficaces ; favoriser la production de ressources scolaires en fonction de critères scientifiques et les labelliser pour favoriser la réforme pédagogique ; S'appuyer sur des outils numériques efficaces, progressifs et adaptables à chaque élève pour lutter contre les difficultés et pour développer certains automatismes* ». La formation des enseignants devra aussi connaître quelques transformations. Il faudra « *créer, au sein de la formation initiale, un certificat d'enseignement en maternelle. Ce certificat sera également proposé en formation continue ; introduire dans la formation initiale des professeurs un trimestre consacré aux méthodes d'immersion langagière, suivi d'un stage d'application en*

maternelle. Les étudiants qui se destinent à l'enseignement effectueront ces stages prioritairement en REP + et en REP ».

A propos de la gestion de ces écoles, quelques propositions viennent compléter ces mesures. Il sera nécessaire de « bâtir un système d'évaluation robuste et transparent avec des systèmes d'indicateurs permettant de mesurer les performances des établissements et les acquis des élèves ; de diviser par deux la taille des classes à l'école maternelle, prioritairement en REP + puis en REP ; favoriser l'affectation des maîtres les plus expérimentés sur les niveaux cruciaux (grande section et CP). Devront également connaître de plus amples transformations « les missions du directeur d'école, qui pourrait ainsi devenir – ce n'est pas le cas aujourd'hui – le responsable hiérarchique des professeurs de son école. Même si 40 % des écoles françaises ont entre 3 et 5 classes, à travers cela se joue la capacité du directeur à répartir les services et donc à affecter les maîtres les plus expérimentés et les plus compétents sur les niveaux cruciaux que sont le CP, mais aussi la grande section ». (Blanquer, 2016, p.46)

Concernant le collège, un diagnostic est également proposé : *Si la création du collège unique était une nécessité et a constitué un progrès incontestable, cette évolution aurait dû s'accompagner d'une meilleure définition des objectifs assignés au collège : est-il la suite de l'école ou la préparation du lycée ? Aujourd'hui, il nous faut assumer qu'il est la suite de l'école. Il s'inscrit pleinement dans la logique du socle commun de connaissances, de compétences et de culture* » (Blanquer, 2016, p. 63). Jean-Michel Blanquer, de ce point de vue, tranche en faveur d'un choix qui est relativement partagé dans la communauté scientifique des chercheurs et experts en éducation. L'équilibre qu'il propose en matière de mission dévolue aux collèges apparaît adapté aux réalités du moment : « *L'essentiel est alors d'assurer un équilibre entre les savoirs fondamentaux – français et mathématiques – qui doivent être renforcés et les activités destinées à favoriser, en amont du lycée, l'expression et l'approfondissement des talents spécifiques de chaque élève* ». Il est prévu d'« *assurer un volume horaire minimal en français et en mathématiques (au moins 10 heures par semaine tout au long du collège)* ». (Blanquer, 2016, p.72)

Un certain nombre de dispositifs sont appelés à être pérennisés pour inciter les parents à la co-éducation, comme la « *Mallette des parents* » qui doit « *être étendue à tous les niveaux du collège pour que les familles comprennent, partagent et relaient les objectifs de l'établissement et ses attentes vis-à-vis des élèves* ». Une attention particulière est accordée aux parents. S'il convient de les associer aux décisions concernant leurs enfants, il y a aussi l'introduction d'une logique de marché pour améliorer la qualité du service d'éducation. Ainsi il est envisagé de « *faire évoluer la carte scolaire pour élargir le périmètre de choix offert à chaque élève* », en d'autres termes, il s'agit de « *libérer la demande* » d'éducation. Dans le même temps, il est prévu de « *laisser aux établissements la liberté de définir, dans une approche collective et sous la direction du chef d'établissement, des parcours de réussite ainsi que les objectifs associés* » (Blanquer, 2016, p.73). En d'autres termes, ces deux propositions doivent conduire à libérer l'offre et la demande en matière d'éducation. La rencontre de la demande et de l'offre d'éducation est susceptible d'améliorer les résultats des établissements scolaires. Un accompagnement de ces établissements se fera sous la forme d'un audit qui remplacera les inspections traditionnelles : « *Transformer le concept d'inspection pour aller vers un travail d'audit de l'établissement mené par un groupe d'inspecteurs pédagogiques et d'administratifs formulant des recommandations sur les moyens à déployer afin d'atteindre les résultats définis et aidant l'équipe à les mettre en œuvre dans la durée* » (Blanquer, 2016, p.73). Il est mentionné qu'il conviendra de « *fermer les collèges dont les résultats sont trop faibles* » (Blanquer, 2016, p.72).

Concernant les lycées, Jean-Michel Blanquer propose également une évaluation des résultats qu'ils produisent afin d'agir sur leur fonctionnement : « *Seuls 34,7 % des bacheliers généraux obtiennent leur licence en trois ans, ce chiffre n'est que de 6,9 % pour les bacheliers*

*technologiques et de 3,7 % pour les bacheliers professionnels [...] La mission du lycée est donc d'arriver, en trois années à anticiper collectivement les enjeux de l'avenir et de permettre à chaque lycéen d'exprimer la diversité de ses talents et ainsi de le préparer, le plus efficacement possible, à l'enseignement supérieur ou à une insertion professionnelle rapide ».*

Pour mener à bien ces transformations, un certain nombre de mesures sont envisagées qui sont ainsi listées : « *Faire de la transmission des humanités du XXIème siècle la finalité du lycée général avec deux filières : une filière scientifique, d'une part, et une filière littéraire-économique, d'autre part ; Mettre en place des groupes de compétences pour permettre aux élèves de combler leurs lacunes ou d'approfondir les matières dans lesquelles ils excellent ; Organiser les lycées en réseau pour offrir un éventail d'options et les relier aux établissements d'enseignement supérieur ; Assumer que la voie professionnelle est une voie d'insertion professionnelle tournée vers les enjeux économiques de l'avenir, en particulier le numérique, l'entrepreneuriat et l'artisanat ; Faire du lycée un lieu d'innovation pédagogique : organisation d'enseignements en amphithéâtre, cours en petits groupes, MOOC, etc. ; Appuyer l'évaluation des compétences en langue sur les grands tests internationaux (par exemple Cambridge) ; Développer, voire systématiser, le dispositif des cordées de la réussite et s'appuyer sur le numérique pour préparer au mieux les élèves aux enjeux de l'enseignement supérieur ; Dans le même esprit qu'au collège, positionner le chef d'établissement en véritable responsable, à la tête d'une équipe rapprochée, composée de cinq à dix personnes, travaillant ensemble sur les problématiques et le fonctionnement de l'établissement ; Envisager le transfert de la responsabilité des lycées professionnels aux régions pour ancrer les formations au plus près des besoins économiques territoriaux, donc au contact direct des pôles de compétitivité et des bassins d'emploi locaux ; Organiser le lycée général et technologique selon un principe modulaire pour répondre aux ambitions spécifiques de chaque élève ; Repenser l'organisation du baccalauréat avec quatre matières en contrôle terminal et de l'évaluation en contrôle continu pour les autres ».* (Blanquer, 2016, p.87)

Ainsi cette liste de mesures prépare les lycées à de nombreuses transformations. Si la plus symbolique est celle de la rénovation du baccalauréat, qui a par ailleurs été mise en œuvre, d'autres réformes ont également commencé à entrer en vigueur comme la réforme de la voie professionnelle. Cette dernière réforme apporte quelques innovations pédagogiques : les heures d'enseignements généraux et professionnels dispensés en « co-intervention » ; « le chef d'œuvre » permettant d'apprendre la conduite de projet et le travail en équipe. Sa présentation, en fin de CAP ou de terminale, est le couronnement de la formation, un moment que le jeune est censé garder en mémoire tout au long de sa vie.

Concernant la carrière des professeurs, Jean-Michel Blanquer se livre également à un diagnostic général qui fonde les mesures à prendre : « *Jusqu'ici, l'Éducation nationale a peiné à mettre en place une politique de ressources humaines qui valorise les qualités et les talents individuels de chaque professeur et les articule aux besoins des élèves [...] La politique de ressources humaines a également des conséquences sur les trajectoires des élèves et ne permet pas de réduire les écarts scolaires entre certaines catégories de la population ni entre certains territoires.* » (Blanquer, 2016, p.91). Ce qui est ici rappelé, en des termes relativement prudents, c'est la part de responsabilité des enseignants dans la production des inégalités. Il conviendra dès lors d'intervenir sur plusieurs dimensions pour valoriser les enseignants et leur permettre de gagner en efficacité : *les débuts de carrière, en particulier dans les zones les plus défavorisées, l'organisation du service des enseignants et la valorisation de leur mérite ».*

Un certain nombre de mesures clés s'imposent pour intervenir sur ces dimensions : « *Mettre en place, pour les étudiants qui se destinent au métier de professeur, un dispositif d'imprégnation progressive et de compagnonnage sur le modèle des études de médecine permettant d'acquérir une connaissance du système éducatif et une expérience de l'enseignement ; S'appuyer sur les étudiants en service dans l'école ou l'établissement pour*

*remplacer instantanément un professeur absent. L'annualisation, voire une approche pluriannuelle, du temps de travail des professeurs permettra également d'apporter une réponse rapide à ce problème : Conforter l'agrégation et faire évoluer les CAPES et CRPE pour prendre en compte à la fois la qualité académique et la qualité éducative, attestée notamment par les expériences en école et en établissement au cours des études ; Fixer à cinq ans la durée de présence normale dans un établissement. Faire de cette période de cinq ans la durée normale d'exercice dans un poste pour toutes les fonctions de responsabilités de l'Éducation nationale (chef d'établissement, recteur...), parfois renouvelable une fois ; Favoriser le travail en équipe autour du chef d'établissement en permettant aux professeurs l'accès à des fonctions de responsable de niveau et de responsable de discipline ; Permettre aux chefs d'établissement de conserver quelques heures d'enseignement dans leur discipline d'origine ; Autoriser l'affectation de professeurs des écoles en collège et inversement de professeurs du secondaire dans les écoles ; Inciter à la prise de responsabilités dans le système éducatif en décloisonnant les corps : faciliter l'accès des professeurs à des missions d'inspection, créer un corps unique IPR-chefs d'établissement : Généraliser le recrutement sur profil par le chef d'établissement ; Repenser la formation continue dans l'Éducation nationale en misant sur le digital et en concentrant les actions sur les priorités du système éducatif : l'acquisition du langage et l'apprentissage des savoirs fondamentaux ; En REP + d'abord, puis dans l'Éducation prioritaire, diviser par deux la taille des classes et améliorer les conditions de logement, de vie et de salaire ; Aller vers une annualisation du temps de travail des professeurs pour mieux prendre la réalité et la diversité de leurs missions ; Introduire des mécanismes de reconnaissance du mérite des professeurs pour la carrière et la rémunération ; Favoriser les logiques de seconde carrière pour sortir et entrer dans l'Éducation nationale » (Blanquer, 2016, p. 117).*

Parmi ces mesures, la réforme de la formation des enseignants et de leur recrutement est celle qui semble la plus aboutie. La création des INSPE (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation) avec la réforme des concours est conforme aux engagements du projet. Des professionnels (enseignants de terrain) interviennent davantage dans les curricula de formation, les périodes de stages ont été allongées et les concours ont été rééquilibrés pour faire davantage de place aux questions pratiques. Le processus « *d'imprégnation progressive* », souhaité par le ministre, n'est cependant pas garanti par la réforme mise en œuvre. Il ne peut être résolu par la simple augmentation de la durée des stages en établissement, ni par le déplacement du concours en deuxième année de master. C'est davantage par une articulation pertinente des différents contenus proposés que ce processus peut évoluer, mais cette articulation ne peut être mise en œuvre, éprouvée, convenablement évaluée et régulée que par les équipes de formateurs qui sont au plus près des réalités de la formation. Or, au rythme où les réformes sortent depuis les vingt dernières années, il est devenu difficile de mettre en place ces opérations. A peine les équipes de formateurs ont-elles eu le temps de créer les conditions pour que la dernière réforme puisse conduire à une formation acceptable qu'ils doivent déjà se remobiliser pour rendre opérationnelle une réforme qui lui succède. Sans que n'aient pu être véritablement utilisées toutes les informations que sont censées apporter les très nombreux dispositifs et procédures d'évaluation et d'auto-évaluation que les responsables de master doivent mettre en place (Lapostolle, 2021 ; Lapostolle, Riondet & Sévilla, 2021)

Concernant l'organisation du système éducatif, « *l'enjeu est de parvenir à surmonter l'opposition stérile entre enseigner et administrer qui guette tout système d'éducation. Si la finalité de l'éducation est bien de former les jeunes générations, cela passe nécessairement par l'enseignement. Mais à l'échelle d'une communauté humaine, l'enseignement suppose l'introduction de standards ou d'objectifs collectifs et la mise en place de fonctions d'administration, de gestion, d'évaluation.* » (Blanquer, 2016, p.119). Deux principes sont retenus pour guider les transformations jugées nécessaires : « *Le principe de subsidiarité doit*

*guider la réflexion. L'unité nationale et l'égalité sont évidemment des préalables, mais l'efficacité est atteinte grâce au principe de subsidiarité, en responsabilisant les acteurs au plus près du terrain et en affirmant que chacun doit faire tout ce qui est en son pouvoir à l'échelle la plus petite.*

*Le deuxième principe est celui de la contractualisation. Il faut, là encore, responsabiliser par le contrat. Cela suppose de donner à la notion de contrat un sens plus fort que celui qu'elle a eu jusqu'à présent, pour le privé comme pour le public. Cette notion existe dès à présent dans le système éducatif et s'incarne notamment dans les projets d'établissement. Mais, bien souvent, la contractualisation demeure une fiction ou un vœu pieux sans réel effet. Dans le futur, il faudra responsabiliser les acteurs de terrain, les professeurs, les chefs d'établissement, qui sont au plus près des besoins des élèves et donc les mieux à même d'identifier les stratégies pour y répondre » (Blanquer, 2016, p. 134).*

*Les mesures clés pour mener à bien les transformations sont ainsi listées : « Renforcer la notion de contrat dans le système éducatif ; Renforcer le pilotage pédagogique des écoles et veiller à la prise en charge de la grande section et du CP par les professeurs les plus expérimentés ; Promouvoir la constitution d'une équipe autour du chef d'établissement en encourageant les professeurs à prendre des responsabilités. Le recrutement de cette équipe pourra se faire via des postes à profil ; Alléger le travail d'enquête et de remontée du chef d'établissement pour lui permettre de se concentrer sur la mise en œuvre du projet et le travail avec les professeurs ; Fixer à cinq ans, renouvelables une fois, la durée de la mission du chef d'établissement ; Favoriser l'expérimentation dans les territoires où les besoins sont les plus forts : par exemple créer des postes de directeur d'école à temps plein là où la difficulté scolaire est la plus forte. Repenser profondément la logique de l'inspection : promouvoir une évaluation triennale de l'établissement, dans toutes les dimensions, par une équipe du rectorat. Cette évaluation débouche sur un contrat faisant l'objet d'un accompagnement régulier, notamment en cas de difficulté spécifique ; Tendre vers une évaluation des professeurs par le chef d'établissement, avec l'appui d'experts disciplinaires ; Rationaliser la carte des établissements en promouvant les fonctionnements en réseau ; Faire émerger des circonscriptions de la scolarité obligatoire, correspondant aux actuelles circonscriptions des IEN ou aux bassins et permettant de dépasser la tension entre administration et pédagogie et la coupure école/collège ; Repenser la carte de l'Éducation nationale en l'adossant à l'organisation territoriale de l'État avec treize rectorats métropolitains » (Blanquer, 2016, p.136).*

En somme, le projet de Jean-Michel Blanquer envisage une vaste transformation du système éducatif qui prend toute sa cohérence dès lors que sont mises en œuvre un ensemble de mesures portant sur des dimensions de ce système qui sont ciblées : les différents niveaux d'enseignement (primaire, collège, lycée), la formation des enseignants et l'organisation du système. Parmi ces mesures, un certain nombre d'entre elles ne sont pas encore mises en œuvre ou sont en voie d'achèvement. Celles qui ne sont pas mises en œuvre sont sans aucun doute susceptibles de guider les réformes que le ministre ou son successeur mettraient place en cas de victoire de LREM aux prochaines élections. Les contextes rencontrés, de même que les groupes qui ont inspiré les politiques du ministre ne seront pas sans influence sur le projet à venir et ses modalités de mise en œuvre. Par exemple, l'Institut Montaigne, think tank inspiré par la doctrine néolibérale, dont on dit encore en 2021 qu'il a « la réputation de murmurer à l'oreille du ministre », s'est chargé en août 2019 de relever les « frilosités de la réforme du quinquennat »<sup>1</sup>. Il conviendrait de recruter davantage d'enseignants « par profil », développer les politiques d'attractivité pour les zones d'éducation prioritaire...

---

<sup>1</sup> Morin, V. (2021). Education : l'Institut Montaigne souligne la frilosité des réformes du quinquennat<sup>1</sup>, *Le Monde*, 2 août 2021

## Des valeurs et principes au-delà des « clivages stériles » ?

Le projet de Jean-Michel Blanquer est sous-tendu par des principes et des valeurs qui guident son action. Il convient de tenter de les faire émerger. S'il prétend dépasser le « *clivage stérile* » entre la droite et la gauche, s'il prend appui sur « *l'expérience* », « *les comparaisons internationales* » et « *la science* » pour conduire ses analyses et proposer des mesures, il n'échappe pas moins que les autres porteurs de projets relatifs à l'école, à une lecture idéologique du fonctionnement - ou des dysfonctionnements - du système éducatif. Si l'on considère que les idéologies sont des systèmes de conviction qui ne se dissimulent pas seulement dans des systèmes d'idées, mais aussi dans des pratiques (Jaeggi, 2008), il convient d'admettre que Jean-Michel Blanquer, comme chaque grand responsable politique, n'est pas dépourvu de convictions et qu'il agit en faisant des choix qui reposent sur ses convictions.

Il a fait l'objet d'un certain nombre de critiques relativement acerbes à ce propos, venant de journalistes, de syndicalistes dont la sensibilité apparaît plutôt de gauche. Bouchard (2020), agrégé de lettres, docteur en sciences de l'éducation, journaliste spécialiste des questions d'éducation s'exprime en ces termes : « *Lorsque Jean-Michel Blanquer parle, on a envie d'applaudir. Il décrit avec brio une école idéale, refondée sur la science, humaniste en même temps qu'efficace... On aimerait que ce soit vrai, mais tout est faux. Aucune des réformes engagées n'est éclairée par la science, à supposer qu'existe « la » science. Les chercheurs dont il s'est entouré sont, pour les plus influents, sortis de leur domaine de compétence. L'évaluation est partout, rien ne marche, et jamais les conséquences ne sont tirées. Au total, et sous couvert de modernité, les vieilles recettes de la droite autoritaire : un premier degré et l'enseignement professionnel caporalisés, les collèges et lycées mis en concurrence, l'élitisme comme principe. Ce ne serait qu'un mauvais moment à passer si la plupart de ces réformes n'étaient irréversibles, et si elles ne coûtaient pas très cher pour un effet dérisoire... »<sup>1</sup>*

Boudjelal (2020) donne la parole à des syndicalistes de l'enseignement professionnel, qui s'expriment en ces termes : « *La réforme de la voie professionnelle, voulue par Jean-Michel Blanquer et effective depuis la rentrée 2019, s'inscrit dans le cadre de la libéralisation du marché de la formation professionnelle. Il n'est pas innocent qu'elle ait été confiée à deux représentants du monde de l'entreprise, la députée Céline Calvez et le chef cuisinier Régis Macron, spécialiste de...l'apprentissage ! Ainsi, nos lycées professionnels n'ont plus pour finalité la formation méthodique et complète de l'Homme, du travailleur et du citoyen. L'important, c'est l'employabilité immédiate ! »<sup>2</sup>*

Jarrault (2018), à propos de l'apprentissage, note : « *Les Régions perdent le pilotage réel de l'apprentissage. C'est pourquoi on peut considérer que cette compétence (qui datait de 1983) leur est retirée de fait et bientôt de droit au profit des branches professionnelles et des entreprises. La responsabilité de la réussite ou l'échec de cette réforme reposera sur elles »<sup>3</sup>.*

Une certaine opposition au ministre provient parfois aussi de la droite et de la gauche, mais pour des raisons qui sont différentes. Les débats à propos d'une mesure emblématique de la loi pour l'école de la confiance<sup>4</sup>, celle qui porte sur le passage de l'âge de scolarisation obligatoire des enfants de six à trois ans, sont à ce propos instructifs. Cette mesure n'a pas manqué d'attirer les critiques de la part des sénateurs, des députés de droite et de gauche et des

<sup>1</sup> Bouchard, P. (2020). *Jean-Michel Blanquer. L'Attila des écoles*, Editions du croquant.

<sup>2</sup> Boudjelal, F. (2020). JM Blanquer transforme les lycées professionnels en « roue de secours ». vousnousils. L'e-mag de l'éducation. <https://www.vousnousils.fr/2020/03/05/j-m-blanquer-transforme-les-lycees-professionnels-en-roue-de-secours-629682>

<sup>3</sup> Jarrault, F. (2018). Apprentissage : Pour les régions l'apprentissage « n'est plus une politique publique ». *Le café pédagogique*. <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/02>.

<sup>4</sup> La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. (Loi Blanquer)

défenseurs d'une certaine laïcité. Revenir sur cet épisode peut permettre de faire émerger les soubassements des oppositions qui se cristallisent autour ce projet, et peut également révéler quelques-unes des valeurs et quelques-uns des principes qui animent le ministre et la formation LREM. Si la scolarisation obligatoire dès 3 ans était soutenue par le parti socialiste et LFI, la droite y était opposée, au nom de la liberté de choix qui doit être accordée aux parents, mais également en raison du coût de la mesure. Les débats à l'Assemblée nationale qui précèdent l'adoption de la loi rendent compte des positions des uns et des autres<sup>1</sup>. En commission, les députés socialistes avaient réussi à faire passer un amendement qui rendait l'instruction obligatoire pour chaque enfant « de tout sexe, français ou étranger ». Cette mention aurait permis d'opposer aux maires le droit à l'instruction des enfants étrangers et à certains parents le droit à l'instruction de leurs filles. Elle est cependant écartée par des amendements identiques venant de LR et de LREM.

Pour apporter une réponse aux inquiétudes de la gauche, le gouvernement fait adopter un amendement qui donne le droit au DASEN (directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale) d'imposer une inscription d'élève au maire : « *En cas de refus d'inscription sur la liste scolaire de la part du maire sans motif légitime, le directeur académique des services de l'Éducation nationale agissant sur délégation du préfet procède à cette inscription, en application des dispositions de l'article L. 2122-34 du code général des collectivités territoriales, après en avoir requis le maire* ».

Cependant, l'affaire de Chilly Mazarin<sup>2</sup> en octobre 2018 a montré que l'administration de l'Éducation nationale pouvait elle aussi intervenir contre le droit à la scolarisation des enfants étrangers, soutenant un maire évoquant des failles dans le dossier proposé par les parents pour scolariser leur enfant. Pour parer cette éventualité la majorité fait adopter un amendement qui précise que la liste des pièces exigibles pour l'inscription d'un enfant est établie par décret. Ce texte qui fixe et harmonise le contenu du dossier devrait prévenir les pratiques de certains maires qui rendent le dossier impossible à réaliser dans le but de ne pas scolariser certains enfants.

Les députés de gauche jugent pour leur part la précaution prise en deçà de leur ambition. Mais plus généralement, ils adressent une autre critique à la loi. Jarrault (2019) s'en fait le porte-parole : « *le principe de l'instruction obligatoire à 3 ans ne change pas grand-chose à l'existant d'autant que là où elle aurait un impact (Guyane, Mayotte), la majorité ne prévoit rien de concret. Reste le vrai changement entraîné par la loi : le financement des maternelles privées par les communes* ». Il convient de noter que la loi Blanquer impose aux communes la prise en charge des dépenses des maternelles privées sous contrat.

Cet épisode est instructif à divers niveaux quant au positionnement du ministre et du groupe LREM à l'Assemblée nationale. Tout d'abord, sa position relative au financement des écoles maternelles privées, principalement catholiques, s'apparente à celle de la droite. Toutes les familles qui la composent sont traditionnellement favorables au financement de l'enseignement catholique. Concernant le vote relatif à la liberté à accorder aux maires, les députés LREM associent leurs voix à celles de la droite. Ils introduisent cependant des normes qui sont susceptibles de corriger les décisions jugées les plus extrêmes des maires de cette formation. Il s'agit d'accorder une liberté importante au maire, en veillant toutefois qu'il ne se saisisse pas des failles dans les normes juridiques pour prendre des décisions qui seraient plus conformes à son idéologie qu'à l'esprit de la loi. Il est notable que les principes de liberté et de responsabilité sont valorisés à maintes reprises par le ministre, par exemple pour les chefs

---

<sup>1</sup> Assemblée nationale. Comptes-rendus de séance. XVe législature Session ordinaire de 2018-2019. Séance du mercredi 13 février 2019. <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2018-2019/deuxieme-seance-du-mercredi-13-fevrier-2019>

<sup>2</sup> Une directrice d'école maternelle s'est opposée à un maire LR tentant d'empêcher la scolarisation d'enfants congolais mais aussi à une inspectrice du secteur qui était est intervenue pour les faire retirer de l'école.

d'établissement à la tête d'établissements dont il souhaite qu'ils soient plus autonomes : « *Finalement, la grande révolution est donc de donner aux établissements l'autonomie [...] Il s'agit en particulier de faire du chef d'établissement un véritable responsable [...] Cette approche valorise l'esprit d'équipe et la responsabilité* » (Blanquer, 2016, p.68). Ceci étant, cette liberté et cette responsabilité n'en sont pas moins accompagnées par un contrôle strict du sommet de l'Etat. Ce contrôle a d'ailleurs fait réagir assez fortement une partie des cadres et hauts-fonctionnaires de l'Éducation nationale. Une longue tribune qui témoigne de cette réaction est éclairante à ce sujet :

*« En prétendant construire une école de la Confiance, le ministre et son Cabinet instaurent un authentique climat de défiance. Dans ce climat aux ordres, le Cabinet ministériel manie contrôles, censures, dans un management autoritaire, fondé sur la suspicion, la menace, le verrouillage de toute expression qui ne serait pas dans la ligne. Les recteurs et les Directeurs académiques convoqués pour une grand-messe qui nie leur marge d'autonomie et d'expertise. Ces procédés sont inédits, jamais vus à ce niveau dans l'École de la République.*

Dans cette tribune est également dénoncée une « *mise au pas [...] des enseignants à qui l'on distribue des guides, au mépris de leur expertise, des inspecteurs du premier degré que l'on veut caporaliser, dont on réduit les missions à des fonctions de contrôle, des inspecteurs du second degré sommés de relayer des injonctions paradoxales, et de nier la réalité des difficultés de mise en œuvre sur le terrain, une Inspection générale de plus en plus technocratisée, réduite au contrôle et dépossédée de sa fonction d'expertise* ».

Par ailleurs, est également reproché au ministre son « *scientisme* », sa confiance quasi-exclusive dans les neurosciences (au détriment des sciences de l'éducation), qu'il utiliserait pour légitimer « *un projet réactionnaire* »<sup>1</sup>.

La tribune constitue un témoignage que nous nous abstiendrons de commenter car elle est celle d'acteurs qui disposent d'un certain nombre d'informations auxquelles nous n'avons pas accès, notamment celles qui sont relatives aux rapports entre le ministère et ses cadres. Qui plus est, elle présente un malaise à propos duquel un chercheur, même lorsqu'il revendique la plus grande neutralité, n'a pas véritablement de légitimité à se prononcer.

La question qui demeure, de notre point de vue, est celle du dépassement du « *clivage stérile* » gauche/ droite, auquel aspirait le ministre. Il est notable que le ministre est attaché à des valeurs qui sont traditionnellement valorisées à droite : liberté, responsabilité (des enseignants, des chefs d'établissement, des parents), autonomie des établissements scolaires, probablement convaincu - ou agissant dans le sens - d'une plus grande efficacité des initiatives privées, comme en témoigne la place faite à l'apprentissage et celle qui est donnée aux entreprises privées dans la construction des curricula des lycées professionnels. Il semble être également convaincu des vertus du marché, rendu possible par une libération de l'offre et de la demande d'éducation ; ce marché étant envisagé comme susceptible d'améliorer les performances du système éducatif. Et parmi ces performances, une capacité à produire une certaine égalité est présente, comme en témoigne son attachement au « *collège commun* » qui est censé remédier au problème récurrent des élèves les plus en difficulté. Un système d'évaluation des élèves, des établissements et des enseignants est d'ailleurs mis en place pour juger des performances des établissements.

Cependant, ce système d'évaluation qui est proposé semble différer de celui qui est présenté comme idéal par LR. Les principes qui le légitiment également. LR prend en effet comme modèle l'OFSTED qui est au service d'une régulation par le marché de l'éducation comme si l'éducation était un « *bien de consommation courante* ». L'OFSTED est en effet un organisme d'Etat quasi-autonome qui rend publiques ses évaluations. Il a recours à une

---

<sup>1</sup> Groupe Grenelle (2020). Tribune : Des hauts fonctionnaires du ministère dénoncent le projet réactionnaire de JM Blanquer, Café pédagogique. 14 mai 2020.  
<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/05/14052020Article637250435761243497.aspx>

direction permanente qui dirige les inspections, mais les visites des établissements sont sous-traitées à des organismes privés sous contrat qui emploient des inspecteurs à temps partiel. Les parents peuvent se plaindre à l'OFSTED au sujet de questions relatives à l'école de leur enfant... L'OFSTED agit comme un véritable aiguillon de la concurrence entre les établissements scolaires. Or, dans le cadre du projet du ministre, les évaluations restent sous l'autorité du rectorat, elles sont assurées par des membres de l'Éducation nationale, elles ne sont pas rendues publiques et les parents n'ont pas vocation à s'adresser aux corps d'inspection. Si une logique néolibérale semble sous-tendre ces deux modalités d'évaluation, celle de LR et celle de LREM, il reste néanmoins quelques différences, que les uns qualifieront « de nature », d'autres « de degré ».

Une autre différence pourrait se dessiner, entre LR et LREM, quant à la liberté laissée aux acteurs opérationnels de l'école : formateurs d'enseignants et enseignants, notamment du premier degré. Le ministre accorde une grande confiance aux évaluations quantitatives et à la science qui viennent soutenir la mise en place d'un contrôle relativement strict du travail des enseignants. Des guides sont publiés à destination des enseignants et de leurs formateurs, qui imposent des pratiques validées par la science, principalement par les neurosciences. Quelques extraits du *Guide destiné à mettre en œuvre la formation continue des professeurs des écoles en français* (MENJ, 2020) peuvent illustrer cette analyse. Une première lecture de ce guide laisse en effet apparaître que de nombreuses précautions sont prises pour que les enseignants en formation continue soient entendus. Le formateur/accompagnateur doit « être à l'écoute », dans une « démarche réflexive ». Une lecture plus attentive nous révèle cependant que dans l'esprit de ce texte, les connaissances scientifiques servent plutôt à légitimer le cadre de général des actions qui doivent être mises en œuvre. Ces connaissances justifient en fait une démarche « descendante ». Elles ne renseignent d'ailleurs pas sur ce en quoi consiste - et notamment sur les éventuels obstacles à - l'appropriation par les équipes locales d'enseignants des contenus que les dispositifs proposés sont censés permettre. Ce qui est important, c'est que les enseignants s'approprient les précieuses données de la recherche. En témoigne cet extrait :

« L'exigence et la rigueur scientifiques : les apports théoriques sont fondés sur l'état le plus récent et validé de la recherche. L'exploitation des nombreuses ressources déjà élaborées : depuis deux ans, le ministère a publié de nombreux documents constituant autant de synthèses actualisées et opératoires ; ces éléments demeurent insuffisamment connus et exploités par les professeurs... » (MENJ, 2020, p. 15).

C'est donc à propos de « liberté pédagogique »<sup>1</sup> qu'une différence pourrait être perçue entre les positions de LREM et de LR. Cette liberté, même si elle est encadrée, est nécessaire selon François Fillon. Ce dernier a fait entrer ce principe – dont la naissance coïncide avec la fondation de l'école de la République - dans la loi de 2005 en souhaitant, par cet acte, lui apporter un caractère officiel. Son argumentation devant le Sénat était claire : « si nous avons voulu inscrire la liberté pédagogique dans la loi, c'est pour éviter que les enseignants ne soient soumis, comme c'est le cas aujourd'hui, à cette sorte de pression qui est exercée sur eux - on ne sait pas très bien avec quelle autorité, d'ailleurs - pour les contraindre à recourir à des méthodes pédagogiques imposées par telle ou telle école.

*Mesdames, messieurs les sénateurs, vous avez tous des exemples en tête de ces enseignants qui cherchent à innover ou qui recourent à des méthodes anciennes, des méthodes éprouvées, par exemple dans le domaine de l'apprentissage de la lecture, et qui se font*

---

<sup>1</sup> L'article 48 de la loi du 25 avril 2005 insère dans le Code de l'éducation l'article L.912-1-1 qui dispose : « La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres du corps d'inspection. Le conseil pédagogique prévu à l'article L.421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté. »

*sanctionner par l'inspection au motif qu'ils n'utilisent pas les méthodes qui doivent être utilisées.*

*Pour moi, et c'est d'ailleurs un vieux principe, l'enseignant est maître de sa pédagogie dans sa classe ; le travail de l'inspection consiste à vérifier que ses méthodes pédagogiques donnent de bons résultats et qu'elles sont efficaces, et non pas à imposer une méthode pédagogique à l'enseignant à l'intérieur de sa classe. Voilà pourquoi cette phrase figure dans la loi, et je la crois, moi, très importante »<sup>1</sup>.*

Il semble que les actions de Jean-Michel Blanquer ne se situent pas dans l'esprit de la loi de François Fillon. Pourtant, les deux ministres semblent bien poursuivre un même but : revaloriser la « méthode syllabique » et continuer de présenter la « méthode globale » - qui n'est dans les faits plus tellement en usage - comme un épouvantail. La volonté de se rapprocher des milieux conservateurs pourrait ne pas être étrangère à ces deux stratégies fondées en apparence sur des principes opposés. Si pour Jaeggi (2008), les idéologies sont des systèmes de conviction qui ne se dissimulent pas seulement dans des « systèmes d'idées », mais aussi « dans des pratiques », il convient peut-être d'admettre également que les systèmes d'idées, les principes déclarés, peuvent avoir pour fonction d'apporter une certaine cohérence à un ensemble de décisions qui poursuivent, somme toute, des buts étrangers à ces principes. La fonction de ces systèmes d'idées et de ces principes serait de légitimer, a posteriori, des actions qui sont guidées par d'autres nécessités que celles qui émaneraient de ces principes déclarés.

Quoi qu'il en soit, de notre point de vue, ce qui est en jeu tient moins des déclarations relatives à la liberté qu'aux effets produits par les décisions prises en son nom. Or de nombreux scientifiques s'interrogent à propos d'une potentielle atteinte portée à la profession enseignante. La sociologie anglosaxonne nous a enseigné qu'une profession est d'autant plus reconnue qu'elle peut, entre autres, avoir un contrôle sur les savoirs qui la fondent, qui fondent les pratiques de ses membres. Sans ce contrôle, sans cette maîtrise, sans un droit de regard sur les sciences qui fondent leur activité, les membres d'une profession sont ramenés au rang d'exécutants. Le terme de « prolétarianisation », utilisé pour la première fois à propos des enseignants par Perrenoud (1996), ne cesse de revenir dans les écrits des auteurs critiques de la politique du ministre, qui paraissent dans les revues syndicales (Snuipp, 2021). Dans des propos plus prudents, il est fait référence à une certaine « déprofessionnalisation », envisagée comme une perte d'autonomie de la profession (Snuipp, 2018). Par-delà des termes que d'aucuns peuvent juger excessifs, il apparaît qu'un réel contrôle des enseignants est en train de se mettre en place. Ce contrôle passe par la production de « guides » fondés à partir des neurosciences, mais aussi par la mise en place d'un système d'évaluation des résultats des élèves, des établissements, qui se surajoute aux évaluations des organismes internationaux. Il est aussi perceptible dans les nombreuses références au numérique qui, selon Champy (2019), témoignent du « vieux rêve de remplacer le professeur par le processeur ».

En somme, de notre point de vue, de nombreux arguments militent en faveur de la mise en place d'un gouvernement de l'école, qui prend la forme d'une « technocratie ». Le pouvoir (kratos) accordé aux experts, à ceux qui disposent d'une certaine « savoir-faire » (technè), est assez flagrant. Il convient de remarquer que tous les ministres de l'éducation ont recours à ces experts. Plus aucune décision ne pourrait être fondée sans les connaissances scientifiques, mais la question est en réalité celle du choix des experts et des connaissances qu'ils produisent. Le choix n'est jamais neutre, il l'est d'autant moins que les connaissances mobilisées ont en grande partie pour fonction de légitimer les décisions prises (Lapostolle, 2019). En l'occurrence, les recherches retenues par le ministre ne sont pas celles qui sont nommées « participatives » ou « collaboratives » parce qu'elles impliquent les enseignants à toutes les étapes du processus de construction des connaissances. Ce sont celles qui produisent des connaissances selon les

---

<sup>1</sup> Débats au Sénat, Suite de la discussion d'un projet de loi d'orientation déclaré d'urgence, Séance du 18 mars 2005 (compte rendu intégral des débats).

méthodes des sciences les plus « dures », celles qui tiennent le plus à distance la parole des enquêtés, les enseignants. Certes, ces sciences ont toute leur pertinence et leur rigueur est infaillible, selon les canons d'une épistémologie classique. Elles sont d'ailleurs reconnues comme étant « de pointe » (Blanquer, 2018). Mais quelques paradoxes demeurent à propos de l'usage politique de ces sciences, dont un qui n'est pas des moindres : les connaissances qu'elles produisent sont d'autant plus aiguisées et reconnues qu'elles réduisent la complexité des réalités observées, qu'elles tiennent à distance la parole des enquêtés pour être plus objectives et « dans le même temps », elles sont convoquées pour guider des décisions qui doivent produire des effets pertinents dans un monde complexe et agir sur ces enquêtés. Ces décisions étant destinées à transformer leurs pratiques et plus largement leur profession (Lapostolle, 2021).

Il convient en dernière instance de noter que cette technocratie n'est pas incompatible avec une adhésion à la doctrine néolibérale selon laquelle une intervention de l'Etat est nécessaire pour restaurer un marché estimé être le régulateur le plus efficace de toutes les institutions susceptibles de garantir une certaine cohésion sociale et d'œuvrer au bien-être des citoyens, en l'occurrence de l'école. La technocratie se substitue à une démocratie considérée comme incapable de répondre de manière efficace à des défis politiques qu'il s'agit de ravalier au rang de simples problèmes techniques. « *En réponse à cette inefficience, les néolibéraux favorables à la technocratie proposent de corriger la démocratie en lui administrant une dose d'élitisme qui n'est pas, comme chez les ordolibéraux, d'ordre moral, mais scientifique* » (Caré & Châton, 2016, p.11).

## Le Parti socialiste

Nous proposons de fonder notre présentation analytique et brève du Parti Socialiste (PS) des trente dernières années en effectuant un retour rapide sur le vingtième siècle, en articulant ce retour avec les relations internationales qui déterminent quelque peu la situation actuelle du PS. Par relations internationales, il faut entendre les relations avec les Internationales ouvrières d'une part, puis avec la mise en place de l'Union Européenne d'autre part. Autrement dit, cette analyse privilégie la longévité des valeurs défendues par le PS contre le capitalisme comme objet.

### Construction du Parti socialiste

#### Les sources

Compte tenu de la longévité du Parti Socialiste nous avons utilisé les ressources documentaires produites par les sites développant les témoignages écrits des grands moments de son évolution. Il en est ainsi par exemple des discours des leaders qui ponctuèrent les unions ou scissions de ce parti, mais aussi des discours traduisant les contradictions inhérentes à la présence de courants oscillant entre « révolutionnaires » et « réformateurs ». Un deuxième type de source est constitué par les articles de presse. Un troisième l'est par les débats parlementaires. Il permet d'identifier les soutiens et oppositions aux projets politiques portés par ce parti. Les textes réglementaires sont cités pour illustrer les mesures les plus emblématiques. Enfin, les documents fournis par le service de presse du parti nous ont permis de traiter du projet pour la présidentielle de 2022.

### Construction et valeurs du Parti socialiste

C'est en 1905 que naquit la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO) sur la base d'une charte d'unité proposée par les délégués des organisations socialistes françaises. Cette charte définit la SFIO comme le « *parti politique pour la défense des droits et des intérêts du prolétariat, qui reste toujours un parti d'opposition fondamentale et irréductible à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'Etat qui en est l'instrument* ». (Dossier, Histoire@Politique 2011/1 (n°13).) En ce sens, « *le parti socialiste est un parti de classe qui a pour but [de] transformer la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste. [II] n'est pas un parti de réforme, mais un parti de lutte de classe et de révolution (ibid.)* ». Cette charte d'unité est conquise par le courant révolutionnaire des socialistes face à la tentation de soutien au gouvernement « bourgeois » exprimée par Jean Jaurès. Cette dichotomie naissante entre révolutionnaires et ce qui sera appelé plus tard, « réformistes », va marquer la vie des différents partis regroupant les socialistes du début du XXème siècle à aujourd'hui.

Ce préalable fondamental étant posé, et pour ce qui concerne plus spécifiquement le PS des trente dernières années, il est utile de lire la position de François Mitterrand sur le sujet lors de la création du PS à Epinay en 1971 : « *Le véritable ennemi, j'allais dire le seul, parce que tout passe par chez lui, le véritable ennemi si l'on est bien sur le terrain de la rupture initiale, des structures économiques, c'est celui qui tient les clefs... c'est celui qui est installé sur ce terrain-là, c'est celui qu'il faut déloger... c'est le Monopole ! terme extensif... pour signifier*

*toutes les puissances de l'argent, l'argent qui corrompt, l'argent qui achète, l'argent qui écrase, l'argent qui tue, l'argent qui ruine, et l'argent qui pourrait jusqu'à la conscience des hommes ! . Comment combattre cet ennemi ? : Réforme ou révolution ? J'ai envie de dire - qu'on ne m'accuse pas de démagogie, ce serait facile dans ce congrès - oui, révolution. Et je voudrais tout de suite préciser, parce que je ne veux pas mentir à ma pensée profonde, que pour moi, sans jouer sur les mots, la lutte de chaque jour pour la réforme catégorique des structures peut être de nature révolutionnaire.<sup>1</sup> » Afin de ménager les différentes tendances représentées la réforme peut ainsi devenir révolutionnaire<sup>2</sup>. La dichotomie idéologique perdure.*

Suite à la mise en place du « Programme commun » entre 1972 et 1981, le mariage de raison PS-PCF profite électoralement davantage aux socialistes qu'aux communistes. Ce constat conduit le PCF à rompre l'alliance. Toutefois des accords de deuxième tour lors d'élections locales subsistent et permettent des victoires qui n'auraient pas vu le jour sans ces accords. Lors de l'élection présidentielle de mai 1981, le PCF appelle à voter Mitterrand au deuxième tour et ce dernier est élu président de la République le 10 mai. Les élections législatives qui suivent donnent une large majorité de députés à la gauche et quatre ministres communistes entrent au gouvernement. Le gouvernement de Pierre Mauroy développe alors pendant deux ans le programme social du candidat Mitterrand.

C'est précisément à l'épreuve du gouvernement ou de la « conduite des affaires » que les discussions se feront plus âpres sur les choix à effectuer quant à la rupture avec le capitalisme, d'autant qu'avant 1981, les accords de coopération européens avaient commencé à structurer les politiques nationales des pays adhérents, dont la France. En 1978, le Système Monétaire Européen (SME) prenait la place du Serpent Monétaire Européen. Un système monétaire commun suppose des politiques économiques et monétaires convergentes fondées sur deux piliers budgétaires. Le premier donne priorité à la lutte contre l'inflation, appuyée sur une limitation de la circulation monétaire générée par une hausse importante des taux d'intérêt. Ces derniers « *sont passés en moyenne de moins de 2% en 1980-81 à 4-6% de 1982 à 1989 pour atteindre près de 8% en 1992* <sup>3</sup> ». La réduction des déficits publics constitue le deuxième pilier de cette politique. Ces deux mesures se traduisent alors par une diminution sensible du pouvoir d'achat, donc une limitation de la consommation et une augmentation du chômage.

Pour financer les mesures sociales, lutter contre la fuite des capitaux et tenter d'équilibrer les différents déficits, des dévaluations du Franc devinrent nécessaires. Le Franc ne présentant pas la stabilité attendue, la question du maintien ou non au sein du SME vint à se poser. François Mitterrand fit le choix du maintien au sein de l'union européenne naissante et adopta le « tournant de la rigueur » en 1983. Ce basculement politique fut immédiatement payé par une cuisante défaite aux élections municipales qui suivirent, il provoqua également avec le retrait de la loi sur l'enseignement privé le départ des ministres communistes du gouvernement et la chute du gouvernement Mauroy. Par la suite, « *le succès et la longévité du SME conduisirent les responsables politiques à envisager une véritable union monétaire, au sein de laquelle tous les pays concernés partageraient une monnaie commune. Cette perspective fût sanctionnée par le Traité sur l'Union européenne, dit de Maastricht (ibid.)* ». François Mitterrand milita pour son adoption lors du référendum de 1992. Cette adoption fut acquise à la majorité absolue.

---

<sup>1</sup> Discours de François Mitterrand  
<http://miroirs.ironie.org/socialisme/www.psinfo.net/entretiens/miterrand/epinay.html>.

<sup>2</sup> Sur le congrès d'Epinau voir : [https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/drupal\\_fjj/redac/commun/productions/2011/0615/brochurehistoiredu-socialisme-en-france-1977.pdf](https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/drupal_fjj/redac/commun/productions/2011/0615/brochurehistoiredu-socialisme-en-france-1977.pdf)

<sup>3</sup> Plan du cours de Delgay-Troïse, Les systèmes monétaires internationaux. <https://perso.univ-rennes1.fr/denis.delgay-troise/RMI/Cours/RMI421.pdf>

Les deux septennats de François Mitterrand furent marqués par deux cohabitations avec la droite. La première avec Jacques Chirac comme Premier ministre de 1986 à 1988, la seconde avec Edouard Balladur de 1993 à 1995. Si la période 1981-1986 est confortablement gérée politiquement grâce à la majorité absolue obtenue à l'Assemblée nationale, la période 1988-1993 fut plus difficile car la majorité socialiste à l'Assemblée nationale n'était que relative. Jacques Chirac devient président de la République en 1995. En 1997, suite à une dissolution malheureuse de l'Assemblée nationale, le PS revient au pouvoir en cohabitation avec Jacques Chirac. Lionel Jospin devient Premier ministre du 2 juin 1997 au 6 mai 2002 appuyé par ce qu'il est convenu d'appeler une « majorité plurielle » à l'Assemblée nationale dont font notamment partie le PS, le PCF, les écologistes et les radicaux de gauche.

Tous les gouvernements depuis 1992, qu'ils soient de droite ou de gauche, sont tenus de respecter les critères de convergence définis par le traité de Maastricht en vue de l'adoption de la monnaie unique (Euro) : « *le taux d'inflation national doit être inférieur à la moyenne des taux d'inflation des trois États membres présentant les meilleurs résultats, augmentée de 1,5 points de pourcentage ; le taux d'intérêt nominal moyen national ne doit pas excéder de plus de 2 points celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix ; le rapport entre déficit public et PIB doit être inférieur à 3 % et le ratio dette publique sur PIB inférieur à 60 %.* » (Kessous, 1997, p. 33). Si ces critères présentent une relative cohérence avec l'idéologie traditionnelle de la droite qui s'en accommode, ils constituent un sérieux frein aux politiques sociales qu'un gouvernement de gauche souhaiterait mettre en place.

Crespy (2008, p.24) note à ce sujet que : « *La vie du PS sous le leadership de L. Jospin témoigne de la même incapacité à résoudre la contradiction latente entre l'identité doctrinale du parti et sa ligne officielle pro-européenne* ». Sans préjuger de l'impact qu'eut la conversion du gouvernement Jospin aux critères de Maastricht, Lionel Jospin fut éliminé dès le premier tour de l'élection présidentielle de mai 2002. S'ensuivent deux quinquennats avec Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy comme présidents de la République.

En 2005 Jacques Chirac décide de recourir à un référendum pour l'adoption du traité constitutionnel européen (TCE). Il est rejeté par près de 55% des voix. Et même si les partis politiques les plus à gauche du PS et l'extrême droite ont milité pour le non au référendum, « *c'est indiscutablement l'hostilité nouvelle d'une partie de l'électorat socialiste envers le processus d'intégration qui a bouleversé les équilibres et fait basculer l'électorat français du côté du " non". Cette partie de l'électorat socialiste était emmenée par Laurent Fabius, alors que le " oui" est défendu par François Hollande et Jospin [...]* Le PS voit naître en son sein des courants à son extrême gauche pour qui la défaite électorale traumatisante de 2002 est due à sa droitisation sociale-libérale, dont l'acceptation des contraintes libérales européennes (ibid., p.35) ». Cette opposition interne se cristallise notamment par une scission du PS et la création du Parti de Gauche (PG) par Jean-Luc Mélenchon en février 2009, à la suite du congrès du PS de Reims. Ce dernier voit par ailleurs Martine Aubry et Ségolène Royal s'opposer, pour le moins très sévèrement, au sujet des alliances avec le centre droit, celles-ci étant défendues par Ségolène Royal. Si la dose de droitisation du PS nécessaire à l'acceptation du capitalisme est difficilement vécue au cours du XXème siècle, elle un sujet de discorde vif en 2009 notamment lorsqu'il s'agit de se plier aux contraintes européennes.

Investi pour les élections présidentielles de 2012, François Hollande est élu président avec 51,6% des voix. Son quinquennat illustre assez bien cette citation selon laquelle « *il existe un hiatus souvent pointé et autour duquel tourne l'inquiétude démocratique : la (dis)continuité de la parole politique entre le candidat et l'élu, entre les discours de campagne et les discours du trône, entre les promesses électorales et les grand-messes élyséennes* » (Mayaffre, 2016 p. 81). Il fait campagne en se situant clairement à gauche, sans toutefois prendre de réelles distances avec l'Union Européenne en ne promettant que la révision des traités existants. Le

discours de campagne au Bourget, dont une partie est très proche du discours de Mitterrand au congrès d'Épinay de 1971, affirme son anticapitalisme avec les expressions suivantes : « *Dans cette bataille qui s'engage, je vais vous dire qui est mon adversaire, mon véritable adversaire. Il n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti, il ne présentera jamais sa candidature, il ne sera donc pas élu, et pourtant il gouverne. Cet adversaire, c'est le monde de la finance. Sous nos yeux, en vingt ans, la finance a pris le contrôle de l'économie, de la société et même de nos vies* ».

Le hiatus entre discours de campagne et discours élyséen se concrétise rapidement. Garigou (2017, p. 32) tient à ce sujet le propos suivant : « *En fait d'ennemi, les deux gouvernements du mandat ne traduisirent aucune inspiration anticapitaliste manifeste ni ne parurent préfigurer une politique sociale conséquente. Au contraire, ils furent rapidement accusés de mener une politique sociale-libérale, sans guère de différence avec celle de leurs prédécesseurs. Ce fut sans doute le grand hiatus d'un mandat placé sous le signe de la désillusion. Il apparut vite que la politique économique ne se différençait guère de la précédente. La rigueur budgétaire était à l'ordre du jour pour satisfaire les critères de convergence européenne et les marchés financiers. La Commission européenne rappela d'ailleurs la France à l'ordre parce qu'elle dépassait le seuil de 3 % de déficit* ».

Ce quinquennat verra des ministres démissionner pour désaccord sur les choix de politique économique, et un Premier ministre contraint, devant une majorité socialiste partagée sur l'orientation libérale du gouvernement, d'utiliser l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter les lois dites El Khomri sur la réforme du code du travail et Macron sur la croissance. En 2017, à l'aube de l'élection présidentielle, le parti socialiste paraît plus que jamais partagé entre les réformistes ayant adopté l'essentiel des contraintes libérales européennes et une frange de gauche qui se dit toujours opposée au capitalisme.

Cette scission idéologique se traduit lors de l'élection présidentielle de 2017 par un transfert massif des voix socialistes vers un candidat qui se présente comme n'étant « ni de droite ni de gauche » et qui va devenir président de la République, Emmanuel Macron. Le candidat investi par le PS est éliminé dès le premier tour. Il recueille 6,36% des voix loin du sécessionniste de 2009, Jean-Luc Mélenchon qui obtient au nom de la France insoumise, avec le soutien du PCF, 19,58% des voix. Aux élections législatives qui suivent, de nombreux anciens députés du PS rallient le mouvement créé par Macron, LREM. Le PS est plus que jamais divisé et n'obtient que 31 députés alors qu'il en comptait 280 en 2012. Affaibli à ce point, pour exister sur le plan de l'opposition au gouvernement, le PS est obligé, notamment pour faire appel au Conseil Constitutionnel, de composer avec le groupe La France Insoumise, présidé par Mélenchon, et le PCF.

Pour l'élection présidentielle de 2022, le Conseil national du PS a validé le 8 octobre 2021 deux candidats pour la primaire : Anne Hidalgo et Stéphane Le Foll. Anne Hidalgo est élue comme candidate investie du PS le 14 octobre par les militants du parti. Dès le samedi 28 août 2021 Olivier Faure, Premier secrétaire du PS, apportait son soutien à la maire de Paris : « *J'ai dit depuis de longs mois ma préférence pour Anne Hidalgo, je l'ai réaffirmée dans le cadre de notre congrès. Je lis que ceux qui me contestent voient dans ce choix affiché un vote bloqué.*<sup>1</sup> » Elle fait ensuite sensation en annonçant son intention, si elle est élue Présidente de la République, de doubler le salaire des enseignants. Le 19 novembre le quotidien *Le Monde* relate : « *En déplacement, vendredi 19 novembre, aux Lilas (Seine-Saint-Denis), la candidate du Parti socialiste, Anne Hidalgo, est revenue sur sa proposition, très commentée et critiquée, de*

---

<sup>1</sup> Discours d'Olivier Faure, Clôture de campus, à Blois, le samedi 28 août 2021. [https://www.parti-socialiste.fr/discours\\_d\\_olivier\\_faure\\_premier\\_sec\\_retaire\\_du\\_parti\\_socialiste\\_en\\_clo\\_ture\\_de\\_campus\\_21\\_a\\_blois\\_le\\_samedi\\_28\\_aou\\_t\\_2021](https://www.parti-socialiste.fr/discours_d_olivier_faure_premier_sec_retaire_du_parti_socialiste_en_clo_ture_de_campus_21_a_blois_le_samedi_28_aou_t_2021)

*doubler le salaire des enseignants sur le quinquennat. Il faut simplement choisir ses priorités* », a-t-elle expliqué lors d'une table ronde avec des enseignants, directeurs d'école, parents d'élèves et lycéens, estimant que c'était « faisable. »<sup>1</sup>

## Le parti socialiste et le système éducatif

Plutôt que d'analyser les valeurs défendues par le PS sur la base d'une analyse théorique de ses déclarations officielles ou des textes adoptés lors des congrès nous proposons de centrer le regard sur les politiques qu'il a mises en œuvre lors de ses prises de pouvoir présidentiel mais aussi parlementaire en centrant l'analyse sur les enseignements du second degré.

Définissons quelques axes d'analyse qui seront illustrés par la suite. Nous limiterons l'analyse aux notions d'Etat, d'équité du système éducatif et de démocratisation de l'éducation.

Concernant les rapports entre le PS et l'Etat, les décisions prises se situent à l'articulation du supra national et de l'infra national. L'Etat perdant ainsi de sa puissance d'intervention. L'Etat abandonne progressivement ses prérogatives au bénéfice de la réglementation européenne d'une part, et des collectivités territoriales d'autre part. L'Etat perd une partie de sa capacité à imposer son propre point de vue et doit adopter celui des « directives » extérieures définies aux sommets « européens ». Le développement de la décentralisation, conduit l'Etat à abandonner une partie de ses compétences aux collectivités territoriales qui le composent et qui se situent au niveau infra national.

N'est-il pas paradoxal par exemple de renforcer considérablement la puissance de l'Etat en nationalisant les banques dès 1981 pour disposer de l'outil de direction de l'économie par l'argent et dans le même temps de promouvoir la décentralisation ? La participation citoyenne et les valeurs de démocratisation de l'action publique sont-elles compatibles avec un Etat que l'on veut fort ? Dans ce difficile équilibre y aura-t-il une de ces deux dimensions qui sera privilégiée ? Quelle cohérence par exemple entre les prises de position des courants défendus par Jean-Pierre Chevènement défenseur d'un Etat fort et le mouvement autogestionnaire soutenu par Michel Rocard ? Comment s'en accommoder dans le système éducatif ?

La démocratisation de l'éducation est une valeur fondamentale du PS et des partis de gauche. Pour traiter de ce point, il est cependant utile de préciser les axes d'analyse possible. De quoi parlons-nous ? De l'équité dans l'accès à l'éducation, autrement dit, de la possibilité d'intégrer toute voie de formation quelle que soit l'origine sociale ? De l'équité dans l'éducation, autrement dit, de la réussite au sein des différents niveaux quelle que soit l'origine sociale ? Ou de l'équité par l'accès à l'éducation, autrement dit de l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et dans les carrières ultérieures quelle que soit l'origine sociale des élèves détenteurs d'un même diplôme ? Si de réels efforts ont été tentés pour la réussite de tous au sein de l'éducation (voir plus loin ZEP par exemple), qu'en est-il des réalisations en matière d'équité dans l'accès à l'éducation (classes préparatoires aux grandes écoles ou filières prestigieuses des universités), ou de l'équité par l'éducation ?

Au niveau de l'équité dans l'accès à l'éducation, distinguons la massification de l'enseignement de la démocratisation de l'enseignement. Quelle est celle de ces dimensions qui fut la plus développée ? Quels sont les résultats observés sur les quarante dernières années ?

---

<sup>1</sup> *Le Monde*, Anne Hidalgo juge « faisable » sa proposition de doubler le salaire des enseignants sur le quinquennat, le 19 novembre 2021. <https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2021/11/19/>

## Les objectifs éducatifs généraux du PS en 1980

Si en 1965, François Mitterrand déclare dans un article du journal *Le Monde* : " *La force de frappe de la gauche française, c'est l'Éducation nationale*<sup>1</sup> " », sur les 110 propositions du candidat Mitterrand à l'élection présidentielle de 1981, quatre seulement sont consacrées à l'éducation (du n° 90 à 93) :

*Proposition 90. Un grand service public, unifié et laïque de l'Éducation nationale sera constitué. Sa mise en place sera négociée sans spoliation ni monopole. Les contrats d'association d'établissements privés, conclus par les municipalités, seront respectés. Des conseils de gestion démocratiques seront créés aux différents niveaux.*

*Proposition 91. L'école sera ouverte sur le monde. La pédagogie sera renouvelée pour favoriser l'expression sous toutes ses formes ainsi que l'épanouissement physique. L'enseignement de l'histoire et de la philosophie sera développé. Quel que soit le niveau d'étude, chacun devra disposer en fin de scolarité d'une formation générale et d'une formation professionnelle. Les classes comprendront vingt-cinq élèves au maximum.*

*Proposition 92. La loi Seguin-Rufenacht sur la composition des conseils d'université et d'unités d'enseignement et de recherche (UER) sera abrogée, ainsi que les décrets modifiant la carte universitaire.*

*Proposition 93. Chaque travailleur disposera d'un crédit de formation de deux ans qu'il pourra utiliser tout au long de sa vie active. La gestion de l'éducation continue sera tripartite.*

Peu nombreuses, ces propositions couvrent cependant la totalité de la formation allant de la maternelle à l'université puis à la formation continue des adultes. La proposition 91 met l'accent sur les méthodes pédagogiques, sur les disciplines « *du corps et de l'esprit* », avec un objectif quantitatif revendiqué par le monde enseignant, réduire le nombre d'élèves par classe. Le mandat de François Mitterrand commence avec Alain Savary comme ministre de l'Éducation nationale et Marcel Rigout comme ministre de la Formation professionnelle. Ce dernier quitte le gouvernement avec ses trois collègues communistes le 17 juillet 1984 à la suite du « tournant de la rigueur » et de la démission d'Alain Savary et de Pierre Mauroy, qui suit le retrait de la loi sur l'enseignement privé faisant l'objet de la proposition 90. Proposition qui ne sera donc pas mise en place lors des deux septennats de Mitterrand. Jean-Pierre Chevènement succède à Alain Savary de 1984 à 1986.

Pour situer les nuances Savary – Chevènement il faut rappeler qu'en 1969, en préalable au congrès d'Épinay de 1971, au premier congrès tentant l'unification des socialistes, la tendance portée par Alain Savary s'oppose « *à une petite tendance bien organisée, le CERES, animée par Jean-Pierre Chevènement, qui avait conquis la fédération de Paris et professait un marxisme intégriste* » (Moreau, 2000, p. 81). Lors du congrès d'Épinay, Jean-Pierre Chevènement s'allie à François Mitterrand contre l'alliance Savary-Mollet. En outre Jean-Pierre Chevènement est dit fortement influencé par Jean Claude Milner (1984) qui déclare à propos du rapport rédigé par Louis Legrand sur lequel se fonde Alain Savary pour réformer les collèges : « *Le problème est de savoir si la réponse que propose la réforme Legrand est la bonne. Je pense qu'elle est erronée, et erronée précisément parce que les raisons pour lesquelles les C.E.S (Collèges d'enseignement secondaire) sont devenus ce qu'ils sont n'ont pas été correctement analysées.* » Compte tenu de l'opposition entre les deux représentations politiques portées par ces deux hommes, et de leur histoire au sein du PS, en tant que ministres de l'Éducation nationale ils vont tenter de réformer le système éducatif entre 1981 à 1986 chacun à leur manière, avec des objectifs politiques parfois contradictoires.

---

<sup>1</sup> Mitterrand, F (1965). L'Éducation nationale est la force de frappe de la gauche française : [https://www.lemonde.fr/archives/article/1965/12/01/m-mitterrand-l-education-nationale-est-la-force-de-frappe-de-la-gauche-francaise\\_2192330\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1965/12/01/m-mitterrand-l-education-nationale-est-la-force-de-frappe-de-la-gauche-francaise_2192330_1819218.html)

## **Alain Savary, un ministre au cœur de la rénovation du système éducatif**

Il n'est pas possible d'analyser les positions et réalisations du PS sur le système éducatif sans présenter les effets durables des transformations mises en place par Alain Savary. Au niveau des méthodes de travail et de prise de décision politique par le ministère Savary, il faut noter que préalablement à la décision un rapport est commandé sur l'objet à réformer à un universitaire. Alain Savary inscrit son action dans le cadre de la rationalisation des prises de décision d'une part, et dans le cadre de la transparence de la vie publique par la diffusion du contenu des rapports, d'autre part. Ces rapports ne sont pas issus d'expertises savantes mais ils sont rédigés à la suite de la consultation de commissions rassemblant des acteurs de terrain. Sans doute moins percutants et moins durables dans leurs effets que le Plan Langevin-Wallon de 1947, quatre rapports vont néanmoins marquer la gestion du système éducatif pour plusieurs dizaines d'années à la suite desquels seront prises les décisions d'Alain Savary :

- Le rapport rédigé par Louis Legrand « Pour un collège démocratique : rapport au ministre de l'Éducation nationale ».
- Le rapport du groupe de travail national sur les seconds cycles « Les lycées et leurs études au seuil du XXIème siècle » présidé par M. Antoine Prost.
- Le rapport rédigé par Luc Soubre « Décentralisation et démocratisation des institutions scolaires ».
- Le rapport d'André de Peretti sur la formation des enseignants à la suite duquel seront créées les Missions académiques à la formation de personnels (MAFPEN).

La création des Zones d'Education prioritaire (Heurdiere, 2011, 2014), la rénovation des collèges (Dorison, 2018), la modification des conseils scolaires à tous les niveaux, la création des Missions académiques à la formation des personnels (MAFPEN) sont autant de modifications dans l'organisation du système éducatif représentatives des perspectives de décentralisation et de déconcentration induites par 1968. Le 22 juillet 1983, la loi répartissant les compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat est promulguée suite à la loi de 1982. La mise en place des ZEP jointe à la décentralisation est à l'origine d'une évolution très importante du système.

Au niveau de la déconcentration, on note le rôle majeur pris par les recteurs dans la définition des politiques ZEP, dans la répartition des moyens d'enseignement, dans le pilotage des MAFPEN, et dans le dialogue instauré entre les collectivités locales et l'Éducation nationale sur le plan des constructions scolaires. Cette déconcentration est étendue au « terrain » par la création dans le second degré des établissements publics locaux (EPL) en 1983 qui met en place une autonomie des établissements disposant dès lors d'une dotation globale, répartie selon les besoins locaux en fonction d'un projet d'établissement. L'affectation des moyens aux établissements ZEP a été réalisée dès la rentrée 1982 selon une technique nouvelle, la dotation horaire globale calculée en fonction du H/E<sup>1</sup>. Cette technique demeure inscrite dans la gestion des moyens du système pour calculer la dotation horaire globale à affecter aux EPL.

Au niveau de la construction et de l'extension des établissements ou de leur suppression, de leur équipement en matériel et de leurs crédits de fonctionnement, le représentant de la collectivité territoriale (investie de nouvelles compétences) est contraint de s'entendre avec le représentant de l'Etat (rectorat et inspections académiques investis de nouveaux pouvoirs) : si la collectivité territoriale souhaite construire ou modifier des locaux scolaires il faut que le

---

<sup>1</sup> Cet indicateur de taux d'encadrement dans le second degré rapporte les heures d'enseignement, dispensées hebdomadairement, aux nombres d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (classes). <https://www.education.gouv.fr/les-definitions-des-termes-et-indicateurs-statistiques-de-l-education-nationale-5123>

représentant de l'Etat y affecte des moyens d'enseignement. Inversement le représentant de l'Etat ne peut affecter des moyens d'enseignement que si la collectivité territoriale assure les locaux d'accueil pour les élèves. Il ne peut y avoir de locaux sans enseignants ni d'enseignants sans locaux. Ce dialogue était beaucoup plus restreint avant 1982 puisque l'Etat finançait à la fois les constructions et les enseignements. Ce transfert de compétences aux collectivités locales verra dans les années suivantes de nombreuses rénovations et constructions de locaux d'enseignement dans le second degré.

### **Jean-Pierre Chevènement succède à Alain Savary**

Du ministère Chevènement à l'Éducation nationale, nous proposons de retenir deux éléments, la centration sur la formation professionnelle initiale et « l'élitisme républicain ».

La position centrale donnée par Jean-Pierre Chevènement en matière de rénovation des formations professionnelles doit être relativisée dans la mesure où les gouvernements de droite, comme celui d'Alain Savary, ont largement contribué à en forger l'ossature. La formation professionnelle initiale des ouvriers et employés dans le second degré reposait en 1981 sur les Certificats d'Aptitudes professionnelles (CAP) et les Brevets d'Etudes professionnelles (BEP). Les CAP préparaient à l'exercice d'un métier, les BEP à une famille de métiers. Réservées aux élèves en difficulté dans l'enseignement général ces deux formations, le CAP accessible après une classe de 5<sup>ème</sup> et le BEP après une classe de troisième, s'inscrivaient dans la hiérarchie des filières de l'enseignement secondaire dénoncée dans les années soixante (Baudelot, Establet, 1971).

Dès 1975, les qualifications ouvrières de la métallurgie sont structurées sur la base des capacités et compétences nécessaires à l'occupation d'une poste. Le poste occupé détermine moins la qualification que les capacités et compétences dont doit être porteur le salarié. Les années qui suivent verront le curriculum des formations professionnelles passer des savoirs aux capacités et compétences. Le congrès de Deauville du Conseil National du Patronat Français (CNPF) voit naître en 1978 la revendication de l'introduction de périodes d'alternance en formation professionnelle initiale. L'alternance fait l'objet d'un relevé de conclusions entre le CNPF, la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) et le ministre de l'Éducation nationale en 1979. Par la suite Alain Savary introduit les stages en entreprises dans les BEP.

Entre 1980 et 1985, les CAP et BEP évoluent. L'objectif de démocratisation de l'enseignement voit l'orientation vers le CAP à l'issue de la classe de 5<sup>ème</sup> réservée aux seuls élèves qui en feront la demande. Les conseils de classe ne peuvent plus d'autorité « orienter » en CAP. Les CAP sont transformés en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> préparatoires puis 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> technologiques. Le BEP supplante ainsi le CAP en tant que diplôme de la qualification ouvrière. Enfin en 1985, Jean-Pierre Chevènement assigne au système éducatif l'objectif de faire atteindre le niveau IV (baccalauréat) à 80% d'une classe d'âge. Le baccalauréat professionnel est créé la même année. Il devient l'une des voies permettant d'atteindre l'objectif.

Lors de l'ouverture des débats parlementaires le 9 octobre 1985 sur la création du baccalauréat professionnel (BPro) qui débouche sur la « Loi n°85-1371 du 23 décembre 1985 de programme sur l'enseignement technologique et professionnel <sup>1</sup> », Jean-Pierre Chevènement précise : « *le projet de loi s'inscrit dans la politique générale du gouvernement qui fait, vous le savez, de la formation une priorité de son action. J'ose dire que, de toutes les décisions prises depuis un an, il s'agit, à mes yeux de la plus importante, celle qui est la plus porteuse d'avenir pour notre jeunesse et l'économie française.* » La priorité politique s'exprimant par les choix budgétaires il faut noter qu'avec cette loi, qui est une loi de programmation, le financement de l'évolution de l'enseignement professionnel est assuré pour cinq ans. Poursuivant l'action de

---

<sup>1</sup>Loi n°85-1371 du 23 décembre 1985 de programme sur l'enseignement technologique et professionnel : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000693428/>

ses prédécesseurs, Jean-Pierre Chevènement prévoit que le BPro comprendra des stages entreprises (16 à 20 semaines). Concernant le statut du BPro au sein de l'éventail des diplômes français, le ministre précise lors des débats parlementaires que « *ce diplôme est un baccalauréat et non un sous-baccalauréat, c'est le premier grade universitaire [...] Ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, ce baccalauréat permet à ceux qui le souhaitent de poursuivre des études...* ». Toutefois il est prévu que les baccalauréats généraux accèdent aux formations universitaires longues, les bacheliers technologiques aux formations technologiques supérieures dont les diplômes universitaires de technologie (DUT), les bacheliers professionnels aux Brevets de techniciens supérieurs (BTS). Avec cette précision la hiérarchisation des filières ne fait que se déplacer du collège au lycée, puis du lycée à l'enseignement supérieur.

Pour lutter contre la classique hiérarchisation scolaire fondée sur la hiérarchie sociale, la politique de démocratisation refait surface. Cependant, alors que les perspectives développées par Alain Savary consistaient à envisager la promotion de tous en agissant sur la base de la population scolaire en tentant d'en promouvoir tous les éléments, Jean-Pierre Chevènement se fait le défenseur de « l'élitisme républicain ». Il s'agit alors davantage « d'écrémer » la population scolaire en s'intéressant à son sommet et non à sa base. La démocratisation est davantage assurée par la sélection des élèves brillants des catégories sociales les plus défavorisées que par la tentative « d'élever » l'ensemble de cette catégorie sociale. Cette conception est accompagnée de la valorisation de la transmission des savoirs plutôt que de la promotion des méthodes pédagogiques nouvelles, avec notamment le retour de l'instruction civique dite garante de la formation de l'esprit républicain. Si l'on observe une relative continuité au niveau de la réforme de la formation professionnelle, il n'en est pas de même au niveau des enseignements primaire et secondaire dits généraux. Alain Savary tente de les réformer en répondant à la question « comment ? » par l'appel à des méthodes plus « modernes », alors que Jean-Pierre Chevènement effectue un retour aux méthodes plus traditionnelles et centre la réponse à apporter sur le « quoi » enseigner. Les contenus d'enseignement prennent le pas sur les méthodes pédagogiques. Il n'y a pas qu'une simple inflexion entre les deux ministères mais une différence d'orientation.

### **Les ministères Jospin et Lang de 1988 à 1993**

Michel Rocard est premier ministre de 1988 à 1991. Porteur de la « deuxième gauche » plus proche du mouvement autogestionnaire que des défenseurs du centralisme, il cible politiquement son action sur le « renouveau du service public<sup>1</sup> ». Au nombre des objectifs poursuivis, on relève une politique de développement des responsabilités (mise en œuvre de projets de service) et un devoir d'évaluation des politiques publiques associés à une politique d'accueil et de service du public : « *qui dit autogestion ne dit pas dilution des responsabilités, mais responsables qui rendent compte, responsables soumis au jugement de ceux qui les ont élus et sur qui s'exercera leur autorité...* »<sup>2</sup>.

Présentée par Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, la loi d'orientation sur l'éducation est adoptée le 10 juillet 1989, elle s'inscrit dans le cadre de la rénovation du service public voulu par Michel Rocard. Le décret n° 88-343 du 11 avril 1988, « portant statuts particuliers des corps de personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale », est promulgué par la droite avant l'élection présidentielle de 1988. Lionel Jospin ne revient pas sur cette mesure car elle s'inscrit dans la volonté de Rocard de responsabiliser les cadres publics. Par ailleurs, les notions de

---

1 Circulaire Du 23 février 1989 sur le renouveau du service public : <https://www.mitterrand.org/La-circulaire-Rocard.html>

2 Circulaire du 23 février 1989 : <https://www.mitterrand.org/La-circulaire-Rocard.html>.

projet de service et d'évaluation des résultats permettent avec la responsabilisation des chefs d'établissement, de structurer le fonctionnement administratif généré par l'autonomie des établissements voulue par la décentralisation : « *Les écoles, les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels élaborent un projet d'établissement. Celui-ci définit les modalités de mise en œuvre des objectifs et programmes nationaux. Il fait l'objet d'une évaluation*<sup>1</sup> ». Le Titre V de la loi traite de l'évaluation. Le statut des maîtres de l'enseignement primaire est aligné sur celui des professeurs certifiés des collèges et lycées. Une proposition phare du rapport Langevin- Wallon de 1947 est partiellement mise en place, ce dernier préconisant un statut identique pour les enseignants de la maternelle à l'université.

En novembre 1990, Lionel Jospin doit faire face à un mouvement lycéen devenant rapidement violent auquel le gouvernement répond par l'octroi de 4,5 milliards de Francs destinés à rénover les lycées. En outre, une réflexion est entreprise avec les représentants lycéens sur les mesures pédagogiques à mettre en place pour démocratiser le fonctionnement du second cycle du second degré. Diverses mesures sont prévues dont le report en classe de première des options de langues anciennes, latin et grec grand débutant, ces dernières étant choisies pour échapper à la sectorisation de l'affectation en classe de seconde et pour intégrer des classes au profil de « bons » élèves. La polémique se développe en 1991 sur la liberté de choix et le report du latin et du grec grand débutant en classe de première au nom du socle constitué par les langues anciennes dans la culture française. Suite à la chute du gouvernement Rocard le 15 mai 1991, Jack Lang, qui succède à Jospin, reçoit Jacqueline de Romilly pour la rassurer. Il abandonne le projet de report des options langues anciennes en classe de première. L'une des mesures destinées à promouvoir la démocratisation est abandonnée, Jack Lang calme le jeu en allégeant la réforme des lycées.

## **Claude Allègre, premier ministre de l'Éducation nationale lors de cohabitation 1997 – 2002**

Dès son installation il soulève la polémique en déclarant le 24 juin : « *Il faut "dégraissier le mammoth", débureaucratiser une administration encore trop souvent traitée d'"Armée rouge"*<sup>2</sup> ». Quelques mois plus tôt, c'est un Premier ministre de droite, Alain Juppé, qui dénonçait « *la "mauvaise graisse" de la fonction publique* ». A la rentrée de septembre, Claude Allègre dénonce : « *l'absentéisme des enseignants, en faisant un amalgame de chiffres divers (congé maternité, détachements, stages, maladies, etc.), la rupture avec les enseignants est consommée* (ibid.) ». Pourtant son ministère verra la création de 70 000 emplois.

Il souhaite déconcentrer le système éducatif en vue de le rendre « *plus rapide, plus vélocé, plus réactif, sans pour autant lui faire perdre ses caractéristiques essentielles, à savoir celles d'un service public assurant partout l'égalité des chances* ». Il met en place une déconcentration de la gestion des personnels enseignants. Il s'attelle à son tour à la réforme du système éducatif. Il confie à cet effet une mission de consultation à Philippe Meirieu en 1998 et une réflexion sur les programmes à Edgard Morin. Parmi les mesures proposées « *deux propositions vont déclencher une levée de boucliers : la réduction des horaires d'enseignement pour les lycéens, et la modification du service des enseignants qui, pour les certifiés, comporterait 15 heures d'enseignement et 4 heures d'aide personnalisée au lieu de 18 heures d'enseignement* » (Auverlot, 2014, p. 101).

<sup>1</sup> Article 18 de la loi du 10 juillet 1989.

<sup>2</sup> Interview de M. Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, dans "Les Echos" du 15 octobre 1998, sur la déconcentration dans l'Éducation nationale et ses liens avec M. Lionel Jospin. <https://www.vie-publique.fr/discours/223823-claude-allegre-15101998-politique-de-leducation>

Réduire les horaires hebdomadaires alloués aux élèves revient à supprimer des postes d'enseignants. En effet si l'on diminue l'horaire hebdomadaire d'enseignement aux élèves de deux heures et que cette mesure s'applique à 10 000 classes ce sont 20 000 heures d'enseignement supprimées. A raison de 20 heures d'enseignement hebdomadaires assurées en moyenne par les professeurs certifiés, à ces 20 000 heures correspondent 1000 postes d'équivalent certifiés supprimés, mesure inacceptable pour un syndicat. Concernant les 4 heures d'aide personnalisée le ministre se heurte à la conception traditionnelle d'un enseignant essentiellement formé à dispenser des savoirs. En outre le service des certifiés passerait de 18 à 19 heures hebdomadaires... Ces deux mesures, déjà contestées lors du ministère Savary, mais prévues à la réforme des collèges, le seront également au cours de ce ministère Allègre. Jack Lang est une nouvelle fois appelé en remplacement d'un ministre en difficulté au ministère de l'Éducation nationale de mars 2000 à mai 2002, et une nouvelle fois calme le jeu.

### **La période 2012 – 2017 : le quinquennat Hollande**

Trois ministres se succèdent en cinq ans. Vincent Peillon (du 16 mai 2012 au 31 mars 2014, suite à la fin du gouvernement dirigé par Jean-Marc Eyrault), fait adopter la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école (adoptée le 8 juillet 2013). Notons d'ailleurs que celle-ci fait toujours référence pour la campagne 2022 du PS. Le rapport annexé à la loi, très volumineux tout en étant très dense, comporte des constats sur la situation du système éducatif, des objectifs par niveau d'enseignement, des prévisions de modification des programmes d'enseignement. La République et l'école de la République constituent le cadre de la réflexion.

Ce rapport annexé constate que « *depuis une dizaine d'années, le pourcentage d'élèves en difficulté face à l'écrit a augmenté de manière significative et [que] près d'un élève sur cinq est aujourd'hui concerné en début de sixième* (suivent des comparaisons internationales peu flatteuses) [...] *Trop de jeunes sortent du système scolaire sans qualification [...] De fait, le système éducatif français ne parvient pas à lutter suffisamment contre les déterminismes sociaux et territoriaux qui engendrent des inégalités sociales et géographiques et entraînent déclassement et crise de confiance pour une partie de la population. La France se classe dans les derniers rangs des pays de l'OCDE (vingt-septième sur trente-quatre pays) du point de vue de l'équité scolaire* <sup>1</sup> ». Il est prévu la création de 70 000 postes sur la législature mais aussi des réformes qualitatives : la formation des enseignants et tous les secteurs de la vie éducative de la maternelle au baccalauréat sont analysés et des objectifs à atteindre sont fixés. Comme moyen de lutte contre les inégalités la loi met l'accent sur la scolarisation en école maternelle à 3 ans. Compte tenu du temps nécessaire à l'évolution du système éducatif, la loi étant votée en juillet 2013 ne pourra voir ses premières mises en application avant la rentrée de septembre 2014. Or Vincent Peillon quitte le ministère en mars 2014, autant dire qu'il ne peut pas mettre personnellement en œuvre sa grande ambition.

Benoît Hamon devient ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 2 avril 2014, il reste 147 jours rue de Grenelle et ne connaît aucune rentrée scolaire. Il échoue, face à la contestation, dans sa tentative de modification des rythmes scolaires et démissionne du gouvernement avec Arnaud Montebourg et Aurélie Filipetti. Najat Vallaud-Belkacem est nommée ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 26 août 2014. Elle est la première femme de l'histoire à occuper ce poste.

Le ton de son ministère est donné dans la circulaire de rentrée 2015 : inscrire l'action dans les perspectives tracées par la loi de refondation de l'école avec comme priorités la lutte contre les inégalités et la promotion des valeurs de la République : « *Troisième rentrée de la*

---

<sup>1</sup> Rapport annexé à la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école (adoptée le 8 juillet 2013) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027677984>

*refondation de l'École de la République, celle de septembre 2015 ouvre une étape déterminante. L'année scolaire 2015-2016 doit d'abord mobiliser tous les acteurs de l'école pour engager ou poursuivre l'évolution des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques au service de la lutte contre les inégalités et renforcer la transmission des valeurs de la République <sup>1</sup>». Le premier objectif -mobiliser les acteurs- rassure sur la continuité du service public malgré la succession de ministres, le deuxième rassure la gauche du PS sur la lutte contre les inégalités, le troisième sur les valeurs de la République rassure la droite du PS. Ces trois objectifs relèvent de la loi de refondation de l'école dont les principaux éléments sont développés par le ministre Vallaud-Belkacem. Dans la mesure où son ministère traite de tous les niveaux d'enseignement, nous ne retiendrons que les deux éléments suivants de la circulaire de rentrée 2015 : la lutte contre les inégalités et la réforme de la psychologie à l'école.*

La circulaire de rentrée 2015 rappelle que l'élève est au centre du système éducatif (loi d'orientation sur l'Éducation du 10 juillet 1989). L'individualisation est en effet au cœur de la circulaire et se renforce en faisant l'objet du décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves. Des éléments tels que les « *pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées [...] les plans d'accompagnement personnalisé (Pap) [...] le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde <sup>2</sup>* » en constituent le prolongement. Pour parvenir à l'école inclusive, les « *réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) (circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014) [...] la refondation de l'éducation prioritaire [...] le tutorat adulte/élève sera encouragé au collège et au lycée ainsi que l'entraide et le travail collaboratif entre élèves<sup>3</sup>* ». Au niveau des enseignements, Najat Vallaud-Belkacem souhaite modifier l'apprentissage du latin et du grec qu'elle considère comme un moyen d'installation de filières d'excellence dès la classe de cinquième. C'est ne pas se souvenir du tollé provoqué par le projet de Lionel Jospin en 1990 – 1991 au lycée sur les mêmes langues anciennes. Pour attester de l'émoi provoqué citons le titre du journal *Le Monde* du 29 avril 2015 « *Le latin et le grec vont-ils vraiment disparaître du collège ?* <sup>4</sup> ». Ce projet sera abandonné, la nouvelle distribution des programmes est mise œuvre à la rentrée 2016 dans les collèges.

La réforme de la psychologie à l'école crée le corps des psychologues de l'Éducation nationale. Elle repose sur un rapport de 2014 du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative : « *Pour une école innovante* » (Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Éducative, 2014) qui préconise, sans abandonner les moyens alloués aux sortants sans qualification, surtout d'en allouer au sein du système pour prévenir les sorties et les abandons. On retrouve cette conception au cœur du statut de psychologue de l'Éducation nationale<sup>5</sup> qui regroupe un corps de psychologues allant de l'école primaire à l'enseignement supérieur. « *Les psychologues de l'Éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle [...] pour leur développement psychologique, cognitif et social [...] Ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation [...] notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire*

---

<sup>1</sup> Circulaire de rentrée scolaire 2015. <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo22/xxx.htm>

<sup>2</sup> *ibid*

<sup>3</sup> *ibid*

<sup>4</sup> Le latin et le grec vont-ils vraiment disparaître du collège ? 29 avril 2015. *Le Monde*.

[https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/29/le-latin-et-le-grec-vont-ils-vraiment-disparaitre-du-college\\_4624442\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/29/le-latin-et-le-grec-vont-ils-vraiment-disparaitre-du-college_4624442_4355770.html)

<sup>5</sup> Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale.

*bienveillant... »*. L'une des propositions fondamentales du plan Langevin-Wallon de 1947 voit ainsi le jour près de 70 ans après sa diffusion. En 2017, Najat Vallaud-Belkacem, suite à l'élection d'Emmanuel Macron à la présidentielle cède la place à Jean-Michel Blanquer.

## **Le projet actuel du PS**

Le projet actuel du PS n'est certes pas, au sens strict du mot, celui du candidat qui sera investi pour concourir. On peut toutefois se poser la question de la continuité ou de la rupture par rapport aux réalisations antérieures. Le parti socialiste a fait parvenir quatre documents :

- Document 1 : Les cahiers de la présidentielle. 2<sup>ème</sup> cahier. Apprendre pour s'émanciper, « L'éducation continue pour une vie de qualité ». Mai 2016. Document prévu pour la présidentielle de 2017.
- Document 2 : Pour un rebond économique, social, et écologique 9 juin 2020.
- Document 3 : Pour un rebond scolaire et éducatif, 16 juin 2020 (document de travail).
- Document 4 : RDV 2022. Grandir dans la république. La république émancipatrice à l'assaut des inégalités.

Notre travail s'est centré sur les documents 2, 3, 4.

Les documents 2 et 3 sont diffusés en mai et juin 2020. Ils sont fortement marqués par les débuts de la pandémie COVID 19 et les mesures à mettre en œuvre pour sortir du confinement et des restrictions apportées à la scolarisation. Il faut souligner que d'emblée l'objectif politique fondamental est rappelé : « *préfigurer la nécessaire réorientation structurelle de notre modèle de développement et de remise en cause du capitalisme financier*<sup>1</sup>. » Cet objectif général n'est pas sans rappeler cet extrait du discours de François Mitterrand, qui dénonçait lors du congrès d'Épinay en 1971 : « *les puissances de l'argent, l'argent qui corrompt, l'argent qui achète, l'argent qui écrase, l'argent qui tue, l'argent qui ruine, et l'argent qui pourrait jusqu'à la conscience des hommes*<sup>2</sup> », ni celui de François Hollande au Bourget : « *Cet adversaire, c'est le monde de la finance. Sous nos yeux, en vingt ans, la finance a pris le contrôle de l'économie, de la société et même de nos vies*<sup>3</sup> ».

Le document 3 diffusé le 16 juin 2020 comporte dans son titre le terme « rebond » qui s'applique moins au rebond à effectuer par rapport à la politique du gouvernement en place qu'au rebond à effectuer suite aux restrictions appliquées au système éducatif avec les mesures sanitaires et aux différents « confinements ». Ce document est présenté comme un document de travail autrement dit sans portée forcément officielle. La dimension structurelle des inégalités sociales et scolaires n'est cependant pas négligée : « *Il s'agit moins 'd'improviser l'école de demain sur une crise (Thibaut Poirot)' que d'arrêter d'improviser l'école sur un système éducatif en crise miné par des inégalités structurelles à corriger.* » Après avoir proposé des mesures pour les vacances scolaires d'été 2020 qui suivent et la rentrée de septembre 2020, une partie du document est consacrée à l'« *Après Covid* », qui plaide pour une nouvelle gouvernance et l'arrêt de la « *caporalisation de l'école* ». Face à l'enseignement distanciel qui avait été mis en place durant les confinements, il convient d'« *individualiser les parcours mais sans rupture avec le 'groupe classe'* ». *Il y a une tendance à l'œuvre qui voudrait oublier qu'un individu se construit dans les interactions qu'il peut nouer dans un cadre social, familial, parmi les autres élèves* ». Ce souhait est prudent car les ministères socialistes ont montré le poids pris

---

<sup>1</sup> Pour un rebond économique, social, et écologique 9 juin 2020 :

[https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/laruchesocialiste/pages/2122/attachments/original/1591709419/Plan\\_rebond\\_economique\\_social\\_et\\_ecologique\\_%284%29.pdf?1591709419](https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/laruchesocialiste/pages/2122/attachments/original/1591709419/Plan_rebond_economique_social_et_ecologique_%284%29.pdf?1591709419)

<sup>2</sup> Voir supra.

<sup>3</sup> Voir supra.

par l'individualisation des parcours à développer depuis la loi du 10 juillet 1989 fondée, rappelons-le, sur cette orientation qui consiste à mettre « l'élève au centre du système éducatif ».

Le document 4 « *RDV 2022. Grandir dans la République. La République émancipatrice à l'assaut des inégalités* » est clairement prévu pour la campagne présidentielle à venir. La notion de République est omniprésente dans le texte, elle est présentée comme devant s'appliquer « *du berceau à l'entrée dans l'âge adulte* ». Les mesures proposées reposent sur le constat classiquement repris par l'ensemble de la classe politique mais avec des mots différents pour justifier les réformes prévues : « *notre système scolaire est l'un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. Selon l'enquête Pisa de 2019 (fondée sur les résultats de 2018), la France figure parmi les pays où le milieu social, économique et culturel d'un élève influe le plus sur ses performances scolaires.* » Les inégalités scolaires reposant d'abord sur les inégalités sociales il s'agit de « *Faire en sorte que le destin des individus ne soit pas gravé dans le marbre dès le plus jeune âge, (et) considérer que l'école, qui a réussi le défi fou de la massification, doit désormais surmonter celui de la démocratisation ; qu'aucun verdict ne doit jamais être définitif et qu'il n'est pas nécessaire, pour que certains réussissent, que d'autres échouent* ». La « priorité » serait par conséquent donnée à l'école primaire en vue de « *rompre avec des décennies de malthusianisme, de ségrégation sociale et scolaire, et d'élitisme* ». La démocratisation permettant d'atteindre « *l'émancipation par l'école* » et « *l'élévation générale du niveau de formation* ». Les mesures proposées pour y parvenir sont les suivantes :

- « *Agir sur la carte scolaire pour créer de la mixité sociale et scolaire dès l'école maternelle*
- *Intégrer l'enseignement privé sous contrat dans la carte scolaire.*
- *Diversifier les démarches pédagogiques pour intéresser tous les élèves.*
- *L'éducation prioritaire doit rester une priorité.*
- *Casser les barrières entre filières générales, technologiques et professionnelles, tous les lycées doivent préparer à des métiers.* »

Une mesure nouvelle est proposée : « *Créer un nouveau service public de l'accompagnement éducatif individuel de chaque jeune* » car « *L'accompagnement individuel de chaque jeune au sein de l'école est au cœur de la lutte contre les inégalités et de la réussite éducative. Cette mission est aujourd'hui très partiellement remplie, peu reconnue, éclatée entre de multiples intervenants enseignants et non enseignants...* » Ce nouveau service permettrait parallèlement à la « *transmission des connaissances et d'acquisition de compétences, [le développement] d'une seconde mission d'accompagnement individuel, universel et continu de chaque jeune* ».

## Passé et perspectives

Aucune des périodes pendant lesquelles le PS est au pouvoir ne connaît un seul ministre de l'Éducation nationale. Jean-Pierre Chevènement succède à Alain Savary durant la période 1981 – 1986, Jack Lang à Lionel Jospin entre 1988 et 1993, Jack Lang à Claude Allègre entre 1997 et 2002, Benoit Hamon à Vincent Peillon puis Najat Vallaud-Belkacem à Benoit Hamon entre 2012 et 2017. A deux reprises, au moins un ministre, Jack Lang, fut nommé pour tenter d'éteindre l'incendie provoqué par les projets de réforme.

Le monde enseignant s'est mobilisé contre les projets ministériels socialistes destinés à mettre œuvre des politiques compensatoires ou de discrimination positive en vue de réduire les inégalités. Non pas que les enseignants ne partagent pas l'objectif de réduction des inégalités, mais ils refusent trois mesures destinées à atteindre cet objectif : la première est qualitative, la deuxième quantitative et budgétaire, la troisième articule qualitatif et quantitatif :

- La première mesure contestée concerne leurs conditions et temps de travail. Une certaine conception de la professionnalité enseignante, arc-boutée sur la transmission des connaissances, conduit les enseignants à refuser l'intégration de mesures telles que le soutien pédagogique, hors horaire d'enseignement. Ce fut le cas lors des ministères d'Alain Savary et de Claude Allègre au niveau du collège et du lycée.
- La deuxième mesure contestée relève de la diminution des heures de cours hebdomadaires qui risque de s'accompagner d'une réduction de postes. Alain Savary et Claude Allègre ont été contraints d'abandonner les projets de ce type.
- La troisième mesure présente les langues anciennes comme étant ségrégatives, permettant de réinstaller des filières distinctives et pour une part d'échapper à la sectorisation de la carte scolaire. Les enseignants de lettres classiques, les académiciens, la presse se mobilisent alors pour dénoncer la chute à venir de la culture et de la langue françaises qui reposent précisément, selon les contestataires, sur ces langues anciennes. Lionel Jospin et Najat Vallaud-Belkacem se sont heurtés à ces contestations.

Un autre point sensible concerne le contrôle de l'enseignement privé. Alain Savary et le gouvernement Mauroy en tentant de le réformer, en payèrent les frais par la démission (Lapostolle, 2004). De ce point de vue la projet du PS en 2022 d'« *agir sur la carte scolaire pour créer de la mixité sociale et scolaire dès l'école maternelle* » avec parmi les moyens destinés à y parvenir « *d'intégrer l'enseignement privé sous contrat dans la carte scolaire* » risque fort de mobiliser une nouvelle fois l'opinion publique qui serait alors fortement activée par les partis de droite.

Au-delà des mesures pédagogiques, trois décisions mises en œuvre par Alain Savary, Lionel Jospin puis par Najat Vallaud-Belkacem attestent d'une sensibilité pouvant être identifiée comme clairement de gauche :

- La création des ZEP en 1981 destinées à promouvoir l'équité au sein du système éducatif.
- L'alignement du statut des maîtres du primaire sur celui des professeurs certifiés et des enseignants des collèges et lycées souhaité par le plan Langevin Wallon de 1947 qui prévoyait un statut commun de maternelle à l'université.
- La création d'un statut de psychologue de l'Éducation nationale pour l'ensemble du système éducatif de la maternelle à l'université lui aussi souhaité par le plan Langevin Wallon. Ce nouveau statut rassemble sous le même toit les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation. Concernant les conseillers d'orientation, Najat Vallaud-Belkacem a prolongé l'action de Lionel Jospin qui avait fait évoluer le statut de Conseiller d'orientation au statut de conseiller d'orientation-psychologue en 1991.

Si tous les ministres se réclament de la République et intègrent le collectif dans leurs projets, on observe qu'au fil du temps l'individualisation des parcours imprègne davantage ces derniers. Au point que le projet 2022, tout en précisant que la République en tant que valeur est centrale, prévoit la création d'un nouveau service public « *de l'accompagnement éducatif individuel de chaque jeune* ». Le texte du projet comprend une mise en garde sur le difficile équilibre à réaliser entre nécessité de développer des compétences partagées pour renforcer précisément la République et l'individualisation voire l'individualisme si cher au libéralisme. Comment en effet prévoir la révision et la consolidation de la carte scolaire en y intégrant le privé jusqu'alors exclu de cette mesure, et dans le même temps promouvoir l'individualisation des parcours dont font partie les choix individuels de scolarisation destinés à échapper au collège de secteur pour intégrer un collège privé hors secteur ?

Les mesures induites par la création des ZEP, la décentralisation et la déconcentration illustrent ce difficile équilibre à installer entre Etat et participation/prise en compte des individus. Une place particulière doit être donnée de ce point de vue aux ZEP créées en 1981 et qui perdurent dans leur fonctionnement actuel comme dans le projet éducatif du PS 2022. La mise en place des ZEP a centré l'attention des gestionnaires sur les particularités et spécificités des établissements scolaires et des zones de recrutement de ces établissements. En donnant aux ZEP la possibilité, voire l'obligation de rédiger des projets éducatifs, puis ensuite en les généralisant par les projets d'établissement, l'unité supposée d'un système éducatif piloté depuis le niveau national est passée progressivement à une gestion territorialisée (Charlot, 1984) risquant de s'accompagner d'une diversification voire d'une hétérogénéité croissante du système, ce contre quoi la politique ZEP visait à lutter. Ces décisions supposaient par conséquent que pour conserver à l'Éducation le qualificatif « nationale », il fallait assurer la cohésion du dispositif par une « colonne vertébrale » forte, autrement dit par le renforcement de l'encadrement intermédiaire.

Une direction des personnels d'inspection et direction est créée par la droite au ministère de l'Éducation nationale lors de la première cohabitation en 1988 avec maintien et renforcement de son importance par la suite. De droite comme de gauche, les ministres de l'Éducation nationale suivants ont tous accordé un soin particulier à la gestion des corps intermédiaires. Les principaux de collège et les proviseurs de lycée deviennent alors des « chefs d'établissement », les inspecteurs d'académie (niveau départemental) deviennent inspecteurs d'académie directeurs des services département de l'Éducation nationale (IA-DSDEN) puis en 2012 directeurs académiques de l'Éducation nationale (DASEN). Les ZEP et la décentralisation font que de pédagogue, l'encadrement est devenu gestionnaire avec un caractère de plus en plus managérial. Ce qui n'était certes pas prévu initialement (Heurdier, 2011). La volonté de maintenir un Etat fort ou à tout le moins fortement présent dans la mise en œuvre des politiques publiques est peut-être à ce prix.

Outre l'introduction d'un nouveau type de management à l'école, la politique de l'éducation prioritaire et la décentralisation sont à l'origine de la progression des transferts de compétences aux régions par les gouvernements de droite qui suivront, ces derniers y voyant le moyen de réduire l'action de l'Etat dans la perspective libérale qui est la leur. Par ailleurs au nom du principe « *qui paie commande* », *si l'État se désengage financièrement et se défait sur les collectivités territoriales, il doit leur accorder aussi responsabilité et autorité sur la politique scolaire. Les payeurs doivent être les décideurs* » (Laval, 2003). Les présidents de région appuyés par la droite revendiquent davantage de compétences. Elles leur seront progressivement accordées par les différents gouvernements de droite comme de gauche jusqu'à ce jour. La dernière modification importante de 2015 crée 13 régions. Les compétences de ces dernières en matière d'éducation concernent les lycées, notamment la décision de leur construction, la gestion de leur fonctionnement. Elles concernent également la formation professionnelle : insertion des jeunes en difficulté, formation des demandeurs d'emplois, gestion de l'apprentissage et des formations en alternance... Il convient de noter que l'ensemble de la compétence formation a été transféré aux régions (service public régional de l'orientation et de la formation professionnelle, recours aux habilitations, formation des publics spécifiques...)<sup>1</sup>

En somme, une question demeure : le nouveau management des services publics et cette progression des compétences des régions, à laquelle il faut adjoindre l'autonomie des établissements, ne risquent-ils pas de conduire à l'émiettement de l'Éducation nationale ? Bernard Charlot (op.cit.) et Christian Laval (op.cit.) y voient un réel danger dans la mesure où ces transformations vont dans le sens d'une certaine condamnation de l'Etat promue par un

---

<sup>1</sup> Quelles sont les compétences de régions ?

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/Le-savez-vous/Quelles-sont-les-competences-d-une-region>

néolibéralisme développé depuis la fin des années 1970. Un néolibéralisme qui s'appuie sur les réformes de démocratisation des institutions réalisées par le PS au début des 1980 telle que la décentralisation initialement prévue pour promouvoir la participation citoyenne mais qui détournée de son objectif permet de développer l'idéal de liberté au bénéfice des collectivités locales et des établissements publics, et ce faisant conduit à promouvoir la concurrence entre ces derniers.

## Europe Ecologie les Verts

### Genèse du parti

Si l'écologie est une discipline scientifique plus que centenaire et si ses concepts ont été forgés en Europe au XIX<sup>ème</sup> siècle, Worster (1992) fait naître la prise de conscience des conséquences désastreuses de certaines activités humaines sur l'environnement à la fin de la seconde Guerre mondiale. L'explosion de la première bombe atomique dans le désert du Nouveau-Mexique à des fins expérimentales le 16 juillet 1945, les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki les 6 et 9 août 1945 ont fait entrer l'humanité dans « l'âge écologique ». Matagne (2003) rappelle que la liste est longue des autres événements postérieurs à la seconde guerre mondiale, qui ont contribué à provoquer une prise de conscience écologique : la guerre du Vietnam, considérée comme une guerre écologique consistant à détruire durablement des écosystèmes au moyen d'herbicides de synthèse ; les naufrages du Torrey Canyon (1967) et de l'Amoco Cadiz (1978) ; la catastrophe de Tchernobyl le 26 avril 1986...

La protection de l'environnement devient dans les années 1960-1970 une préoccupation majeure pour un certain nombre d'acteurs internationaux. En témoigne la tenue en juin 1972 à Stockholm, de la première conférence mondiale sur l'environnement de l'Organisation des Nations Unies, dont est sorti le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Le premier principe de la déclaration de Stockholm affirme le droit de chacun de vivre dans un environnement sain, lui permettant de vivre dans la dignité et le bien-être (Montagne, *ibid.*).

L'écologie politique à la française, quant à elle, « se forge sur le terrain et dans la lutte bien plus que dans les salons ministériels ». Usbek et Rica (2019) rappellent les étapes et les événements majeurs de sa construction. « Elle naît de la rencontre de deux mondes que tout oppose ». D'un côté, ce sont des naturalistes historiques, des scientifiques et des amoureux de la nature, qui portent une vision apolitique de l'écologie. Ils sont très vite rejoints par des libertaires, des anarchistes, des maoïstes, des pacifistes, des féministes, des tiers-mondistes, des anti-productivistes qui se structurent autour d'une lutte contre le nucléaire. La création de la centrale du Bugey, qui rassemble ces militants dans une manifestation en 1971, est envisagée comme « le baptême de l'écologie de ce côté-ci de l'Atlantique » (Nazaret, 2019). Usbek et Rica (*ibid.*) rappellent également l'importance de la lutte des paysans du Larzac, rejoints par nombre de « soixante-huitards », qui durera de 1971 à 1981. Il s'agissait de sauver leurs terres contre un projet d'extension d'un camp militaire. De l'autre côté, se crée une « nébuleuse au cœur des années 1968 » qui apparaît plus politisée. Le terrain est favorable à cette création, à un moment où le mouvement de 1968 et l'utopie communiste s'essouffent. « L'utopie écologiste prend le relais pour beaucoup de militants : c'est désormais là qu'il faut être pour transformer la société » (Vrignon, 2017, p.3). La rencontre de ces deux mondes que tout oppose aboutit à « la création du premier Ministère de l'environnement par le gouvernement de Georges Pompidou (1971), à la première candidature écologiste à une élection présidentielle, celle de l'agronome René Dumont en 1974, et à l'organisation de partis écologistes qui vont, dans les années 1980, susciter beaucoup d'espoir » (Montagne, *ibid.*, p. 11).

Cependant, si René Dumont a réussi à rassembler les tendances existantes, de nombreuses questions demeurent et les conditions ne sont pas encore présentes pour construire une organisation politique stable et viable : « Cette double culture antagoniste des origines ne cessera de tirailler les écologues, jusqu'à aujourd'hui : l'écologie porte-t-elle une vision politique propre ou doit-elle infuser dans tous les partis ? Et si l'on entre en politique, faut-il chercher l'alliance à gauche ou rester indépendant ? » (Usbek et Rica, *ibid.*)

La création des Verts comme parti politique en 1984 marque une étape décisive dans la structuration de l'écologie politique. Revenir sur son histoire permet de mettre en lumière les opportunités et les obstacles rencontrés par l'écologie politique jusqu'à nos jours. Ce parti, les Verts, dont la dénomination initiale entière est « Les Verts-Confédération écologiste-Parti écologiste » rassemble deux mouvements : le MEP (Mouvement d'écologie politique) créé en 1974 qui est devenu en 1982 « Les Verts-Parti écologiste » et « Les Verts-Confédération écologiste » créé en 1982 à Besançon, qui rassemble d'autres écologistes. « Les Amis de la Terre » de Brice Lalonde ne s'y joignent pas. Ils préfèrent garder leur distance à l'égard des partis, en se recentrant sur le domaine associatif. Pour les Verts, la méfiance à l'égard de l'Etat, la volonté de respecter les minorités en son sein, ainsi qu'une certaine culture autogestionnaire demeurent ; et les membres du parti ne souhaitent pas véritablement accorder leur confiance à un leader charismatique. Antoine Waechter réussit cependant à s'imposer comme le chef de file du parti en 1986. Il plaide en faveur d'une indépendance du parti à l'égard des partis traditionnels. L'écologie n'est ni de droite, ni de gauche, selon la formule retenue. Il met cependant un terme aux échecs électoraux des années 1980, y compris le sien à l'élection présidentielle de 1988 avec 3,8% des suffrages exprimés, en conduisant les Verts aux élections européennes au meilleur résultat de leur histoire (10,6 % des suffrages exprimés) en 1989. Il convient de mentionner que le contexte environnemental est favorable à l'écologie politique : l'accident nucléaire de Tchernobyl en 1986, les marées noires, les pluies acides, le « trou » dans la couche d'ozone... sont autant d'événements qui viennent conforter les conclusions du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), qui, dans la une du Time en janvier 1989, évoque « la Terre en danger » (Usbek & Rica, *ibid.*).

En 1993, les Verts passent un accord avec « Génération écologie » de Brice Lalonde pour présenter des candidats uniques aux législatives sous la bannière « Entente des écologistes ». Il faut mentionner que Brice Lalonde a été appelé au gouvernement par Michel Rocard, en mai 1988 et reconduit par Édith Cresson. Chargé de l'environnement jusqu'en avril 1992, il a été secrétaire d'État à l'Environnement, puis ministre délégué à l'Environnement et aux risques naturels et technologiques majeurs (octobre 1990) et enfin ministre de l'Environnement (mai 1991). L'échec de « Génération écologie » aux législatives de 1993 conforte la nécessité pour les Verts de se rapprocher du PS.

Dominique Voynet qui a succédé à la tête des Verts à Antoine Waechter en 1993, entre au gouvernement de Lionel Jospin comme ministre de l'Environnement et de l'aménagement du territoire en 1997. Elle est remplacée par Yves Cochet en 2001. Un deuxième élu Vert, Guy Hascoët est également nommé secrétaire d'État à l'Économie solidaire. 7 députés Verts sont élus pour la première fois. Cependant, les Verts, associés à la gauche, chuteront avec cette dernière aux élections suivantes. Il faut attendre les élections municipales et cantonales de 2008 pour que les Verts refassent surface.

C'est en vue des élections européennes de 2009, que les Verts décident de mettre en place un rassemblement de la mouvance écologique. Ce rassemblement prend le nom d'Europe écologie. Le succès à ces élections (16,3 % des suffrages exprimés) les conduit à se fondre en 2010 dans une nouvelle structure qui s'appelle désormais « Europe Écologie Les Verts ». Ce rassemblement d'un large spectre politique, de Daniel Cohn-Bendit le libéral-libertaire à José Bové l'altermondialiste en passant par des représentants de la société civile (Yannick Jadot de Greenpeace, Sandrine Bélier de France Nature Environnement) permet sans aucun doute de rompre avec « le caractère sectaire et fermé régulièrement reproché aux Verts » (Usbek et Rica, *ibid.*). Qui plus est, il permet aux écologistes de gagner des sièges aux élections régionales, cantonales et sénatoriales, à la suite de négociations plus ou moins bien acceptées au sein de EELV, avec les partis de gauche.

La participation de membres d'EELV, Cécile Duflot en tant que ministre du Logement et Pascal Canfin en tant que ministre délégué au Développement, au gouvernement de Jean-

Marc Ayrault, dans les premières années du quinquennat de François Hollande, est de relativement courte durée. Ils font entendre à diverses reprises leur voix dissonante au sein du gouvernement, à propos de la taxe diesel notamment et ils quittent le gouvernement avec l'arrivée de Manuel Valls à Matignon en avril 2014. En février 2016, à l'occasion d'un remaniement ministériel, la secrétaire nationale du parti, Emmanuelle Cosse entre dans le gouvernement Manuel Valls comme ministre du Logement. Entre temps, suite aux résultats décevants obtenus aux élections départementales et régionales de 2015, de multiples départs ont eu lieu ; une partie de l'aile droite a quitté le EELV. En 2017, Yannick Jadot, vainqueur de la primaire au sein du parti pour l'élection présidentielle, est crédité de 2% dans les sondages. Il se retire au profit de Benoît Hamon.

Depuis 2017, le parti entre en opposition avec la politique conduite par Emmanuel Macron. Il obtient de bons scores aux élections européennes et conquiert quelques grandes villes aux municipales. Courtisé par le PS, le parti, par la voix de quelques-uns de ses membres, tente de dépasser le clivage « gauche-droite ». En témoigne cette déclaration de Yannick Jadot : « *L'écologie, ce n'est pas la gauche. L'écologie veut occuper une place centrale dans le débat politique. L'écologie c'est bien plus que la gauche* »<sup>1</sup>. Le positionnement du parti sur l'échiquier politique est toujours aussi délicat à trouver.

Usbek et Rica (*ibid.*) émettent à ce propos, un point de vue pertinent qui peut illustrer les tensions qui traversent le parti, en prenant appui sur le parcours emblématique de Nicolas Hulot : « *Nicolas Hulot résume à lui seul les errements et dilemmes successifs de l'écologie politique. D'abord chantre d'une écologie qui transcende les partis, il collabore avec tous les présidents. Sans cesse déçu, il hésite longuement à se présenter lui-même aux élections, renonce trois fois, mais participe en 2012 à la primaire des écologistes. Une campagne de « coups bas » où il est attaqué pour son passé d'aventurier de TF1, traité de « collabo » et recouvert d'un seau d'épluchures de carottes lors de son passage par Notre-Dame-des-Landes. Les stigmates d'une écologie « sectaire » et « radicale », déplore-t-il avant de s'incliner à la primaire face à Eva Joly.*

*C'est donc au sein d'un gouvernement centriste et libéral, en 2017, qu'il accédera enfin au pouvoir en devenant ministre de la Transition écologique et solidaire. Il ne tiendra que quinze mois avant de démissionner, dénonçant « le modèle dominant », les lobbys et le libéralisme économique, incompatibles selon lui avec la lutte contre « le pire défi que l'humanité n'ait jamais rencontré ». Nouvelle oscillation du pendule de l'écologie politique : entre radicalité et pragmatisme, entre stratégie de clivage ou de rassemblement, elle n'a jamais su durablement où atterrir ».*

Pour les élections cantonales et régionales de 2021, EELV décide de présenter des listes écologistes indépendantes. Le « Pôle écologiste » est créé. Il rassemble : Génération.s, fondé par Benoît Hamon ; Génération écologie, présidé par Delphine Batho ; Cap21, fondé et présidé par Corinne Lepage ; l'Alliance écologiste indépendante, fondée et présidée par Jean-Marc Governatori ; le Mouvement des progressistes, fondé par Robert Hue et présidé par Sébastien Nadot. Les cinq formations du « Pôle écologiste » envisagent une primaire au mois de septembre 2021 pour désigner un candidat commun pour la présidentielle de 2022 et lancent une plateforme participative : « Les Écologistes 2022 », afin de préparer un projet commun pour la prochaine élection présidentielle.

Au moment où nous écrivons ces lignes, en décembre 2021, la plateforme recueille des propositions relativement diverses qui ne sont pas encore structurées. Il est mentionné : « *Pour préparer les élections présidentielles et législatives de 2022, cinq mouvements ont fait le choix de s'unir. Dans ce cadre, les écologistes ouvrent une plateforme pour recueillir les propositions de toutes celles et ceux qui souhaitent participer à la construction d'une République écologiste.*

---

<sup>1</sup> « Élections européennes : Yannick Jadot rejette la demande d'alliance de Ségolène Royal », *Le Monde*, 20 décembre 2018.

*Ce projet s'inscrit dans une démarche de réconciliation entre l'humanité et le reste du vivant, et de réponse à l'urgence écologique, démocratique et sociale pour permettre à chacune et chacun de mieux vivre. Il s'inspire de nos valeurs : la justice sociale plutôt que la prédation, la solidarité plutôt que la compétition, le temps long plutôt que les décisions à courte vue, l'intérêt général plutôt que les intérêts particuliers »<sup>1</sup>.*

## Le projet d'école

### Les sources

Au mois d'août 2021, le site des « Ecologistes 2022 » n'est pas encore fonctionnel. Après les universités d'été, l'automne sera le moment de la « récolte »<sup>2</sup> qui permettra de faire adopter le projet par les inscrits à la primaire des écologistes. Le site de EELV<sup>3</sup> est, quant à lui, en cours de construction pour recueillir les propositions de ceux qui veulent s'investir dans la campagne. Il est ainsi mentionné : « *Pour 2022, il ne s'agira plus seulement du projet d'EELV, mais d'un projet de toutes celles et ceux qui se rassemblent dans le pôle écologiste. Pour encadrer ce travail collectif, nous avons choisi de publier dans un premier temps des notes d'intentions...* ». Les notes d'intention ne sont pas encore en ligne. Le site renvoie surtout à des notes critiques de l'actualité, écrites par Alain Coulombel et Éva Sas, porte-paroles de la Commission Enfance, Education, Formation d'EELV. Sont ainsi critiqués les mesures mises en place par Jean-Michel Blanquer, notamment dans la gestion de l'école face à la pandémie de covid, les propos d'Emmanuel Macron au sujet de l'interdiction de l'école à la maison...

Le programme des journées d'été des écologistes (19 au 21 août 2021) coorganisé par EELV et ses partenaires du Pôle écologiste apporte quelques informations sur les analyses proposées quant aux dysfonctionnements de l'école<sup>4</sup>. C'est surtout un document qui s'intitule *Projet-EELV-2022* écrit en juillet 2021, en ligne sur le site de EELV, présenté comme une contribution du parti au projet écologique pour 2022, qui constitue la source principale de notre étude<sup>5</sup>.

### L'éducation au cœur d'un projet de société durable

Si la réduction des inégalités est mentionnée dans de nombreux documents susceptibles de nourrir les projets relatifs à l'éducation d'EELV, c'est aussi la question de l'éducation à l'environnement qui est au cœur de son projet pour l'école. Les problèmes d'inégalité et ceux que rencontre l'environnement ont une même origine : le libéralisme économique et la compétition exacerbée qui l'accompagne. Ce libéralisme et cette compétition ont contribué à faire perdre ses ambitions et ses valeurs à l'école républicaine. L'égalité, la fraternité et la liberté sont mises à mal par cette compétition. Il convient de redonner sens au triptyque des valeurs fondatrices de la République et d'y rajouter une référence au respect de l'environnement. La contribution au projet écologiste pour les présidentielles de 2022 prend

---

<sup>1</sup> <https://projet.lesecologistes.fr/?locale=fr>

<sup>2</sup> <https://projet.lesecologistes.fr/>

<sup>3</sup> <https://education.eelv.fr/construisons-ensemble-une/>

<sup>4</sup> Programme des journées d'été des écologistes. 19, 20 et 21 août 2021. [https://journées-ecologistes.fr/files/2021/08/EELV\\_jde\\_2021\\_programme\\_def\\_210x270\\_02\\_web.pdf](https://journées-ecologistes.fr/files/2021/08/EELV_jde_2021_programme_def_210x270_02_web.pdf)

<sup>5</sup> *Projet-EELV-2022-11.07.21-1.pdf*. <https://www.eelv.fr/contributions-2022/>

pour titre : « *Vivant. Liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique* »<sup>1</sup>.

Cette analyse des dysfonctionnements de l'école, et des missions qu'il convient de lui assigner, transparaît clairement dans le programme des journées d'été d'août 2021 : « *Le modèle éducatif républicain de l'égalité des chances s'est fondu dans la compétition libérale : les inégalités sociales et territoriales sont fortes entre vainqueur.es et vaincu.es de la compétition scolaire, entre inclus.es des bons lycées et exclu.es des filières dévalorisées... la confiance en l'École vacille, on ne croit plus la promesse d'égalité républicaine. Pourtant, la réflexion s'impose : quels enfants voulons-nous former, que leur transmettre et pour quelle société ? Parce que l'individualisme est un fléau de nos sociétés, parce que la crise climatique à laquelle nous faisons face nous impose urgemment d'apprendre autrement, il faut en finir avec l'École de la compétition. Comment construire une École de la coopération ? Comment refonder une école adaptée à l'époque, mettant au cœur de ses apprentissages l'écologie et la solidarité ? Comment s'assurer qu'un enfant, d'où qu'il vienne, puisse s'épanouir à l'école ?* »

En fait le projet d'école s'inscrit dans un projet plus vaste qui est celui de la construction d'une République soucieuse de l'écologie. L'école doit être l'institution qui permet d'éduquer les futurs citoyens à la mise en place d'une « *société durable, équitable et respectueuse de l'humain et du terrestre* »<sup>2</sup>. Elle doit aussi permettre de « *relier [ces futurs citoyens] à l'Europe, au monde* ». Elle est une institution importante dans un projet qui est fondé sur les valeurs défendues par l'écologie politique : « *Prendre soin du vivant* », « *Pour la justice sociale et une économie au service du climat* », « *L'égalité pour toutes et tous* », « *En France, en Europe et dans le monde, vivre libres en sûreté* ».

La partie du projet spécifiquement consacré à l'école dans le vaste projet d'une République écologique propose un certain nombre d'orientations qui sont ainsi présentées :

« *L'éducation et les cultures en partage*

1. *Réparer les inégalités, développer les savoirs : une école ouverte et inclusive*
2. *Protéger les enfants, soutenir les parents*
3. *Une recherche motrice de la transition écologique*
4. *Soutenir et partager toutes les cultures*
5. *Donner toute leur place aux générations climat pour construire le présent* ».

Quelques remarques s'imposent quant à ce projet. Tout d'abord, les orientations sont assez larges et ne proposent pas toujours des mesures concrètes. Il reste encore quelques mois avant l'élection présidentielle pour que le projet se précise encore. Il convient ensuite de remarquer que si ces orientations sont assez larges, elles témoignent d'une réelle sensibilité aux questions sociales, entre autres avec les références nombreuses au traitement des inégalités scolaires, mais aussi et peut-être surtout une sensibilité aux questions sociétales. En témoignant ces quelques propositions :

« *Pour un système éducatif respectueux de toutes et tous*

*Trop de jeunes LGBTQI+ rencontrent encore des difficultés et des violences lors de leur passage dans le système scolaire. Nous rendrons obligatoire la formation initiale et continue par des professionnel.les sur les questions de LGBTI+, de l'ensemble des personnels socio-éducatifs travaillant avec des jeunes [...]*

*Pour une éducation à la santé, à la sexualité et à l'égalité de genre*

*Nous renforcerons une éducation à la santé dès le plus jeune âge, tenant compte de l'alimentation, de l'activité physique régulière, mais également une prévention contre toutes les addictions et conduites addictives (drogues, réseaux sociaux, jeu, etc.).*

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Projet EELV, *op.cit.*

*Une éducation à la sexualité sera renforcée en milieu scolaire à chaque cycle, avec une approche biologique mais aussi psychologique et sociale (stéréotypes de genre, orientation sexuelle, estime de soi). Tous ces éléments résident dans un apprentissage fondé sur des partenariats pérennes entre équipes éducatives, parents, professionnel.les de santé et acteurs associatifs [...]*

*Une parentalité élargie*

*Aujourd'hui des familles ne sont pas reconnues par l'administration française car elles sont issues de PMA ou de GPA réalisées à l'étranger. Nous sécuriserons les droits parentaux et la filiation des enfants nés de PMA et de GPA à l'étranger. Nous faciliterons l'accès à la délégation-partage de l'autorité parentale pour faciliter le quotidien des familles recomposées et des familles en coparentalité dans lesquelles plus de deux parents jouent un rôle important dans la vie de l'enfant. »<sup>1</sup>*

Il est par ailleurs fait une place importante au traitement des élèves en situation de handicap :

*« L'inclusion partout et pour tous les handicaps*

*Il est indispensable d'accueillir dignement les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, précocité, dys, etc.) dans tous les établissements scolaires, grâce à la présence dans chaque établissement d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), et à une offre globale à l'échelle des départements et pas seulement à l'échelle des régions. La formation des enseignant.es inclura la question du handicap et des pédagogies adaptées. Les accompagnant.es d'élèves en situation de handicap seront progressivement intégrés à la fonction publique. Nous développerons le déploiement des équipes mobiles qui seront en appui des services médicosociaux et de l'Éducation nationale dans tous les territoires. L'accompagnement des temps des cantines et des temps périscolaires dans leur intégralité seront pris en charge. »*

Enfin quelques orientations en faveur de l'enseignement agricole sont propres aux écologistes. Il convient de les rappeler tant elles sont singulières et en parfaite cohérence avec leur projet de société :

*« Un enseignement professionnel et agricole au cœur de la transition*

*Afin d'accompagner la transition écologique et de reconquérir notre souveraineté alimentaire, il faut refonder et valoriser pleinement les filières agricoles et professionnelles, et soutenir l'apprentissage. Nous proposerons des formations articulées avec un plan industriel pour la transition écologique pour former aux métiers de demain : économie des circuits courts, relocalisations, énergies renouvelables. »*

En somme, le projet d'école au service d'un projet de société durable élaboré par les écologistes d'EELV accorde bien sûr une importance capitale aux questions liées à l'environnement, à l'intégration harmonieuse des élèves dans leur environnement le plus proche mais aussi le plus éloigné, à savoir la planète. Mais ce projet veille aussi à instaurer ou restaurer une certaine justice susceptible de rendre la vie en société plus harmonieuse. La sensibilité que le projet montre à l'égard des questions sociétales semble de ce point de vue assez singulière. Le respect et l'écoute des minorités dans leur diversité est sans aucun doute une des atouts majeurs de ce parti, mais ce respect et cette écoute, dès lors que la diversité devient très (trop) grande, peuvent aussi poser des problèmes ou créer quelques obstacles à la recherche de la cohérence de l'ensemble du projet.

---

<sup>1</sup> Ibid.

## Mise en perspective du rapport des écologistes à l'école

Les premières influences exercées par les écologistes sur l'école sont observables dans les années 1970, mais ces influences sont assez limitées. Des textes officiels destinés aux enseignants les engagent à cette époque à développer chez leurs élèves des attitudes d'observation, de compréhension et de responsabilité vis-à-vis de l'environnement proche et lointain (Matagne, 2003). En se constituant en réelle force politique, les écologistes ont envisagé une école dont la fonction n'est plus simplement de diffuser quelques connaissances sur l'environnement. Elle est devenue un instrument au service d'un projet politique beaucoup plus vaste et plus ambitieux. Les analyses théoriques qui fondent le projet de « République écologique » et le projet d'école d'EELV se sont enrichies d'un certain nombre d'apports qui ont permis de conforter les orientations choisies, tout en les rendant plus accessibles à un public plus large. Pour EELV, c'est le libéralisme et la compétition exacerbée qui sont aux origines des dysfonctionnements de la société, en l'occurrence de l'école. Les fondements théoriques de cette lecture des dysfonctionnements de l'école et du choix des missions qui devraient lui être assignées, sont explicitement liés à la critique plus que centenaire du « darwinisme social » ou encore du « spencérisme » (Bernardini, 1997). Ces fondements s'inscrivent également dans la perspective développée plus récemment par Servigne et Chapelle (2017) selon laquelle l'entraide, ou la coopération, seraient la modalité de progrès privilégiée des espèces vivantes, bien plus présentes que la compétition, contrairement à des nombreuses idées reçues. Là où le « darwinisme social » n'accordait pas de possible extraction de la nature humaine de la loi de la sélection naturelle et se faisait le promoteur de la compétition pour le progrès de l'humanité, la réhabilitation de l'entraide comme principe de progrès réconcilie l'homme et le vivant, l'homme et la nature. Et c'est précisément cette réconciliation de l'homme et de son environnement qui est au cœur de projet de l'écologie.

Ceci étant, le projet que nous avons étudié est celui d'EELV, il est à l'heure où nous écrivons ce livre, le plus achevé des projets proposés par les cinq formations du « Pôle écologiste ». EELV aura à composer avec les cinq autres formations pour écrire le projet du Pôle écologiste. Les récentes tensions avec Cap 21 de Corinne Lepage qui exigeait plus de garantie à propos du principe de laïcité semblent montrer que les écologistes ont encore du travail pour donner une ligne claire à leur projet relatif à l'école. EELV s'est en effet vu reprocher un positionnement trop souple face aux intégrismes religieux. Or le vainqueur de la primaire des Ecologistes doit prendre appui sur un programme clair et stabilisé au sujet de ce principe de laïcité. Il doit également être capable de défendre les grandes orientations choisies pour l'école, de même que leur traduction en des mesures concrètes.

# La France insoumise

## Le mouvement La France Insoumise

### Les sources

La France Insoumise (LFI) est un mouvement jeune. De ce fait, le travail des historiens s'inscrit dans une histoire du temps présent, qui doit se confronter à la mémoire et l'expérience des acteurs présents et actifs sur le terrain politique. Quelques ouvrages scientifiques sont proposés en bibliographie. Ces travaux sont complétés par des prises de position politique relevées dans des revues à caractère parfois davantage militant que scientifique, dans des articles de la presse quotidienne ou hebdomadaire. Tous les sites visités sont précisés en note de bas de page et rassemblés en fin de texte. Enfin, LFI dispose d'un site de diffusion et de communication qui permet de compléter les informations fournies directement par mail par le mouvement.

### Le mouvement

Présentant cinq ans d'âge seulement, le mouvement La France Insoumise (LFI) fondé le 10 février 2016 par le Parti de Gauche qui en fait partie, n'en présente pas moins un exemple partiellement représentatif de l'histoire du Parti Socialiste et du Parti Communiste Français des trente dernières années. Cette différence entre trente ans d'histoire du PS et du PCF d'une part, et cinq ans d'histoire de LFI d'autre part, tient au fait que ces deux histoires sont aussi celles de quelques militants socialistes membres ou créateurs de mouvements à la gauche du PS il y a trente ans et qui sont aujourd'hui membres de LFI. Dès la création de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO) en 1905, le courant socialiste est partagé entre révolutionnaires et réformateurs. Ce partage idéologique se traduit par la scission de la SFIO en 1920 au congrès de Tours qui voit la naissance de la Section Française de l'Internationale Communiste (SFIC), devenue plus tard PC puis PCF. La SFIC emporte le courant tendance révolutionnaire alors majoritaire, tandis que la SFIO maintenue comprend la tendance réformatrice minoritaire en 1920.

Alain Savary élargit le socle de la SFIO maintenue en 1969 en s'associant à divers mouvements socialistes et crée le Nouveau Parti Socialiste qui devient PS en 1971 avec François Mitterrand. S'ensuit une période de collaborations et d'unions temporaires avec le PCF. La réunion des différentes tendances socialistes en 1971 sous un sigle politique commun n'élimine pas pour autant le débat entre révolutionnaires et réformateurs. Ce débat prend un accent particulier lors de la préparation du congrès socialiste de Reims en 2007 et 2008 et se traduit par un début de scission lors du congrès. Le congrès de Reims fait suite à trois événements majeurs pour le PS, la victoire du « non » au Traité Constitutionnel sur l'Europe (TCE) au référendum de 2005 qui a vu les socialistes se disperser entre le oui et le non. Dans un deuxième temps l'échec de Ségolène Royal devant Nicolas Sarkozy à la présidentielle de 2007. Enfin, l'adoption du traité de Lisbonne qui vient en substitution du TCE par le Sénat et l'Assemblée nationale, adoption qui voit une fois de plus les socialistes se disperser entre le oui, le non et les abstentions. Le TCE voté en France en février 2008 entre en vigueur le 1er décembre 2009.

Le congrès PS de Reims fait suite à ces événements, et loin de constituer un congrès de réconciliation, il se traduit par un approfondissement des différences entre les tendances anciennement plutôt révolutionnaires et plutôt réformistes. Trois motions arrivent en tête, dont celle de Ségolène Royal plutôt réformatrice et celles défendues par Martine Aubry et Bertrand

Delanoé. La motion représentant une gauche du PS conduite par Benoît Hamon et soutenue par Jean-Luc Mélenchon est distancée. Ce dernier qui est sénateur, démissionne alors du PS avec Marc Dolez député du Nord. Le journal *Le Monde* relate l'événement le 7 novembre 2008 dans un article titré « *Jean-Luc Mélenchon quitte le PS* » et précise : « *Ancien ministre délégué à l'enseignement professionnel du gouvernement Jospin entre 2000 et 2002, Jean-Luc Mélenchon a animé la gauche du PS depuis le début des années 1990. Il dénonce depuis la dérive libérale du parti. Le sénateur de l'Essonne avait participé en 2006 à la tentative de candidature unitaire de la gauche de la gauche, aux côtés de communistes, d'écologistes et d'altermondialistes [...]* Très critique envers la campagne présidentielle de Ségolène Royal, Jean-Luc Mélenchon l'est tout autant du bilan de François Hollande à la tête du parti. Depuis plusieurs mois, il prône un rassemblement à gauche du PS du même type que Die Linke en Allemagne. Après le vote des militants qui ont placé en tête la motion de Ségolène Royal, le sénateur annonce son départ du PS. » Mélenchon a voté « non » au référendum de 2005 et « non » en 2008 au Parlement devant statuer sur le Traité de Lisbonne, alors qu'il avait voté « oui » au référendum de 1992 sur le Traité de Maastricht par fidélité à Mitterrand.

Ce départ se traduit ensuite par la création avec le même Marc Dolez du Parti de Gauche (PG) que Mélenchon présente de la manière suivante le 12 novembre 2008 : « *Nous voulons que le 'Parti de Gauche' soit un parti unitaire à gauche. Nous voulons en faire un trait d'union au service de la constitution d'un front de forces de gauche pour les élections européennes, sur une ligne claire de refus du Traité de Lisbonne et de construction d'une autre Europe. Dans ce but nous avons d'ores et déjà demandé à rencontrer notamment le PCF et le NPA. Nous voulons aussi que le Parti de Gauche soit un parti gouvernemental capable, avec d'autres, d'entraîner la société au service d'un projet majoritaire pour changer la vie du plus grand nombre dans notre pays. Le Parti de Gauche sera enfin un parti résolument républicain, défendant sans concession la souveraineté du peuple, la laïcité des institutions et de la société et l'intérêt général contre le productivisme face à la crise écologique. Nous avons dit que nous mettions nos pas dans ceux d'Oskar Lafontaine (leader de Die Linke : le parti de la gauche de la gauche allemande). Ce dernier sera présent lors du lancement du Parti de Gauche. Nous serons heureux de l'accueillir le samedi 29 novembre lors du meeting de lancement du Parti de Gauche en région parisienne.* »<sup>1</sup>

La rupture consommée avec le PS se traduit ensuite par un Parti de Gauche, comme souhaité par Mélenchon, dont la fonction est de constituer « *un trait d'union au service de la constitution d'un front de forces de gauche pour les élections européennes* ». Le Front de Gauche (FdG) est fondé avec le soutien de deux forces politiques qui y sont dominantes, le PCF et le PdG. Un extrait de la déclaration de principes du FdG en précise les contours politiques : « *C'est dans ce contexte que vont se tenir les élections européennes du 7 juin prochain. Elles constituent l'occasion par excellence pour nos concitoyennes et nos concitoyens d'exprimer avec force et dans la clarté quelle politique ils entendent sanctionner et quelle Europe ils souhaitent construire. C'est pour créer les conditions d'une telle dynamique que les organisations signataires de la présente déclaration ont décidé d'unir leurs efforts dans un Front de gauche pour changer d'Europe. Ce Front reste ouvert à tout autre parti de gauche partageant ces objectifs et cette démarche. Il s'inscrit dans le meilleur des traditions du mouvement ouvrier, des combats républicains, des mouvements sociaux et de l'écologie politique. Il vise à rassembler l'ensemble des forces qui entendent promouvoir une véritable politique de gauche, les acteurs et actrices du mouvement syndical, social, altermondialiste et associatif qui sont disposés à s'engager dans cette démarche, les citoyens et citoyennes qui partagent cette ambition.* »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> « Mélenchon annonce la création du « Parti de gauche » AFP, publié le 12 novembre 2008 à 19h02.

<sup>2</sup> Création du Parti de Gauche : <http://www.jean-luc-melenchon.fr/2008/11/12/creation-du-parti-de-gauche/>

Les élections européennes de 2009 se traduisent par un taux d'abstention de 60%. Elles voient le FdG obtenir 6,05% des suffrages et quatre députés. La suite de l'histoire du FdG peut être comparée à celle des relations entre le PS et le PCF entre 1972, année de signature du programme commun de gouvernement entre les deux partis, et la rupture qui fait suite à la perte de leadership du PCF sur la gauche française au bénéfice du PS. Le PCF et le FdG élaborent un programme politique de gouvernement : « L'Humain d'abord. » Le PCF soutient la candidature de Mélenchon à l'élection présidentielle de 2012. L'hebdomadaire *L'express* rendant compte de la Fête de l'Humanité en 2011 titre : « *Fête de L'Huma : le Front de gauche lance son programme pour 2012* ». Le texte de l'article qui suit souligne : « *Une première cette année : un stand du FG (PCF-Parti de gauche-Gauche unitaire) sera inauguré vendredi après-midi, avec le lancement officiel du projet. "On veut, avec la Fête (qui se déroule de vendredi à dimanche à La Courneuve), faire entrer le débat de la gauche dans une nouvelle phase, beaucoup plus tournée vers le contenu et l'exigence de changements forts", a dit à l'AFP Pierre Laurent, secrétaire national du PCF. Plus de 50.000 exemplaires du livre-programme "L'humain d'abord" (2 euros) ont été commandés par les fédérations communistes.* »<sup>1</sup>

Un paragraphe de la présentation du programme positionne clairement le Front de Gauche à la « gauche de la gauche ». Les politiques mises en œuvre par le PS sont en effet présentées comme très proches des politiques défendues par les partis de droite. Le programme du FdG se veut en rupture avec le capitalisme, avec la constitution européenne existante et défenseur d'une structure constitutionnelle en France opposée au régime présidentiel : « *Premièrement, il faut rompre avec les politiques suivies par les gouvernements au pouvoir ces dernières décennies. Bien sûr, il y a eu des différences entre la politique des gouvernements de droite et celle des gouvernements de gauche. Mais il y a aussi eu malheureusement des points communs : la croyance dans la construction actuelle, libérale, de l'Union européenne, la volonté de réduire le coût du travail, le démantèlement des services publics, le refus d'affronter les banques et les marchés financiers. Ces dogmes continuent d'être répétés par les partis et médias dominants. Ils sont appliqués avec aveuglement par des gouvernements et des institutions internationales, Union européenne, FMI, OMC, Banque centrale européenne, dirigées indifféremment par des membres du PS ou de l'UMP. Nous vous proposons de rompre avec ces principes qui nous ont menés dans l'impasse, en imposant par votre vote d'autres idées, d'autres institutions et d'autres représentants.* »<sup>2</sup> Les extraits de programme qui suivent montreront que le programme du FdG de 2011 inspire les programmes du PCF et de LFI pour 2022.

Le programme « L'humain d'abord » peut être présenté sous les neuf thèmes suivants qui sont de brefs extraits de la présentation du programme sur le site du PCF :

« 1. *Partager les richesses et abolir l'insécurité sociale...*

*La France n'a jamais été aussi riche mais ces richesses n'ont jamais été aussi mal partagées. Notre priorité absolue : éradiquer la pauvreté, la précarité et relancer l'économie par le partage...*

2. *Prendre le pouvoir aux banques et aux marchés financiers...*

*Changer les missions de la banque centrale européenne pour une politique monétaire en faveur de l'emploi et du développement des services publics.*

*Abolir les privilèges fiscaux, notamment les 30 milliards d'euro d'exonération des entreprises et taxer les revenus du capital au m'ême niveau que ceux du travail...*

3. *La planification écologique...*

---

<sup>1</sup> Article de l'Express sur la fête de l'Humanité. 2012.[https://www.lexpress.fr/actualites/1/politique/fete-de-l-huma-le-front-de-gauche-lance-son-programme-pour-2012\\_1030786.html](https://www.lexpress.fr/actualites/1/politique/fete-de-l-huma-le-front-de-gauche-lance-son-programme-pour-2012_1030786.html)

<sup>2</sup> Site présentant la totalité du programme du FdG. [http://www.jean-luc-melenchon.fr/brochures/humain\\_dabord.pdf](http://www.jean-luc-melenchon.fr/brochures/humain_dabord.pdf)

*Le capitalisme nous conduit à une catastrophe écologique planétaire. Nous n'avons pas de planète de rechange. Face à la tyrannie du productivisme, nous enclencherons la transition écologique de l'économie...*

*4. Produire autrement...*

*5. La République pour de vrai*

*Réaffirmer la loi de 1905 sur la laïcité comme pilier de la République, porteur de droits à tous.*

*Mettre en place un Ministère des femmes et de l'égalité dans tous les domaines.*

*Abroger les lois liberticides et sécuritaires et garantir la sécurité par la prévention et le développement d'une police de proximité...*

*6. Convoquer l'assemblée constituante de la VI<sup>e</sup> république...*

*Convoquer une assemblée constituante pour fonder une nouvelle République, reconnaissant notamment la citoyenneté d'entreprise, et généralisant la démocratie participative...*

*7. S'affranchir du traité de Lisbonne et construire une autre Europe...*

*Il faut en finir avec les dogmes libéraux que le Traité de Lisbonne concentre...*

*9. L'émancipation humaine en tête...*

*Recruter dans l'Éducation nationale afin de rétablir tous les postes supprimés.*

*Doubler l'effort de recherche publique et porter à 12 000 euros par an et par étudiant l'effort budgétaire public pour l'enseignement supérieur.*

*Porter à 1 % du PIB l'effort public pour les arts, la création et la culture... »<sup>1</sup>*

En 2014, un premier problème ébranle l'édifice du FdG. Aux élections municipales pour lesquelles le PCF donne la liberté de constitution des listes et d'alliance au détriment de l'exclusivité d'alliance avec le FdG. Un deuxième problème intervient aux élections régionales de 2015 en Ile de France. Clémentine Autain, tête de liste du Front de Gauche, voit Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, s'imposer comme co-tête de liste. Dans une interview au quotidien Libération le 29 juin 2015, Clémentine Autain déclare: « *A ce stade, je constate que la candidature en tête de liste de Pierre Laurent et le binôme proposé par le PCF ne font pas consensus. D'ailleurs, avec Ensemble (mouvement créé par Clémentine Autain en 2013), nous n'avons pas donné notre accord pour une telle configuration. L'idée d'un binôme n'est peut-être pas la bonne solution dans ce que l'on appelle la région-capitale. Le Parti de gauche ne saurait être ainsi marginalisé. Mais la discussion n'est pas close, elle s'ouvre. Je veux croire que la raison l'emportera.* »<sup>2</sup>

C'est sur la base de ces divergences que Weber (2015, p. 84) pose la question de « l'éparpillement » de la gauche de la gauche en 2015 : « *La question qui vient à l'esprit pour ouvrir la chronique de rentrée sur la gauche de la gauche est généralement : " Où en est le Front de gauche ? ". En cet automne 2015, il est tentant de lui en substituer une autre : " Le Front de gauche existe-t-il encore ? ". Il y a de quoi en effet. Comme c'est devenu une habitude, les élections régionales de décembre prochain pèsent sur les débats internes, avec une double question, qui est aussi une double source de conflits, celle des têtes de listes et celle des relations avec le parti socialiste. S'ajoutent aujourd'hui, de plus en plus, des divergences politiques. Il est loin le temps où le programme de 2012, "L'humain d'abord", était la référence commune... » Les élections, les alliances électorales, la constitution des listes et têtes de listes demeurent un enjeu et un objet de conflit potentiel très important. Cependant en 2015, la question centrale demeure sans doute celle du leadership de la gauche de la gauche : qui du PCF ou du FdG ? Comme s'est posée celle du leadership de la gauche entre 1972 et 1978 : qui du PCF ou du PS ?*

<sup>1</sup> Site du PCF présentant un résumé du programme du FdG : <http://www.economie-politique.org/18549>

<sup>2</sup> Interview Clémentine Autain, Libération, 29 juin 2015. [https://www.liberation.fr/france/2015/06/29/clementine-autain-la-fin-du-front-de-gauche-serait-suicidaire\\_1339534/](https://www.liberation.fr/france/2015/06/29/clementine-autain-la-fin-du-front-de-gauche-serait-suicidaire_1339534/)

Les plus anciens militants du PCF ayant l'expérience de la perte enregistrée lors de l'alliance avec le PS, ne souhaitent sans doute pas renouveler l'expérience avec le PdG.

Malgré cette première division, le PCF soutiendra la candidature de Jean-Luc Mélenchon à l'élection présidentielle de 2017 sans que cela ne laisse de traces de divisions au sein même du PCF dont une partie importante des militants souhaitaient une candidature communiste. Les raisons de la candidature de Jean-Luc Mélenchon opposé lors du premier tour notamment au candidat du PS peuvent se résumer dans la critique réalisée par Cos (2017, p. 22) sur le quinquennat Hollande 2012 – 2017, critique qu'aurait pu prendre à son compte le candidat Mélenchon : « *La plupart des propositions importantes formulées lors de la campagne présidentielle de 2012 ont été réalisées a minima, quand elles n'ont pas été ajournées sine die. Le Pacte budgétaire européen signé par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy en 2012 n'a pas été renégocié sur le fond. La fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG et le droit de vote des étrangers aux élections locales ont été enterrés. La loi sur les activités bancaires n'a concerné qu'à la marge la partie la plus spéculative de ces activités, emportant le satisfecit des lobbys financiers. La proposition visant à encadrer les revenus des grands patrons se défie de toute ambition de plafonnement, etc. Le quinquennat s'est caractérisé par la fixation précoce d'un agenda néo-libéral accordant la primauté aux grands équilibres budgétaires et à la compétitivité des entreprises (CICE, choc de « compétitivité », choc de « simplification », loi Macron), allant jusqu'à remettre en cause l'ossature même du Code du travail (Accord national interprofessionnel, travail le dimanche, loi « Travail »).* »

Les législatives qui suivent la présidentielle de 2017 posent avec acuité la question du leadership dans la mesure où le PCF obtient 10 sièges et doit compléter son effectif avec des non-inscrits ou apparentés, alors que LFI obtient 17 sièges issus des partis associés au mouvement ou de candidats apparentés s'étant engagés à soutenir préalablement à leur élection la charte LFI. L'année 2018 voit le XXXVIIIème congrès du PCF mettre sa direction en minorité, choisir un nouveau secrétaire national, Fabien Roussel, et abandonner l'alliance FdG. Le PCF présente un candidat à l'élection présidentielle de 2022, son secrétaire national (voir le chapitre consacré au PCF). Entre le PCF et le PdG on retrouve par conséquent une trame historique similaire à celle du PCF et du PS lors des années soixante-dix. LFI devient un mouvement indépendant qui, avec un groupe à l'Assemblée nationale, dispose d'un porte-voix important.

La structuration du mouvement est assez originale dans la mesure où « *ce mouvement n'est donc pas un parti, ni un cartel de partis. Un parti est composé d'adhérents-cotisants, organisés en structures territoriales et décisionnelles formalisées. Les partis ont leur utilité. La France insoumise n'entend pas s'y substituer. Elle recherche une forme d'organisation dégagée des rapports de subordination. En son sein, des groupes politiques et des personnes sans engagement dans un parti sont appelés à mettre leurs savoir-faire, leurs ressources intellectuelles et militantes en commun* »<sup>1</sup>. L'essentiel des textes organisant le mouvement a été proposé en ligne ou lors d'assemblées représentatives à la discussion du public. Au niveau local des groupes d'action rassemblent les militants. La consultation a par exemple montré l'« *attachement et une volonté des insoumis.e.s de s'appuyer sur l'autonomie des groupes d'action tout en se dotant de quelques règles communes* »<sup>2</sup>.

Cette structuration articule la verticalité et l'horizontalité d'une organisation privilégiant dans ses principes l'horizontalité de la prise de décision :

« *La France insoumise est un mouvement ouvert et populaire. Elle ne demande aucune carte d'entrée ou cotisation et rassemble les citoyen.ne.s qui se retrouvent dans son programme : "L'avenir en commun". Elle met en œuvre la parité et propose des formations*

---

<sup>1</sup> <https://lafranceinsoumise.fr/groupe-action/carte-groupe/>

<sup>2</sup> *Ibid.*

*thématiques, théoriques ou pratiques en s'appuyant sur les méthodes de l'éducation populaire pour faciliter l'action de chacun.e en son sein*<sup>1</sup>»

La France insoumise est un mouvement réseau. Elle fédère des groupes d'action qui se constituent par la volonté des « insoumis » sur une base géographique, professionnelle ou fonctionnelle. Organisés selon une charte, ces groupes disposent d'une autonomie d'action autour du programme présidentiel de 2022 « L'avenir en commun »<sup>2</sup>. Il y est précisé que « *La méthode employée est à l'image du mouvement de la France insoumise : riche, collective, inclusive et inédite. Bien sûr, les insoumis-es ne partent pas d'une page blanche : ils-elles s'appuient sur le programme commun de 2012, "L'humain d'abord". Ils-elles récoltent également les fruits d'une production intellectuelle ininterrompue depuis lors...* ». LFI annonce que plus trois milles propositions complémentaires ont été reçues sur son site. Dans un deuxième temps LFI auditionne des spécialistes par thème. Enfin, LFI reçoit les contributions des organisations politiques « *souhaitant s'associer au mouvement de la France insoumise. Les citoyens communistes, Ensemble Insoumis, la Nouvelle Gauche Socialiste, le Parti de Gauche et Révolution ont ainsi apporté leur pierre au travail collectif. Cette étape a permis d'aboutir à une première version consolidée du programme L'avenir en commun...* ». La convention LFI a ensuite « *été l'occasion pour les insoumis-e d'échanger et de se l'approprier. Elle a permis de l'adopter par plus de 90% des votants* ».

L'essentiel du programme très résumé issu de « L'Avenir en commun » de 2017 mais aussi de « L'humain d'abord », précise : « *L'Avenir en Commun propose de placer au sommet de la hiérarchie des normes les solutions collectives, l'entraide et l'intérêt général humain. C'est pourquoi sa première priorité est de remettre le pouvoir entre les mains du peuple, en convoquant une Assemblée constituante [...] Avec la planification écologique et la règle verte, il assure la survie des sociétés humaines à l'heure du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité [...] Cela ne sera pas possible si nous restons dans le cadre d'une économie soumise à la finance et où règne l'égoïsme social [...] Les vieux dogmes de l'Union européenne libérale se sont effondrés. La concurrence comme norme suprême et l'austérité pour l'État et les services publics comme seule politique possible a déjà fait trop de dégâts. Nous devons sortir des traités européens [...] La société néolibérale propose la course au profit, la croissance sans contenu et la réussite individuelle comme objectifs pour l'Humanité. Nous préférons le progrès humain : la santé, l'éducation, la culture, les arts...* »<sup>3</sup>

### **Comme synthèse**

Générée par la rupture initiale de Jean-Luc Mélenchon avec le PS, puis par la création du Front de Gauche et par les candidatures de Jean-Luc Mélenchon à l'élection présidentielle en 2012 et 2017, avec des programmes soutenus par le PCF, « l'Humain d'abord » puis « L'avenir en commun », LFI présente une assez forte hérédité avec tous les éléments qui précèdent :

- Forte critique des réalisations des gouvernements de droite mais aussi socialistes;
- Elaboration d'un programme pour la présidentielle de 2022 qui ne peut être en contradiction avec le programme de 2017.

Le PCF, avec Fabien Roussel comme candidat pour 2022 qui a soutenu la candidature de Jean-Luc Mélenchon en 2017 avec le programme « L'avenir en commun », ne peut non plus s'en affranchir complètement.

De ce fait, les programmes de LFI soutenant Jean-Luc Mélenchon et ceux du PCF soutenant Fabien Roussel présentent indéniablement des similitudes, ce qui après tout n'est pas

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> <https://avenirencommun.fr/le-processus/>.

<sup>3</sup> L'avenir en commun (2017). [https://manifesto-project.wzb.eu/download/originals/2017-2/31240\\_2017.pdf](https://manifesto-project.wzb.eu/download/originals/2017-2/31240_2017.pdf)

forcément gênant pour deux partis qui se réclament de la gauche de la gauche, mais qui peut conduire à un choix des électeurs portant moins sur le programme qu'ils présentent que sur les profils des candidats.

## La France Insoumise et l'école

Le programme « L'Avenir en commun » pour 2022, relatif à l'école, figure dans le chapitre 6 sous le titre « Face à la grande régression choisir l'objectif du progrès humain ». Dans ce chapitre les objectifs sanitaires et sociaux sont précisés en priorité, suivent ceux de l'école dont l'essentiel figure dans le paragraphe « *Donner la priorité aux enfants* » : « *Une société se juge d'abord à la place qu'elle accorde à ses enfants et aux efforts qu'elle consent pour eux : Accueil, protection, scolarisation, la France manque de moyens publics pour les enfants, laissant se propager les inégalités* ». Comme pour le PS et le PCF, la lutte contre les inégalités fonde et justifie le programme « école ». L'empreinte du néolibéralisme sur l'école est dénoncée : « *L'éducation n'est pas une marchandise [...] chaque année, les moyens dans l'Éducation nationale sont réduits et entraînent des fermetures de classes – voire d'écoles, et le gel du point d'indice des enseignants.* » Le recours au service public paraît donc la solution dans la proposition « *Recruter au moins 60 000 enseignants supplémentaires sur 5 ans, mettre en place un dispositif de pré-recrutement pour favoriser l'accès au métier d'enseignant par les jeunes issus de milieux populaires* », et « *Assurer l'égalité devant l'école en instaurant une nouvelle carte scolaire établissant la mixité sociale* ».

Le programme général de « l'Avenir en commun » est complété par des « livrets de la France Insoumise ». Ces livrets sont thématiques. Ils sont rassemblés sous les cinq ensembles « République et démocratie », « Social et économie », « Ecologie », « Progrès humains », « Droits et libertés ». Dans l'ensemble « Progrès humain » se trouve le livret « L'école de l'égalité et de l'émancipation » qui précise le chapitre 6 du programme évoqué dans le paragraphe précédent. Le projet « Instruire et qualifier tous les enfants de la République » repose essentiellement sur quatre éléments du constat de la situation de l'enseignement en France :

- « *- Les gouvernements précédents ont fait de l'éducation un marché, de l'élève un client, des enseignants des exécutants, portant atteinte aux principes républicains d'égalité, et de laïcité.*
- *Les finalités de l'école ont été inversées. Alors qu'elle doit éduquer des consciences libres et autonomes, elle s'est vue assigner l'objectif de formater des individus employables et adaptés au marché.*
- *L'austérité a dégradé les conditions d'études.*
- *L'égalité d'accès au service public de l'éducation n'est plus garantie* ».
- Le cœur du projet est exprimé ainsi : « *L'émancipation, individuelle et collective, est la boussole de notre projet éducatif* ».

Le terme « émanciper » est défini en fonction de trois impératifs : instruire, qualifier, affranchir l'individu de toute influence dans une « *école où il fait bon apprendre, une école obligatoire de 3 à 18 ans, une école de la citoyenneté qui lutte contre les inégalités* ». Des moyens supplémentaires sont prévus avec notamment des créations de postes, un développement précis de la revalorisation des enseignants, de leur formation et de leurs conditions de travail. Au niveau des moyens, on trouve également pour la formation des qualifications « *le passage de 23 % à 50 % du barème de la taxe d'apprentissage destiné au financement des formations technologiques et professionnelles sous statut scolaire* » et la

« suppression des aides à l'apprentissage de manière à développer la formation professionnelle sous statut scolaire ». Enfin, il s'agit de « consolider l'école laïque libérée des influences des lobbies » avec « réservation des fonds publics à l'école publique ».

Sur le plan méthodologique, le livret a été préparé par un groupe de travail auquel il est possible de s'adresser via une adresse mail. La page consacrée au Livret présente les organisations qui ont posé des questions ou demandé des précisions sur le programme politique proposé. Les réponses aux questions posées sont également accessibles. Une telle méthode comporte un souci de transparence et met en œuvre le principe d'horizontalité des prises de décision proposé sur le plan politique.

## Conclusion

L'introduction du chapitre consacré à la santé et à l'éducation précise le sens général des mesures proposées : « *L'activité humaine ne doit plus être réduite aux seuls chiffres de la croissance, des cours de la bourse ou des chiffres du déficit public. L'action de l'État et les politiques menées doivent viser d'autres objectifs et être évaluées au regard d'autres critères que ceux actuellement à l'œuvre : des objectifs et des critères de bien-vivre et de progrès humain (santé, éducation, etc.). Le droit au bonheur est encore une idée neuve !* » L'action de l'Etat en matière d'éducation proposée par LFI concerne donc toute la vie des individus et est envisagée d'une manière globale.

Trois mesures emblématiques de ce projet centré sur « le droit au bonheur » peuvent être rappelées en cette conclusion :

- « *Créer un service public de la petite enfance et ouvrir 500 000 places en crèches et modes de garde adaptés sur cinq ans. Verser une allocation familiale dès le premier enfant* ».
- L'objectif de qualification pour tous n'est pas sans rappeler le passage de Jean-Luc Mélenchon au ministère de la formation professionnelle entre 2000 et 2002 : « *Dans le monde d'aujourd'hui, l'élévation continue du niveau de qualification des travailleurs est essentielle. L'apprentissage n'offre une réponse que très partielle à cette exigence, sans oublier que ce statut rime souvent avec précarité pour les jeunes. Les filières d'enseignement professionnel publiques sont détruites. Elles sont pourtant une voie d'excellence dans laquelle la moitié de la jeunesse du pays étudie* ».
- « *Démocratiser la culture et ses pratiques, soutenir ceux qui la font vivre. Le sport et les corps libérés de l'argent.* »

## Le parti communiste

En 2020 le PCF fêtait son centenaire. Le site internet du PCF s'appuyant sur cette année anniversaire diffuse un document dont l'introduction est à la fois négatif et porteur d'espoir : « *L'alternative au capitalisme n'apparaît pas réglée pour une immense majorité de personnes. En particulier, le communisme continue de pâtir d'un déficit d'image et de crédibilité comme perspective souhaitable et souhaitée, possible et active de dépassement du capitalisme. Le centenaire est ainsi l'occasion de poser en grand la question de l'actualité et de la pertinence du communisme face aux enjeux contemporains* ». Sans avoir la prétention de répondre à la question « que s'est-il donc passé ? », nous proposons dans un premier temps un bref descriptif des sources auxquelles nous avons fait appel. Dans un deuxième temps, nous ferons un bref retour sur ce siècle d'existence pour apprécier le « *déficit d'image et de crédibilité* » actuel du PCF. L'étude de son programme politique 2022 permettra d'apprécier « *l'actualité et la pertinence du communisme face aux enjeux contemporains* ». Dans un troisième temps, nous ferons référence au parti communiste en tant qu'école du peuple. Le quatrième temps sera centré sur le parti communiste et l'école de la république avec son projet présidentiel pour 2022.

### Les sources

Pour traiter du PCF nous avons eu recours aux nombreux ouvrages publiés sur l'origine et l'évolution de ce parti au cours du 20ème siècle cités en bibliographie. Ces travaux essentiellement issus de travaux d'historiens et de politologues retracent l'harmonie mais aussi les dissidences dont ce parti a fait l'objet. Dans ce cadre les relations avec le parti socialiste ne sont pas négligées.

Le PCF a construit un ensemble de réseaux et de publications initialement destinées à populariser les analyses marxistes et à structurer les représentations de ses militants. Ces publications au nombre desquelles on compte le quotidien l'Humanité ont évolué au cours du XXème siècle en prenant une relative indépendance par rapport au parti. Pour ce qui nous intéresse particulièrement les publications sur l'école sont privilégiées.

Lorsque cela est possible l'interview des personnalités communistes citées est rapportée dans le corps du texte.

L'ensemble de ces sources, hors bibliographie, fait aussi l'objet de la liste des sites internet visités.

### Le Parti communiste français

Issu de la SFIO de 1905 (voir le chapitre sur le Parti socialiste) le PC naît de la scission de la même SFIO au congrès de Tours de 1920 en deux partis : la Section Française de l'Internationale communiste (SFIC) majoritaire qui deviendra SFIC – PC puis PC, et la SFIO maintenue minoritaire qui deviendra en 1971 le Parti Socialiste. Les deux tendances dominantes de la gauche française s'installent donc dans le paysage politique, toutes deux en lutte contre le capitalisme, mais le PC plus radical dans sa lutte contre le capitalisme prône la révolution avec mise en œuvre de la dictature du prolétariat tandis que la SFIO restera toujours partagée entre la réforme et la révolution.

Alors que le PC est interdit en 1939 suite au Pacte germano-soviétique, dès 1941 les communistes entrent dans la résistance et en 1943 – 1944 participent à la création du Conseil national de la résistance (CNR). Deux communistes entrent au Comité Français de libération nationale qui prend ensuite le nom de Gouvernement provisoire de la République française. Le PC devient PCF en 1943. Ses membres participent ensuite au gouvernement d'union nationale qui met en place les propositions du CNR. Au nombre des commissions mises en place à la Libération, la commission Langevin – Wallon tient une place particulière dans la mesure où elle traite de l'éducation.

La guerre froide succède à la libération, l'Europe est coupée en deux par un « rideau de fer » et deux blocs s'affrontent dans le monde sous les regroupements qui deviendront le Traité de l'Atlantique Nord rassemblant les pays dits libres et le Pacte de Varsovie rassemblant au sein du bloc de l'est les pays communistes. La situation des partis communistes européens des « pays libres » devient inconfortable. D'autant qu'en 1968, les troupes du Pacte de Varsovie écrasent le Printemps de Prague. Parallèlement aux événements tchécoslovaques, les mouvements gauchistes, plus clairement révolutionnaires que le PCF parce qu'ils n'ont pas soutenu ni participé aux gouvernements de 1936 et de la Libération, développent leur influence lors des événements de mai 1968 en France. Le PCF qui devait combattre les gauchistes en son sein en 1936 devra désormais compter avec les mouvements gauchistes qui viennent lui faire concurrence sur sa gauche. Les gauchistes ne manquent pas alors de critiquer la CGT qui signe les accords de Grenelle, CGT à l'époque dite « courroie de transmission » du PCF. Les gauchistes ont beau jeu de dénoncer dans l'attitude du PCF le soutien à l'ordre existant plutôt que l'installation d'un Etat révolutionnaire. S'ensuivent à compter de 1971 les négociations avec le PS pour l'élaboration d'un programme commun de gouvernement.

En 1972 le programme commun de gouvernement est signé avec la PS. En 1981, à la suite de l'élection de Mitterrand à la présidentielle et de la majorité absolue de députés de gauche à l'Assemblée nationale, quatre ministres communistes entrent au gouvernement, dont Antoine Rigout, qui est nommé ministre de la formation professionnelle. Les ministres communistes quittent le gouvernement lors de la démission du gouvernement Mauroy, à la suite de l'abandon par François Mitterrand du projet de loi sur l'enseignement privé et sur le grand service public d'éducation prévu dans ses 110 propositions. Le « tournant de la rigueur » provoque par ailleurs le mécontentement de la population et le PCF, membre du gouvernement qui l'a mis en œuvre, chute dans l'électorat aux municipales de 1983 (il perd 30 villes de plus de 30 000 habitants) et aux élections européennes de 1984. Laurent Fabius succède à Pierre Mauroy, il propose quatre postes de ministres au PCF qui refuse.

De ce refus date le départ de militants élus communistes vers le parti socialiste, départ qui est l'une des origines du mouvement des « rénovateurs » du PCF, initialement emmené par Pierre Juquin et Marcel Rigout.

Tout en perdant beaucoup sur le plan électoral, le PCF demeure malgré ses divisions le point d'appui inévitable pour qu'une alliance de gauche puisse arriver au pouvoir. Ce sera le cas en 1997 avec la « majorité plurielle » emmenée par Lionel Jospin et regroupant le PS, le PCF, les écologistes et les radicaux de gauche. Quatre ministres entrent au gouvernement Jospin. Cette participation à un gouvernement de cohabitation qui inscrit son action dans le cadre de la politique européenne n'est pas sans conséquence sur la popularité du PCF qui a appelé à voter « non » au référendum de 1992 sur le Traité de Maastricht et qui appellera à voter « non » au référendum de 2005 sur le Traité de Constitution pour l'Europe. Les deux participations gouvernementales de 1981- 1984 et de 1997-2002 coûtent cher au PCF, elles se traduisent par un effritement très sérieux de son électorat.

Par la suite, le PCF soutient la candidature de Jean-Luc Mélenchon, 60% des militants soutiennent le candidat issu du Parti de gauche et candidat du Front de gauche. En 2016 en vue de la présidentielle de 2017, alors que le conseil national du parti vote contre le soutien à Jean-

Luc Mélenchon, les militants désavouent leur direction : 53% des militants votent pour le candidat de la France insoumise.

Le désaveu de la direction du PCF se poursuit en 2018, lors du XXXVIIIème Congrès, qui voit le texte proposé par la direction du parti contesté. « Le communisme est la question du XXIème siècle », est adopté par le Conseil national par seulement 50 voix sur 90. Lors du vote des militants, ce texte n'obtient que 38% des suffrages, alors que le texte proposé par André Chassaigne et Fabien Roussel « Pour un manifeste du Parti communiste du XXIe siècle » obtient 42,14% des suffrages. Aucun des deux textes n'obtenant la majorité le parti est divisé mais la direction sortante est évincée pour la première fois de l'histoire du PC et du PCF. A l'issue de ce scrutin, la liste présentée par Fabien Roussel qui menait campagne avec André Chassaigne contre la direction obtient une large majorité et Fabien Roussel est élu secrétaire national. La disparition du Front de Gauche, associant communistes, Gauche unitaire et Parti de gauche, déjà chancelant depuis 2016 à propos des listes électorales d'union pour les élections régionales en Ile de France est consommée, le PCF reprenant sa liberté. En 2021, en prévision de la présidentielle de 2022 c'est Fabien Roussel, secrétaire général du PCF, qui est investi par 82% des adhérents. Le PCF se recentre sur lui-même avec pour objectif la reconquête d'un électorat de plus en plus dispersé à gauche de l'échiquier politique français.

Le programme 2022 « Construisons la France en commun, formons une union populaire agissante<sup>1</sup> » est appuyé sur la situation sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, pour proposer des mesures d'urgence qui sont présentées par secteur puis des propositions pour le moyen terme dans les champs politique, économique, social et écologique. Fait à souligner dans le programme, le terme « croissance » n'apparaît qu'une seule fois dans le paragraphe consacré à l'Europe : « *Le pacte d'austérité budgétaire, comme le pacte dit de 'stabilité et de croissance', devront être définitivement abrogés.* » La prise de liberté par rapport à l'union européenne est clairement soulignée : « *C'est d'une construction européenne, à géométrie choisie, dont nous avons besoin : chaque peuple fait des choix souverains et doit rester libre d'en changer à tout moment. Aucun peuple ne peut être entraîné dans des orientations qu'il récuse. Chaque nation doit pouvoir décider librement de ses choix économiques, de ses budgets, de ses investissements, sans avoir à les soumettre à la Commission européenne. Il est impératif de remplacer les traités actuels par un nouveau pacte social et démocratique, jetant les bases d'une union des peuples et des nations, libres, souverains et associés.* » Les prises de position sur l'Union européenne sont délicates pour tous les partis politiques. Concernant le PCF, s'il y a là sans doute un point de négociation rude à venir avec le PS et les écologistes nettement plutôt favorables à l'intégration européenne, il y a aussi un point d'accord, voire de rivalité, avec La France Insoumise et les partis d'extrême gauche défenseurs d'une diminution de « l'emprise » de la Commission européenne sur les gouvernements. Les espaces politiques se réduisent.

## Le Parti communiste, une école du peuple

Constatant que la diffusion des idées et des actions de la culture politique et communiste nécessaire à l'activation de la contestation au système en place ne serait jamais réalisée par les organes maîtrisés par les gouvernements au pouvoir ou les « puissances de l'argent », les partis communistes, davantage que d'autres sans doute, ont toujours mis l'accent sur la nécessité de prendre en charge nationalement et par secteur la formation de leurs militants. Les analyses marxistes du fonctionnement social ainsi que les remèdes à apporter à ses dysfonctionnements

---

[https://www.pcf.fr/100\\_ans\\_d\\_avenir](https://www.pcf.fr/100_ans_d_avenir).

sont diffusés par un ensemble de supports assimilable à une organisation parallèle à l'organisation sociale existante dans le pays. Le PCF est donc organisé en système de telle sorte que la réflexion philosophique, les réflexions sur l'école, la pratique sportive, la diffusion et l'analyse des informations sur le monde, la promotion des femmes etc... soient réalisées par des structures satellites clairement identifiées comme communistes, spécialisées et créées à cet effet.

Parce que « *les classes populaires – quelque contour qu'on leur donne – sont évidemment éloignées socialement des ressources de toutes sortes susceptibles de les unifier et de les mobiliser sur leurs intérêts propres...* » (Barrault-Stella & Pudal, 2015, p. 71 à 80) et qu'elles ne disposent pas du capital culturel nécessaire à l'analyse marxiste, « *en France, c'est principalement le Parti Communiste Français (PCF) (et secondairement la Section Française de l'Internationale Ouvrière – SFIO) qui est parvenu à promouvoir, former et légitimer des élites ouvrières militantes dans toutes les positions des champs politiques locaux et du champ national (élus locaux, députés, sénateurs, ministres, dirigeants syndicalistes, dirigeants de multiples organisations de masse, etc.)...* » (Ibid).

Les structures satellites sont assimilables à un conglomérat : « *Nous réservons le terme de conglomérats aux cas très répandus des réseaux particuliers associant, autour d'un groupement central, d'autres groupements "satellites" fonctionnellement spécialisés. L'exemple le plus évident d'un tel conglomérat est celui que constituent, ou plutôt qu'ont longtemps constitué, le PCF et ses groupements "satellites" tels que la CGT, le Secours populaire, l'Union des femmes françaises, Tourisme et travail, la Fédération sportive et gymnique du travail, etc...* » (Ion, 1997, p. 37 à 39 cité par Brodier, 2006, p. 91 à 109). Cet ensemble d'associations est organisé en vue de former des militants qui chacun dans leurs secteurs seront les vecteurs de la pensée communiste.

Brodier définit ensuite le militant du Secours populaire qui présente toutes les caractéristiques attendues d'un militant communiste quel que soit le secteur d'activité sur lequel il s'emploie : « *Il recrute dans sa ville et dans son quartier : au porte-à-porte, lors des fêtes, sur les stands ; il recrute sur son lieu de travail et s'attache à faire vivre sa section d'entreprise. Il recrute dans sa vie privée : auprès de ses amis, commerçants, voisins, camarades de club sportif ou de société de musique ; il recrute et collecte pendant les fêtes de fin d'année, les mariages, les baptêmes ; il emmène sa famille lors des fêtes. Il doit parler partout des activités de l'association, inviter aux réunions. Il doit toujours être muni de bulletins d'adhésion et se faire prosélyte. Les fêtes sont un moment stratégique, les organisations communistes étant à la fois des outils de combat et des ferments de socialisation [...]. Le réseau associatif, professionnel ou non, encadre et donne sens à la vie, quand celle-ci hésite sur l'avenir. La fête, le bal, le dîner champêtre, la manifestation artistique, la bibliothèque regroupent les isolés et les déracinés, ceux qui sont à la quête d'un environnement qui valorise leurs aptitudes et concrétise leurs désirs.* » (Martelli, 1995, p. 22 à 23 cité par Brodier, 2006, p. 91 à 109)

La presse fut l'un des premiers vecteurs de diffusion de la pensée socialiste puis communiste. Jaurès fonde L'Humanité en 1904. Suite au congrès de Tours le journal s'affirme comme communiste.

En 1929, sont créés les « Comités de Défense de l'Humanité ». « *C'est le début de la longue tradition de vente militante. Dans la foulée, la première fête de l'Humanité se tient en septembre 1930, à Bezons* »<sup>1</sup>. L'Humanité Dimanche est créée en octobre 1948, sa diffusion repose essentiellement sur la vente au porte-à-porte par les militants. Dans les départements des quotidiens communistes sont créés tel « Liberté » quotidien communiste créé dans le département du Nord de la France, un an avant la libération en 1944, alors que la PC est interdit depuis 1939. Cette rencontre entre la presse nationale assurée par l'Humanité et la presse

---

<sup>1</sup> <https://www.humanite.fr/histoire-de-lhumanite-bref-survol-historique>.

départementale associe analyses internationales et diffusion culturelle de masse par la participation de nombreux intellectuels à la rédaction de *L'Humanité*, et l'analyse de la situation économique et sociale locale par la presse départementale. La diffusion des deux presses, notamment la presse départementale, repose en grande partie sur les militants<sup>1</sup>. La diffusion de la presse communiste décroît avec la perte d'influence du PCF dans l'opinion publique.

Les organisations sportives militantes naissent suite à la création de la SFIO en 1905, elles se développent ensuite avec des mouvements de convergence ou de concurrence entre la tendance soutenue par la SFIC (Section française de l'Internationale communiste) puis le PC d'une part, et celle soutenue par la SFIO puis le PS d'autre part. « *Fin 1934, est fondée à Paris dans la salle de la Grange-aux-Belles la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT). Par la suite, à l'exception des années du Front populaire (1936-1938) et de celles du gouvernement provisoire de la France (1944-1946), marquées par une alliance sportive de gauche, la FSGT s'affiche entre 1950 et 1976 comme une organisation de masse du seul communisme français.* » (Sabatier, 2011, p.129 à 144). Au cours des années 1970-1980, la tutelle du PCF sur la FSGT s'amenuise. Aujourd'hui le site de la FSGT présente l'association comme suit : « *La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), doublement agréée sport et éducation populaire, compte 270 000 pratiquant.e.s, 4700 clubs et propose une centaine d'activités physiques, sportives et artistiques, compétitives et non compétitives. Créée en 1934 au sein du mouvement sportif ouvrier et dans la lutte contre le fascisme, elle promeut le droit d'accès au sport de toutes et tous en se donnant comme objectif le développement de contenus d'activités, de vie associative et de formation adaptés aux besoins de la population.* »<sup>2</sup>

Au-delà de ces deux exemples nous limiterons la fin de ce paragraphe à la citation de quelques organisations, sans toutefois avoir l'ambition de l'exhaustivité, pour montrer que tous les secteurs de la vie quotidienne étaient concernés. La publication « *La Pensée* » par exemple, sur le plan philosophique « *a été fondée au printemps 1939, dans un esprit qui préfigure celui de la Résistance, avec la volonté, devant à la montée des périls, de combattre l'obscurantisme et de promouvoir un rationalisme moderne. Elle est aujourd'hui publiée par la Fondation Gabriel Péri. Par la pluralité des sujets qu'elle aborde et des champs de compétence des auteurs qu'elle sollicite, elle s'efforce de nourrir la réflexion d'hommes et de femmes d'opinions diverses qui se placent dans une perspective d'émancipation humaine face aux rapports existants d'exploitation et de domination sociales ou qui portent intérêt à cette perspective* »<sup>3</sup>.

Le Secours Populaire a fait l'objet de nombreuses études. Initialement, « *cette organisation se donne comme objectif de venir en aide aux militants révolutionnaires – quelle que soit leur appartenance partisane – victimes de la répression et de la « justice bourgeoise. Agissant sur le terrain à la fois matériel, moral, juridique et politique, elle apporte également son soutien aux minorités nationales et aux peuples coloniaux en lutte pour leur libération...* » (Brodier, 2006 p. 91 à 109). Le secteur scolaire et le secteur de la formation sont développés de façon importante avec le Groupe Français d'Education Nouvelle (GFEN). Le PCF développe en son sein la formation de ses cadres avec les Ecoles centrales qui durent de un à quatre mois : « *le PCF a été une matrice d'identification pour des milliers d'adhérents et de militants... Il contribue à travers de nombreux et complexes mécanismes de socialisation et pratiques unificatrices à produire une identité collective et une culture partisane tendant à minimiser les effets dissociatifs de l'hétérogénéité de ses membres.* » (Ethuin 2006, p. 49 à 57).

L'ensemble de ces supports, associé aux réunions de « cellule » ainsi qu'aux réunions de « section », lieux de confrontation et de formation, fait que le PCF au plus fort de sa domination au sein de la gauche française disposait d'une structuration sociale parallèle à

---

<sup>1</sup> Pour l'historique récent voir Paul Boulland, *Les militants et la presse communiste : fabriquer, diffuser, lire L'Humanité, de la Libération aux années 1970.* : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02136265/document>.

<sup>2</sup> [https://www.fsgt.org/federal/la\\_fsgt](https://www.fsgt.org/federal/la_fsgt)

<sup>3</sup> <https://www.cairn.info/revue-la-pensee.htm?contenu=apropos>

l'organisation de la société mais centrée sur l'analyse marxiste. Avec la baisse d'audience du PCF cette structuration systémique s'est affaiblie. Et l'on peut faire l'hypothèse que l'on a assisté, du fait de l'organisation en système de cette structuration, à un effet circulaire de la baisse d'influence du PCF sur ses supports de diffusion, et qu'en retour la baisse d'influence des supports de diffusion a entraîné la baisse d'influence du PCF.

## Le projet d'école

Il n'est pas possible de traiter des relations école – PCF sans évoquer le Plan Langevin Wallon qui deviendra au cours de la deuxième moitié du XXème siècle la référence des réformateurs scolaires de gauche. Une « commission ministérielle d'études pour la réforme de l'enseignement » est créée le 8 novembre 1944, son rapport est remis au gouvernement en juin 1947. Paul Langevin professeur au Collège de France devient membre du PC en 1944, il préside la commission mais décède le 19 décembre 1946 alors que les travaux ne sont pas achevés. Henri Wallon, médecin, psychologue de l'enfance, philosophe, enseigne à l'École normale supérieure puis au Collège de France. D'abord membre de la SFIO il adhère au PC en 1942 suite à l'exécution de Politzer. Pour une présentation détaillée du plan nous suggérons de se reporter à l'article de Pierre Rossano (1991, p. 34 à 46). Quatre des propositions importantes du plan ont depuis été partiellement mises en œuvre :

- La prolongation de la scolarité obligatoire (jusqu'à 18 ans dans le plan) jusqu'à 16 ans par le décret du 6 janvier 1959.
- L'unification du corps enseignant de la maternelle à l'université : le gouvernement Jospin accorde l'équivalence du statut de professeur certifié aux instituteurs qui deviennent professeurs des écoles.
- La création d'un grand service public de psychologie scolaire correspond à l'unification du corps des psychologues scolaires et des conseillers d'orientation psychologues en un corps de psychologues de l'Éducation nationale par Najat Vallaud-Belkacem.
- Une formation des enseignants de haut niveau.

Fondées sur la recherche d'égalité et d'équité dans l'accès à l'école et à ses différents degrés les propositions du plan concernent les structures, mais aussi les méthodes d'enseignement, les lieux de formation etc... Les propositions du plan Langevin-wallon constitueront le socle des revendications de base de la tendance majoritaire « Unité et Action » du Syndicat National de l'Enseignement Secondaire jusqu'à ce jour. Le syndicat CGT Educ'Action s'en inspire également.

Deux ministres communistes sont concernés par la jeunesse et la formation, Marcel Rigout et Marie George Buffet. Entre 1981 et 1984, Marcel Rigout, ayant reçu une formation de tourneur sur métaux, est ministre de la formation professionnelle dans le gouvernement Mauroy. De Marcel Rigout, nous retiendrons essentiellement sa participation aux actions mises en place pour les jeunes, qui constituaient alors une véritable « révolution institutionnelle » pour un pays centralisé comme la France. Pierre Mauroy confie à Bertrand Schwartz un rapport sur l'insertion et la formation professionnelle des jeunes. Ce rapport intitulé « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes » vise à identifier les mesures susceptibles de lutter contre le développement du chômage des jeunes « *non pas avec la création de nouvelles institutions, mais à travers une vaste mobilisation institutionnelle et sociale, et surtout une transformation des actions publiques<sup>1</sup>* ». La mobilisation institutionnelle est illustrée par le fait que

---

<sup>1</sup> <https://missionlocale.com/histoire/>

l'Ordonnance du 26 mars 1982, signée comme il se doit par le président de la République et le premier ministre l'est également par neuf ministres. Sont mises en place les missions locales, les permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO) et les formations par alternance sont développées :

- Des actions d'accueil, d'information et d'orientation. Elles ont pour objet, notamment, d'informer les jeunes sur les possibilités d'entrée en formation et de proposer à leur choix un processus d'insertion sociale de qualification professionnelle : les PAIO.
- Des actions d'orientation approfondie ayant pour objet d'aider ceux des jeunes dont l'orientation présente des difficultés particulières à choisir les voies les plus appropriées pour leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et d'assurer ainsi leur insertion sociale : les missions locales.
- Des actions de formation alternée ayant pour objet l'acquisition d'une qualification, la préparation à un emploi et l'insertion sociale.

Les actions sont décentralisées et l'initiative donnée aux municipalités aidées par les crédits de l'Etat et les services déconcentrés du travail et de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'Éducation nationale. Marcel Rigout, en contribuant à mettre en place ces mesures d'information, d'orientation et de formation professionnelle des jeunes a aussi contribué à rendre moins étanches les frontières interministérielles existantes sur le terrain. Il participe par ailleurs à la décentralisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage par la loi du 7 janvier 1983 à la suite des lois « Defferre » sur la décentralisation. Les régions deviennent des collectivités territoriales de plein exercice en 1982. Un rapport d'information du Sénat daté du 5 juillet 2005 précise sur ce point : « *La loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, a accordé aux régions une compétence de droit commun pour la mise en œuvre des actions d'apprentissage et de formation professionnelle continue. Il leur revient désormais d'élaborer, en toute autonomie, leur politique de formation et d'apprentissage, de définir leurs propres priorités, d'arrêter librement le choix de leurs actions et le mode de conventionnement avec les organismes de formation.* »<sup>1</sup>

A la suite de l'accord contractuel interprofessionnel du 21 septembre 1982 « la loi du 24 juillet 1983 relative à la formation continue dans le cadre de l'éducation permanente » ouvre le droit au congé de formation pour tous les salariés quelle que soit la taille de l'entreprise. La loi « *renforce les droits consultatifs du comité d'entreprise sur les orientations de la politique de formation professionnelle de l'entreprise... A défaut de convention collective de branche ou d'accord professionnel, une négociation collective devra être engagée dans l'entreprise sur les objectifs et les moyens de la formation professionnelle des salariés*<sup>2</sup>... »

Marie George Buffet est nommée ministre de la jeunesse et des sports dans le gouvernement de cohabitation Jospin de 1997 à 2002, première femme à occuper ce poste. Alors qu'à sa nomination elle déclare ne rien connaître au champ sportif, elle va développer son action dans tous les domaines du sport, qu'ils soient scolaires avec le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités, sportif amateur ou professionnel avec les fédérations. Nous proposons d'illustrer ce propos par les trois mesures suivantes.

Le Fonds national pour le développement du sport (FNDS) a été créé le 29 décembre 1978 par l'article 56 de la loi de finances pour 1979 pour le financement du sport de masse. L'article 59 de la loi de finances pour 2000 du 30 décembre 1999 institue une contribution de

---

<sup>1</sup> <http://www.senat.fr/rap/r04-455/r04-4550.html>

<sup>2</sup> <https://www.vie-publique.fr/discours/152572-cm-13-avril-1983-la-reforme-de-la-formation-professionnelle-continue>

5 % sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives, affectée au Fonds National Du Sport (FNDS) sur proposition de la ministre de la Jeunesse et des Sports. Le sport de haut niveau et en particulier les sports professionnels contribuent désormais au financement du sport de masse.

Marie George Buffet clarifie les relations entre les ministères de l'Éducation nationale et celui du ministère de la Jeunesse et des sports, et les relations entre son niveau central et les niveaux déconcentrés d'une part mais aussi avec les fédérations sportives s'autre part. La loi du 6 juillet 2000<sup>1</sup>, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives précise l'organisation institutionnelle du sport en France, l'éducation physique et sportive en école, l'organisation des fédérations sportives et la structuration des « espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature » (ESI).

En 2003, l'article D.521-12 du code de l'éducation formalise le projet éducatif territorial (PEDT) permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant la complémentarité des temps éducatifs. Il sera modifié par le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017. Le projet éducatif territorial (PEDT) organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux<sup>2</sup>. Le PEDT est emblématique d'une éducation conçue comme une globalité intégrant l'intellectuel, le culturel et le physique.

Les mesures développées par Marcel Rigout et Marie George Buffet seront ensuite reprises par les gouvernements de gauche comme de droite. Ils y ont installé la concertation préalable aux décisions et la démocratisation des décisions par la consultation préalable des organes représentatifs des salariés, des employeurs, des collectivités. L'entretien de Marie-George Buffet avec Jean François Davout le 12 septembre 2012 résume assez bien la manière dont se sont comportés les ministres communistes : « *On n'a pas été capables, nous ministres, de venir expliquer au parti où on en était, quels étaient les freins qu'on rencontrait, pourquoi on n'arrivait pas à faire avancer telle chose, etc. Y compris à l'Assemblée ou au Sénat : je travaillais très bien avec les commissions [parlementaires] [...], mais pas spécialement avec le groupe communiste [...] Et je me dis que ça a été très certainement une erreur de ne pas assez se nourrir de la réflexion [du parti]. Alors d'un autre côté, il fallait aussi avoir une indépendance, c'est-à-dire ne pas partir uniquement du parti, partir aussi du terrain. Je me rappelle, il y avait eu un débat où on m'avait demandé quelle empreinte un ministre communiste allait laisser au gouvernement. J'avais dit : " il n'y a pas d'empreintes, il y a une démarche". C'est-à-dire qu'être communiste et ministre veut dire faire appel à la concertation, à l'intervention populaire, à l'intervention des bénévoles, à l'intervention des jeunes, c'est toujours s'appuyer sur eux. » (Martinache, 2020, p. 53 à 76).*

## Le projet du PCF pour 2022 et l'école

Le programme centré sur l'éducation « pour un projet communiste de transformation du système éducatif » de janvier 2017 a été élaboré avant l'élection présidentielle de 2017, le PCF soutenait alors la candidature de Jean-Luc Mélenchon dans le cadre du Front de Gauche. Il est présenté comme « *un projet révolutionnaire : il faut transformer le système éducatif : en finir avec l'école du mérite et de la sélection, qui accroît les inégalités ; fonder une école de l'égalité, qui permettra à tous les futurs citoyens de s'approprier des savoirs complexes* ». Le plan

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000765539/>

<sup>2</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo12/MENE1306458C.htm>

Langevin-Wallon demeure l'une des références essentielles du PCF qui rappelle : « *En 1947, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, dans une société à reconstruire, le plan Langevin-Wallon voulait transformer le système éducatif. Notre société traverse à nouveau aujourd'hui une crise économique, démocratique, culturelle, de grande ampleur : la sortie de cette crise impose la construction d'une école de l'égalité et de l'émancipation* ». Le Journal L'Humanité titre le 16 juin 2017 : « *1947, le plan Langevin-Wallon pour une école de justice et d'émancipation* ». La radio publique France Culture consacre 4 émissions au plan Langevin-Wallon en novembre 2017.

Concernant l'objectif de « l'école de l'égalité » et les références au plan Langevin-Wallon, Bernardin (2011) rappelle que « *Wallon se démarque très nettement du concept d'égalité des chances : " Il y a deux façons de concevoir l'enseignement démocratique. Il y a d'abord une façon individualiste qui paraît avoir prédominé dans la période d'entre les deux guerres : c'est de poser que tout homme, tout enfant, quelle que soit son origine sociale, doit pouvoir, s'il en a les mérites, arriver aux plus hautes situations, aux situations dirigeantes [...] C'est en fait une conception qui reste individualiste en ce sens que, si les situations les plus belles sont données aux plus méritants, il n'y a pas, à tout prendre, une élévation sensible du niveau culturel pour la masse du pays ." A contrario, les principes généraux du Plan Langevin-Wallon proposent une démocratisation qui opère " moins par une sélection qui éloigne du peuple les plus doués que par une élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation " . » On retrouve dans ce document l'opposition entre démocratisation par la promotion de tous et l'élitisme républicain qui a opposé les ministres socialistes Savary et Chevènement.*

Le projet éducation de 2017 « *s'appuie explicitement sur deux principes : celui de justice, qui consiste à mettre "chacun à la place que lui assignent ses aptitudes", et celui de développement, qui demande une "élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation"* ». En outre, « *le système éducatif doit donner à tous les moyens de maîtriser les choix individuels et collectifs auxquels chacun est confronté dans sa vie de personne, de citoyen, de travailleur. De personne, car le système éducatif que nous voulons élargit les horizons de la culture, de la création, de la sensibilité, de la vie affective, des loisirs et favorise ainsi l'ouverture aux autres. De citoyen, car il prépare, sur des sujets complexes, à penser, s'exprimer, faire des propositions et des choix, s'engager et militer. De travailleur car il prépare chacun à exercer, à maîtriser et à inventer les métiers de demain, permettant de faire face aux défis multiples de notre époque* ». Cet objectif dépasse l'acquisition des programmes et connaissances scolaires pour viser la formation de la personne dans toutes ses dimensions.

Le projet propose une remise en cause des dogmes libéraux dont un « *enseignement à égale dignité des cultures technique, professionnelle, scientifique, artistique et sportive* ». Parvenir à cet objectif est en effet révolutionnaire car sans une égalité de destin social assurée à ceux qui font preuve de l'une des cultures citées il n'y aura pas d'égale dignité entre ces cultures. Dans le monde libéral l'égale dignité est d'abord salariale, or le destin social et salarial des titulaires de culture professionnelle n'atteint que très rarement celui des titulaires de culture générale. Il y aurait en effet révolution si cette organisation hiérarchisée des salaires était réalisée. D'égalité il est encore question à propos de l'égalité des chances entre les milieux sociaux : « *L'enseignement est aujourd'hui conçu pour les élèves socialement les plus proches de la culture scolaire. Il exige en effet des prérequis qui ne sont pas enseignés et que seuls maîtrisent ceux qui les ont appris dans le cadre familial. Finissons-en avec ce délit d'initié !* »

Le passage de la gestion du système éducatif à son « management » par le néolibéralisme conduit à constater que « *des années de politique de droite et social-libérale ont progressivement transformé l'éducation en un vaste marché concurrentiel, cadre d'une compétition scolaire exacerbée où règne la loi du plus fort. L'autonomie des établissements et leur mise en concurrence conduit à soumettre l'éducation à des logiques de rentabilité* ». Pour lutter contre cette concurrence jugée déloyale et qui n'a pas sa place dans un service public le

PCF propose de « rétablir une carte scolaire démocratiquement élaborée, imposée à tous y compris pour l'école privée » et de mettre fin à « l'obligation faite aux collectivités locales de financer l'enseignement privé ; fonds publics à l'école publique ». L'enseignement privé est visé dans les deux mesures. Ces deux propositions de carte scolaire et de financement de l'enseignement privé conduiraient à un retour sur la loi du 31 décembre 1959 relative aux relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés et à la circulaire du 3 mai 1963 relative à la carte scolaire.

Concernant les établissements privés la proposition 90 du candidat Mitterrand en 1981 sur la mise en place d'un grand service public laïque d'éducation fut mise à mal en 1984 et provoqua la chute du gouvernement Mauroy. Depuis il y eut peu d'évolution si ce n'est dans le sens d'un financement plus important des écoles primaires privées avec la décision de rendre obligatoire l'enseignement dès 3 ans. Les communes ne finançaient pas les écoles maternelles privées sous contrat, elles contribuent dorénavant à leur financement pour les effectifs pris en charge à partir de 3 ans. Concernant la carte scolaire de nombreux assouplissements ont été mis en place depuis 1963 dont celui d'Alain Savary qui, à la rentrée scolaire de 1984, avait expérimenté ces assouplissements dans quelques zones géographiques. Il ne fait pas de doute que parvenir à ces deux objectifs serait aujourd'hui révolutionnaire tant l'insistance sur la liberté des familles, les choix individuels, le classement des établissements et des universités font dorénavant partie du paysage éducatif.

La proposition « Supprimer l'apprentissage avant la fin de la scolarité obligatoire » doit être approchée des extraits de texte du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) sur le sujet et à propos des mesures des gouvernements du président Macron : « *Convaincus que l'apprentissage et l'alternance n'ont pas la place qu'ils méritent dans notre système de formation, le Medef et ses partenaires s'engagent pour casser les préjugés et redonner leurs lettres de noblesse à ces voies d'excellence [...] L'apprentissage est encore trop souvent victime d'une image négative et dégradée. La richesse et la diversité de ces filières d'excellence est encore trop méconnue, alors qu'elles offrent de nombreuses opportunités professionnelles. Les réformes en cours sont des signaux positifs qui visent à développer l'apprentissage et à le mettre au cœur d'une dynamique vertueuse pour les entreprises et les jeunes qui en bénéficieront. C'est dans ce contexte que les entreprises souhaitent prendre toutes leurs responsabilités et lancer une dynamique...* »

Le programme général du PCF pour 2022 « Construisons la France en commun. Formons une union populaire agissante » comporte essentiellement des propositions destinées combler les lacunes observées durant les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 pour cause de pandémie Covid19 sous le titre « Pour l'Éducation nationale et la rentrée scolaire et universitaire de septembre ». Au-delà de ces mesures d'urgence, l'essentiel des propositions relève d'un projet plus global avec réduction des effectifs, un recrutement massif de personnels, élaborer une grande politique de lutte contre les inégalités scolaires... La consultation des sites du GFEN et du Réseau école avec sa publication Carnets rouges dont le numéro de mai 2021 est centré sur « Libertés et responsabilités pour une école démocratique » permet de compléter ces quelques analyses.

Il est rappelé dans la brève présentation du numéro de mai 2021 des *Carnets rouges* que le PCF vise à « (re)donner vie à ces mots que le néolibéralisme instrumentalise, vitrifie, assèche en les privatisant pour en tirer un profit symbolique maximum. Mais force est aussi de constater que ces mots courent le risque d'être fétichisés par ceux-là mêmes qui affirment une réelle volonté de transformer " l'ordre " social et scolaire dominant ». Les attaques dont le monde enseignant a fait l'objet de la part des ministres de tutelle conduit à rappeler que « face aux tentations managériales et autoritaires qui se développent pour encadrer et corseter le métier d'enseignant au service d'une politique néolibérale, le statut de fonctionnaire dont relèvent les enseignants est à la fois la garantie d'un exercice responsable et citoyen de leur métier et la

*réponse aux besoins d'un service public assurant à tous l'accès à une éducation de qualité... En tant que fonctionnaires, les personnels d'éducation et notamment les enseignants représentent l'État. Cela les oblige à se conformer aux instructions qui sont formulées par le pouvoir politique sans pour autant nier une liberté dans l'exercice de leur fonction et leur liberté de citoyens. Cette liberté exige par ailleurs des personnels d'éducation une responsabilité vis-à-vis de l'intérêt général ».*

## Conclusion

Le PCF organisé en système jusqu'à la fin des années 1990 soutenait et était soutenu par des organisations qui, progressivement, ont pris une indépendance relative par rapport à la ligne politique du parti. Ces organisations, dont l'objectif commun visait à donner réalité à l'égalité, étaient pour nombre d'entre elles essentiellement formatrices et/ou humanitaires. Il en est ainsi de la défense des méthodes nouvelles en pédagogie avec le GFEN, ou les Carnets Rouges. Le PCF a trouvé parmi ses militants, avec Paul Langevin et Henri Wallon, les précurseurs d'une organisation de l'enseignement tournée vers l'accès du plus grand nombre à la culture.

Marcel Rigout et Marie George Buffet mirent à profit leur situation de ministres pour développer des actions emblématiques de la promotion des salariés et de leurs enfants dans le domaine de la formation continue et dans celui de la jeunesse et des sports. Si Marcel Rigout quitte le PCF, Marie George Buffet en demeure l'un des piliers sur les questions scolaires, de jeunesse et des sports. Alors que le PCF voyait sa marge de liberté par rapport au PS relativement restreinte par des accords de gouvernement entre 1981 – 1986 et 1997 – 2002, lors du septennat Hollande sa critique de la politique éducative reprend de la liberté. Marie Georges Buffet en est le porte-drapeau lorsqu'il s'agit d'examiner le projet de Loi sur la Refondation de l'école en 2013 dans les termes suivants : *« Le projet de loi qui nous est aujourd'hui soumis répond-il vraiment à cette belle ambition ? Monsieur le Ministre, vous nous avez mis en appétit par vos interventions et la consultation que vous avez menée sur la refondation, mais le menu contenu dans votre projet de loi, n'est pas satisfaisant ! C'est d'ailleurs la raison de la manifestation nationale pour l'éducation du 6 avril prochain à l'appel de la FSU dont l'objectif est de tenir les engagements d'un projet ambitieux de l'école maternelle jusqu'à la fin du lycée ... »*

Cette prise de distance par rapport au PS fut suivie d'une prise de distance par rapport à LFI, ce qui conduit aujourd'hui le PCF à proposer un programme éducatif pour la présidentielle de 2022 qui a pour objectif central la formation de la personne en vue de lutter contre « le délit d'initié » constitué par la maîtrise des codes, celle des conditions d'accès aux meilleures voies de formation. Cet objectif n'est pas sans rappeler le travail réalisé par Lucien Sève sur les relations entre le marxisme et la théorie de la personnalité. La parution de l'ouvrage fut rapidement accompagnée d'un article critique qui souligne l'origine des différenciation entre enfants rappelée par Lucien Sève : *« Il en résulte que le processus de formation de la personnalité est commandé non directement par les rapports de production (sous réserve de l'âge où l'enfant entre dans la production), mais immédiatement par les idéologies religieuses, juridiques, morales et politiques cristallisées dans la famille d'origine de l'individu et par la structure interne propre de cette famille »* (Caveing, 1969). Cette approche globale de l'impact des cultures familiales justifie l'objectif central du PCF en matière éducative : *« La formation de la personne dans toutes ses dimensions : enseignement à égale dignité des cultures technique, professionnelle, scientifique, artistique et sportive. »*

La lutte pour l'égalité trouve son sens dans le projet du respect de l'obligation scolaire et de sa prolongation (Plan Langevin-Wallon) avec abandon des sorties avant 16 ans pour

l'apprentissage d'un métier. On note enfin l'acceptation d'un enseignement privé conditionnée par le respect des sources de financement : si enseignement privé, crédits d'investissement et de fonctionnement privés.

## Synthèse thématique

Notre chronique a divisé la vie politique française en tronçons représentant chacun un parti politique. Il est temps de tenter une mise en perspective d'ensemble qui isole les grandes tendances dans l'évolution de l'Etat et de l'Éducation nationale en apportant quelques éléments de comparaison entre les partis de gauche et ceux de droite et/ou entre les partis analysés.

### Du Libéralisme au néolibéralisme : Une relative continuité entre les oppositions politiques au pouvoir

La fin des années 1970 est marquée par une évolution économique et sociale assez fondamentale. Si l'on installe le début de notre travail aux années 1980, il faut faire référence aux crises pétrolières qui débutèrent en 1973 pour illustrer cette évolution. Dans son histoire du court vingtième siècle, Hobsbawm (1994, p 534) montre à propos des libéraux que *« dès avant le Krach, cette minorité longtemps isolée des partisans d'une économie de marché sans restriction s'en était pris à la domination des keynésiens et autres champions d'une économie mixte dirigée et du plein emploi. Surtout après 1973, l'impuissance et l'échec patents des politiques économiques traditionnelles nourrissent la ferveur idéologique des vieux champions de l'individualisme. La bataille entre keynésiens et néolibéraux ne fut ni une confrontation purement technique entre économistes professionnels, ni la quête de moyens de traiter des problèmes économiques et troublants. Ce fut une guerre d'idéologies incompatibles »*. C'est dans ce contexte que se déroulèrent les septennats de François Mitterrand. Les nationalisations de 1981 illustrent l'interventionnisme d'Etat, leur suppression partielle en 1986 par Jacques Chirac lors de première cohabitation marque l'implantation néolibérale en France et la victoire de la privatisation. Le « ni... ni... » (ni nationalisation, ni privatisation) de Mitterrand lors de la campagne présidentielle de 1988 montre autant une soumission à la domination néolibérale que la volonté de ne pas affoler un électorat perdu dans les choix politiques opposés et successifs opérés en un septennat.

Parallèlement à la domination idéologique néolibérale, et directement liée à elle, on assiste à une évolution culturelle importante des relations individu – société. C'est une période au cours de laquelle l'individu, la réflexivité, la condamnation de l'Etat s'installent comme mode de gouvernance de la société. La place de l'individu est centrale par exemple dans les débats qui animent les sciences sociales, notamment en sociologie avec l'opposition entre Pierre Bourdieu et Raymond Boudon. Le développement de l'individualisme et la prise en compte prioritaire de l'acteur sont installés. La société réflexive repose sur l'idée que, précisément, les acteurs disposent des capacités et compétences pour déterminer les choix politiques qui les concernent. Le général De Gaulle avait déjà, à la fin des années 1960, évoqué la « participation » comme mode de gouvernance. La condamnation de l'Etat est la conséquence de ce qui précède. Elle trouve son épanouissement avec la nécessité d'un Etat moderne, donc d'un Etat modeste pour Alain Crozier (1986). Cet amoindrissement de l'Etat ne touche donc pas que le champ économique avec le débat au sujet des nationalisations ou privatisations, car l'Etat transfère aussi ses compétences à l'Union Européenne suite aux différents traités adoptés,

puis aux collectivités locales avec les décentralisations successives et enfin aux individus avec l'assouplissement des réglementations. Au regard de ces évolutions fondamentales pour l'organisation sociale, quelles furent les positions et dispositions prises par les gouvernements de gauche et de droite depuis les années 1980 ? Quelles sont les conséquences au niveau scolaire ?

Concernant la place de l'Etat, le transfert de compétences, notamment scolaires, fut installé en 1982 par un gouvernement socialiste. Ce transfert fut ensuite développé par les gouvernements de droite et s'est stabilisé ces dernières années avec la création de « grandes régions » sous le quinquennat Hollande. Nous notons donc de ce point de vue, une relative continuité entre les alternances politiques. Les transferts de compétences en matière de construction et d'entretien des locaux, de cantines, de transports scolaires, de définition de la carte scolaire, d'information et d'orientation, de formation professionnelle, d'apprentissage... se sont accrues depuis 1982. L'Etat s'est aussi appauvri par le transfert de compétences à l'Union Européenne. L'adoption par référendum du traité dit de Maastricht en 1992 et défendu par François Mitterrand fut suivie par l'adoption d'autres traités. La promesse électorale de François Hollande de revenir sur les dispositions de certains d'entre eux ne fut pas honorée et montre là aussi une relative continuité entre les grandes formations politiques dites « de gouvernement » françaises. Enfin, l'individu est omniprésent dans les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'Éducation nationale. Cette continuité observée sur la place de l'Etat ne va pas sans une proximité assez forte de la droite et de la gauche de gouvernement au niveau des principes et valeurs qui sous-tendent leurs décisions.

## De la valorisation de la liberté... en technocratie

Les discours de politique générale des deux premiers ministres qui officièrent, il y a quarante ans, au début de notre séquence d'analyse, défendaient des objectifs fondamentalement opposés vis à vis du libéralisme. Pour Pierre Mauroy, le 10 juillet 1981, à la suite des élections législatives qui donnent la majorité absolue à la gauche entre 1981 et 1986 : « *Ce que la France a décidé, c'est de dire non à l'injustice, de ne plus accepter l'arrogance de quelques-uns, de rejeter le libéralisme sauvage et ses effets catastrophiques...* »<sup>1</sup> En 1986, suite à la victoire de la droite aux élections législatives, François Mitterrand nomme Jacques Chirac comme premier ministre, il dispose d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Il déclare le 9 avril 1986 lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée : « *Depuis des décennies - certains diront même des siècles - la tentation française par excellence a été celle du dirigisme d'État... la liberté développe l'inclination naturelle de chacun d'entre nous à l'altruisme, à la générosité, à la fraternité [...] C'est dans une société où chacun pourra être davantage lui-même que la justice entre tous pourra le mieux progresser [...] Trois libertés fondamentales pour le bon fonctionnement des entreprises leur seront rapidement garanties : liberté de fixer les prix, liberté de commercer avec l'étranger sans contrôle, plus grande liberté dans la gestion des effectifs en vue d'éliminer les entraves à l'emploi...* »<sup>2</sup> Pourtant,

---

<sup>1</sup> Déclaration de politique générale de M. Pierre Mauroy, Premier ministre, devant l'Assemblée nationale le 8 juillet 1981, publiée dans Le Monde le 10 juillet 1981. <https://www.vie-publique.fr/discours/127096-declaration-de-politique-generale-de-m-pierre-mauroy-premier-ministre>

<sup>2</sup> Déclaration de politique générale de M. Jacques Chirac, Premier ministre, sur le programme du gouvernement, à l'Assemblée nationale le 9 avril 1986. <https://www.vie-publique.fr/discours/130093-declaration-de-politique-generale-de-m-jacques-chirac-premier-ministre>.

fondamentalement opposés sur la question du libéralisme, Pierre Mauroy comme Jacques Chirac feront appel aux notions de liberté individuelle, de responsabilité, de réflexivité et de contractualisation. Pour l'un, il n'y a pas de lutte possible contre le libéralisme sans le développement de ces notions érigées en valeur. Pour l'autre, il ne peut y avoir promotion du libéralisme sans le développement des mêmes valeurs.

Leur traduction en direction du système éducatif s'énonce comme suit pour Pierre Mauroy : « *Une France solidaire est une France qui cesse d'être parmi les grandes nations industrielles la championne des inégalités [...] Une France solidaire est aussi une France qui sait donner à chaque citoyen, à chaque habitant, à chaque travailleur sa part de responsabilité, qui respecte l'autonomie et la dignité de tous [...] Nous entreprendrons une transformation profonde de notre système éducatif. Tous doivent y participer : parents, élus, associations, représentants des salariés et des employeurs et, au premier chef, les enseignants qui ont été trop souvent dans le passé injustement critiqués et maltraités. L'unification du service public d'éducation sera le résultat d'une concertation et d'une négociation. Ce service public aura vocation d'accueillir dans le pluralisme, par le biais d'une politique contractuelle, tous les établissements et tous les personnels...* »<sup>1</sup>

Jacques Chirac développe son argumentaire pour le système éducatif comme suit : « *Depuis des décennies -certains diront même des siècles - la tentation française par excellence a été celle du dirigisme d'État [...] Qu'il s'agisse de l'économie ou de l'éducation, de la culture ou de la recherche, des technologies nouvelles ou de la défense de l'environnement, c'est toujours vers l'État que s'est tourné le citoyen pour demander idées et subsides. Peu à peu s'est ainsi construite une société administrée, et même collectivisée, ou le pouvoir s'est concentré dans les mains d'experts formés à la gestion des grandes organisations... (Ce système) présente deux défauts rédhibitoires : il se détruit lui-même, par obésité ; et surtout, il menace d'amoindrir ses libertés individuelles. Les Français ont compris les dangers du dirigisme étatique et n'en veulent plus. Par un de ces paradoxes dont l'histoire a le secret, c'est précisément au moment où la socialisation semblait triompher que le besoin d'autonomie personnelle, nourri par l'élévation du niveau de culture et d'éducation, s'exprime avec le plus de force. Voilà d'où naissent sans aucun doute les tensions qui travaillent notre société depuis des années : collectivisation accrue de la vie quotidienne mais, inversement, recherche d'un nouvel équilibre entre les exigences de la justice pour tous et l'aspiration à plus de liberté pour chacun... La politique d'éducation est le deuxième grand débat de société qui détermine l'avenir de notre pays. Il s'agit ici de gagner une nouvelle bataille : celle de la liberté et celle de la qualité. Les initiatives nécessaires seront prises pour garantir à chaque famille le libre choix de l'école de ses enfants, aussi bien entre secteur public et secteur privé, qu'au sein même du secteur public grâce à la suppression progressive de la carte scolaire. Quant à la bataille de la qualité, elle n'exige pas de nouvelle réforme d'ensemble qui traumatiserait à nouveau notre système éducatif...* »<sup>2</sup>

La liberté est devenue à droite comme à gauche une valeur centrale. Elle concerne surtout les familles, les parents d'élèves, qui ne sont plus désormais considérés comme de simples citoyens mais comme des « usagers ». Cette quête de liberté conduit à valoriser des modes de gouvernement et des dispositifs qui font la part belle à la réflexivité et à la responsabilisation de ces usagers mais aussi des acteurs opérationnels du système éducatif. Il est nécessaire de remarquer que la liberté, notamment celle qui est défendue par la droite dans

---

<sup>1</sup> *Op.cit.*

<sup>2</sup> *Op.cit.*

l'école (libération de la carte scolaire, liberté de choix des établissements accordée aux parents, accroissement de l'autonomie des établissements), est accompagnée d'un contrôle toujours plus présent des personnels. La montée en puissance de l'*accountability* importée des pays anglosaxons (traduite par « reddition de compte » ou par « responsabilisation » des personnels) et le pilotage par les nombres (par une multitude d'indicateurs chiffrés) des établissements scolaires constituent une forme de contrôle d'un nouveau type, qui semble désormais s'imposer sur le mode de l'évidence, tout au moins aux yeux des citoyens/ usagers. La publication récente de circulaires accompagnées de guides en direction des enseignants du premier degré, sous le ministère de Jean-Michel Blanquer, a aussi été perçue comme une atteinte à leur « liberté pédagogique », liberté pédagogique que François Fillon avait pourtant consacrée dans la loi de 2005. Ce qui est en question réside moins dans la proposition d'un « cadre » que dans les modalités de construction de ce cadre, qui sont fondées majoritairement sur des connaissances produites dans le domaine des neurosciences, sans avoir été négociées avec les enseignants<sup>1</sup>. En somme, il semble bien que le souci de la liberté manifesté en direction des usagers soit accompagné d'une montée en puissance de ce que de nombreux auteurs perçoivent comme une « technocratie ».

### Carte scolaire : un débat entre logique gestionnaire contraignante et liberté de choix

Concernant la carte scolaire nous ne saurions que conseiller le rapport sénatorial de 2012 sur le sujet. Il retrace l'historique détaillé des différentes mesures retenues par les différents gouvernements depuis la création de celle-ci en 1963. Il s'agissait alors de faire face à la prolongation de la scolarité obligatoire et à ses effets sur la progression des effectifs scolaires, qui nécessiterent la mise en place de procédures d'orientation-affectation entre le primaire et les collèges et entre les collèges et les lycées, en répartissant au mieux les effectifs dans les structures existantes. En 1975 la réforme Haby crée le « collège unique » et vise à supprimer les filières ségréguatives, les collèges auraient ainsi tendance à homogénéiser leur offre de formation pour lutter contre les inégalités. Mais en 1981, avec le même objectif de lutte contre les inégalités, Alain Savary crée les ZEP et donne de la liberté aux établissements scolaires du second degré en développant le « projet » d'établissement, instrument d'une autonomie qui sera maintenue et amplifiée par tous les gouvernements de droite comme de gauche par la suite : « *La différenciation des établissements produite par la création des ZEP a accentué la segmentation de l'offre scolaire publique, a participé à la construction du système de préférences des parents et a légitimé la logique du choix de l'établissement. La politique d'éducation prioritaire revenait indirectement, tout en conservant le symbole du collège unique, à en restreindre la réalité scolaire. Puisque la carte scolaire était originellement justifiée, en 1963, par le principe de l'égalité de l'offre – les établissements se valent –, elle devenait moins légitime au fur et à mesure que les politiques éducatives (projets d'établissement et création des ZEP) aboutissaient à diversifier cette offre.* » (Merle, 2012, p. 85-110).

Alain Savary assouplit donc la carte scolaire dès la rentrée 1984 par une expérimentation dans quatre départements : la Corrèze, la Côte-d'Or, la Loire et l'Ille-et-Vilaine, et deux agglomérations, Dunkerque et Limoges. René Monory, ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Chirac propose en 1987 d'étendre cet assouplissement à tous les départements.

---

<sup>1</sup> Thomas, M. (2018). Interview. « Les circulaires Blanquer, « une négation totale de l'expertise des professeurs ». *Libération*, publié le 26 avril 2018.

Le ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin, poursuit la politique de concertation et encourage l'expansion des zones de libre choix. En 1988, ce sont ainsi 89 départements qui sont partiellement ou entièrement concernés par la désectorisation, en fonction de dispositions particulières selon les communes. Il faut attendre Claude Allègre (PS) et 1997 pour voir une inflexion se réaliser. Le ministre revient alors à une définition plus stricte de l'application de la carte scolaire et expose un « objectif de mixité sociale » qui nécessite la diminution des possibilités de dérogation. Curieusement, Luc Ferry et François Fillon, tous deux ministres de droite ne reviennent pas sur les mesures Allègre. En revanche, la campagne électorale de 2007 se traduit par le projet de Nicolas Sarkozy de supprimer la carte scolaire. Cette promesse est reprise en cours de campagne par son adversaire socialiste, Ségolène Royal, alors que la PS ne l'avait pas prévue dans son programme.

C'est à l'issue du quinquennat de Nicolas Sarkozy qu'est publié le rapport de la commission du Sénat de 2012 dont « *Il ressort (des) travaux qu'en affaiblissant la mixité sociale dans les établissements, l'assouplissement de la carte scolaire a servi de révélateur de toutes les inégalités qui grevaient le système scolaire. Dans certaines zones et pour certains publics, particulièrement fragiles, la dynamique d'aggravation des inégalités est patente et inquiétante... Au fond, l'assouplissement a constitué une réponse inopportune aux questions pertinentes qui étaient posées lors du débat présidentiel de 2007...* »<sup>1</sup>. Les politiques de carte scolaire sont mises en œuvre dans une relative continuité droite – gauche, tant au niveau des décisions d'assouplissement de la réglementation que de son durcissement. Cette mesure à finalité gestionnaire en 1963 est devenue progressivement un enjeu politique lié à la promotion et à l'exercice des libertés individuelles opposées aux intérêts collectifs contenus dans le caractère gestionnaire de la définition des règles de la sectorisation. Qu'en est-il des programmes présidentiels de 2022 ?

- RN : Garantir la liberté de scolariser ses enfants selon ses choix, tout en contrôlant plus strictement la compatibilité avec les valeurs de la République des enseignements dispensés dans les établissements privés hors-contrat.
- LR : Associer systématiquement les élus territoriaux à l'élaboration de la carte scolaire et à la gestion des établissements pour les inciter à expérimenter des politiques publiques de plus grande mixité sociale.
- LREM : Faire évoluer la carte scolaire pour élargir le périmètre de choix offert à chaque élève.
- PS : Agir sur la carte scolaire pour créer de la mixité sociale et scolaire dès l'école maternelle et y intégrer l'enseignement privé sous contrat.
- EELV : Tous les établissements, publics et privés, auront comme objectif d'atteindre une mixité réelle. Pour ce faire, la carte scolaire concernera l'ensemble des établissements.
- LFI : Assurer l'égalité devant l'école en instaurant une nouvelle carte scolaire établissant la mixité sociale.
- PCF : Rétablir une carte scolaire démocratiquement élaborée, imposée à tous y compris pour l'école privée.

---

<sup>1</sup> Commission de la culture, de l'éducation et de la communication (2012). Mission d'information sur la carte scolaire. <https://www.senat.fr/rap/r11-617/r11-6170.html>

Des propositions des partis, on distingue quatre thèmes dominants :

- La liberté ou la contrainte : soit la proposition d'accorder davantage de liberté de choix donc d'une levée des contraintes de la sectorisation (RN et LREM), soit la proposition d'un retour aux contraintes du respect de la sectorisation (PCF).
- La mixité sociale : LR, LFI, le PS, EELV proposent une action sur la carte scolaire en vue de parvenir à la mixité sociale, facteur supposé garantir l'égalité devant l'école.
- L'enseignement privé : le PS et le PCF proposent d'intégrer les établissements privés dans la sectorisation, ce qui est un facteur favorisant la mixité sociale.
- Le mode d'élaboration de la carte scolaire : LR et le PCF précisent pour l'un l'association des collectivités locales à l'élaboration de la carte scolaire, pour l'autre une élaboration démocratique.

La mise en évidence, par la sociologie de l'école, des stratégies familiales pour échapper à l'établissement de leur secteur, le travail du Sénat cité plus haut, font que les partis politiques souhaitant développer une fibre populaire dans leur programme scolaire ne peuvent plus ignorer l'objectif de la mixité sociale. Cette dernière est dorénavant omniprésente dans les programmes politiques, reste à savoir quelle sera sa concrétisation.

## La laïcité

Tous les partis étudiés font référence à la laïcité. Ils se reconnaissent tous dans cette valeur fondatrice de la République et de son école, qui assure à chaque citoyen la liberté de conscience, celle de croire ou de ne pas croire. Ils l'envisagent également comme un principe juridique qui organise notre société et que la loi doit faire respecter. Ils admettent également la neutralité de l'Etat. Il existe cependant des différences entre l'application que ces partis entendent faire du principe. Il existe également, selon certains observateurs, une tendance dans certains partis à vouloir infléchir la rigueur du principe.

Les débats autour du « port du voile des mères accompagnatrices » ont fait ressurgir des positions différentes des partis à propos de l'application du principe.

Reprenons l'analyse de Vignal (2019) pour présenter la situation :

*« Que dit le droit ? Quel est l'état de la législation en la matière ?*

*Un avis du Conseil d'Etat, saisi alors par le Défenseur des droits et rendu public le 23 décembre 2013, stipule qu'entre l'agent et l'utilisateur, la loi et la jurisprudence n'ont pas identifié de troisième catégorie de collaborateurs ou participants qui serait soumise en tant que telle à l'obligation religieuse. Les mères accompagnatrices ne sont pas considérées comme des agents auxiliaires du service public et ne sont donc pas soumises au principe de neutralité religieuse. Autrement dit, une mère qui porte le voile peut accompagner les enfants d'une classe.*

*Mais la réglementation a évolué dans le temps. Avant l'avis du Conseil d'Etat, le ministre de l'Éducation nationale de Nicolas Sarkozy, Luc Chatel, avait émis en 2012 une circulaire s'opposant au port du voile pour les mères accompagnatrices.*

*Avec Hollande, le port du voile des accompagnatrices est d'abord interdit puis autorisé. Sous François Hollande, la position évolue en deux temps. Avant l'avis du Conseil d'Etat, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Luc Peillon, s'en tient alors au droit. Invité de Public Sénat en décembre 2013, le ministre souligne que « l'état du droit aujourd'hui, et je n'ai*

*pas abrogé la circulaire Chatel, c'est que les parents accompagnateurs – essentiellement les mères en l'occurrence – sont considérés comme des auxiliaires du service public ».*

*Après l'avis du Conseil, il maintient malgré tout la circulaire Chatel. Il précise par communiqué que « les parents d'élèves qui participent à des déplacements ou des activités scolaires doivent faire preuve de neutralité dans l'expression de leurs convictions, notamment religieuses ». Vincent Peillon précise bien que « la circulaire du 27 mars 2012 (...) reste valable ».*

*Changement de doctrine moins d'un an après. En octobre 2014, Najat Vallaud-Belkacem lui succède rue de Grenelle. La ministre, auditionnée par l'Observatoire de la laïcité, fixe ainsi la nouvelle règle : « L'acceptation de leur présence (des mères voilées) aux sorties scolaires doit être la règle et le refus l'exception ».*

*Le « en même temps » du ministre Blanquer*

*Depuis qu'Emmanuel Macron est Président, on en reste, sur le plan du droit, à l'avis du Conseil d'Etat. Mais avec de sérieuses nuances en termes d'orientations, apportées par le ministère de l'Education, Jean-Michel Blanquer. S'il ne veut pas légiférer, il renvoie la responsabilité aux directeurs d'école, à qui il « recommande » d'avoir « le plus possible de situations où il n'y a pas de signe ostentatoire ». C'est ce que le ministre affirmait en mai dernier devant le Sénat, lors de l'examen de son texte sur l'école<sup>1</sup>. »*

Cet épisode fait ressurgir des positions qui sont alors différentes selon les partis.

Pour le RN, des mesures sont proposées qui défendent une application du principe de laïcité dans une version « dure ». Il convient de « renforcer le contrôle des écoles privées ; supprimer les enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO) ; lancer un plan de contrôle des enseignements »<sup>2</sup>. A ces mesures s'en ajoutent d'autres. Le programme pour les présidentielles de 2017 mentionnait qu'il fallait : « Défendre l'identité nationale, les valeurs et les traditions de la civilisation française. Inscire dans la Constitution la défense et la promotion de notre patrimoine historique et culturel [...] Ériger la citoyenneté française en privilège pour tous les Français par l'inscription dans la Constitution de la priorité nationale. [...] Défendre la langue française. [...] Promouvoir l'assimilation républicaine, principe plus exigeant que celui d'intégration ». Sont aussi par ailleurs mentionnés : « l'interdiction des repas de substitution »<sup>3</sup> et « l'obligation faite aux accompagnateurs de se plier aux règles de neutralité religieuse. »<sup>4</sup> Il est envisagé de « promouvoir la laïcité et lutter contre le communautarisme. Inscire dans la Constitution le principe : "La République ne reconnaît aucune communauté " et de « rétablir la laïcité partout, l'étendre à l'ensemble de l'espace public et l'inscrire dans le Code du travail »<sup>5</sup>.

Pour LR, comme pour le RN, la laïcité doit faire l'objet d'une application rigoureuse. La Convention Ecole et jeunes (op.cit.) mentionne les mesures qu'elle propose en ces termes : « suspension des allocations familiales, en cas de comportements nuisibles et répétés des parents ; conditionner la prise de fonction des personnels de l'Éducation nationale à un serment d'adhésion aux valeurs de la République ; rendre obligatoire pour tout le personnel

---

<sup>1</sup> Public sénat : <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/port-du-voile-pour-les-meres-accompagnatrices-l-etat-du-droit-146326>

<sup>2</sup> Proposition de loi. Combattre les idéologies islamistes. 2020. [https://rassemblementnational.fr/wp-content/uploads/2021/01/A4\\_Livret\\_ISLAMISME.pdf](https://rassemblementnational.fr/wp-content/uploads/2021/01/A4_Livret_ISLAMISME.pdf).

<sup>3</sup> Face au séparatisme islamique. Retrouver l'indivisibilité de la République. (op.cit.)

<sup>4</sup> Plan Le Pen pour les banlieues. Pour un retour de la République dans tous les territoires. (op.cit.)

<sup>5</sup> 144 engagements présidentiel. Marine 2017. (op.cit.)

*scolaire une formation sur les enjeux de laïcité et les modalités de son enseignement ; interdire le voile des accompagnants scolaires. »*

Pour les autres partis, le PS, le PCF, LREM, LFI et EELV, les positions semblent plus modérées. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette modération. Tout d'abord, ces partis peinent à établir un consensus en leur sein. Il existe dans tous ces partis, comme dans la société, des sensibilités opposées. Roder (2021) fait le constat selon lequel le rapport à la religion et à la laïcité diffère selon les générations. Si la grande majorité des enseignants sont favorables à la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat et que la conception laïque et républicaine reste majoritaire chez les jeunes et chez les enseignants, une proportion non négligeable d'entre eux serait plus encline à la faire évoluer vers davantage de souplesse : « *On retrouve chez certains jeunes enseignants cette appétence pour la tolérance et la coexistence des religions inspirée du modèle multiculturel anglo-saxon est très en vogue au sein de cette génération en général.* » Une autre raison évoquée par ces partis plus modérés à l'égard de l'application du principe tient au fait que la laïcité est désormais utilisée dans le débat public pour cacher les dysfonctionnements du système éducatif, notamment les difficultés qu'il éprouve à juguler l'échec scolaire et les inégalités face à l'école. Elle serait aussi un paravent à un certain racisme qui ne peut se manifester ouvertement.

Pourtant, ce qui est en jeu réside dans une lutte entre un des principes fondateurs de la République, l'universalisme d'une part, et la reconnaissance du droit à la différence, notamment la reconnaissance des communautés, d'autre part. Les partis semblent tiraillés entre ces deux principes. Les socialistes, par les positions que leurs ministres ont défendues à l'égard des accompagnatrices, montrent que la question n'est pas consensuelle au sein de leur parti. Le parti communiste semble lui-même connaître des voix dissidentes en son sein<sup>1</sup>. Concernant les écologistes, les récentes tensions entre Cap21 et EELV à propos de la clarification du positionnement du Pôle écologiste à l'égard de la laïcité est révélatrice de ce tiraillement. La participation de Jean-Luc Mélenchon à une manifestation contre l'islamophobie a pu également être perçue comme un renoncement au programme de LFI pour les présidentielles de 2017<sup>2</sup>, qui défendait une laïcité sans concession<sup>3</sup>. L'exploitation médiatique qui peut être faite des actes des représentants des partis peut toujours être dénoncée comme contribuant à produire de la confusion, là où plus de clarté serait nécessaire. Il nous semble cependant que la question du choix entre l'universalisme républicain et la reconnaissance des communautés ne nous semble pas tranchée pour la plupart de ces partis. La nécessité de gagner des électeurs potentiels - ou de ne pas en perdre - peut toujours expliquer ces difficultés que les représentants de ces partis ont à se positionner. Elle n'en dispense pas pour autant les partis de clarifier les principes qui sont susceptibles de justifier les mesures qu'ils prendraient s'ils accédaient au pouvoir.

Un autre domaine nécessite également d'être appréhendé du point de vue de ce principe qu'est la laïcité. C'est celui du rapport de l'Etat à l'enseignement privé. La loi Debré du 31 décembre 1959 a contractualisé les rapports entre l'Etat et les établissements privés de manière à garantir la liberté d'enseignement et à mettre un terme à la guerre scolaire opposant public et privé depuis plus d'un siècle. Elle a reconnu aux établissements privés, notamment catholiques,

---

<sup>1</sup>Arambourou, C. (2017). L'Humanité et la laïcité : au PCF aussi, deux lignes s'affrontent ! *UFAL*, <https://www.ufal.org/laicite/lhumanite-et-la-laicite-au-pcf-aussi-deux-lignes-saffrontent/>

<sup>2</sup>C.P. (2019). La (très) nette évolution de Mélenchon sur la question de l'islamophobie, *Le Parisien*, <https://www.leparisien.fr/politique/la-tres-nette-evolution-de-melenchon-sur-la-question-de-l-islamophobie-10-11-2019-8190327.php>

<sup>3</sup>Laïcité. Pour une République vraiment laïque. L'avenir en commun. <https://avenirencommun.fr/livrets-thematiques/le-livret-laicite/> (2017).

qui ont passé contrat avec l'Etat un « caractère propre ». Ceci tout en conduisant l'Etat à financer le salaire des enseignants de ces établissements, dans le même temps qu'il mettait leurs enseignements sous contrôle. La loi a également imposé que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. Au lendemain de sa promulgation, ni les fervents défenseurs de la laïcité, ni les partisans de l'enseignement privé n'en furent réellement satisfaits. Les historiens quant à eux en proposent des analyses divergentes. Pour les uns, La loi Debré contrevient au principe de laïcité (Scot, 2019), pour les autres, elle s'inscrit dans une certaine continuité républicaine, dès lors que personne ne cherche à la contourner (Poucet, 2009, Lelièvre, 2010).

Il est notable que les occasions ont été nombreuses par le passé pour les partis de droite de tenter d'apporter davantage d'aide aux établissements privés<sup>1</sup>. François Fillon en 2017 proposait de « *protéger la liberté des parents de choisir d'inscrire leurs enfants dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé* »<sup>2</sup>. Il convient de noter que la Convention Ecole et jeunes (op.cit.) pour l'élection présidentielle de 2022 ne mentionne pas explicitement l'enseignement privé. Le RN reste aussi très discret sur ce sujet.

Concernant LREM, de nombreux observateurs ont noté que l'abaissement de l'instruction obligatoire dès 3 ans, mise en place dès la rentrée 2019-2020 par Jean-Michel Blanquer, a eu pour principale conséquence l'obligation de financement des classes maternelles des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat par les communes.

Le PS, le PCF et LFI dénoncent tous cette aide de l'Etat à l'enseignement privé. Ils y sont en grande partie hostiles. Cependant, la crainte de réanimer une « guerre scolaire », toujours susceptible de renverser un gouvernement comme ce fut le cas lors de l'échec de la création du SPULEN (Service public unifié et laïque de l'Éducation nationale) sous le ministère d'Alain Savary en 1984 (Lapostolle, 2004), les amènent à modérer les contraintes qu'ils souhaiteraient imposer aux établissements. Comme EELV, ils demandent davantage de contrôle des établissements privés. Une de ces mesures de contrôle consiste notamment à assujettir ces établissements, comme les établissements publics, à la « carte scolaire ».

## Pédagogie et contenus d'enseignement

Tous les partis étudiés ont leur mot à dire sur les méthodes pédagogiques et les contenus d'enseignement dispensés à l'école. Nous avons constaté l'existence de deux grandes tendances, l'une pourrait être qualifiée de conservatrice, l'autre de progressiste. Rappelons une fois encore, qu'il n'y a pas de jugement de valeur dans l'usage que nous faisons de ces deux termes. Les partis clairement ancrés à droite et LREM sont favorables à un certain retour aux méthodes que l'on pourrait qualifier de traditionnelles et rappellent en permanence la nécessité de revenir aux « fondamentaux ». Les critiques à l'égard de la méthode globale pour enseigner la lecture et l'écriture en école primaire, de même que celle qui porte sur une dispersion des savoirs enseignés, en sont un témoignage éloquent. Pour LR, il est nécessaire « *d'enseigner les*

---

<sup>1</sup> En 1993, François Bayrou a cherché à supprimer les obstacles au financement des établissements privés que la loi Falloux de 1850 imposait encore. L'objectif était de favoriser le financement public des investissements d'établissements privés au-delà des 10%. Il a subi un échec. En mars 2008, Xavier Darcos, a accordé un avis favorable préalable à la reconnaissance d'utilité publique d'une « Fondation pour l'école » ayant pour objet de « susciter un renouveau éducatif en France en concourant à la création d'établissements scolaires libres ».

<sup>2</sup> François Fillon (op.cit.)

*fondamentaux avec les méthodes certifiées par le ministre de l'Éducation nationale. Au cours de sa scolarité, en primaire, en mathématiques, un élève peut apprendre une même opération de plusieurs manières différentes, ce qui est une source de confusion. Il en est de même pour l'apprentissage de la lecture. Il paraît donc urgent de certifier les méthodes d'apprentissage des enseignements fondamentaux dans le cadre du cursus de formation des étudiants qui se destinent à l'enseignement* ». Il convient par ailleurs de « *réécrire les programmes d'histoire et de français du collège sous l'autorité d'académiciens* » et de « *concevoir les programmes d'Histoire avec pour finalité la narration d'un récit national et la transmission d'un héritage commun* »<sup>1</sup>. Les arguments défendus par le RN sont assez proches de ces propositions. En 2013, Marine Le Pen s'exprimait, à propos de pédagogie, en ces termes : « *Je ne reviendrai pas sur la situation de l'école en France, après un quasi demi-siècle de démantèlement continu sous l'emprise d'une idéologie pédagogue mortifère qui veut faire de l'Ecole un lieu de vie ludique et festif dont l'élève serait le centre* »<sup>2</sup>. En 2017, il était question « *d'assurer la transmission des connaissances par le renforcement des apprentissages fondamentaux (français, histoire, calcul)* »<sup>3</sup>. » La position de LREM, exprimée par la voix et l'action de Jean-Michel Blanquer, montre une certaine volonté de revenir à des pédagogies traditionnelles et également à un recentrage sur les savoirs fondamentaux. Elle est cependant soutenue et légitimée par des références nombreuses à des travaux de nature scientifique, notamment par les connaissances produites dans le domaine des neurosciences.

Pour le PS et le PCF, la promotion des méthodes pédagogiques actives, sans être toujours explicitement évoquée, est bien présente. La référence aux méthodes promues par le grand mouvement de l'Éducation nouvelle, auxquelles il était fait référence dans le plan Langevin Wallon, n'a cessé d'influencer les réformes impulsées par les ministres de l'éducation socialistes, elle inspire aussi les projets du PC. Une attention est, dans cette perspective, portée à la mise en place des conditions de travail agréables. Pour le PS, il convient de « *diversifier les démarches pédagogiques pour intéresser tous les élèves* » et proposer des contenus d'enseignement qui font sens pour les élèves. Pour le PC, l'ambition est davantage exprimée en termes d'objectifs à atteindre qu'en termes de méthodes et contenus : « *Tout ce qui est nécessaire à la réussite scolaire doit être enseigné à l'école, c'est à l'école de traiter la difficulté scolaire* »<sup>4</sup>.

Pour LFI, il faut mettre en place « *une école où il fait bon apprendre, valoriser la progression des élèves et interdisant tout classement ; replacer les disciplines (français, mathématiques, sciences, histoire et géographie...) au cœur des apprentissages en rétablissant les heures disciplinaires...* ». De ce point de vue, il convient de noter que les « enseignements transversaux » mis en place par les ministres socialistes pour tenter de redonner du sens aux disciplines scolaires, ne sont pas en odeur de sainteté pour les membres de LFI. Le parti, par ailleurs, reste plus discret quant à la promotion des méthodes actives.

EELV nous semble se distinguer par rapport aux autres partis par sa volonté de se montrer en phase avec les questions environnementales mais également sociétales. Cette différence apparaît précisément dans les orientations que le parti propose pour la pédagogie et les contenus d'enseignement. Nous restituons in extenso les éléments de son projet qui peuvent confirmer cette singularité : « *Cuisiner, bricoler, jardiner, sont des savoirs indispensables, et*

---

<sup>1</sup> Convention Ecole et jeunes (op.cit.)

<sup>2</sup> Collectif Racine. Les enseignants patriotes. Discours de clôture de Marine Le Pen, 12 octobre 2013.

<sup>3</sup> 144 engagements présidentiel. Marine 2017. (op.cit.)

<sup>4</sup> Le projet du PCF pour l'éducation : Une politique nationale pour l'école de l'égalité ! le 15 novembre 2016. Réseau-ecole.pcf.fr/93750

*l'enseignement concret est aussi un enjeu pour la réduction des inégalités sociales, notamment au collège. Nous développerons dans tous les établissements scolaires des modules d'enseignement pratiques à raison de deux demi-journées par semaine. Nous soutiendrons massivement les projets pédagogiques ancrés dans le territoire proche, à la découverte du patrimoine naturel, historique, culturel, agricole, artisanal, industriel. Chaque élève devra pouvoir bénéficier d'au moins un projet par période scolaire construit autour de la rencontre de lieux ou d'acteurs de proximité à l'extérieur de l'établissement scolaire. Pour une éducation à la santé, à la sexualité et à l'égalité de genre Nous renforcerons une éducation à la santé dès le plus jeune âge, tenant compte de l'alimentation, de l'activité physique régulière, mais également une prévention contre toutes les addictions et conduites addictives (drogues, réseaux sociaux, jeu, etc.) [...]*

*Une éducation à la sexualité sera renforcée en milieu scolaire à chaque cycle, avec une approche biologique mais aussi psychologique et sociale (stéréotypes de genre, orientation sexuelle, estime de soi). Tous ces éléments résident dans un apprentissage fondé sur des partenariats pérennes entre équipes éducatives, parents, professionnel.les de santé et acteurs associatifs [...]*

*Trop de jeunes LGBTQI+ rencontrent encore des difficultés et des violences lors de leur passage dans le système scolaire. Nous rendrons obligatoire la formation initiale et continue par des professionnel.les sur les questions de LGBTI+, de l'ensemble des personnels socio-éducatifs travaillant avec des jeunes [...].*

*Pour une école au rythme de chacun Tous les enfants sont différents, et apprennent à leur rythme. Nous expérimenterons pour l'école primaire un enseignement réellement par cycle : des enfants et des enseignant.es (au moins deux) partageant leur quotidien pendant deux à quatre ans, ce qui permettra de travailler réellement par compétence et au rythme de chacun. »<sup>1</sup>*

Il convient de noter au passage que l'emploi systématique de l'écriture inclusive dans le projet témoigne d'une prise en compte des revendications actuelles qui se rangent dans des préoccupations d'ordre sociétal.

## Le management des établissements

Le management des établissements scolaires donne aussi à voir un certain nombre de singularités des partis. Il en révèle très explicitement les idéologies. Deux dimensions de ce management ont retenu notre attention : les modalités de contrôle et d'évaluation des établissements, de même que le rôle accordé aux chefs d'établissement.

Il est notable de remarquer que la nécessité d'évaluer les établissements est devenue l'affaire de tous les partis, particulièrement des partis de gouvernement. Les partis qui n'ont jamais accédé au pouvoir restent moins diserts à ce sujet, cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne sont pas sensibles à cette question, mais les sources auxquelles nous avons eu accès ne nous permettent pas de proposer des éléments suffisamment fiables pour décrire et analyser les modalités d'évaluation et de contrôle qu'ils envisagent de mettre en place. Concernant les partis de gouvernement, les sources consultées permettent d'affirmer qu'il existe des différences relativement notables entre LR, le PS et LREM.

L'évaluation proposée par LR s'inscrit particulièrement dans les perspectives de la doctrine néolibérale. Rappelons que nous retenons de cette doctrine le fait que l'Etat ne se met pas retraits dans le pilotage des établissements scolaires, mais qu'au contraire, il intervient pour remettre en fonction une régulation par le marché quand celui-ci ne joue plus son rôle de régulateur. Pour LR, la référence au modèle en vigueur au Royaume-Uni, notamment le recours

---

<sup>1</sup> Projet EELV (op.cit.)

à une agence indépendante d'évaluation comme l'OSFTED qui évalue et rend publiques les performances des établissements pour que les familles libres de choisir leur établissement puissent faire leur choix, est donnée en exemple<sup>1</sup>. Il s'agit d'un procédé emblématique des régulations mises en œuvre par les Etats qui ont adopté la doctrine néolibérale pour instaurer une logique de marché susceptible d'améliorer le fonctionnement des organismes et institutions dont ils ont la charge. Si le programme de François Fillon ne faisait plus référence explicitement à ce mécanisme, il n'en était cependant pas exclu puisque son programme souhaitait « *donner des outils d'autoévaluation et évaluer régulièrement les établissements* ». La convention école et Jeunes quant à elle, pour les élections de 2022, est plus discrète quant à l'usage de ces modalités d'évaluation.

Pour LREM, les évaluations quantitatives, les comparaisons internationales sont aussi des modalités de régulation qui doivent permettre d'améliorer le fonctionnement du système éducatif. Des modalités d'évaluation et de régulation novatrices sont cependant envisagées. Il conviendra de « *transformer le concept d'inspection pour aller vers un travail d'audit de l'établissement mené par un groupe d'inspecteurs pédagogiques et d'administratifs formulant des recommandations sur les moyens à déployer afin d'atteindre les résultats définis et aidant l'équipe à les mettre en œuvre dans la durée* »<sup>2</sup>.

Le PS, quant à lui, n'a pas renié ces évaluations. La mise en place du CNESCO par Vincent Peillon témoignait également de ce souci d'évaluer le système éducatif. Mais quelques différences significatives apparaissent entre les fonctions assignées aux évaluations que ce conseil doit conduire et celles qui le sont aux évaluations proposées par LR et LREM. Le CNESCO a en charge l'évaluation des expérimentations et certaines actions des établissements scolaires, mais ces évaluations sont construites avec une logique « *d'évaluation pluraliste* » qui permet « *aux acteurs évalués de participer au processus d'évaluation* »<sup>3</sup>. L'évaluation n'est pas entièrement externe et prend en compte la parole des acteurs évalués. C'est une singularité notable en termes de management des établissements scolaires, puisque la fonction de ces évaluations est aussi « *formatrice* ». Elle est également plus démocratique en ce qu'elle permet aux acteurs de participer à l'élaboration des critères « *qui valent d'être retenus* » pour mener à bien l'évaluation (Lapostolle, 2019). Qui plus est l'évaluation ne porte pas sur les établissements, elle porte sur « *l'organisation et les résultats du système scolaire* ». Les éventuelles responsabilités quant aux dysfonctionnements ou encore quant aux résultats des élèves ne sont dès lors plus renvoyées aux seuls acteurs opérationnels.

Ce constat nous conduit à évoquer le rôle des chefs d'établissement et les responsabilités qui leur sont attribuées dans les projets des différents partis. Pour LR, ces responsabilités sont majeures. Il convient de « *donner davantage d'autonomie aux chefs d'établissement. Ces derniers doivent avoir la possibilité de décider de l'organisation des équipes éducatives et de la gestion quotidienne qu'ils souhaitent mettre en place dans leur établissement, mais aussi des stratégies et projets de terrain qu'ils développeront, en fonction des spécificités de leur établissement* »<sup>4</sup>.

Jean-Michel Blanquer rappelle lui aussi le rôle important du chef d'établissement, mais il lui adjoint toujours des termes tels que « *approche collective* » ou « *équipe rapprochée* ».

Le PS, le PC et LFI font, quant à eux, moins référence à ce chef d'établissement. Probablement sont-ils plus attachés aux responsabilités et initiatives partagées et négociées entre celui-ci et les membres de la communauté éducative. EELV, quant à lui, n'évoque pas la fonction de direction, et fait de multiples références à des coopérations entre l'école et ses

---

<sup>1</sup> Convention pour la France d'après (2006).

<sup>2</sup> Blanquer (2016)

<sup>3</sup> Peillon (2014) Lettre de mission au CNESCO. 24 janvier 2014.

<sup>4</sup> Convention Ecole et jeunes (*op.cit.*)

partenaires qu'il conçoit comme « naturels », notamment les mouvements d'éducation populaire qui relèvent du secteur associatif. Or l'administration et le pilotage de cette éducation populaire renvoient à des modalités de gestion moins hiérarchisées, plus participatives, fondées sur la coopération et les débats entre ses membres. Probablement, les modalités de fonctionnement des mouvements d'éducation populaire que semble valoriser EELV constituent-elle un modèle dont l'Éducation nationale devrait s'inspirer.

## L'apprentissage

L'apprentissage des métiers pratiquement totalement assuré par les entreprises au XIX<sup>ème</sup> siècle intègre progressivement les structures de formation de type scolaire au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Cette intégration voit s'opposer les partisans d'une formation de la population ouvrière sur le lieu de travail, aux défenseurs d'une intégration de cette formation dans l'école pour y former un producteur citoyen. Les extraits des deux interventions suivantes (Brucy, 2013) donnent le ton du débat qui perdure du début du vingtième siècle à ce jour. Hyppolite Fontaine directeur de l'école Estienne déclare en 1910 « *Si bon que soit et que puisse devenir l'apprentissage à l'atelier réglementé, modifié et amendé, [...] il ne prévaudra jamais contre l'apprentissage raisonné, méthodique et complet qui est fait à l'école professionnelle et qui, par la force des choses et des conditions nouvelles de l'industrie, sera vraisemblablement le seul véritable enseignement du métier dans l'avenir* ». Willemin, président de la Fédération patronale du Bâtiment et des Travaux publics rétorque : « *N'est-ce pas en maçonner qu'on apprend à maçonner ? Voyez-vous un maçon faire son apprentissage dans une école professionnelle ? Non, n'est-ce pas. L'apprentissage doit se faire à l'atelier.* »

Notre analyse des politiques sur l'apprentissage ne peut négliger le début des années 1970 avec l'adoption le 16 juillet 1971 des lois sur la formation continue dans le cadre de l'éducation permanente<sup>1</sup>, et la loi relative à l'apprentissage<sup>2</sup> destinée à valoriser cette filière de formation. Le vote de la loi de 1971 intervient dans le contexte de la gestion des effets de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans adoptée en 1959, prolongation obligatoire pour les enfants étant en âge d'être scolarisés en classe de cours préparatoire soit ayant 6 ans en 1959. Elle est ainsi définitivement applicable lorsque ces derniers auront 14 ans (âge de la scolarité obligatoire antérieure) soit en 1967. Les dérogations à l'obligation scolaire seront prorogées jusqu'en 1972. Cette période se caractérise par l'accueil d'adolescents qui se sentent contraints, par rapport à leurs aînés, « d'aller à l'école ». Il faut alors trouver des solutions d'accueil pour ces publics en refus scolaire, mais aussi en difficulté scolaire, et l'on se tourne vers l'enseignement professionnel court (CAP) en Collège d'enseignement technique (CET) et vers l'apprentissage pour les absorber, ce qui contribue à dévaloriser ces deux filières de formation dorénavant qualifiées de relégation. Dans les collèges sont créées des Classes Préparatoires à l'Apprentissage (CPA) au début des années 1970 pour les élèves en difficulté et que l'on destine à l'apprentissage. Les CPA résistent au collège unique et à l'homogénéisation des formations du collège, elles constituent « *un pont entre le collège et l'apprentissage* » (Tanguy, 2013).

Lucie Tanguy (ibid.) précise : « *C'est dans ce contexte que la loi de 1971, loi qui institue la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, se propose de promouvoir l'apprentissage au rang d'une véritable voie de l'enseignement technique.* » À

---

<sup>1</sup> Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000687666/>

<sup>2</sup> Loi n°71-576 du 16 juillet 1971 relative à l'apprentissage :

JORF du 17 juillet 1971 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000322078>

cette loi, dont on n'a retenu que le titre « la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente », sont pourtant associées trois autres lois : une sur l'« orientation vers l'enseignement technique et professionnel » qui porte sur l'articulation entre le collège et les lycées professionnels, une autre relative au financement des premières formes de formation professionnelle et celle concernant l'apprentissage. *« Paradoxalement, en même temps qu'elle proclame l'apprentissage comme voie de l'enseignement technique, cette loi reconnaît l'apprenti comme un jeune travailleur d'un type particulier. Elle institue une nouvelle forme juridique, le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et définit le contrat d'apprentissage stipulant le nombre d'heures de formation obligatoire, le montant d'une rémunération non moins obligatoire (fonction du SMIG) et régleme le temps de présence des apprentis dans l'entreprise. »* (Tanguy, *ibid.*) Les fondements législatifs de l'apprentissage sont posés et demeurent en place à ce jour. Par la suite, on observe une relative continuité entre les gouvernements de droite et de gauche qui ne reviennent pas sur cette loi fondamentale mais au contraire la complètent. Les mesures prises visent alors la promotion de l'apprentissage, d'autant que le chômage des jeunes devient pour tous les gouvernements depuis le début des années 1980 un problème politique aigu. L'apprentissage, outre sa fonction de voie de formation par défaut de l'enseignement ordinaire acquiert ainsi en outre une fonction de lutte contre le chômage. S'adressant à deux publics dévalorisés, très majoritairement parce qu'en difficulté sur le plan scolaire et/ou en difficulté sur le plan de l'emploi, l'apprentissage s'en trouve dévalorisant lorsqu'il est proposé comme voie d'orientation. Comme l'enseignement professionnel en établissement scolaire, l'apprentissage est exclu des représentations relatives aux voies d'excellence scolaire.

Rappelons les principales dispositions de la loi<sup>1</sup> :

- *« Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire dans les conditions prévues par la présente loi, à assurer une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie dans l'entreprise et pour partie dans un centre de formation d'apprentis, à un jeune travailleur qui s'oblige, en retour, à travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat. »*
- *« Nul ne peut être engagé en qualité d'apprenti s'il n'est âgé de seize ans au moins et de vingt ans au plus au début de l'apprentissage. Toutefois, les jeunes âgés d'au moins quinze ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. »*
- *« Dans les conditions fixées par le décret prévu à l'article 39, une partie du salaire versée aux apprentis... Est admise sans limitation en exonération de la taxe d'apprentissage lorsque leurs employeurs sont redevables de cette taxe... Ou fait l'objet d'un concours financier prélevé sur les fonds collectés au titre de ladite taxe lorsque leurs employeurs ne sont pas en mesure d'imputer en tout ou partie cette part de salaire sur la taxe dont ils sont éventuellement redevables.*
- La partie du salaire versée aux apprentis *« n'est pas soumise aux charges sociales, fiscales et parafiscales ».*

Parmi les mesures qui succèdent à la loi de 1971 soulignons l'importance de la réforme Séguin de 1987 qui renforce la légitimité de l'apprentissage en entreprise en lui ouvrant l'accès à l'ensemble des diplômes techniques et professionnels. L'apprentissage permettait seulement la délivrance de CAP ; ouverture que la loi de 1971 envisageait d'ailleurs déjà (Moreau, 2008). *« L'apprentissage en entreprise connaît alors un essor quantitatif jusqu'alors inégalé, au point de former, en 2000, près d'un tiers des jeunes préparant un diplôme professionnel (CAP ou baccalauréat professionnel) »* (Tanguy, 2013). Afin de mettre en évidence le chemin parcouru

---

<sup>1</sup> Loi du 16 juillet 1971 relative à l'apprentissage : <https://www.education.gouv.fr/l-apprentissage-1679>

depuis 1971 et 1987 nous proposons de faire un saut jusqu'en 2018 pour mettre en évidence quelques mesures prises par le gouvernement soutenu par LREM, au pouvoir depuis 2017, avec l'adoption de la Loi pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018. Le titre de la loi inscrit d'emblée son ancrage dans le libéralisme, elle comprend deux chapitres importants, le compte personnel de formation (individualisation du financement) pour les salariés en vue de leur formation continue, elle vise aussi à promouvoir l'apprentissage notamment en vue de réduire le chômage des jeunes. Les contrats d'apprentissage peuvent dorénavant être signés entre 15 et 29 ans, la classe de troisième « prépa-métiers » constitue le pont entre le collège et l'apprentissage avec pour objectif de ne pas déroger à l'acquisition du socle commun de connaissances relevant de la scolarité obligatoire :

- « *Par dérogation à l'article L. 6222-12, toute personne âgée de seize à vingt-neuf ans révolus, ou ayant au moins quinze ans et justifiant avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire, peut, à sa demande, si elle n'a pas été engagée par un employeur, débiter un cycle de formation en apprentissage dans la limite d'une durée de trois mois.* »

- « *Au cours de la dernière année de scolarité au collège, les élèves volontaires peuvent suivre une classe intitulée " troisième « prépa-métiers ».*

Cette classe vise à préparer l'orientation des élèves, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage, et leur permet de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mentionné à l'article L. 122-1-1. Elle permet de renforcer la découverte des métiers, notamment par des périodes d'immersion en milieu professionnel, et prépare à l'apprentissage, notamment par des périodes d'immersion dans des centres de formation d'apprentis, des sections d'apprentissage ou des unités de formation par apprentissage.

La loi délègue la régulation de l'apprentissage assurée par l'Etat à un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle : France compétences. Cet établissement public « *a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage* »<sup>1</sup>. Le site de France compétences résume les attendus de la loi : « *renforcer l'attractivité de cette voie de formation comme une voie de passion, d'excellence et d'avenir, pour les jeunes, leurs familles et les entreprises. Il est favorisé par la libéralisation du marché à l'ensemble des organismes de formation qui souhaitent dispenser des actions de formation par apprentissage... Il est revalorisé avec une augmentation des salaires des apprentis... et la création d'une aide unique pour les entreprises de moins de 250 salariés... Il est élargi car l'apprentissage est désormais ouvert jusqu'à l'âge de 29 ans révolus, avec la possibilité d'entrer en formation tout au long de l'année et avec une durée de formation adaptée au niveau de l'apprenti.* » La terminologie utilisée par le site de France compétences ne nécessite pas de commentaires pour montrer comment le libéralisme marque l'apprentissage de son empreinte.

Les extraits de texte du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) sur le sujet et à propos des mesures prises par le gouvernement soutenu par LREM montrent le statut d'entreprise formatrice défendu par l'organisation : « *Convaincus que l'apprentissage et l'alternance n'ont pas la place qu'ils méritent dans notre système de formation, le Medef et ses partenaires s'engagent pour casser les préjugés et redonner leurs lettres de noblesse à ces voies d'excellence* »<sup>2</sup> ; « *L'apprentissage est encore trop souvent victime d'une image négative et dégradée. La richesse et la diversité de ces filières d'excellence sont encore trop méconnues,*

---

<sup>1</sup> France Compétences.fr

<sup>2</sup> <https://www.medef.com/fr/communiquede-presse/article/apprentissage-et-alternance-tous-mobilises-pour-redonner-leurs-lettres-de-noblesse-a-ces-voies-dexcellence>

*alors qu'elles offrent de nombreuses opportunités professionnelles. Les réformes en cours sont des signaux positifs qui visent à développer l'apprentissage et à le mettre au cœur d'une dynamique vertueuse pour les entreprises et les jeunes qui en bénéficieront. C'est dans ce contexte que les entreprises souhaitent prendre toutes leurs responsabilités et lancer une dynamique<sup>1</sup>. »*

Face aux mesures de la loi de 2018 et à la position du MEDEF quelles sont les propositions de partis politiques pour 2022 ? Les projets des différents partis politiques reposent sur l'opposition entre respect de la scolarité obligatoire et incompétence du collègue pour la réaliser d'une part, et comme en 1910, entre les vertus de l'entreprise formatrice et la compétence exclusive de formation à reconnaître aux établissements sous statut scolaire ou universitaire publics d'autre part.

Les promoteurs de la voie de formation par apprentissage, le Rassemblement national et les Républicains, défendent des arguments similaires. Le Rassemblement national est opposé au « collègue unique », avec son lot de pédagogues qui ne font plus autorité, renonçant aux apprentissages fondamentaux avec leurs méthodes innovantes. Ce collègue « unique » serait le résultat de « *lubies réformatrices* »<sup>2</sup> qui ont conduit à ce désordre. Sa fin permettrait alors de développer l'apprentissage. Les Républicains souhaitent développer l'apprentissage et l'alternance « *en mettant fin au collègue unique et en permettant l'apprentissage dès 14 ans comme en Allemagne ; en instaurant un dispositif "zéro charge patronale" pour tout recrutement d'un apprenti, avec une exonération de charges pérennes ; en redonnant aux régions le rôle de chef de file dans le pilotage de l'apprentissage ; en renforçant l'alternance dans le cadre du cursus universitaire.* »<sup>3</sup>

Parmi les promoteurs de l'apprentissage il faut aussi rappeler la singularité d'EELV sur le sujet : « *Afin d'accompagner la transition écologique et de reconquérir notre souveraineté alimentaire, il faut refonder et valoriser pleinement les filières agricoles et professionnelles, et soutenir l'apprentissage...* »<sup>4</sup>.

Le parti socialiste bien que fervent défenseur du collègue unique, place cependant ses propositions résolument dans le cadre européen. Constatant que l'apprentissage existe et fonctionne dans d'autres pays de l'UE, il envisage les mesures suivantes : « *Nous mettrons en place un Erasmus pour tous qui permettra à chaque jeune européen de 16 à 25 ans de bénéficier d'une bourse à la mobilité allant jusqu'à 5 000 euros pour mener un projet éducatif, professionnel ou associatif dans un autre pays européen que le sien. Ce dispositif donnera la priorité aux jeunes engagés dans la formation professionnelle et dans l'apprentissage, ainsi qu'aux territoires les plus isolés et défavorisés en Europe. Nous créerons un contrat d'apprentissage européen, valable dans les entreprises de tous les pays d'Europe, visant à renforcer les compétences des étudiants, chômeurs, apprentis et des réfugiés, afin de mieux les intégrer dans le marché du travail européen* »<sup>5</sup>.

Face à ces positions le PCF propose de « *supprimer l'apprentissage avant la fin de la scolarité obligatoire* ». La publication *Carnets rouges* de mai 2019 consacre un numéro au thème du libéralisme : « *Quand le libéralisme se saisit de l'école* »<sup>6</sup>. Dans ce numéro, le résumé d'un article consacré à l'ouvrage « *Le salut par l'alternance* » (Hambye, Siroux, 2018), en harmonie avec l'analyse du PCF, montre que l'école fut d'abord un « *appareil idéologique d'Etat dont l'objectif était de discipliner les ouvriers* ». Puis, la question de l'apprentissage est

---

<sup>1</sup> <https://www.medef.com/fr/dossiers/lapprentissage-mon-plan-a>.

<sup>2</sup> Marine le Pen (*op.cit.*)

<sup>3</sup> Convention école et Jeunes (*op.cit.*)

<sup>4</sup> Projet EELV (*op.cit.*)

<sup>5</sup> [https://www.parti-socialiste.fr/grandir\\_dans\\_la\\_rpublique](https://www.parti-socialiste.fr/grandir_dans_la_rpublique)

<sup>6</sup> <https://carnetsrouges.fr/le-salut-par-lalternance/>

analysée dans les termes suivants : *« Ce n'est qu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale, que naît une formation professionnelle supérieure dont le but était de former une certaine élite ouvrière. La voie professionnelle apparaît alors comme une voie de promotion sociale. C'est également à cette époque que l'école secondaire s'ouvre largement aux ouvriers. De ce fait, la voie professionnelle devient progressivement la voie de relégation sociale que l'on connaît aujourd'hui. Et les auteurs de souligner les contradictions de l'école. Les capitalistes souhaiteraient que soient formés des individus qualifiés sans leur donner les moyens de comprendre – et donc de critiquer et de repenser – le monde qui les entoure. Ils attendraient que l'école forme de futurs travailleurs directement employables et spécialisés mais aussi polyvalents et adaptables. De même, ils demandent à l'école de transmettre des savoirs utiles et pratiques, applicables dans le cadre professionnel, mais la voie professionnelle scolaire est plus dévalorisée que jamais. »*

LFI constate que si *« l'élévation continue du niveau de qualification des travailleurs est essentielle, l'apprentissage n'offre une réponse que très partielle à cette exigence, sans oublier que ce statut rime souvent avec précarité pour les jeunes. Les filières d'enseignement professionnel publiques sont détruites. Elles sont pourtant une voie d'excellence dans laquelle la moitié de la jeunesse du pays étudie »*<sup>1</sup>. Il s'agit donc d'*« appuyer l'enseignement professionnel public »* en arrêtant *« les fermetures de classes et de lycées professionnels »* et en augmentant *« le nombre d'établissements »*. Rappelons que LFI propose en outre de financer l'enseignement professionnel public par le passage de 23 % à 50 % du barème de la taxe d'apprentissage destiné au financement des formations technologiques et professionnelles sous statut scolaire ; et la suppression des aides à l'apprentissage de manière à développer la formation professionnelle sous statut scolaire.

Les positions semblent irréconciliables entre les promoteurs de l'apprentissage et les défenseurs des formations en établissement scolaire. On note une opposition assez irréductible sur les points suivants :

- Entre le retour à l'apprentissage à 14 ans et le refus de la déscolarisation. Celle-ci dérogerait au respect de l'obligation scolaire en établissement scolaire et conduirait au creusement des inégalités entre jeunes tout en ne permettant pas la formation des futurs citoyens que seul un lieu unique de scolarisation est en mesure d'assurer.
- Entre les vertus de l'entreprise formatrice et celles des établissements scolaires.
- Entre les modes de financement de la formation professionnelle et ceux de l'apprentissage.

Pour l'heure, la libéralisation de la formation professionnelle domine largement le paysage éducatif, un retour strict aux conditions de la scolarité obligatoire avec financements publics exclusivement réservés aux établissements publics supposerait sans doute une inversion de tendance qui s'apparenterait à une révolution.

---

<sup>1</sup> L'avenir en commun (*op.cit.*)

## Conclusion

Notre travail a consisté à extraire des programmes des partis politiques pour les élections, notamment les présidentielle et législative de 2017 et 2022, ce qu'ils attendent - et entendent faire - de l'école. Les projets que ces partis portent pour l'école, s'ils ne sont pas toujours très médiatisés ni entièrement rédigés, nous ont paru devoir faire l'objet d'un travail de recherche et d'une publication. Cela pour plusieurs raisons.

La première était de montrer que l'école était un lieu dans lequel s'affrontaient des options politiques et des idéologies différentes. Elle n'est pas simplement une institution dont les problèmes à régler sont de nature essentiellement technique, limités par des normes supranationales qui imposeraient un sens auquel il n'est pas possible de déroger. Il ne suffit pas de lui appliquer une bonne gestion pour en faire un instrument performant. Les réformes dont elle fait l'objet ne s'imposent pas non plus comme étant naturellement nécessaires. Lui restituer sa dimension politique, en rappelant les fins et objectifs qui lui étaient potentiellement assignés, en montrant qu'elle pouvait faire l'objet de débats, était une des premières ambitions de ce livre. Ainsi, l'école n'échappe-t-elle pas aux analyses de la sociologie politique qui visent à mettre en évidence la genèse des décisions dynamisée par les stratégies d'acteurs. L'école n'échappe pas aux contradictions et luttes du corps social.

La deuxième raison qui nous a conduit à cette étude était d'informer un public relativement large, que celui-ci soit intéressé par les questions d'éducation et/ou par les questions politiques ou encore qu'il soit un citoyen soucieux du devenir de cette institution qui est au cœur de la République. Si l'on accepte l'idée que l'activité humaine pose à l'environnement des problèmes sans précédent, où la cohésion sociale semble menacée, où les inégalités progressent, où la relance de la vie économique apparaît comme une urgence, où certaines souffrances au travail s'expriment avec toujours plus d'acuité, il semblait important de rappeler que l'école est une des grandes institutions sur et avec laquelle il était possible d'intervenir pour agir sur le cours des événements. Les partis ne s'y trompent pas. Ceux que nous avons étudiés proposent tous des projets fournis, ambitieux, tout au moins de leur point de vue, pour transformer l'école afin de mieux répondre aux grands défis actuels.

La troisième raison qui nous a conduit à cette étude tenait au fait que nous souhaitions interroger les tendances actuelles à la convergence des politiques publiques, en l'occurrence éducatives, vers un grand modèle unique. Il nous a alors paru que si une montée en puissance de l'idéologie néolibérale, imposée par des organismes supranationaux et des normes internationales toujours plus pressantes, uniformisait les ambitions à l'égard de l'école, réduisait les marges de manœuvre pour agir sur elle, il restait cependant des options ou des choix possibles qui n'étaient pas mineurs. Le diable se cache dans les détails. L'analyse thématique que nous avons proposée tend à montrer que le traitement que chacun des partis réserve à la carte scolaire, à la laïcité, au management des établissements, à la pédagogie, aux contenus d'enseignement et à l'apprentissage, révèle bien des manières différentes d'envisager ce que pourrait être une bonne école et au-delà d'elle, ce que pourrait être un avenir désirable tant pour la planète et la société que pour les individus qui la composent.

Au-delà de ces raisons qui nous ont conduit à réaliser ce travail, il semble utile de revenir au cadre théorique sur lequel nous avons proposé de prendre appui pour analyser les partis politiques et leurs politiques d'éducation. Notre analyse a été sous-tendue par la notion de « champ du pouvoir » que nous pourrions résumer en rappelant cette définition : « *Le concept de "champ du pouvoir" a une importance particulière dans la théorie de l'espace social qu'a proposée Pierre Bourdieu. Il ne désigne pas seulement les régions de l'espace social où le*

*capital se concentre le plus fortement, il est aussi un espace où s'affrontent des agents occupant des positions dominantes dans des champs et engagés simultanément dans des luttes internes à leur champ et dans des luttes entre les différents champs. L'analyse du champ du pouvoir implique de ce fait un double travail de construction : il faut objectiver à la fois les relations et les oppositions entre les espèces de capital les plus importantes dans l'espace social, et les relations et les oppositions entre ces espèces de capital à l'intérieur du champ du pouvoir. »* (Johs. Hjellbrekke, Olav Korsnes, 2013 p. 86 à 105). Dans la citation qui précède il semble utile de préciser ce que l'on entend par capital. Il s'agit du capital économique, culturel et symbolique (titres, décorations) possédé par un individu. En ce sens, si le champ du pouvoir est effectivement un espace social à forte distinction économique, culturelle et symbolique, il est aussi et surtout un espace en mouvement où se développent des stratégies de conquête du pouvoir, un espace de luttes pour accaparer les bénéfices de ces capitaux politiques.

Le champ politique paraît comme un lieu structuré par la lutte que se livrent les partis politiques en vue de la prise de pouvoir. Mais il comprend en son sein ce que l'on propose d'appeler des sous-champs représentés chacun par un parti. Autrement dit, chaque parti est structuré par la lutte que se livrent ses dirigeants pour en prendre le pouvoir. Ces deux éléments, le champ politique global et ses sous-champs, connaissent des structurations évolutives que l'on peut approcher selon des méthodes historiques sur le long terme, ou en empruntant davantage une approche sociologique sur le court terme. Nous avons ainsi rappelé par exemple l'évolution du parti socialiste depuis 1905 en insistant plutôt sur l'opposition entre les grands courants politiques qui traversèrent son histoire, mais aussi, à tel point de son parcours, sur la lutte de pouvoir qui conduisit au combat fratricide entre Martine Aubry et Ségolène Royal lors du congrès de Reims. L'histoire du parti communiste a montré par le passé les mêmes tensions entre courants staliniens et non staliniens, et plus récemment entre les acteurs favorables à un rapprochement avec LFI et ceux qui s'y opposaient. La « dédramatisation » du FN devenu RN en vue d'un éventuel rapprochement avec des partis de droite a provoqué sa scission.

Les continuités soulignées entre gouvernements de droite et de gauche ne nous semblent pas présenter de contradiction majeure avec ce qui précède. Il y a, quoiqu'un gouvernement ait réalisé, lutte pour la prise de pouvoir lorsque son mandat arrive à expiration, et la question posée au parti au pouvoir comme aux partis d'opposition est celle des alliances à réaliser, mais aussi celle de savoir qui va représenter le parti et prendre la tête des campagnes électorales à venir. L'exemple des primaires organisées par les partis, ou la sollicitation du vote des militants pour d'autres partis, montre les luttes internes qui structurent ces partis. Les campagnes électorales, quant à elles, illustrent la structuration du champ politique par les partis en compétition. En ce sens, l'étude des programmes relatifs au système d'éducation et de formation pour 2022 a montré des points d'opposition entre les conceptions privé/public, liberté individuelle/réglementation pour tous, formation professionnelle publique/apprentissage, émancipation individuelle/émancipation collective... Les partis politiques, par leurs programmes électoraux, expriment leurs préférences parmi ces points. Leurs choix structurent l'espace politique, ils en font un champ politique. Les propositions sur l'école ont structuré le champ politique scolaire par les luttes qu'elles ont engendrées.

Nous espérons avoir éclairci l'espace social des projets politiques pour l'éducation 2022 susceptibles d'être défendus par les partis politiques que nous avons retenus, et ce faisant, avoir apporté quelques éléments très modestement susceptibles de montrer que les conceptions et actions relatives au système d'éducation et de formation constituent bien un champ politique et qu'au sein de ce champ les partis sont eux-mêmes structurés en un champ de luttes. Quelle sera la place donnée à l'école dans ces luttes, et s'il y a lutte pour définir l'école, quelle sera la tonalité des analyses qui en seront réalisées ? Il y a là une réelle incertitude car « *le retrait de l'Etat d'un certain nombre de secteurs et de quartiers se traduit par l'accroissement des souffrances sociales des agents les plus démunis économiquement et culturellement (avec le*

développement de la « *misère de condition* ») et, simultanément, de celles subies par les agents de la « *petite noblesse d'État* »<sup>1</sup> : enseignants, travailleurs sociaux, professions intermédiaires de la santé, petits fonctionnaires (la « *misère de position* »). Ceux-ci sont confrontés, avec des moyens et un prestige social sans cesse réduits, aux conséquences de plus en plus anoniques d'un mode de développement qui trouve sa source dans la restructuration du champ économique et dans les inflexions du champ politique, mais qui bénéficie aussi de la connivence des forces dominantes du monde médiatique, voire du champ intellectuel.

---

<sup>1</sup> Bourdieu, P. (1989). *La noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*. Paris : Les Éditions de Minuit.

## Bibliographie

- Achin, C., Binctin, B, Epstein, R., Jami, I., Marlière, P. & Zappi, S.(2017) (Coord.) Dossier : La gauche est morte, vive la gauche ! *Mouvements*, 2017/1 (n° 89) La Découverte.
- Aebischer, S. (2012). Réinventer l'école, réinventer l'administration : Une loi pédagogique et managériale au prisme de ses producteurs. *Politix*, 98, pages 57 à 83. <https://doi.org/10.3917/pox.098.0057>
- Andrieu,C., (2014) Le programme du CNR dans la dynamique de construction de la nation résistante, *Histoire@Politique* 2014/3 (n° 24), pages 5 à 23
- Bayrou, F. (1990). *La décennie des mal-appris*, Paris, Flammarion.
- Barreau, J.-M. (2003). *L'extrême droite, l'Ecole et la République petits détours par l'histoire*, Syllepse : Nouveaux Regards.
- Barreau, J.-M. (2019). Le Front national et l'école de la République, *Recherches & éducations* [En ligne], | 2019, <https://doi.org/10.4000/rechercheseducations.6872>
- Barrault-Stella,L&Pudal, B.(2015) Représenter les classes populaires ? *Savoir/Agir* 2015/4 (N° 34), pages 71 à 80
- Barrault-Stella, L. (2012). Les résistances de la carte scolaire : Les limites du volontarisme politique dans l'action publique. *Politix*, N° 98, pages 109 à 127. <https://doi.org/10.3917/pox.098.0109>
- Baudelot, C & et Establet, R. (1971). *L'école capitaliste en France*. Editions François Maspero.
- Bautier,E, & Rochex, J.-Y. (1999). *Henri Wallon, L'enfant et ses milieux*, Paris, Hachette.
- Bernardin, J. (2011). *Du Plan langevin Wallon à aujourd'hui*, GFEN. [http://www.gfen.asso.fr/images/documents/art.\\_dial/144\\_plan\\_langevin\\_wallon\\_apitudes\\_j.bernardin.pdf](http://www.gfen.asso.fr/images/documents/art._dial/144_plan_langevin_wallon_apitudes_j.bernardin.pdf).
- Bernardini, J.-M. (1997). *Le Darwinisme social en France (1859-1918) : Fascination et rejet d'une idéologie*, Paris, Éditions du CNRS.
- Berstein, S. & Milza, P. dir. (1996). *Axes et méthodes de l'histoire politique* - [colloque, Paris, 5-7 décembre 1996], Paris, PUF.
- Bongrand, P. (2012). La mise en système et l'économicisation de l'enseignement en France au début des années 1950 : la fonctionnalisation d'une institution. *Politix*, 98, 35-56. <https://doi.org/10.3917/pox.098.0035>
- Bouillaud, C. & Reungoat, E. (2014). (dir.) Dossier : Opposés dans la diversité. Les usages de l'opposition à l'Europe en France. *Politique européenne* 2014/1 (n° 43). L'Harmattan.
- Bourdieu, P. (1989). *La noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Bouchard, P. (2020). *Jean-Michel Blanquer. L'Attila des écoles*, Editions du croquant.
- Brodiez, A. (2006) *Le Secours populaire français 1945-2000, Du communisme à l'humanitaire*. Académique, Presses de Sciences Po.
- Brucy, G. (2013) L'apprentissage ou... les apprentissages ? *Revue française de pédagogie*, Vol 2, N° 183, pages 15 à 25.
- Buisson-Fenet, H. et Pons, X. (2012). L'eupéanisation de l'École française en débat : le cas contrasté de l'évaluation des établissements scolaires. *Politix*, 98, 129-146. <https://doi.org/10.3917/pox.098.0129>

Camus, J.-Y., Géraut, V. & Potier, F. (2021). Candidats RN : Une normalisation en trompe-l'œil. *Fondation Jean Jaurès*. <https://www.jean-jaures.org/publication/candidats-rn-une-normalisation-en-trompe-loeil/>

Champy, P. (2019). *Vers une nouvelle guerre scolaire. Quand les technocrates et les neuroscientifiques mettent la main sur l'Éducation nationale*, Paris, La Découverte.

Caré, S. & Châton, G. (2016). Néolibéralisme(s) et démocratie(s). *Revue de philosophie économique*, 17, 3-20. <https://doi.org/10.3917/rpec.171.0003>

Charlot, B. (1994). La territorialisation des politiques éducatives : une politique nationale. (In) *L'école et le territoire : nouveaux espaces, nouveaux enjeux*. Paris : Armand Colin, 1994. pp.27-48.

Charlot, B. (2017). La territorialisation des politiques éducatives en France. Dossier - La fragmentation des systèmes scolaires nationaux, *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 76.

Clément, P. (2012). Le Conseil national des programmes (1985-1994) : l'institutionnalisation chaotique d'une entreprise réformatrice. *Politix*, N° 98, pages 85 à 107. <https://doi.org/10.3917/pox.098.0085>

Cornudet, C. (2018). Pourquoi Macron a rangé son « gilet jaune » ? *Les échos*, 17 décembre 2018. <https://www.lesechos.fr/politique-societe/emmanuel-macron-president/pourquoi-macron-a-range-son-gilet-jaune-239649>.

Cos, R. (2017). L'évidement idéologique du Parti socialiste. *Mouvements* 2017/1, N° 89, pages 22 à 31.

Crozier, A. (1986). *État moderne, État modeste. Stratégies pour un autre changement*, Paris, Fayard.

Crespy, A. (2008). La cristallisation des résistances de gauche à l'intégration européenne : les logiques de mobilisation dans la campagne référendaire française de 2005. *Revue internationale de politique comparée*, 2008/4, Vol. 15, pages 589 à 603.

Delgay-Troïse, D. (2003). Les systèmes monétaires internationaux. <https://perso.univ-rennes1.fr/denis.delgay-troise/RMI/Cours/RMI421.pdf>

Dorison, C. (2018). Louis Legrand et la réforme des collèges. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 2018/2 (Vol. 51), pages 25 à 42

Dossier : Les socialistes français face au réformisme. *Histoire@Politique* 2011/1 (n°13). Centre d'histoire de Sciences Po.

Du Réau, E. (1977). L'aménagement de la loi instituant la semaine de quarante heures. dans Rémond, R. (éd.), *Edouard Daladier, chef de gouvernement: Avril 1938 - septembre 1939* Paris: Presses de Sciences Po. (pages 129-149).

Dubet, F. & Duru-Bellat, M. (2004). Qu'est-ce qu'une école juste ? *Revue française de pédagogie*, volume 146, pages 105 à 114.

Ethuin, N. (2006). Formation des militants et identité communiste. *Nouvelles Fondations* 2006/2 (n° 2), pages 49 à 57.

Ferhat, I. (2013). Socialistes et enseignants : le Parti socialiste et la Fédération de l'Éducation nationale de 1971 à 1992. *Thèse de doctorat*, direction : M. Lazar, IEP Paris.

Garrigou, A. (2017). *La politique en France. De 1940 à nos jours*. Repères. La Découverte.

Gemenne, F. (2016) Frontières, souverainisme et vacuité. *La Revue Nouvelle* 2016/4 (N° 4), pages 44 à 49.

Garrigou, A. (2017). *La politique en France. De 1940 à nos jours*. Paris, La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.garri.2017.01>

Grunberg, G. (2011). Le parti d'Épinay : d'une rupture fantasmée à un réformisme mal assumé. *Histoire et Politique*, 2011/1 (n°13) pages 99 à 111.

Haegel, F. (1990). Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR. *Revue française de science politique*, 40<sup>e</sup> année, n°6, pages 864 à 879.

Hambye, P & Siroux, J.L. (2018), *Le salut par l'alternance*, Éd. La Dispute, Coll. L'enjeu scolaire.

Hobsbawm, E.J. (1994). *L'âge des extrêmes. Histoire du court vingtième siècle*. Editions complexes.

Houard-Vial (2021). Les Républicains, un parti dans la tourmente ? *La tribune*, 21 mai 2021, <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/les-republicains-un-parti-dans-la-tourmente-885043.html>.

Heurdier, L. (2014). La politique d'éducation prioritaire, *Vingtième Siècle*. Revue d'histoire, 2014/4 (N° 124).

Heurdier, L. (2011). La politique des ZEP, laboratoire de nouveaux outils de pilotage du système éducatif (1981-2001) ? *Revue française de pédagogie*, 2011/4 (n° 177).

Hjellbrekke, J. & Korsnes, O. (2013) Héritiers et outsiders : sur la noblesse d'État norvégienne. *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 200), pages 86 à 105.

Igounet, V. (2014). *Le Front national de 1972 à nos jours : le parti, les hommes, les idées*, Paris, Le Seuil.

Ion, J. (1997). La fin des Militants ? *Éditions de l'Atelier*. <https://doi.org/10.3917/ateli.ionja.1997.01>

Jaeggi, R. (2008). Qu'est-ce que la critique de l'idéologie ? *Actuel Marx*, 43, pages 96 à 108. <https://doi.org/10.3917/amx.043.0096>

Kessous, E. (1997). Le traité de Maastricht : un coup d'État monétaire. *Vacarme* 1997/3 (n° 3), page 33.

Lapostolle, G. (2004). La démocratisation de l'enseignement secondaire sous les deux septennats de François Mitterrand, *Thèse de doctorat en histoire de l'Université de Bourgogne*, sous la direction de Serge Wolikow, co-direction Georges Solaux.

Lapostolle, G. (2005). Du bon usage de la démocratisation. L'exemple des politiques éducatives depuis le début des années 1980, *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, Paris, Presses de sciences Po.

Lapostolle, Guy (2019) *Les experts contre les intellectuels*, Nancy, PUN.

Lapostolle, G., Riondet, X. & Sevilla, N. (2020). La place des sciences de l'éducation dans la formation des enseignants en France » in Stamelos, G. & Lapostolle, G. (dir) *La place des sciences de l'éducation dans la formation des enseignants en Europe*, Patras, *Academia*.

Lapostolle, G. (2021). Le mémoire en master MEEF : un dispositif de formation révélateur des ambitions initiales et des limites de la mise en œuvre des réformes de la formation des professionnels de l'éducation (1980-2018). Le cas du mémoire des CPE, *Revue formation profession : revue scientifique internationale en éducation*, CRIFPE.

Lapostolle, G. (2021). A paraître. *Peut-on croire les scientifiques engagés ? Le cas des chercheurs en éducation*. Québec. Editions cursus universitaire.

Laval, C. (2003) Quand la décentralisation libéralise l'école..., *Mouvements* 2003/2 (no26), pages 102 à 107.

Lazar, M. (2018). *La gauche ouest-européenne et l'année 1968 en Tchécoslovaquie : les cas français et italien*, Sciences Po Centre de recherches internationales.

Lelièvre, C. (2002). *Les politiques scolaires mises en examen. Douze questions en débat*. Paris, ESF.

Lelièvre, C. (2010). La loi Debré : un bilan contrasté. *Blog educpros*, <https://blog.educpros.fr/claudelelievre/2010/01/02/la-loi-debre-un-bilan-contraste/>

Lelièvre, C. & Nique, C. (1995). *L'École des Présidents : de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Paris, Odile Jacob, 1995.

- Lemêtre, C. (2012). La création et la diffusion du « bac théâtre » : une offre scolaire promue « d'en bas ». *Politix*, 98, pages 147 à 169. <https://doi.org/10.3917/pox.098.0147>
- Martigny, V. (2017). A gauche, la fin de la synthèse sociale-démocrate in Perrineau, P. (dir.). *Le vote disruptif : Les élections présidentielle et législatives de 2017*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Martin, J. (2017). Le mouvement de Macron ? En fait, un parti politique très classique. *Le nouvel observateur*. <https://www.nouvelobs.com/politique/20160408.OBS8166/exclusif-le-mouvement-de-macron-en-fait-un-parti-politique-tres-classique.html>
- Martelli, R. (1995). Le rouge et le bleu. Essai sur le communisme dans l'histoire française, *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine* 46-4, pages 855-856.
- Martinache, I. (2020). Où se construit la ligne du parti ? Pluralité et interpénétration des espaces de définition d'une politique sportive au sein du Parti communiste français. *Gouvernement et action publique*, 20/4, pages 53 à 76.
- Matagne, P. (2003). Aux origines de l'écologie. *Innovations*, N° 18, pages 27 à 42. <https://doi.org/10.3917/inno.018.0027>.
- Mayaffre, D. (2016). Du candidat au président. Panorama logométrique de François Hollande. *Mots des langages politiques*, N°112, pages 81 à 92.
- Mayaffre, D. (2017). Les mots des candidats de « allons » à « vertu ». Perrineau, P. (dir.) *Le vote disruptif : Les élections présidentielle et législatives de 2017*. Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.perri.2017.02>
- Mayer, N. (1998). Le sentiment national en France. in Birnbaum, P. (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, pages 271 à 293).
- Mayer, N. (dir.) (2015). *Les Faux-semblants du Front national : sociologie d'un parti politique*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Mayer, N. & Perrineau, P. (dir.) (1996). *Le Front national à découvert*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, coll. « Références académiques ».
- Merle, P. (2012). Carte scolaire et ségrégation : quelles relations ? in *La ségrégation scolaire*, Repères, La découverte, pages 85 à 110
- Milner, JC. (1984) *De l'école*, Paris, Le Seuil.
- Milner, JC. & Revel, J. (1984). Entretien avec Jacques Revel. *Le Débat*, Vol/4 (n° 31), pages 4 à 16.
- Mons, N. (2007). *Les nouvelles politiques éducatives : La France fait-elle les bons choix ?* Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.mons.2007.01>
- Moreau, J. (2000 ) Le congrès d'Épinay-Sur-Seine du parti socialiste. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* N° 65, pages 81 à 96.
- Mossuz-Lavau, J. (2020) Le clivage droite gauche, Toute une histoire. *Nouveaux Débats*. Presses de Sciences Po.
- Nazaret, A. (2019). *Une histoire de l'écologie politique. De René Dumont à Nicolas Hulot*. Editeur La Tengo.
- Oriane, J., Draelants, H. & Donnay, J. (2008). Les politiques de l'autocontrainte. *Éducation et sociétés*, 22, 127-143. <https://doi.org/10.3917/es.022.0127>
- Poulhès, L. (2017). 26 septembre 1939 : la dissolution des organisations communistes », *Territoires Contemporains* N° 7.
- Perrault, G. (2012). Jean-Marie Le Pen, la première victoire du para, *Le Figaro*. <https://www.lefigaro.fr/politique/2012/08/05/01002-20120805ARTFIG00170-jean-marie-le-pen-la-premiere-victoire-du-para.php>.
- Perrenoud, P. (1996). Le métier d'enseignant entre prolétarisation et professionnalisation : deux modèles du changement, *Perspectives*, vol XXVI, n° 3, septembre 1996, pages 543 à 562.

- Perrineau, P. (2014). *La France au Front : Essai sur l'avenir du Front national*, Paris, Fayard.
- Perrineau, P. (2017). *Le vote disruptif : Les élections présidentielle et législatives de 2017*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Piketty, T.& Valdenaire, M. (2006). L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français, *Les dossiers évaluations et statistiques*, N° 173, mars 2006.
- Pons, X. (2011). *L'évaluation des politiques éducatives*. Paris cedex 14, France : Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.pons.2011.01>.
- Poucet, B. (2009). *La Liberté sous contrat, une histoire de l'enseignement privé*, Paris, Fabert.
- Prost, A. (1968). *L'enseignement en France (1800-1967)*. Paris, collection U, Armand Colin.
- Prost, A. (2016). Réformes, rapports et commissions. *Carrefours de l'éducation*, 41, p.17 à 29. <https://doi.org/10.3917/cdle.041.0017>
- Rémond, R. (1954). *La droite en France de 1815 à nos jours. Continuité et diversité d'une tradition politique*, Paris : Aubier.
- Rémond, R. (1963). *La Droite en France, de la première Restauration à la Ve République. Nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, Aubier.
- Rémond, R. (1982). *Les droites en France*, Paris, Éditions Aubier-Montaigne.
- Rémond, R. (2007). *Les droites aujourd'hui*, Paris, Points.
- Richard, G. (2017). *Histoire des droites en France. De 1815 à nos jours*. Paris, Perrin.
- Roder, I. (2021). *Prof, mission impossible ?* Editions de l'Aube
- Rossano, P. (1991). Plan Langevin-Wallon (1947) et système éducatif du secondaire en 1991. *Communication & Langages 90*, pages 34 à 46.
- Sabatier, F. (2011). Essai sur les mémoires militantes du sport communiste français, Première approche du cas colonial (1923-2011), *Migrations Société*, Vol 5 (N° 137), pages 129 à 144.
- Sawicki, F. (2012). Pour une sociologie des problématisations politiques de l'école. *Politix*, 98, pages 7 à 33.
- Simon, C. (2017). *L'idéologie néolibérale : ses fondements, ses dégâts*. Paris, Temps Présent.
- Scot, J. (2016). Loi Debré, liberté d'enseignement et dualisme scolaire. *La Pensée*, 387, p. 127 à 141. <https://doi.org/10.3917/lp.387.0127>
- Servigne, P.& Chapelle, G. (2017). *L'entraide - L'autre loi de la jungle*. Paris, Les liens qui libèrent.
- Sirinelli, J.-F. (dir.) (1992). *Histoire des droites en France*, Paris : Gallimard, 3 vol., coll. Essais.
- Strudel, S. (2017). Emmanuel Macron : un oxymore politique ? in Perrineau, P. (2017). *Le vote disruptif : Les élections présidentielle et législatives de 2017*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Tanguy, L. (2013). Apprentissage en entreprise et formation professionnelle en école : une mise en perspective des années 1950 aux années 1990. *Revue française de pédagogie*, Vol. 2, N°183, pages 27 à 37.
- Usbek & Rica (2019). *Une brève histoire de l'écologie politique en France*. <https://usbeketrica.com/fr/article/breve-histoire-ecologie-politique-france>
- Van Zanten, A. (2011). *Les politiques d'éducation*. Paris, Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.vanza.2011.01>

Vignal, F. (2019) Port du voile pour les mères accompagnatrices : que dit le droit ? *Public sénat* : <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/port-du-voile-pour-les-meres-accompagnatrices-l-etat-du-droit-146326>.

Vrignon, A. (2017). *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 1968*. Rennes, PUR.

Warnier, J.-P. (2017). Mondialisation et identité. *La mondialisation de la culture*, Repères. La Découverte, pages 75 à 94.

Warnier, J.-P. (2017) *La mondialisation de la culture*. Repères. La Découverte.

Weber, L. (2015) Front de gauche, vers l'éparpillement ? *Savoir/Agir* 2015/3 (N° 33), pages 81 à 86.

Weber, L. & Laval, C. (2002). *Le nouvel ordre éducatif mondial*. OMC, Banque mondiale, OCDE, Commission européenne, Editions Nouveaux Regards : Syllepse.

Winock, M. (2012). *La Droite, hier et aujourd'hui*, Paris, Perrin.

Winock, M. (dir.) (2015). *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris, Le Seuil.

Worster, D. (1992). *Les pionniers de l'écologie, Une histoire des idées écologiques*, Paris, Sang de la terre.

## Liste des sources mobilisées

Ces sources sont classées par parti selon les rubriques suivantes : expérience de gouvernement ; presse ; projet de parti ; expertise. Il convient de remarquer que nous n'avons pas de rubriques « expérience de gouvernement » pour les partis qui n'ont jamais accédé au pouvoir ou qui n'y ont jamais été associés dans la conduite des politiques d'éducation. Le RN, LFI et EELV sont dans ce cas, même si Jean Luc Mélenchon, à la tête de LFI, a été ministre délégué à l'enseignement professionnel de mars 2000 à mai 2002 dans le gouvernement de Lionel Jospin sous la présidence de Jacques Chirac. Il était alors socialiste. Ce n'est pas le cas du PC. Marcel Rigoud a été ministre de la formation professionnelle de 1981 à juillet 1984 dans le gouvernement de Pierre Mauroy sous la présidence de François Mitterrand. C'est la raison pour laquelle ce parti dispose d'une expérience de gouvernement.

### Le Rassemblement national

#### Presse

- Challenges. Marine Le Pen n'aime ni les énergies renouvelables ni le bio. Avec AFP. 21.02.2012.

- Andrieu, P. (2015). Comment le FN est massé de l'ultralibéralisme à l'Etat-protecteur. Le 2/12/2015. [https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/comment-le-fn-est-passe-de-l-ultra-liberalisme-a-l-etat-protecteur\\_AN-201512010193.html](https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/comment-le-fn-est-passe-de-l-ultra-liberalisme-a-l-etat-protecteur_AN-201512010193.html)

- Piquemal, M. (2017). Un programme à la loupe Marine Le Pen : ce qu'elle a (vraiment) en tête pour l'école publié le 28 avril 2017. [https://www.liberation.fr/politiques/2017/04/28/marine-le-pen-ce-qu-elle-a-vraiment-en-tete-pour-l-ecole\\_1565810](https://www.liberation.fr/politiques/2017/04/28/marine-le-pen-ce-qu-elle-a-vraiment-en-tete-pour-l-ecole_1565810).

- Rossignol, A. (2017). Vrai-faux : les enfants de Le Pen ont-ils vraiment fait leur scolarité dans le public ? Le Parisien. Le 10 février 2017. <https://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/vrai-faux-les-enfants-de-le-pen-ont-ils-vraiment-fait-leur-scolarite-dans-le-public-10-02-2017-6670632.php>.

## Projet de parti

- 144 engagements présidentiel. Marine 2017. <https://rassemblementnational.fr/pdf/144-engagements.pdf>
- Publications thématiques. <https://rassemblementnational.fr/publications-thematiques>
- Plan Le Pen pour les banlieues. Pour un retour de la République dans tous les territoires. [https://rassemblementnational.fr/telecharger/publications/A4\\_LIVRET\\_PLAN\\_BANLIEUE\\_HD.pdf](https://rassemblementnational.fr/telecharger/publications/A4_LIVRET_PLAN_BANLIEUE_HD.pdf)
- Face au séparatisme islamique. Retrouver l'indivisibilité de la République. <https://rassemblementnational.fr/telecharger/publications/livret-separatisme.pdf>
- Proposition de loi. Combattre les idéologies islamistes. 2020. [https://rassemblementnational.fr/wp-content/uploads/2021/01/A4\\_Livret\\_ISLAMISME.pdf](https://rassemblementnational.fr/wp-content/uploads/2021/01/A4_Livret_ISLAMISME.pdf)

## Expertise

- Collectif Racine. <https://rassemblementnational.fr/author/collectif-racine/>
- Collectif Racine. Les enseignants patriotes. Discours de clôture de Marine Le Pen, 12 octobre 2013.

## Les Républicains

### Expérience de gouvernement

- Déclaration de politique générale de M. Jacques Chirac, Premier ministre, sur le programme du gouvernement, à l'Assemblée nationale le 9 avril 1986. <https://www.vie-publique.fr/discours/130093-declaration-de-politique-generale-de-m-jacques-chirac-premier-ministre>.
- Débats au Sénat, Suite de la discussion d'un projet de loi d'orientation déclaré d'urgence, Séance du 18 mars 2005 (compte rendu intégral des débats). [https://www.senat.fr/seances/s200503/s20050318/s20050318\\_mono.html](https://www.senat.fr/seances/s200503/s20050318/s20050318_mono.html)
- MEN (2005). Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École. (Loi Fillon).
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- UMP (2006). Convention pour la France d'après. Dossier Education : Le devoir de réussite. 22 février 2006.
- Sarkozy, N. (2006). L'intervention de Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, Paris Maison de la Chimie, 22 février 2006.
- Xavier Darcos, Commission des finances du Sénat, 3 juillet 2008, <https://www.dailymotion.com/video/x37sa9z>.

## Presse

- Belouezzane, S (2021). Des élus Les Républicains se penchent sur l'impact social de la crise sanitaire. *Le Monde*, 01/02.2021. [https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/02/01/des-elus-les-republicains-se-penchent-sur-l-impact-social-de-la-crise-sanitaire\\_6068379\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/02/01/des-elus-les-republicains-se-penchent-sur-l-impact-social-de-la-crise-sanitaire_6068379_823448.html)

- Maurer, P. (2021). « Dans la perspective de 2022, Les Républicains travaillent leur fibre « sociale » ». *Public Sénat*. 18/02/2021. <https://www.publicsenat.fr/article/politique/dans-la-perspective-de-2022-les-republicains-travaillent-leur-fibre-sociale-187648>

## Projet de parti

- François Fillon. *Mon projet pour la France*. 2017.
- Union de la droite et du centre. Majorité pour la France. *Elections législatives*. 11 et 18 juin 2017.
- Charte des principes fondamentaux des Républicains, octobre 2019. <https://republicains.fr/wp-content/uploads/2019/11/2019-10-02-IR-charte-principes-fondamentaux.pdf>
- LR. *Convention Ecole et jeunes*. Avril 2021.

## Expertise

- Commission de la culture, de l'éducation et de la communication (2012). *Mission d'information sur la carte scolaire*. <https://www.senat.fr/rap/r11-617/r11-6170.html>

## La République en marche

### Expérience de gouvernement

- Blanquer, J.-M. (2018). Présentation du CSEN, <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-scientifique-de-l-education-nationale-au-service-de-la-communaute-educative-309492>.
- Assemblée nationale. *Comptes-rendus de séance. XVe législature Session ordinaire de 2018-2019. Séance du mercredi 13 février 2019*. <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2018-2019/deuxieme-seance-du-mercredi-13-fevrier-2019>
- MENJ (2020). *Guide pour le Plan français à destination des pilotes et référents en académie*. <https://eduscol.education.fr/cid152401/plan-formation-francais.html>
- Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

## Presse

- Thomas, M. (2018). Interview. « Les circulaires Blanquer, « une négation totale de l'expertise des professeurs ». *Libération*, publié le 26 avril 2018.
- Snuipp (2018). Vers une déprofessionnalisation du métier d'enseignant-e. <https://31.snuipp.fr/spip.php?article3778>
- Jarrault, F. (2018). Apprentissage : Pour les régions l'apprentissage « n'est plus une politique publique ». *Le café pédagogique*. <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/02>.

- Jarrault, F. (2019). Loi Blanquer : L'instruction obligatoire à 3 ans adoptée. *Le café pédagogique*.  
<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2019/02/14022019Article63685726300901>
- La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. (Loi Blanquer)
- Darras, Y. (2019). Obligation d'instruction dès 3 ans : une mesure juste pour les enfants, injuste pour les communes ? *Public Sénat*. <https://www.publicsenat.fr/article/societe/obligation-d-instruction-des-3-ans-une-mesure-juste-pour-les-enfants-injuste-pour-les-communes>
- Groupe Grenelle (2020). Tribune : Des hauts fonctionnaires du ministère dénoncent le projet réactionnaire de JM Blanquer, *Café pédagogique*. 14 mai 2020 .  
<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/05/14052020Article637250435761243497.aspx>
- Boudjelal, F. (2020). JM Blanquer transforme les lycées professionnels en « roue de secours ». *vousnousils. L'e-mag de l'éducation*. <https://www.vousnousils.fr/2020/03/05/j-m-blanquer-transforme-les-lycees-professionnels-en-roue-de-secours-629682>
- Snuipp (2021). RIS du 17 mars 2021 : la prolétarisation du métier des enseignant·es. <https://44.snuipp.fr/spip.php?article6226>
- M. Cei. (2021). Marseille : Le gouvernement va maintenir l'expérimentation de recrutement des enseignants par les directeurs d'école, assure Jean-Michel Blanquer. *Vingt minutes*-08/11/21 <https://www.20minutes.fr/politique/3167967-20211108-marseille-gouvernement-va-maintenir-experimentation-recrutement-enseignants-directeurs-ecole-assure-jean-michel-blanquer>
- Élections départementales et régionales 2021 : les résultats du 2nd tour en ligne. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/280458-elections-departementales-et-regionales-2021-resultats-du-2nd-tour>.

## Projet de parti

- Blanquer, J.-M. (2014). *L'école de la vie, pour que chacun puisse réussir*, Paris, Odile Jacob.
- Blanquer, J.-M. (2016). *L'École de demain Propositions pour une Éducation nationale renouvelée*, Paris, Odile Jacob.
- Macron, E. (2016). *Révolution*. Paris, XO Editions.
- *Programme En Marche pour l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai (2017)*, dans lequel figurent les engagements du futur président devant les Français : « *Mon contrat avec la nation* ».
- Blanquer, J.-M. (2018). *Construisons ensemble l'école de la confiance*, Paris, Odile Jacob.

## Expertise

- Halissat, I. (2017). Education : le libéral Institut Montaigne, maître à penser de Macron, *Libération*, le 7 juin 2017.
- Morin, V. (2021). Education : l'Institut Montaigne souligne la frilosité des réformes du quinquennat1, *Le Monde*, 2 août 2021.

## Le parti socialiste

### Expérience de gouvernement

- Loi n°85-1371 du 23 décembre 1985 de programme sur l'enseignement technologique et professionnel : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000693428/>
- Circulaire Du 23 février 1989 sur le renouveau du service public : <https://www.mitterrand.org/La-circulaire-Rocard.html>
- Circulaire du 25 janvier 1990. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000159623/>.
- Circulaire du 23 février 1989 : <https://www.mitterrand.org/La-circulaire-Rocard.html>
- Interview de M. Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, dans "Les Echos" du 15 octobre 1998, sur la déconcentration dans l'Éducation nationale et ses liens avec M. Lionel Jospin. <https://www.vie-publique.fr/discours/223823-claude-allegre-15101998-politique-de-leducation>.
- <https://www.senat.fr/rap/198-066323/198-0663233.html> / Loi de finances 1999 au Sénat.- - -
- Rapport annexé à la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école (adoptée le 8 juillet 2013)<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027677984>.
- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. -Circulaire de rentrée scolaire 2015 - <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo22/xxx.htm>
- Peillon (2014) *Lettre de mission au CNESECO*. 24 janvier 2014.

### Presse

- Mitterrand, F. (1965) : l'Éducation nationale est la force de frappe de la gauche française : [https://www.lemonde.fr/archives/article/1965/12/01/m-mitterrand-l-education-nationale-est-la-force-de-frappe-de-la-gauche-francaise\\_2192330\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1965/12/01/m-mitterrand-l-education-nationale-est-la-force-de-frappe-de-la-gauche-francaise_2192330_1819218.html).
- Discours de Mitterrand à Epinay 1971 : <https://www.laculturegenerale.com/miterrand-argent-discours-epinay-1971/> | La culture générale.
- Discours de François Mitterrand. <http://miroirs.ironie.org/socialisme/www.psinfo.net/entretiens/miterrand/epinay.html>.
- Sur le congrès d'Epinay voir : [https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/drupal\\_fjj/redac/commun/productions/2011/0615/brochurehistoiredu-socialisme-en-france-1977.pdf](https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/drupal_fjj/redac/commun/productions/2011/0615/brochurehistoiredu-socialisme-en-france-1977.pdf)
- Déclaration de politique générale de M. Pierre Mauroy, Premier ministre, devant l'Assemblée nationale le 8 juillet 1981, publiée dans Le Monde le 10 juillet 1981. <https://www.vie-publique.fr/discours/127096-declaration-de-politique-generale-de-m-pierre-mauroy-premier-ministre>
- Discours Pierre Mauroy Epinay. <http://miroirs.ironie.org/socialisme/www.psinfo.net/entretiens/mauroy/epinay.html>
- Le latin et le grec vont-ils vraiment disparaître du collège ? 29 avril 2015. Le Monde.[https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/29/le-latin-et-le-grec-vont-ils-vraiment-disparaitre-du-college\\_4624442\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/29/le-latin-et-le-grec-vont-ils-vraiment-disparaitre-du-college_4624442_4355770.html)

- Préfecture. Régions (2020). <https://www.vie-publique.fr/discours/128001-conclusions-de-la-presidence-du-conseil-europeen-sur-la-politique-economique>.
- Anne Hidalgo juge « faisable » sa proposition de doubler le salaire des enseignants sur le quinquennat. <https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2021/11/19/>

### Projet de parti

- Mitterrand, F. (1981). *110 propositions pour la France. Programme de gouvernement préparé par le Parti socialiste (PS) pour l'élection présidentielle d'avril-mai 1981*.
- Les cahiers de la présidentielle. 2<sup>ème</sup> cahier. Apprendre pour s'émanciper, « L'éducation continue pour une vie de qualité ». Mai 2016. Document prévu pour la présidentielle de 2017.
- Pour un rebond économique, social, et écologique 9 juin 2020.
- Pour un rebond scolaire et éducatif, 16 juin 2020 (document de travail).
- RDV 2022. Grandir dans la république. La république émancipatrice à l'assaut des inégalités.

### Expertise

- Legrand, L. (1982). *Pour un collège démocratique*. Paris, La Documentation française.
- Prost, A. (1983). *Les lycées et leurs études au seuil du XXIème siècle. Rapport du groupe de travail national sur les seconds cycles*. Paris, Ministère de l'Éducation nationale
- Soubré, L. (1982). *Décentralisation et démocratisation des institutions scolaires*. Paris, Ministère de l'Éducation nationale
- De Peretti, A. (1982). *La formation des personnels de l'Éducation nationale. Rapport au ministre de l'Éducation nationale*. Paris, La Documentation française.

### Europe écologie les Verts

#### Presse

« Élections européennes : Yannick Jadot rejette la demande d'alliance de Ségolène Royal », *Le Monde*, 20 décembre 2018.

### Projet de parti

- <https://projet.lesecologistes.fr/?locale=fr>
- <https://projet.lesecologistes.fr/>
- <https://education.eelv.fr/construisons-ensemble-une/>
- Programme des journées d'été des écologistes. 19, 20 et 21 août 2021. [https://journees-ecologistes.fr/files/2021/08/EELV\\_jde\\_2021\\_programme\\_def\\_210x270\\_02\\_web.pdf](https://journees-ecologistes.fr/files/2021/08/EELV_jde_2021_programme_def_210x270_02_web.pdf)
- Projet-EELV-2022-11.07.21-1.pdf. <https://www.eelv.fr/contributions-2022/>

## La France insoumise

### Presse

- Article du Monde : Jean Luc Mélenchon quitte le PS : [https://www.lemonde.fr/politique/article/2008/11/07/jean-luc-melenchon-quitte-le-ps\\_1115955\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2008/11/07/jean-luc-melenchon-quitte-le-ps_1115955_823448.html)
- Création du Parti de Gauche : <http://www.jean-luc-melenchon.fr/2008/11/12/creation-du-parti-de-gauche/>
- Article de l'Express sur le fête de l'Humanité. 2012. [https://www.lexpress.fr/actualites/1/politique/fete-de-l-huma-le-front-de-gauche-lance-son-programme-pour-2012\\_1030786.html](https://www.lexpress.fr/actualites/1/politique/fete-de-l-huma-le-front-de-gauche-lance-son-programme-pour-2012_1030786.html)
- Interview Clémentine Autain Libération 29 juin 2015. [https://www.liberation.fr/france/2015/06/29/clementine-autain-la-fin-du-front-de-gauche-serait-suicidaire\\_1339534/](https://www.liberation.fr/france/2015/06/29/clementine-autain-la-fin-du-front-de-gauche-serait-suicidaire_1339534/)
- C.P. (2019). La (très) nette évolution de Mélenchon sur la question de l'islamophobie, Le Parisien, <https://www.leparisien.fr/politique/la-tres-nette-evolution-de-melenchon-sur-la-question-de-l-islamophobie-10-11-2019-8190327.php>.

### Projet de parti

- Déclaration de principes du Front de Gauche pour Changer d'Europe. <https://cmqs.wordpress.com/2011/07/10/declaration-de-principes-du-front-de-gauche-pour-changer-deurope/>
- Site présentant la totalité du programme du FdG. [http://www.jean-luc-melenchon.fr/brochures/humain\\_dabord.pdf](http://www.jean-luc-melenchon.fr/brochures/humain_dabord.pdf)
- Site du PCF présentant un résumé du programme du FdG : <http://www.economie-politique.org/18549>
- L'avenir en commun (2017). [https://manifesto-project.wzb.eu/down/originals/2017-2/31240\\_2017.pdf](https://manifesto-project.wzb.eu/down/originals/2017-2/31240_2017.pdf)
- Consultation sur les principes de LFI : <https://lafranceinsoumise.fr/2017/11/02/consultation-principes-de-france-insoumise/>
- <https://lafranceinsoumise.fr/lespace-politique/>
- Laïcité. Pour une République vraiment laïque. L'avenir en commun. <https://avenirencommun.fr/livrets-thematiques/le-livret-laicite/> (2017).
- Livret « l'école de l'égalité et de l'émancipation » : <https://avenirencommun.fr/reponses-aux-collectifs-leducation-formation/>
- Processus d'élaboration du programme Avenir en commun pour 2022 : <https://avenirencommun.fr/le-processus/>
- Programme 2022 LFI : <https://melenchon2022.fr/programme/annexe-4-une-breve-histoire-de-lavenir-en-commun/>
- Programme école, formation 2022 LFI : <https://melenchon2022.fr/programme/chapitre-6-progres-humain/>

## Le parti communiste

### Expérience de gouvernement

- Rapport d'information du Sénat sur la décentralisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage : <http://www.senat.fr/rap/r04-455/r04-4550.html>
- Ouvrage publié à l'occasion du centenaire du PCF : [https://www.pcf.fr/100\\_ans\\_d\\_avenir](https://www.pcf.fr/100_ans_d_avenir).
- Circulaire ministérielle du 13 avril 1983 sur la formation professionnelle : <https://www.vie-publique.fr/discours/152572-cm-13-avril-1983-la-reforme-de-la-formation-professionnelle-continue>.
- Loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000765539/>

### Presse

- Site du journal L'Humanité, survol historique de son histoire : <https://www.humanite.fr/histoire-de-lhumanite-bref-survol-historique>
- Arambourou, C. (2017). L'Humanité et la laïcité : au PCF aussi, deux lignes s'affrontent ! *UFAL*, <https://www.ufal.org/laicite/lhumanite-et-la-laicite-au-pcf-aussi-deux-lignes-saffrontent/>

### Projet de parti

- Site de la Fédération sportive et gymnique du travail : [https://www.fsgt.org/federal/la\\_fsgt](https://www.fsgt.org/federal/la_fsgt).
- L'école en commun, projet du PCF de 2017.  
[https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/pcf/pages/2746/attachments/original/1541108369/document-lecole\\_en\\_commun-.pdf?1541108369](https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/pcf/pages/2746/attachments/original/1541108369/document-lecole_en_commun-.pdf?1541108369)
- Programme du PCF pour l'élection présidentielle de 2022.  
[https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/pcf/pages/3003/attachments/original/1621955637/document\\_programme.pdf?1621955637](https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/pcf/pages/3003/attachments/original/1621955637/document_programme.pdf?1621955637)
- Liste de la revue Carnets rouges : <http://carnetsrouges.fr/numeros/>